

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

LAURO Amandine : "Colonialismes" in *Sextant*, Volume 25, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes et le genre, 2008.

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par les
Editions de l'Université de Bruxelles
<http://www.editions-universite-bruxelles.be/>

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>



EDITIONS DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES

2008 - 25

Colonialismes

Sextant

REVUE DU GROUPE INTERDISCIPLINAIRE D'ETUDES
SUR LES FEMMES ET LE GENRE

Sextant

Revue fondée par Eliane Gubin
Avec l'appui du Fonds Suzanne Tassier

DIRECTRICES DE PUBLICATION

Eliane Gubin et Valérie Piette
Av. Franklin Roosevelt, 50 CP 175/01
1050 Bruxelles

COMITE DE REDACTION

Régine Beauthier, Madeleine Frédéric, Michèle Galand,
Eliane Gubin, Catherine Jacques, Serge Jaumain,
Stéphanie Loriaux, Bérengère Marquès-Pereira, Anne Morelli,
Jean-Pierre Nandrin, Valérie Piette, Jean Puissant,
Pierre Van den Dungen.

COMITE SCIENTIFIQUE

Denyse Baillargeon (Université de Montréal),
Kenneth Bertrams (Université libre de Bruxelles),
Christine Bard (Université d'Angers),
Anne Summers (Women's Library, Londres),
Karen Offen (Stanford, Etats-Unis),
Laura Frader (Boston),
Françoise Thébaud, Leen Van Molle (KU Leuven).

GRUPE INTERDISCIPLINAIRE D'ETUDES SUR LES FEMMES (GIEF)

S'adresser à
Valérie Piette vpiette@ulb.ac.be
Catherine Jacques cjacques@ulb.ac.be

GIEF/V. Piette
av. Franklin Roosevelt 50 CP 175/01
1050 Bruxelles

Colonialismes



EDITIONS DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES

2008 - 25

Colonialismes

Sextant

REVUE DU GROUPE INTERDISCIPLINAIRE D'ETUDES
SUR LES FEMMES ET LE GENRE

Numéro coordonné par Amandine Lauro

© 2008 by Editions de l'Université de Bruxelles
Avenue Paul Héger 26 - 1000 Bruxelles (Belgique)
978-2-8004-1417-1
D/2008 /0171/11
EDITIONS@admin.ulb.ac.be
www.editions-universite-bruxelles.be

Imprimé en Belgique

Introduction

Amandine LAURO

Au cours des dernières années, les travaux consacrés à l’histoire des femmes et du genre en situation coloniale se sont multipliés, au point même de voir émerger quelques synthèses proposant un bilan des explorations des liens entre genre et colonialisme ¹. De fait, un rapide coup d’œil sur ces études permet de constater la richesse des pistes de recherches en cours d’investigation : étude des représentations et du lexique de genre colonial, de la construction des féminités et masculinités, mais aussi des expériences concrètes de la colonisation (y compris physiques) ² en la matière. En étudiant les rôles assignés aux personnes selon leur sexe, en soulignant à la fois les similarités et les différences entre les attentes placées sur les hommes et les femmes (colonisateurs et colonisés), en s’interrogeant sur le langage et les représentations sexués véhiculés par la colonisation, ces recherches ont permis de dégager de nouvelles perspectives et de montrer à quel point le genre structure les catégories raciales et sociales de l’impérialisme. La richesse des questionnements et des défis heuristiques soulevés par ces travaux – fort bien soulignés ailleurs et sur lesquels il ne s’agit pas de revenir ici – ainsi que leur expansion, font d’autant plus regretter leur marginalisation persistante dans le champ historique. Force est en effet de reconnaître que leurs apports n’ont que peu touché les travaux qui ne leur étaient pas directement liés ³.

¹ Voir notamment P. LEVINE (ed.), *Gender and Empire*, Oxford History of the British Empire Companion Series, Oxford, Oxford University Press, 2004 et Angela WOOLACOTT, *Gender and Empire*, New York, Palgrave MacMillan, 2006.

² E.M. COLLINGHAM, *Imperial Bodies. The Physical Experience of the Raj, c. 1800-1947*, Cambridge, Blackwell, 2001 ; T. BALLANTYNE et A. BURTON (ed.), *Bodies in Contact : Rethinking Colonial Encounters in World History*, Durham, NC, Duke University Press, 2005.

³ D. GHOSH, « Gender and Colonialism : Expansion or Marginalization ? », *The Historical Journal*, 47, 2004, p. 737-755.

Les contributions rassemblées dans ce volume rejoignent quelques-unes des lignes de force qu'ont fait émerger ces recherches. Elles sont l'œuvre de chercheurs issus de disciplines différentes (littérature, sciences politiques et histoire), en conformité avec la vocation pluridisciplinaire de *Sextant*, et concernent des aires géographiques et politiques diverses. Sont ainsi évoqués aussi bien le Maghreb, l'Afrique centrale et subsaharienne, l'Indonésie et les Antilles que l'empire colonial britannique, français, néerlandais, portugais et belge. Parallèlement au dossier, la rédaction a également tenu à présenter quelques articles qui résultent de recherches en cours ou parallèles, mais qui fournissent néanmoins des perspectives complémentaires et non moins intéressantes. Il convient également de préciser que la rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de sa contribution.

Consacrées aux colonisations des XIX^e et XX^e siècles, les contributions s'attachent pour certaines à des analyses à grande échelle, pour d'autres à des explorations qui relèvent davantage de la micro-histoire. Ainsi, Marie Rodet livre une analyse minutieuse et passionnante d'affaires d'abandon de domicile conjugal par des femmes de la région de Kayes (Soudan français) au début du XX^e siècle. Ces affaires offrent une opportunité saisissante d'interroger non seulement la perception classique des villes coloniales comme « refuges » pour les femmes colonisées, mais aussi les motivations multiples et la nature des migrations féminines dans l'Afrique coloniale. Comme le souligne l'auteure, « ces migrations qui ne sauraient être résumées à des migrations de rupture, attestent d'une combinaison complexe de stratégies migratoires, à la fois sociales et économiques, dans un contexte colonial mouvant »⁴ : il s'agit pour ces femmes de négocier de nouveaux espaces et un statut social face à une situation sociale, politique et économique nouvelle et à une administration coloniale pourtant peu encline à accepter la circulation féminine vers les centres urbains⁵.

Les aspirations des femmes à la citoyenneté et leur construction en situation coloniale fournissent une autre piste de recherche explorée, de manière très différente, dans deux articles de ce volume. Martine Spensky montre tout d'abord de quelle manière l'impérialisme militant de certaines associations britanniques d'émigration féminines vers l'empire a pu représenter, pour leurs membres et sympathisantes, une « citoyenneté alternative ». L'analyse de la revue *The Imperial Colonist*, tribune de ces associations d'émigration animée par et pour des femmes, laisse entrevoir à quel point le départ « volontaire » vers les colonies tenait d'une certaine forme de citoyenneté politique.

Contribuer au destin de l'Empire en propageant la britannicité, ses idéaux bourgeois et domestiques et un certain maternalisme colonial apparaît comme un droit et un devoir à la fois. En ce début de XX^e siècle, l'émigration féminine vers les territoires impériaux est présentée aux lectrices de *The Imperial Colonist* comme un acte patriotique, une voie citoyenne qui leur permettra d'influencer le cours de l'histoire impériale. En un sens, ces éléments rejoignent les conclusions d'autres

⁴ Marie RODET, dans ce volume.

⁵ Sur ce sujet, voir également Jean ALLMAN, « Rounding up spinsters : gender chaos and unmarried women in colonial Asante », *Journal of African History*, 37, 1996, p. 195-214 et Barbara COOPER, *Marriage in Maradi. Gender and Culture in a Hausa Society in Niger, 1900-1989*, Portsmouth, NH, Heinemann, 1997.

travaux qui ont montré à quel point le « *white women's burden* » avait été utilisé par les protagonistes du féminisme impérial en Grande-Bretagne pour faire avancer la cause de leurs propres droits et justifier la nécessité de leur entrée dans la sphère publique ⁶.

De même, on sait que les féminismes européens du XIX^e siècle ont abondamment puisé dans le lexique de l'esclavage pour décrire et dénoncer la subordination des femmes au sein des sociétés occidentales. On sait sans doute moins que des groupes de femmes colonisées ont également eu recours à l'évocation du passé esclavagiste dans la lutte pour leur intégration citoyenne. C'est ce que s'attache à montrer Clara Palmiste dans son article consacré aux revendications des féministes guadeloupéennes au début du vingtième siècle. Les images liées à l'esclavage étaient non seulement utilisées pour dénoncer les conditions de vie misérables des plus pauvres de la colonie, mais aussi pour tenter de sensibiliser les hommes guadeloupéens à la cause des femmes. Rapports de genre, de classe et de race se retrouvent ainsi étroitement imbriqués dans ces discours qui mobilisent la métaphore de l'esclavage comme une arme d'émancipation mais qui, dans le même temps, s'abstiennent – mais plus pour longtemps – de toute critique à l'encontre des féministes métropolitaines et de leurs combats.

Plus encore peut-être que pour la période coloniale *stricto sensu*, le genre a été un outil peu utilisé pour comprendre les processus de décolonisation. Comme dans beaucoup d'autres domaines, les premiers travaux sur ce thème se sont essentiellement intéressés à l'action des femmes dans les mouvements de décolonisation. Il est vrai que ces mouvements n'ont longtemps été perçus que comme relevant de la haute politique et de la conquête militaire, autant de domaines dont les femmes étaient supposées exclues. C'est dans cette première perspective que s'inscrit le texte de Dominic Dagenais. L'auteur ne se contente cependant pas d'y retracer les rôles joués par les femmes au sein du Front de libération du Mozambique (principal organe de lutte indépendantiste du pays). Il s'attache aussi à étudier les articulations étroites des projets de libération nationale et de libération des femmes dans ce mouvement anticolonialiste d'inspiration socialiste et montre qu'en dépit d'une volonté affichée de promouvoir l'émancipation féminine, le régime « révolutionnaire » instauré dans les premières zones libérées n'a guère consacré l'égalité des genres espérée par les militantes. Elodie Jauneau pose quant à elle la question de l'engagement des femmes dans l'armée française au cours de la guerre d'Algérie, et souligne à la fois les difficultés d'une telle enquête et les richesses des questions méconnues qu'elle soulève.

Au-delà de la question de la place des femmes dans les mouvements et les idéologies de décolonisation, d'autres interrogations ont émergé dans le champ historique, qu'elles concernent les interconnexions entre genre, nationalisme et identités sexuelles ou encore la place du genre et de la sexualité dans les narrations des indépendances. La réflexion de Pedro Monaville sur « le sexe de la décolonisation » est à cet égard

⁶ Entre autres Clare MIDGLEY, *Women Against Slavery : The British Campaigns, 1780-1870*, Londres, Routledge, 1992 et Antoinette BURTON, *Burdens of History : British Feminists, Indian Women, and Imperial Culture, 1865-1915*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1994.

particulièrement éclairante. A partir de l'analyse des discours entourant les viols de femmes blanches par des soldats congolais lors de la mutinerie de la Force publique en juillet 1960, Monville montre comment la cassure de la « romance » coloniale révèle l'importance des rapports de genre dans la structuration de l'imaginaire et de l'ordre colonial. Les viols de ce type, qui n'ont souvent été interprétés que dans le sens d'une « revanche », d'un renversement symbolique de la domination coloniale, ont été investis de sens différents, eux-mêmes objets d'usages multiples, et nous rappellent que « plus qu'un sens peut-être, les violences de l'ancien colonisé contre l'ancien colonisateur ont une histoire » ⁷.

Les anxiétés suscitées par ces viols trahissent également la portée politique et idéologique de la sexualité interracial en contexte colonial, qui fait du viol d'une femme indigène par un colonisateur une simple « prise de possession, une conquête du mâle » ⁸, et de la situation inverse une véritable « profanation » ⁹. Ceci a été étudié par de nombreux travaux qui, depuis une quinzaine d'années, soulignent le caractère stratégique du contrôle de la sexualité des colonisateurs comme des colonisés ¹⁰. Enjeu politique et site d'anxiétés majeur pour le pouvoir colonial, la sexualité fut également au cœur des constructions des hiérarchies raciales. Des constructions pour lesquelles le corps féminin a constitué un lieu privilégié d'exercice, et auxquelles il demeure difficile d'échapper, comme en témoignent les efforts des romancières algériennes contemporaines étudiés par Christine Detrez. Cherchant à déconstruire les clichés orientalistes qui les ramènent sans cesse au harem et au hammam, ces romancières utilisent de multiples stratégies qui ne leur permettent cependant pas toujours de sortir totalement des stéréotypes érotico-exotiques hérités de la colonisation. Ces clichés, loin de se résumer à de simples représentations « désincarnées », sont aussi producteurs d'un ordre colonial qui fonde une politique de domination reposant autant sur l'infériorité supposée des uns que sur la supériorité tout aussi supposée des autres. Comme le résume Christelle Taraud dans sa réflexion sur genre, sexualité et colonisation, cette vision « conforte donc clairement une « colonisation virile » dont le nationalisme exacerbé se traduit, notamment, par la mise en scène et la mise en pratique d'une puissance sexuelle revendiquée comme un élément structurant de l'hégémonie » ¹¹. Dans ce contexte – qui vaut pour le Maghreb colonial mais aussi pour de nombreux autres territoires coloniaux – il n'est guère étonnant de constater que les femmes colonisatrices et leur moralité aient fait l'objet d'une surveillance étroite de la part des autorités coloniales. Une surveillance d'autant plus nécessaire qu'outre la démonstration du prestige de la « race blanche », il est ici question de la « mission civilisatrice », dont les Européennes se doivent d'être les relais, particulièrement auprès des femmes colonisées.

⁷ Pedro MONVILLE, dans ce volume.

⁸ R. KETELS, *Le culte de la race blanche. Criterium et directive pour notre temps*, Bruxelles, éd. Weissenbruch s.a., 1935, p. 199.

⁹ Alain RUSCIO (éd.), *Amours coloniales. Aventures et fantasmes exotiques de Claire de Duras à Georges Simenon*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 31.

¹⁰ Voir Ann-Laura STOLER, *Carnal Knowledge and Imperial Power. Race and the Intimate in Colonial Rule*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 2002.

¹¹ Christelle TARAUD, dans ce volume.

La place particulière des femmes européennes au sein du projet colonial, le caractère ambigu de leurs relations avec les colonisées sont des thèmes relativement bien étudiés par la littérature historique. Claudine Guiard et Simon Duteil reviennent sur ces questions dans leurs études de cas portant – respectivement – sur les femmes européennes en Algérie entre 1830 et 1939 et sur les institutrices exerçant à Madagascar au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Tous deux mettent également en lumière le contrôle social qui s'exerce sur les colonisatrices.

Deux autres contributions, signées par deux spécialistes de la littérature cette fois, abordent également ces thématiques. Vanessa Gémis nous ramène au Congo, avec l'analyse de la production littéraire de Fernande Roger-Ransy, coloniale et incarnation du « type même de la femme de lettres socialement admise »¹². Mettant en scène le microcosme de la société coloniale belge, son œuvre théâtrale se révèle à la fois critique et complaisante, mondaine et maternaliste. Elle trahit ainsi toute la complexité de la position de son auteure qui dénonce au passage l'immoralité et l'extravagance supposées des milieux coloniaux au Congo. Ce souci d'assainissement moral de la colonie est partagé par les cinq auteures néerlandaises du « Compartiment des dames », étudiées par Stéphanie Loriaux, qui affirment elles aussi leur souci d'une société coloniale réformée, qu'il s'agisse de leur « monde propre » ou du « monde de l'Autre ». Longtemps méprisées, ces auteures ont été sans surprise reléguées aux marges de la littérature du XIX^e siècle, doublement marginalisées par leur appartenance à un genre considéré comme mineur – la littérature coloniale – et au sexe féminin. Leurs écrits, souvent décrits comme des historiettes exotico-sentimentales de seconde zone, témoignent pourtant de qualités littéraires indéniables. Mais surtout, ils offrent une vision unique de la confrontation historique et psychologique des femmes européennes à la société coloniale néerlandaise, à son quotidien et à son organisation.

¹² Vanessa GÉMIS, dans ce volume.

Les villes coloniales : refuges pour les femmes ?

Kayes, Soudan français (1900-1920)

Marie RODET

Dans l'histoire des femmes et des rapports de genre, on rencontre régulièrement la question de la permanence et du changement, des ruptures et des continuités. On est ainsi souvent tenté de chercher des dates marquant des ruptures, des transformations du statut des femmes dans une société dominée par les hommes ou de localiser des résistances face aux continuités du passé. Dans certaines études sur les femmes africaines dans les villes coloniales, l'émergence de la ville coloniale a souvent été présentée comme une possibilité d'échapper à des situations personnelles difficiles, un recours contre le mariage forcé. Ce « refuge » leur aurait permis une vie nouvelle, dégagée des pressions coutumières ¹.

Mais le débat sur l'apport des villes coloniales à l'émancipation des femmes en Afrique pose problème : il amène à continuer d'envisager les femmes seulement en tant que victimes, comme l'a toujours fait le discours colonial dominant. Celui-ci a contribué à l'image de « la » femme africaine passive, il a rendu les femmes invisibles dans l'histoire africaine. Il n'est pas toujours évident de dépasser cette approche : la plupart des sources écrites de l'histoire des femmes africaines à l'époque coloniale sont en effet produites par ce même discours colonial.

Nous nous proposons ici d'analyser dans un premier temps les discours coloniaux sur les femmes au tournant du XX^e siècle, et le peu d'intérêt du pouvoir colonial à leur égard, sauf pour prouver l'état arriéré des populations administrées. Ensuite, à travers l'étude précise des abandons de domicile conjugal par les femmes de la région

¹ Kenneth LITTLE, *African Women in Town. An Aspect of African Social Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1973, p. 19-22. Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Les Africaines, Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*, Paris, Ed. Desjonquères, 1994, p. 124-125.

de Kayes au Soudan français, ancienne dénomination coloniale de la République du Mali, nous souhaitons montrer comment il est possible de retrouver la trace des femmes migrantes dans les archives.

**« Le noir ne sait comprendre quel respect on doit à la femme » :
des documents coloniaux produits pour attester de l'état d'arriération
des populations**

L'intérêt de l'administration pour la collecte d'informations sur les femmes semble s'être avant tout manifesté lors de la rédaction des coutumiers juridiques, dès les premières années de la colonisation de la région de Kayes². En raison de la nature du document, les femmes apparaissent d'autant plus comme appartenant au monde immuable de la coutume. Ces documents ont tendance à les décrire uniquement à travers le cadre légal du mariage, dans un rôle reproductif stéréotypé d'épouse et de mère en dehors duquel elles n'existent pas. C'est en réalité la vision dominante bourgeoise des femmes au XIX^e siècle en Europe que les colonisateurs transposent aux colonies.

Dans les coutumiers juridiques du Soudan français, les informations les plus précises concernant les femmes sont souvent celles relatives à l'esclavage ou au mariage. Dans le coutumier juridique Barat datant de 1899, les femmes sont tout d'abord évoquées dans le cadre de l'esclavage, puis de la polygamie. Ce sont ces deux données qui semblent caractériser entièrement les femmes. Celles-ci y apparaissent avant tout comme des victimes : la femme est mariée et « héritée » contre son gré, « le Noir ne sait comprendre quel respect on doit à la femme », la femme est « domestique, productrice d'enfants, un objet de rapport estimé d'après son travail et le nombre de

² Nous avons retrouvé en particulier dans les archives de Dakar un coutumier juridique sur le Soudan français datant sans doute de 1899 où l'approche des femmes nous semble assez caractéristique de toute l'ambiguïté de l'administration sur la question. Ce coutumier qui a été très favorablement accueilli par l'administration centrale reprend dans les grandes lignes, sinon mot pour mot, les coutumiers juridiques joints dans le même dossier datant de 1897 et qui répondent à un questionnaire précis concernant les coutumes juridiques des indigènes d'Afrique, envoyé par l'Union internationale de droit et d'économie politique à Berlin. Ce fut le premier questionnaire d'une série d'appels aux administrateurs des cercles pour qu'ils entreprennent un recensement exhaustif des coutumes juridiques en vigueur dans leur cercle, utilisant à chaque fois un schéma de rédaction sensiblement similaire au premier questionnaire. Trentinian, lieutenant gouverneur du Soudan français, dans sa circulaire de 2 janvier 1897 jointe au questionnaire, souligne qu'il est non seulement un devoir au niveau scientifique de coopérer à l'œuvre de l'Union internationale, mais que ces documents établis de manière complète et consciencieuse seront également d'une grande utilité pour tous ceux qui viennent en poste au Soudan ou qui s'intéressent à cette colonie. Trentinian insiste dans cette circulaire sur l'importance « de ne jamais généraliser, de noter les différences locales et les circonstances qui les produisent, donner des renseignements absolument exacts et authentiques plutôt que complets et abondants ». Ces avertissements ne pouvaient cependant que difficilement empêcher l'application de l'écran androcentriste colonial dans l'approche des femmes. SE ANS GGAOF (FA) 1 G 229 : Coutumier juridique par Barat, commis des affaires indigènes à Nioro. 1899.

ses enfants ; en un mot, elle a tous les devoirs et le mari tous les droits »³. La question de la charge importante de travail des femmes est abordée mais leur participation à l'économie familiale est peu décrite ou analysée. Le but de ces coutumiers est en effet d'étudier les normes et les lois de ces sociétés, et non pas la vie quotidienne.

Les femmes y apparaissent avant tout comme « curieuses à observer » : « leurs gestes, leur façon de procéder ressemblent à ceux employés par les femmes de nos pays dont elles ont en ce moment, non pas la grâce, mais la souplesse ». En même temps, ces femmes soudanaises semblent être des objets fantasmés par l'auteur lui-même. Il souligne ainsi que les femmes libres ne connaissent pas un amour idéal mais plutôt un amour sensuel, bestial, que la polygamie satisfait rarement. Certes, l'auteur continue en soulignant que la polygamie choque souvent les Européens parce qu'elle « évoque des scènes de harem », mais dans le cas soudanais, si le rôle de la femme dans le ménage polygame est bien étudié, la polygamie et la circoncision des femmes y apparaissent dès lors tout à fait justifiées car elles permettent de « réfréner leurs désirs sensuels ». L'auteur en déduit que la polygamie est une « nécessité naturelle et sociale ».

Le personnel administratif colonial qui est encouragé à s'appuyer sur ces coutumiers pour « administrer » est donc invité à partager et à adopter une approche essentiellement statique, figée, des femmes du Soudan français, à la fois « femme-victime » de la coutume, « femme-enfant » dont le mari est victime des caprices, « femme-objet », de rapport pour les Soudanais et de désir pour les colons, « femme-animal » dont les désirs sont difficiles à réfréner.

Les monographies de la région de Kayes au début du siècle évoquent également les femmes de la région mais plutôt succinctement, dans la catégorie « ethnographie ». Ces monographies donnent surtout des appréciations esthétiques sur le physique des femmes. Elles intègrent complètement l'héritage de l'anthropologie du XIX^e siècle qui combine description physique : « Les femmes [Khassonké] présentent souvent une figure régulière et des yeux vifs et intelligents. Coquettes et légères elles ont parmi les noirs soudanais une réputation d'élégance ».

Ou encore : « Le type des femmes [Soninke] est en contraste peu à leur avantage avec les Toucouleurs, les Ouoloffs et les Khassonkés qui les entourent. Les pommettes saillantes, tirant obliquement les yeux, leur donnent malgré un nez assez régulier et des lèvres minces, un physique peu attrayant »⁴.

Ces descriptions sont surtout introduites pour attester ou expliquer l'état de développement ou d'arriération des populations du Haut-Sénégal. En effet, juste après l'évocation des traits physiques des femmes sont mentionnées dans le même paragraphe des généralités de caractère sur le peuple concerné : « La soumission des Khassonkés est sincère, mais la facilité avec laquelle, soit par crainte soit par manque de caractère, ils subissent les influences nous oblige à surveiller les villages les plus éloignés de Kayes »⁵.

³ ANS 1 G 229 : Coutumier juridique par Barat, Commis des affaires indigènes à Niour. 1899.

⁴ CAOM 1 G 310 : Monographie du Cercle de Kayes. 1904.

⁵ *Ibid.* Monographie du Cercle de Kayes. 1904.

La monographie du cercle de Kayes de 1904, de même que le coutumier de 1899, montrent que les administrateurs tentent de tirer de l'observation de quelques femmes des « types » sociologiques voire « raciologiques » ; observations dont ils déduisent en fin de compte le caractère général des populations : la femme rencontrée à Kayes, sans doute captive ou ancienne captive, ou lors de tournées administratives, devient « les femmes » ; l'habitant de certains villages du cercle rencontré lors de tournées administratives devient « les Khassonkhés », etc. Ils transforment donc une expérience personnelle en un texte ethnographique officiel, qui doit faire autorité puisque ces observations sont basées sur une expérience vécue et une rencontre directe avec les populations ⁶. L'administrateur est le sujet « actif » qui, par son approche scientifique de classement en différentes catégories et sous-catégories (religion, races, castes, etc.), révèle l'objet « passif » d'étude.

Pour l'administration coloniale, les femmes n'ont donc, en ce début de siècle, d'autre intérêt que d'illustrer la démonstration sur l'état de développement ou de sauvagerie des populations colonisées. En insérant, dans les monographies, des commentaires sur l'anthropologie des populations colonisées, les colonisateurs ne s'intéressent qu'à l'étude de la distance qui sépare la sauvagerie de la civilisation sur la ligne diachronique du progrès ⁷. La procédure est essentiellement tautologique puisque les exemples précis des monographies ne sont produits que pour confirmer l'hypothèse de départ, qui est que les Africains sont inférieurs ⁸.

Pourtant, lorsque l'on procède à une étude précise des archives coloniales et en particulier des archives judiciaires, on s'aperçoit que le contact entre l'administration coloniale et les femmes n'a pas été aussi limité que ce que les documents étudiés précédemment semblent suggérer. Dans la région de Kayes, un contact régulier a lieu en particulier dans la ville coloniale de Kayes, mais ce contact ne se réduit pas aux seules habitantes de la ville de Kayes. Les femmes de cette région étaient tout à fait conscientes du nouvel environnement colonial. Elles n'ont pas attendu que l'administration coloniale s'intéresse réellement à elles pour s'adresser elles-mêmes directement aux institutions coloniales. Elles ont essayé en particulier de faire valoir auprès de l'administration leur droit en matière de mariage, de séparation et de divorce, dans le cadre notamment de la justice coloniale ⁹.

Ce dernier constat est certes plus positif, il montre des femmes vivantes et actives, et non plus victimes, qui usent de leur *agency* (ou agencéité) pour résister à la domination masculine, qui se servent de l'administration coloniale pour aménager leur condition et échapper à la coutume. Analyser ces stratégies de résistance permet de rendre les femmes à nouveau visibles, de les réhabiliter dans l'histoire africaine. Mais

⁶ Maria GROSZ-NGATE, « Power and Knowledge : The Representation of the Mande World in the Works of Park, Caillié, Monteil and Delafosse », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 28/3-4, p. 485-486.

⁷ V. Y. MUDIMBE, *The Invention of Africa. Gnosis, Philosophy, and the Order of Knowledge*, Bloomington & Indianapolis, Indiana University Press, 1988, p. 15.

⁸ Maria GROSZ-NGATE, *op. cit.*, p. 508.

⁹ Marie RODET, « Disrupting Masculinist Discourse on African Migration : The Study of Neglected Forms of Female Migration », in Charlotte BAKER et Zoé NORRIDGE (dir.), *Crossing Places : New Research in African Studies*, 2007, p. 28-38.

n'est-ce pas finalement réutiliser les mêmes instruments du discours dominant mais dans l'autre sens, réutiliser la même opposition binaire, cette dichotomie « activité/passivité » qui avait précédemment rendu les femmes invisibles ?

Sans rejeter complètement les deux concepts de « résistance » et d'« *agency* », on court le risque, à les utiliser de manière trop exclusive, de donner une vision uniforme et essentialiste de la vie de ces femmes. Ces deux concepts ont tendance à aplanir les différences entre les femmes et à sous-estimer leurs interactions complexes avec le pouvoir colonial ¹⁰. Leur vie ne peut en effet se résumer à une position purement « active » face à la domination masculine, tout comme on ne pouvait se satisfaire de la description coloniale totalement passive.

Rester dans le cadre de cette dichotomie, c'est oublier, comme l'administration coloniale, la pluralité des expériences vécues par les femmes de la région de Kayes et les divers « bricolages » qu'elles ont mis en place pour « s'accommoder » des différentes situations rencontrées ; c'est également oublier un autre facteur de domination qui rend les rapports des femmes avec le pouvoir dit « traditionnel » nettement plus complexes : le pouvoir colonial. Celui-ci, pour assurer sa domination sur les sujets, utilise et renforce régulièrement le pouvoir traditionnel et la coutume, au besoin au détriment des femmes. Pour s'assurer de l'allégeance du pouvoir traditionnel, l'administration coloniale décide de faire du respect des coutumes indigènes le pivot de sa politique de domination. Cette politique incite l'administration coloniale à considérer des traditions et coutumes, qui n'étaient jusqu'alors que des usages en évolution et des prérogatives floues, comme des lois fixes auxquels les tribunaux indigènes doivent se référer ¹¹.

Les relations directes entre l'administration coloniale et les femmes de la région de Kayes ont donc toujours été relativement ambiguës. L'administration coloniale s'est de son côté rarement intéressée directement aux femmes ¹², elle n'a que peu suscité le contact, les reléguant dans la sphère privée de leur case et de leur village, considérés comme bien éloignés de la sphère coloniale publique. En même temps, cette même administration a essayé de réguler les rapports privés au sein de la famille, et donc entre hommes et femmes, en façonnant progressivement selon la jurisprudence des tribunaux indigènes et en accord avec les chefs traditionnels « le droit civil indigène », et dans certains cas, clairement au détriment des femmes.

Les femmes sont entrées, à travers les procédures de justice des tribunaux de province et les plaintes adressées directement à l'administration coloniale, largement en contact avec le pouvoir colonial et se sont rendues dans les villes coloniales dans ce but, que cela soit de manière temporaire ou définitive. Les archives de la justice indigène de la région de Kayes délivrent donc de nombreuses informations sur les

¹⁰ Frederick COOPER, « Conflict and Connection : Rethinking Colonial African History », in David LUDDEN (dir.), *Reading Subaltern Studies : Critical History, Contested Meaning and the Globalization of South Asia*, 2002, p. 258.

¹¹ Marie RODET, « Genre, coutumes et droit colonial au Soudan français (1918-1939) », *Cahiers d'Etudes africaines*, numéro spécial « Les femmes, la justice et le droit », 47/187-188, 2007.

¹² Cette politique change cependant à partir des années 1930, en particulier sous la pression de l'Eglise et de l'opinion française (voir Marie RODET, *op. cit.*).

migrations féminines dans les villes coloniales. Ces affaires dévoilent les situations dans lesquelles une ville comme Kayes peut se révéler un lieu de promotion sociale important pour les femmes. Elles nous montrent en même temps une administration coloniale peu encline à favoriser cette situation.

**Abandon de domicile conjugal, divorce et remboursement de dot :
les « femmes en rupture » attirées par la ville coloniale ?**

En 1903, un nouveau système de justice coloniale est mis en place dans les colonies d'Afrique occidentale française qui permet d'unifier les différentes tentatives d'organisation judiciaire déjà présentes dans certaines colonies¹³. Cette réorganisation judiciaire qui sépare « justice française » et « justice indigène » crée dans chaque colonie trois niveaux de « justice indigène » : le tribunal de village, le tribunal de province et le tribunal de cercle. Le tribunal de village est présidé par le chef de village et a surtout un rôle de conciliation, tandis que le tribunal de province doit traiter des affaires civiles, commerciales, correctionnelles et pénales qui ne peuvent être résolues par le tribunal de village. Les jugements rendus par les tribunaux de province peuvent être interjetés en appel devant le tribunal de cercle. Les tribunaux de village n'ont jamais réellement fonctionné de manière régulière car les parties préféraient, pour résoudre leurs conflits, s'adresser directement à l'administration coloniale à Kayes qui les renvoyaient au tribunal de province.

Le tribunal de province est renommé « tribunal de subdivision » par le décret du 16 août 1912. Le décret du 22 mai 1924 change à nouveau son nom pour « tribunal du 1^{er} degré » tandis que le tribunal de cercle devient « tribunal du 2^e degré ».

Les états de jugements de la justice indigène dans le Haut-Sénégal, en particulier les affaires de mariage (abandon de domicile conjugal, divorce et remboursement de dot) fournissent de nombreuses informations sur les migrations des femmes. Le mariage étant dans la région de Kayes essentiellement exogamique et virilocal, les migrations individuelles des femmes dans le cadre du mariage – pour y entrer ou pour en sortir – sont la règle. Les migrations africaines féminines liées au mariage ont sans doute toujours été de loin les plus nombreuses, comparées aux migrations masculines de travail. Elles ont souvent été négligées par les chercheurs car d'une part, leur documentation historique a toujours été plus difficile, d'autre part parce qu'elles ont rarement été considérées comme une vraie forme de migration. Elles ont souvent été reléguées dans la catégorie des formes traditionnelles de mobilité, car ce qui importait en réalité, c'était d'étudier les migrations « modernes », les migrations liées à la colonisation, c'est-à-dire les migrations masculines de travail.

Cordell, Gregory et Piché estiment qu'au contraire, il faut considérer les migrations féminines de mariage comme une forme majeure de migration de travail¹⁴. Les transactions matrimoniales sont en effet, dans beaucoup de sociétés africaines, des arrangements sociaux liés à la reproduction de la force de travail – directement par le

¹³ Décret du 10 novembre 1903 portant réorganisation du service de la justice dans les colonies et territoire relevant du gouvernement de l'Afrique occidentale française, *Journal officiel de la République française*, 24 novembre 1903, p. 7094-7097.

¹⁴ Dennis D. CORDELL, Joel W. GREGORY et Victor PICHE, *Hoe and Wage, A Social History of a Circular Migration System in West Africa*, Boulder, Westview Press, 1996, p. 31.

transfert de la force de travail de la femme au village de son mari et indirectement à travers la capacité de la femme à avoir des enfants et donc à reproduire la force de travail d'une génération à l'autre. Avec l'émergence de nouvelles formes de migrations de travail à l'époque coloniale, les migrations féminines de mariage auraient également contribué, par l'apport du travail domestique, à l'entretien des migrants masculins travaillant dans la sphère capitaliste, même si, d'après Cordell, Gregory et Piché, ces migrations féminines ne sont pas des migrations de travail *stricto sensu* puisque ces femmes n'ont pas migré dans le but de devenir des travailleuses salariées.

En réduisant les migrations de mariage à des migrations de travail, cette approche ignore en réalité complètement les motivations complexes des femmes pour le mariage (et donc pour migrer dans le cadre du mariage). En le considérant comme une simple forme d'échange de force de travail, cette approche ne sort pas du cadre classique d'analyse des migrations africaines qui tend à considérer toutes relations humaines comme des relations purement économiques où les hommes s'engagent dans des relations économiques de type capitaliste en travaillant dans l'économie coloniale, tandis que les femmes sont cantonnées aux relations économiques de type domestique en ne travaillant que dans le cadre de l'économie familiale. Ces auteurs oublient les interconnexions complexes entre économie familiale et économie domestique. Or, la stricte séparation entre les deux sphères est une erreur conceptuelle qui a tendance à soutenir le bien-fondé d'assertions telles que : « *The men followed the money and the women followed the men* »¹⁵.

L'étude des migrations féminines liées au mariage (mariage, divorce, remariage) à partir des états de jugements des tribunaux de province du Haut-Sénégal montre des situations complexes où ces migrations apparaissent comme des expériences centrales dans la vie de ces femmes, des étapes qui leur permettent de changer de statut social et de bâtir de manière cumulative leur trajectoire de vie sur le plan économique et social.

Les états de jugements du tribunal de province de Kayes montrent tout d'abord que les divorces étaient affaires très courantes dans la région au début du XX^e siècle. Entre 1907 et 1912, le nombre de femmes demandant le divorce augmente de manière constante jusqu'en 1910. En 1907, 43,3% des demandes de divorce sont faites par des femmes. Dès 1908, ce taux passe à 51,4%. En 1909, il atteint 58 %. Il dépasse les 70% en 1910 pour chuter à 33,3% en 1911 et 36% en 1912.

Quand les hommes sont les plus nombreux à demander le divorce, le détail des affaires montre que dans la majorité des cas, les hommes amènent leur femme devant le tribunal car celles-ci ont émis le souhait de divorcer et ont éventuellement déjà quitté le domicile conjugal¹⁶. Pour les affaires liées à des situations d'abandon de domicile conjugal, c'est-à-dire où des femmes quittent leur mari et demandent le

¹⁵ Dennis D. CORDELL, Joël GREGORY et Victor PICHE, *op. cit.*, p. 231. Sur la critique de l'emploi de schémas dualistes d'analyse tels que travail féminin domestique/travail masculin salarié, voir Marie RODET, « C'est le regard qui fait l'histoire. Comment utiliser des archives coloniales qui nous renseignent malgré elles sur l'histoire des femmes africaines », *Terrains et Travaux*, 10, 2006, p. 18-35.

¹⁶ ANM 2 M 123 : Etat des jugements et extraits des registres d'érou. Cercle de Kayes. 1901-1920.

divorce ou dont les maris essayent de les obliger à regagner le domicile conjugal par l'intermédiaire des tribunaux indigènes, elles représentent en moyenne un tiers des affaires de mariage présentées devant le tribunal indigène de Kayes entre 1907 et 1912. Certaines femmes profitent sans doute de cette période d'affaiblissement de l'autorité du chef de famille suite à l'émancipation des esclaves et aux crises alimentaires subies dans la région pour s'affranchir de la tutelle de leur mari. Lorsque les hommes ne sont plus capables de nourrir leur propre famille, le chef de famille peine en effet à assurer la cohésion du groupe entre les différents ménages et en particulier entre les coépouses, ce qui favorise la division familiale, les femmes n'hésitant pas à quitter finalement leur mari si celui-ci se révèle incapable de subvenir à leurs besoins.

Quelques affaires d'abandon de domicile conjugal et de divorce montrent également comment les villes coloniales exercent une attraction directe sur les femmes de la région de Kayes. Des villes comme Kayes ou Bamako étaient de manière générale des destinations privilégiées par les migrants. Les mouvements de population en provenance du cercle de Kita se dirigèrent très tôt vers Bamako, tandis que les cercles de Nioro, Kayes et Bafoulabé se tournèrent plus naturellement vers Kayes. Le 18 juillet 1907, Maïmouna Couté de Nioro vient demander le divorce contre son mari Kélibaca Taraoré car celui-ci la maltraite ¹⁷. Elle est prête à rendre la dot de quatre chèvres. Son mari explique alors au tribunal que leurs problèmes datent du jour où ils ont été à Nioro. Il suspecte Maïmouna d'y avoir fait la connaissance d'un autre homme. Devant l'insistance de sa femme, Kélibaca finit par accepter de divorcer. Le 9 décembre 1907, Cheick Dabo de Nioro se présente au tribunal de province Kayes pour porter plainte contre sa femme Fatimata Kamara ¹⁸. Elle a abandonné le domicile conjugal et est venue à Kayes où elle vit avec un tirailleur. Son mari l'y a rejointe et demande désormais au tribunal « ou la femme ou la dot ». Fatimata est condamnée à rembourser la dot ou à retourner avec son mari à Nioro. Le 21 avril 1910, Alassane Bodje, interprète au cercle de Kayes, se plaint auprès du tribunal de province de Kayes que sa femme Alamako Diawara a quitté le domicile conjugal pour se rendre à Bamako et que, malgré plusieurs convocations du tribunal et l'envoi de l'argent du voyage, qu'elle a fini par renvoyer, elle n'est jamais rentrée à Kayes ¹⁹. Alamako est condamnée par le tribunal à rembourser la dot reçue ou à retourner chez son mari. Le 3 avril 1911, Fatoumata Taraoré demeurant à Kayes demande le divorce contre son mari Alassane Diarra demeurant à Séro ²⁰. Elle déclare qu'elle a supporté les mauvais traitements de son mari tant que sa fille était en bas âge. Il y a six ans, elle a accepté les avances d'un tirailleur avec qui elle vit depuis à Kayes. Elle demande le divorce et la garde de sa fille. Le mari déclare qu'il est d'accord pour divorcer. Le tribunal prononce le divorce mais donne la garde de l'enfant au père.

¹⁷ ANM 2 M 135 : Etat des jugements rendus en matière civile et commerciale par le tribunal de province de Nioro. 2^e trimestre 1907.

¹⁸ *Ibid.*, Etat des jugements rendus en matière civile et commerciale par le tribunal de province de Kayes. 4^e trimestre 1907.

¹⁹ ANM 2 M 123 : Etat des jugements, rendus en matière civile et commerciale par le tribunal de province de Kayes. 2^e trimestre 1910.

²⁰ ANM 2 M 123 : Etat des jugements rendus en matière civile et commerciale par le tribunal de province de Kayes. 2^e trimestre 1911.

Les affaires de mariage traitées par les tribunaux de province de la région de Kayes montrent également des situations dans lesquelles les villes coloniales comme Kayes se révèlent, en particulier à travers les remariages, des lieux importants de promotion sociale pour les femmes. Migrer dans ces villes permet de s'attacher à un nouvel homme qui peut offrir une certaine « protection ». Certaines femmes de la région de Kayes n'hésitent donc pas à venir à Kayes ou dans d'autres villes coloniales et villages du chemin de fer pour se lier à des hommes en relation avec l'administration coloniale, comme les tirailleurs, les travailleurs du chemin de fer ou les hommes travaillant directement pour l'administration coloniale.

Les hommes travaillant pour l'administration ou le chemin de fer ont en effet un salaire régulier quand ils sont employés. Quant aux tirailleurs, un certain nombre d'entre eux, après quinze ans de service ou lorsqu'ils rentrent d'Europe après la Première Guerre mondiale, ne retournent pas toujours dans leur village d'origine. Ils s'installent à Kayes où l'administration leur attribue un terrain et leur procure éventuellement un travail comme garde-cerle ou gardiens. Ils acquièrent rapidement un certain statut auprès de la population locale du fait de leurs connections avec l'administration coloniale qui tente de les ménager. Les tirailleurs et leur famille bénéficient de certaines mesures qui peuvent apparaître comme des paramètres non négligeables dans le choix d'un bon parti lors d'un mariage : le tirailleur et sa famille sont dispensés de payer l'impôt tout le temps du service. Le tirailleur bénéficie d'une pension quand il a effectué quinze ans de service. Les femmes bénéficient également d'une pension lorsque le mari tirailleur décède. Comme les tirailleurs touchent une pension ou, du moins au début de leur engagement, une prime, les femmes et leur famille attendent d'eux des cadeaux de mariage importants et des dots élevées, ce qui renchérit le prix des mariages. Or, pris dans l'inflation des cadeaux de mariage, les tirailleurs ne peuvent pas toujours tenir leur promesse, ce qui donne lieu à de nombreux litiges devant les tribunaux de province.

Si le parti ne se révèle pas aussi intéressant que ce qu'en escomptaient la femme et sa famille au départ, celle-ci trouve en général un autre parti et demande le divorce. Le 21 septembre 1908, Kadiisso demande au tribunal de province de Kayes le divorce avec Mahmoudou Sissoko, tirailleur parti en colonne, car celui-ci ne lui a pas donné les cadeaux qu'il lui avait promis lors de son mariage ²¹. Le tribunal prononce le divorce et condamne Kadiisso à rembourser la dot, soit cent cinquante francs qui sont confiés au commandant de cercle jusqu'au retour de Mahmoudou.

La sortie et la rentrée dans un nouveau mariage sont l'occasion pour les femmes d'acquérir un meilleur statut social qu'elles négocient et renforcent en même temps qu'elles améliorent leur condition de vie. Les femmes gèrent ces opportunités de progression sociale comme une sorte de « carrière » en devenir, ce qui donne une tout autre image du mariage comme institution garante du conservatisme et de la subordination féminine à l'autorité masculine ²². Ainsi, le 23 avril 1910, Kominia

²¹ ANM 2 M 123 : Etat des jugements rendus en matière civile et commerciale par le tribunal de province de Kayes. 3^e trimestre 1908.

²² Barbara COOPER, *Marriage in Maradi. Gender and Culture in a Hausa Society in Niger, 1900-1989*, Portsmouth, NH, Heinemann, 1997, p. 63.

Coulibaly, ancien tirailleur installé à Toukoto qui avait laissé à Yaguiné sa femme et son fils pendant son service, déclare au tribunal qu'à son retour, il a trouvé sa femme Niellé Taraoré remariée et ayant un enfant de son deuxième mari ²³. Il réclame son fils. Niellé Taraoré déclare à l'audience qu'elle veut retourner avec son premier mari. On peut supposer que Niellé souhaite retourner avec son premier mari car elle préfère être « femme de tirailleur » à Toukoto, gare ferroviaire de la région de Kayes.

Cependant, ces progressions sociales à travers la sortie et la rentrée dans le mariage ne sont pas toujours linéaires puisque la sortie du mariage représente également un risque de perte de statut, si elle n'est pas compensée par l'entrée dans une nouvelle union. Kania Soukho est ainsi condamnée en 1906 à quatre jours de prison par le tribunal de province de Nioro pour vagabondage car elle refuse, suite à son divorce avec un tirailleur à Nioro, de retourner dans sa famille à Goumbou ²⁴.

Comme le montre cette affaire, dans les sociétés patrilinéaires et virilocales comme celles de la région de Kayes, il est difficile et non souhaité, pour une femme divorcée ou veuve, de rester seule, non mariée et donc sans protection. Dans la hiérarchie sociale, le statut de femme mariée est un statut très important qui dépend directement du statut social du mari. Les femmes non mariées ne peuvent pas, par exemple, avoir accès par elles-mêmes à la terre, même si elles peuvent hériter de têtes de bétail et de biens personnels de leurs parents. C'est par le mariage que les femmes obtiennent un droit de culture sur une parcelle attribuée par la famille de leur mari. Si elles retournent chez leurs parents à la suite d'un divorce ou d'un veuvage, elles peuvent certes avoir accès à la terre mais cet accès est considéré comme temporaire, le temps de trouver un nouveau parti pour se remarier, si elles sont encore suffisamment jeunes. Il faut également rappeler que l'idéal de vie inculqué par la société aux jeunes filles est d'être mariée et d'avoir des enfants, ce qui leur permet d'acquérir un statut supérieur par rapport à la jeune fille qui n'a pas de droit de culture en propre et qui se situe au bas de l'échelle sociale, puisqu'elle est soumise non seulement aux hommes mais également à toutes les femmes plus âgées.

Tout ceci explique la centralité du mariage dans la manière dont les femmes envisagent leur trajectoire de vie. L'acquisition d'une nouvelle source de protection par le mariage, le divorce et le remariage semble avoir été une stratégie courante pour les femmes de la région de Kayes. Il est donc difficile de suivre ici Hodgson et McCurdy lorsque ces auteures présentent les femmes qui quittent leur mari comme des femmes qui refusent de revenir dans « l'ordre social traditionnel », qui décident de vivre en dehors des frontières « acceptables » de comportements ²⁵. L'objectif pour la majorité des femmes de la région de Kayes qui quittent leur mari est en réalité de se remarier et de réintégrer par le mariage « l'ordre social traditionnel ».

²³ ANM 2 M 135 : Etat des jugements rendus en matière civile et commerciale par le tribunal de province de Nioro. 2^e trimestre 1910.

²⁴ SE ANS GGAOF (FA) M 119 : Copie du livre d'écrou. Cercle de Nioro. 3^e trimestre 1906.

²⁵ Dorothy HODGSON et Sheryl McCURDY, « Wayward Wives, Misfit Mothers, and Disobedient Daughters : « Wicked » Women and the Reconfiguration of Gender in Africa », *Canadian Journal of African Studies*, 30/1, 1996, p. 3.

Il est intéressant également d'examiner ce qui pourrait être qualifié de situation inverse, lorsque la femme est abandonnée par son mari et qu'elle réclame le divorce auprès du tribunal de province. Roberts note que dans le cas des cercles de Bamako et de Ségou, comme les hommes ont une plus grande mobilité géographique que les femmes, il n'est pas surprenant que les femmes constituent les trois-quarts des demandeurs dans les cas d'abandon ²⁶.

L'étude des états de jugements de Kayes pour la même période nous donne une image très différente de celle donnée par Roberts pour les cercles de Bamako et de Ségou. D'une part, les affaires où les femmes demandent le divorce pour abandon de famille représentent rarement la majorité des affaires d'abandon. Exceptée l'année 1909 où elles représentent effectivement plus des trois quarts des affaires, celles-ci n'excèdent en général que rarement le tiers des affaires d'abandon présentées au tribunal de province de Kayes pour la période 1907-1912.

D'autre part, l'affirmation que les femmes sont moins mobiles que les hommes est plus que contestable, comme le montre l'étude menée précédemment sur les migrations liées au mariage. Les femmes « abandonnées » demandent en réalité souvent le divorce pour pouvoir se remarier, si elles ne l'ont pas déjà fait pendant l'absence du mari, et pour être donc mobiles à nouveau. Certaines n'hésitent pas à retourner avec leur premier mari si le nouveau fait défaut. Le 24 septembre 1907, Diatiguy Niouma Tarané vient déclarer au tribunal de province de Nioro que son mari Gagny l'a abandonnée ²⁷. Elle souhaite se remarier avec son ancien mari et réclame pour cela le divorce, qui est prononcé par le tribunal. D'autres partent à Kayes pour se remarier sans être divorcées ni attendre le retour du premier mari. Le 29 juillet 1907, Bakary Maguisaga vient se plaindre au tribunal de province de Kayes que sa belle-sœur Mouso Coro Masa a lâché son mari alors que celui-ci était en voyage et qu'elle est partie à Kayes pour se remarier ²⁸. Il réclame donc le remboursement de la dot de 165 francs, ce qui lui est accordé par le tribunal.

Ces affaires montrent que les femmes « abandonnées » souhaitent avant tout se remarier et ont donc exactement les mêmes préoccupations de mobilité que les femmes qui abandonnent le domicile conjugal : elles tentent de trouver un meilleur parti qui habite éventuellement dans une ville coloniale et qui peut leur assurer des conditions de vie meilleures, en particulier lorsque le mari n'a pas pourvu à leur entretien pendant son absence.

L'étude des affaires de divorce et d'abandon de domicile conjugal montre ainsi comment certaines femmes choisissent la mobilité pour pouvoir améliorer leur situation personnelle, en particulier en migrant dans les villes coloniales comme Kayes pour se remarier. Cependant, d'après les états de jugements, les femmes se

²⁶ Richard ROBERTS, *Litigants and Households. African Disputes and Colonial Courts in the French Soudan, 1895-1912*, Portsmouth, NH, Heinemann, 2005, p.167. Il faut comprendre ici « abandon » à la fois comme abandon de domicile conjugal par la femme et comme abandon de famille par l'homme.

²⁷ ANM 2 M 135 : Etat des jugements rendus en matière civile et commerciale par le tribunal de province de Nioro. 3^e trimestre 1907.

²⁸ ANM 2 M 123 : Etat des jugements rendus en matière civile et commerciale par le tribunal de province de Kayes. 3^e trimestre 1907.

rendant dans les villes coloniales suite à un abandon de domicile conjugal semblent minoritaires, ce qui tendrait à relativiser le concept de la ville coloniale, lieu de refuge pour les « femmes en rupture ». Entre 1907 et 1912, sur un total de 87 affaires d'abandon de domicile conjugal, 48 femmes choisissent de rester dans le même village et/ou de retourner chez leurs parents, soit la majorité, 18 femmes choisissent la ville coloniale ou un village du rail (gare coloniale) pour refaire leur vie, soit environ 20% des femmes décidant de quitter leur mari et dont l'abandon de domicile conjugal est constaté par le tribunal de province de Kayes. Même si ces chiffres montrent que ce phénomène mérite de retenir l'attention, ils permettent également de souligner les limites du concept « ville coloniale/ville refuge ». Pour mieux comprendre les limites de ce concept, il est important ici de réexaminer l'idée de « femmes en rupture ».

« Je demande la femme ou la dot »

L'utilisation du concept « ville coloniale/ville refuge » ou de « femmes en rupture » laisse d'une certaine manière sous-entendre que les femmes qui abandonnent le domicile conjugal profitent de l'émergence des villes coloniales et de la protection de l'administration coloniale pour échapper à la tutelle de leur mari et mener en ville une vie indépendante, dégagée des pressions coutumières rurales. Or, l'erreur à ne pas commettre ici serait justement de considérer « l'abandon de domicile conjugal » comme une rupture par rapport à la tradition du mariage dans les sociétés de la région de Kayes. La proportion d'affaires d'abandon de domicile conjugal présentées au tribunal de province de Kayes est en effet relativement stable pour la période 1907-1912. En 1907, elles représentent 37,5% des affaires de mariage ; en 1912, elles représentent 36,3% des affaires de mariage.

Un examen plus attentif des archives montre que l'infraction « d'abandon de domicile conjugal », comme on la connaît en France à la même époque, n'existe pas dans la région de Kayes avant que les tribunaux indigènes, mis en place par l'administration coloniale, ne l'introduisent : l'expression « abandon de domicile conjugal » en tant que telle n'apparaît pas dans les états de jugements avant le troisième trimestre de l'année 1910. Auparavant, seul l'énoncé des faits permet d'identifier un abandon de domicile conjugal : « Maka réclame sa femme qui s'est enfuie chez son père et demande à ce que sa femme revienne au domicile ou que la dot lui soit remboursée »²⁹. A partir de 1910, l'abandon de domicile conjugal apparaît plus spécifiquement dans l'énoncé des faits sous la forme : « demande de divorce pour abandon du domicile conjugal ».

Dans les coutumiers juridiques du Soudan français datant des premières années de la colonisation, l'abandon de domicile conjugal est évoqué rapidement pour traiter plus précisément de la question du divorce³⁰. Il semble que le fait de quitter le domicile conjugal pour une femme ait été un moyen courant de signifier son désir de divorcer. La femme allait le plus souvent se réfugier chez ses parents qui essayaient de la convaincre de retourner chez son mari et qui parfois tentaient de l'y ramener

²⁹ ANM 2 M 123 : Etat des jugements rendus en matière civile et commerciale par le tribunal de province de Kayes. 3^e trimestre 1907.

³⁰ ANS 1 G 229 : Coutumiers juridiques, 1897.

de force. Mais si la femme persistait dans son désir de rompre avec son mari, les familles finissaient souvent par se mettre d'accord sur le remboursement de la dot par la famille de la femme, ce remboursement signifiant le divorce.

Comme le montre le haut taux de divorce avec remboursement de dot dans le cercle de Kayes à cette époque, l'enjeu principal en cas de divorce est, pour les deux parties, la question de la dot. Sur la période 1907-1912, les affaires de divorce représentent en moyenne 23% des affaires présentées au civil et près de 70% des affaires touchant aux questions de mariage. Tant que le mari a la garantie de récupérer la dot, ce que semble pouvoir garantir le tribunal de province, il s'oppose rarement au divorce. Sur la période 1907-1912, les demandes de réintégration du domicile conjugal par les maris délaissés auprès des tribunaux indigènes sont en réalité en quasi constante diminution : en 1907, les demandes de réintégration du domicile conjugal représentent 48% des affaires d'abandon de domicile conjugal, avec un taux de succès de 60%. Dès 1908, même si le taux de demande se maintient à 50% des cas, le taux de succès chute à 29%. En 1910, le taux de demande n'est plus que de 25% avec un taux de succès nul, il diminue encore à 21% en 1911 et atteint 6,25% en 1912. Le taux de succès est également nul en 1912. Régulièrement tout au long de la période, on trouve aussi des affaires où le mari donne comme option pour résoudre le problème soit la réintégration du domicile conjugal, soit le divorce. Dans la totalité des cas, c'est finalement le divorce qui est prononcé.

Les états de jugements entre 1907 et 1912 attestent donc d'une acceptation générale du divorce par remboursement de dot par les habitants du cercle de Kayes et par ses tribunaux, l'abandon de domicile conjugal se révélant en définitive une manière pour la femme de signifier son intention de divorcer. Quand les hommes tentent de contrôler leurs femmes – ils les amènent au tribunal car celles-ci ont abandonné le domicile conjugal ou veulent divorcer – ce qu'ils semblent surtout chercher, comme les femmes, c'est à obtenir des tribunaux indigènes un jugement décisif et impartial, une décision qui tranche le problème et devra être suivie par les deux parties. Cependant, une étude des états de jugements montre que les tribunaux semblent de moins en moins enclins à seulement constater l'abandon de domicile conjugal, et donc à prononcer le divorce sans conséquence pour la femme, si ce n'est le remboursement de la dot.

Pénaliser la mobilité

L'idée de sanctionner clairement les femmes pour leurs « inconduites » s'imisce progressivement dans les jugements du tribunal de province de Kayes. Le 14 décembre 1908, Boubakar Kane vient demander au tribunal de province de Kayes que sa femme, Koumata Niang, qui est partie de chez lui depuis un an, revienne. Celle-ci refuse. Le tribunal la condamne à quarante francs d'amende, mais comme elle est insolvable, cette peine est transformée en quarante jours de prison. Dans sa lettre du 14 juin 1909 sur le fonctionnement de la justice indigène dans la colonie du Haut-Sénégal et Niger, le procureur général souligne que cette peine d'emprisonnement a été infligée

indûment par le tribunal de province de Kayes ³¹. Le procureur général ne remet pas ici en cause le fait d'infliger une peine de prison pour abandon de domicile conjugal mais le fait que cette peine ait été prononcée par un jugement rendu au civil.

Les séries de jugements pour la période 1912-1945 et les registres d'écrou, malgré leur état très lacunaire, montrent à partir de 1914 une pénalisation flagrante de l'abandon de domicile conjugal. Un jugement très important dans ce sens est la condamnation en 1914 par le tribunal de subdivision de Nioro de Sodié Samba à un mois de prison pour s'être obstinée à ne pas réintégrer le domicile conjugal. A l'occasion de ce jugement, le commandant de cercle demande, lors de la transmission des états de jugements au gouverneur de la colonie, si les tribunaux peuvent faire application de la coutume Bambara « qui tient pour délit le fait par une femme de s'obstiner, sans raisons, à ne pas réintégrer le domicile conjugal » ³². Le procureur, dont l'avis est également sollicité par le gouverneur général selon la procédure classique de transmission des dossiers de justice, déclare ce jugement parfaitement régulier, puisque la coutume le prévoit.

Le « délit d'abandon de domicile conjugal » est ainsi officiellement formalisé par l'administration coloniale en tant que « délit coutumier ». Ce glissement à la fois colonial et coutumier du civil au pénal s'est effectué d'autant plus facilement que les délits ne sont pas définis dans les décrets de 1903 et 1912 sur la réorganisation de la justice indigène. Ces définitions ne sont pas précisées car c'est la compilation des coutumiers juridiques et la jurisprudence des tribunaux indigènes qui doivent les déterminer. Mais comme le montre l'intervention du parquet général en 1914 dans l'affaire Sodié Samba, cette détermination doit être approuvée par le pouvoir colonial lui-même. Le juge ultime de l'application erronée des coutumes locales est donc le pouvoir colonial, et non le tribunal indigène. Le processus de contrôle continu de la justice indigène par le pouvoir colonial depuis le cercle jusqu'au parquet général a, dans le cas de l'abandon de domicile conjugal, directement favorisé un processus d'« invention de la coutume ».

Conclusion

Les affaires d'abandon de domicile conjugal attestent d'une intense circulation des femmes et des jeunes filles dans les zones rurales, mais également entre zones rurales et villes coloniales. L'étude particulière des affaires de divorce et d'abandon de domicile conjugal révèle ainsi comment certaines femmes choisissent la mobilité pour pouvoir améliorer leur situation personnelle, notamment en migrant dans des villes coloniales comme Kayes pour se remarier. Ces migrations, qui ne sauraient être résumées à des migrations de rupture, attestent d'une combinaison complexe de stratégies migratoires, à la fois sociales et économiques, dans un contexte colonial « mouvant ». L'administration s'avère en définitive peu encline à favoriser cette situation en entérinant la pénalisation de l'abandon de domicile conjugal à partir de

³¹ ANM 2 M 1 : Lettre n° 335 au sujet du fonctionnement de la justice indigène dans la colonie du Haut-Sénégal-Niger pendant le 4^e trimestre 1908. 14 juin 1909.

³² ANM 2 M 1 : Lettre n° 77 G. au sujet du fonctionnement de la justice indigène dans la colonie du Haut-Sénégal-Niger (2^e et 3^e trimestre 1914). Procureur général à gouverneur général de l'AOF. 30 mars 1915.

1914. Ce contrôle croissant de la mobilité des indigènes, qui est très visible dans le cas des femmes, s'accélère à partir des années 1920. L'administration met en effet en place un corpus législatif de contrôle de la circulation des indigènes, renforcé par un recours régulier au travail forcé. Elle tente de cette manière de contrôler et de limiter les migrations dans les villes, tout en essayant de drainer la population masculine vers les pôles de mise en valeur de la colonie.

L'émigration des femmes « seules »
dans l'Empire britannique,
vue par *The Imperial Colonist* (1900-1918)
Une alternative à la citoyenneté ?

Martine SPENSKY

L'historiographie relative à l'Empire britannique s'est fort développée au cours des trente dernières années, dans le sillage de la décolonisation d'abord, de l'immigration ensuite et, enfin avec l'arrivée dans les universités de la deuxième ou troisième génération d'enfants issus de l'immigration postcoloniale. La profusion actuelle des travaux sur l'Empire semble commémorer le centenaire, à la fois de l'apogée et de l'amorce du déclin de l'Empire britannique au début du XX^e siècle. Dans ce foisonnement d'ouvrages et d'articles, les analyses en termes de « genre » moins nombreuses, sont toutefois en très nette augmentation depuis l'article pionnier d'Ana Davin publié en 1978 et où elle montrait comment l'Etat, porté par la vague « jingoïste » soulevée par la guerre des Boers, avait, au début du siècle, instrumentalisé la maternité des femmes britanniques à des fins de propagande impériale. Depuis, nombre de travaux ont paru, tant sur la division sexuelle du travail entre hommes et femmes blancs dans leurs rapports avec les peuples subalternes ¹ qu'entre femmes blanches et femmes et hommes esclaves ou colonisés ².

En me situant dans cette école de pensée, j'essaierai de montrer que l'impérialisme féminin militant – à une période où le féminisme était très offensif – présente à certaines femmes, un type de citoyenneté « alternative » qui est aussi, bien sûr, une alternative à la citoyenneté politique puisqu'elles ne votent pas. Ma source principale est la revue bimensuelle *The Imperial Colonist*, du numéro 1 paru en janvier 1901, au numéro 201 de décembre 1918. Cette revue appelle en effet à longueur de colonnes les femmes

¹ C. HALL, *White, Male and Middle Class* (part III), Polity Press, 1992 ; C. MIDGLEY, *Women Against Slavery : the British Campaigns 1780-1870*, Londres, 1992.

² N. CHAUDURI & M. STROBEL (éd.), *Western Women and Imperialism*, Bloomington, 1992 ; JAYAWARDENA, KUMARI, *The White Women's Other Burden : Western Women and South Asia during British Rule*, New York, 1995 ; C. MIDGLEY, *op. cit.*

britanniques à se consacrer à l'Empire, non pas – ou pas seulement – en faisant des enfants, comme on y engageait généralement les femmes des classes moyennes, mais en promouvant le mode de vie et de consommation « anglais » aux quatre coins du monde – littéralement en Afrique du Sud, en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande, c'est-à-dire dans les colonies de peuplement (*settlement colonies*)³. Les femmes sont indispensables à l'entreprise coloniale et le nom même choisi par les militantes impérialistes pour la revue, transforme leur émigration en un acte patriotique, une sorte de « citoyenneté participative » et glorieuse. La mère-patrie a besoin d'elles pour répandre son influence « bénéfique » sur le monde, lui apportant paix et justice, pour redistribuer sa population – « une population travailleuse, amoureuse de la paix et de la justice » – et rétablir l'équilibre entre les sexes, vu sous l'angle du trop ou pas assez de femmes de « souche britannique » : trop en Grande-Bretagne, pas assez dans les colonies. La mère-patrie en a besoin aussi pour trouver des débouchés à son excès de capitaux et à ses produits. Or, la consommation est en grande partie une activité féminine, la principale dans les classes moyennes et supérieures.

Je dirai donc deux mots, dans un premier temps, de la revue et des associations dont elle est l'organe. J'essaierai, dans un deuxième temps, de montrer en quoi « l'impérialisme militant » de ces associations représente, pour ses membres et sympathisantes, une citoyenneté alternative. Dans la dernière partie, j'analyserai le rapport entre autochtones et nouvelles arrivantes, bien que cette analyse soit omniprésente, en creux, tout au long de cet exposé.

***The Imperial Colonist* et les associations dont il est l'organe, de 1901 à 1918**

La période 1900-1918 est généralement considérée par les historiens britanniques comme faisant partie du « long » XIX^e siècle, sa partie croupionne en quelque sorte. Ce sont des années de grande agitation sociale et politique, qui a commencé au siècle précédent. Les gouvernements successifs – conservateur jusqu'en 1905, libéral de 1905 à 1916 et de coalition de 1916 à 1922 – ont tous été confrontés aux revendications des trois mouvements sociaux les plus combattifs de l'époque : le mouvement ouvrier, le mouvement irlandais en faveur du *Home Rule*⁴ et le mouvement des femmes pour le suffrage.

³ Les *settlement colonies* sont, d'après D. STASIULIS et N. YUVAL-DAVIES (*Unsettling Settler Societies*, London, Sage, 1995) « des sociétés dans lesquelles les Européens se sont installés et ont gardé une position dominante par rapport aux peuples autochtones ; une société hétérogène qui s'est développée en termes de classe, d'ethnie et de race » (p. 3). Selon Adam, qu'elles citent, les « *settler societies* » brouillent la nette dichotomie entre l'Europe et le reste du monde du fait qu'elles diffèrent des « colonies d'exploitation ».

⁴ Selon J. LOUGHLIN (« Home Rule », *The Oxford Companion to Irish History*, Oxford, University Press, 1998), le *Home Rule* (autonomie) est l'objectif de tous les nationalistes constitutionnalistes entre 1870 et 1918. Le terme, inventé par le révérend Joseph A. Galbraith, un membre du *Home Government Association*, aurait été assez vague pour permettre au plus grand nombre d'embrasser la cause, du nationaliste le plus tiède au plus ardent. Pour Isaac Butt, fondateur du mouvement pour le *Home Rule*, celui-ci consistait en une fédération d'Etats autonomes (Ecosse, Irlande, Angleterre), réunis sous l'autorité d'un Etat central qui s'occuperait des relations avec les autres Etats et des affaires impériales.

C'est à ce dernier que je me suis intéressée ces dernières années, et plus particulièrement aux arguments développés par ses détracteurs dans la revue publiée par leur mouvement : *The Anti-suffrage Revue* – que j'ai étudiée par ailleurs ⁵. Celle-ci paraît régulièrement tous les quinze jours entre 1908 et 1918. Son argument principal pour s'opposer au vote des femmes est que, bien qu'elles puissent gérer sans trop de dommage les municipalités puisque les qualités requises pour cette tâche sont les mêmes que celles de la maîtresse de maison qui gère son foyer, les femmes sont psychologiquement et physiologiquement inaptes à s'occuper des affaires de l'Empire – liées à la guerre. Le fait qu'elles votent dans certains Dominions comme l'Australie (depuis 1901) ou la Nouvelle-Zélande (depuis 1893) est considéré comme hors de propos par les Antisuffragistes car ces Etats n'ayant pas d'Empire, ils se gèrent, selon eux, comme de simples municipalités. Autoriser les femmes à exercer leur citoyenneté politique au cœur de l'Empire, équivaldrait à « un suicide impérial » et à « un suicide racial ». Ces idées étaient étayées par les théories évolutionnistes du darwinisme social selon lesquelles la femme avait besoin de toute son énergie pour enfanter. Travailler ou pire – s'occuper des affaires de l'Etat – ne pouvait que détourner cette énergie, au détriment de la race et de l'Empire ⁶.

Partant de là, il m'a paru intéressant qu'une revue contemporaine de la revue anti-suffragiste, *The Imperial Colonist* – dont les héros impérialistes, qu'elle cite abondamment ou auxquels elle donne la parole dans ses colonnes, sont souvent les mêmes que ceux de la revue précédente – tienne sur le lien femmes/empire un discours sensiblement différent. *The Imperial Colonist* est une revue faite par des femmes pour les femmes. Elle est vendue principalement par abonnement ; elle est également distribuée gratuitement aux associations liées au « travail impérial », aux membres du gouvernement ainsi qu'aux parlementaires. Ses animatrices sont des femmes des classes supérieures ou moyennes/supérieures ⁷. La plupart d'entre elles – pas toutes – appartient à la mouvance conservatrice ; certaines militent d'ailleurs en même temps dans d'autres organisations conservatrices liées à l'expansion de l'Empire. C'est le cas, par exemple, de sa rédactrice en chef, Lady Kingsley of Fawsley ⁸, une

⁵ Martine SPENSKY, « Universalisme des hommes, particularisme des femmes : la légitimation de l'exclusion des sphères du pouvoir », in Id. (éd.), *Universalisme, particularisme et citoyenneté dans les îles britanniques*, Paris, L'Harmattan, 2000.

⁶ *Ibid.*

⁷ Ce qui fait, selon Davidoff et Hall (1987), la différence entre classes moyennes et supérieures, en Grande-Bretagne, est la nature de ce qu'elles possèdent. Les aristocrates possèdent la terre – qui donne accès, pendant longtemps, à des privilèges. Les « bourgeois » sont propriétaires d'autres types de biens.

⁸ Peter GORDON (éd.), *Politics and Society : the Journals of Knightley of Fawsley from 1885 to 1913*, Oxford, Alden Group, 1999 (The Women's Library, Londres).

aristocrate qui milite à la Primerose League ⁹, est membre de la Victoria League ¹⁰ et de la Girl Friendly Society ¹¹. Elle sera la première présidente ¹² de la Conservative and Unionist Women's Suffrage Association ¹³.

Dès son premier numéro, *The Imperial Colonist* est l'organe officiel bimensuel de deux sociétés d'émigration pour femmes : la British Women's Emigration Association (BWEA) et la South African Colonisation Society (SACS ou SAX). La BWEA est l'héritière lointaine de la British Ladies Female Emigrant Society (BLFES), fondée en 1849 et de la Female Middle Class Emigration Society (FMCES), fondée en 1862. Leur mission est de trouver pour les femmes des classes moyennes un emploi « respectable » Outre-mer. Tout au long de son existence, la FMCES est logée dans le même immeuble que l'*English Woman's Journal* qui lui faisait de la publicité dans de nombreux articles et de la Society for the Employment of Women ainsi que de la National Association for the Promotion of Social Science (Fawcett Library, Annexes). Ces associations militent en faveur du droit des femmes à poursuivre des études secondaires et supérieures et du droit, pour les femmes instruites, à accéder aux « professions ». La FMCES était donc à la fois d'inspiration libérale et « féministe » ¹⁴.

En 1884, plusieurs sociétés émergent pour former la United Englishwomen's Emigration Society (UEES). Lorsqu'en 1888 des branches écossaise, puis irlandaise, se joignent aux nombreuses branches anglaises et galloises de la UEES déjà existantes à travers l'Angleterre et le pays de Galles, la société prend le nom de United British Women's Emigration Society, puis de British Women's Emigration Society (BWEA).

⁹ La Primerose League, créée en 1883, est un club politique conservateur mixte ouvert « à toutes les classes et à toutes les croyances, sauf aux athées et aux ennemis de l'Empire ». En 1900, la plus grande partie de son million et demi d'adhérents est, selon ses rapports annuels, composée d'ouvriers (G. E. MAGUIRE, *Conservative Women*, Oxford, St Anthony College, 1998, p. 28-29).

¹⁰ La Victoria League est une association dont le but est de tisser des liens transnationaux entre les différentes régions de l'Empire-blanc, grâce à un échange de lettres, de livres et l'organisation de fêtes, etc.

¹¹ La Girl Friendly Society, fondée en 1874, rassemblait les jeunes filles respectables qu'elle formait au travail domestique et à la religion. Son but était de fournir une famille de substitution – avec des « mères » appartenant aux classes supérieures – à celles qui n'en avaient pas ou en étaient éloignées. Les filles, très recherchées, étaient placées. La GFS organisait leurs loisirs. Selon B. Harrison (1973), l'idée était de créer un contrepoids conservateur à la « *labour aristocracy* », généralement favorable au parti libéral.

¹² Mrs. Joyce, *The Imperial Colonist* (désormais *IC*), novembre 1913, p. 181.

¹³ La Conservative and Unionist Women's Suffrage Association adhère à la NUWSS (National Union of Women's Suffrage Society), la fédération suffragiste la plus importante au plan national. Ceci créa des tensions car la fédération soutenait le plus souvent les candidats travaillistes. En 1913, la NUWSS signa même un accord avec le parti qui avait officiellement décidé de soutenir leur lutte. D'un autre côté, certaines conservatrices quittaient leur parti à cause de son attitude timorée par rapport au suffrage des femmes (voir G. E. MAGUIRE, *op. cit.*, p. 49-69). C'est pour cette raison que les femmes conservatrices créèrent leur propre société suffragiste.

¹⁴ On y rencontre des noms comme Bessie R. Parkes, Barbara Bodichon, E. Faithful, Julia Blake, etc.

C'est parce qu'elle est débordée par les demandes d'émigration pour l'Afrique du Sud, à la fin des années 1890, et surtout à la fin de la guerre des Boers, que la BWEA décide, en 1901, de former un comité sud-africain pour s'occuper de ce secteur. La South African Colonisation Society deviendra tout de suite une société d'émigration à part entière, complètement indépendante de la première, étendant ses branches dans tout le pays, comme la société-mère.

L'organe officiel des deux sociétés, la BWEA dont la présidente est Mrs. Joyce, veuve et mère de pasteur anglican, et The South African Colonisation Society (SACS) dont la présidente est Lady Kingsley, est *The Imperial Colonist*. Une troisième société, la Colonial Intelligence Service (CIL), créée en 1910 et qui concerne les femmes ayant fait des études supérieures, se joint aux deux autres en 1916, de sorte que la revue devient ainsi l'organe officiel des trois sociétés qui se fondront en une seule en 1919 : la Society for the Oversea Settlement of British Women (SOSBW). Elle paraît sous le même nom jusqu'en 1927.

Au cours de la période qui nous intéresse (1901-1918), les rapports annuels des deux premières sociétés sont publiés dans la revue. Elle contient des articles ou des discours écrits par des hommes d'Etat ou des pasteurs anglicans impérialistes. Elle contient aussi des articles écrits par les femmes de la société qui font d'incroyables périple en bateau, en train, à cheval, etc. aux quatre coins de l'Empire pour rendre visite à leurs protégées, leur trouver de nouveaux débouchés et recruter des femmes qui en accueilleront d'autres et les aideront à s'installer. Elle contient des lettres de femmes que les deux sociétés ont aidées à émigrer et qui travaillent ou ont fondé une famille sur place. Elle contient des notes sur les réunions « lanterne magique » qui informent le public sur l'émigration ainsi que des informations sur les différentes branches des sociétés d'émigration, sur leurs activités au niveau national et transnational, sur les postes proposés aux femmes, par pays. Elle contient enfin des publicités qui lui permettent d'exister car elle ne coûte que 2d. (*pennies*). Les publicités qui reviennent de manière récurrente sont celles de collèges vantant la qualité de leurs cours de formation au travail de la ferme coloniale.

La colonisation militante comme citoyenneté alternative

En Grande-Bretagne, le terme « citoyenneté » n'a guère de contenu juridique précis au niveau national avant 1981¹⁵. Tout au plus, le citoyen est-il défini, à l'époque dont il est question, comme « un membre utile de la société ». C'est aussi celui ou celle qui peut voter pour certaines élections locales et dans certaines localités ou même tout simplement, celui ou celle qui paie ses impôts. C'est ainsi que le roman de J. Cleland, *Fanny Hill*, publié en 1749, fait mention d'une « citoyenne sage-femme ». Le terme *citizen* est toutefois largement utilisé dans les colonnes de la revue, généralement dans la formule : « *citizen of the Empire* ». Sa signification n'est pas très précise. Il est clair, toutefois, que le citoyen de l'Empire est membre d'une communauté politique, l'Empire, et qu'il ou elle met le bien de celui-ci au-dessus du sien propre – ou que les

¹⁵ Anne DUMMETT, « The Acquisition of British Citizenship. From Imperial Traditions to National National Definitions » in Rainer BANBÖCK (éd.), *From Alien to Citizen*, European Center Vienna, Avebury, 1994.

deux se confondent, car c'est en se donnant à l'Empire que le citoyen ou la citoyenne se réalisera, en tant qu'individu, comme membre d'une communauté.

L'autre élément constitutif de cette « citoyenneté » est sa « britannicité », qui est vue comme un élément « racial » supérieur à tout autre. En outre, la dimension du sacrifice, propre à la théorie républicaine classique de la citoyenneté, telle qu'elle réapparaît chez Jean-Jacques Rousseau au XVIII^e siècle, est exaltée : les citoyens ont des devoirs plutôt que des droits. Ceci est étranger à la tradition libérale de John Locke. « Le « sacrifice » a toutefois une place importante dans la rhétorique conservatrice. Si cette dimension « sacrificielle » est bien présente dans les pages de *The Imperial Colonist*, celle des droits n'en est pas absente : droit à la formation, au travail salarié, à une vie meilleure, à plus de liberté et à un meilleur salaire. Le terme lui-même n'apparaît cependant pas – sauf une fois : « le droit à sa place au soleil ». Le titre de *Empire Builder* (bâtisseuse d'Empire) – qui est donné à celles qui, soit font émigrer les autres, soit émigrent elles-mêmes –, tient de la citoyenneté politique, même en l'absence de droit de vote : les citoyennes de l'Empire sont membres de l'Etat impérial et, par leur action, influent sur sa destinée, et donc sur le Bien commun des Britanniques blancs, tel qu'il est alors entendu. Il est peu question des autochtones qui sont devenus minoritaires dans trois des quatre pays concernés. Les lectrices de la revue sont littéralement invitées à voter avec leurs pieds, pour aller porter la flamme impériale le plus loin possible. Afin de comprendre comment ceci s'inscrit dans un projet politique, peut-être est-il utile de dire quelques mots sur les deux théories de l'émigration qui, selon Carrothers ¹⁶, s'affrontent au XIX^e siècle.

L'émigration : Malthus versus Wakefield

La première est celle de Malthus (1766-1834) telle qu'il l'expose dans son *Essay on Population* (1798) et telle qu'il aura l'occasion de l'affiner jusqu'à sa mort, dans les nombreuses commissions sur la pauvreté où il est invité à siéger. La seconde est celle de son cadet, Edward Gibbons Wakefield (1796-1862) qui consacra sa vie à élaborer, répandre et tenter de mettre en œuvre sa théorie de la « colonisation systématique ». La conception de Malthus est bien connue : la surpopulation provoque un engorgement du marché du travail qui conduit au chômage, à la baisse des salaires et à la misère, laquelle pèse à son tour sur les charges de l'Etat et donc, des contribuables. Les pauvres, assurés de ne pas mourir de faim grâce à la Loi sur les Pauvres, n'hésitent pas à mettre au monde de nombreux enfants dont l'existence augmentera la pauvreté, etc. L'émigration de la population excédentaire par rapport au nombre d'emplois (masculins) disponibles agit, selon lui, comme une saignée sur un corps malade : elle assainit le marché local du travail en réduisant le nombre de pauvres. Malthus ne s'intéresse pas au devenir des émigrés.

Edward Gibbons Wakefield voit quatre raisons de promouvoir la « colonisation systématique » : trouver de nouveaux marchés pour écouler le surplus de production, des débouchés pour les éléments instruits de la classe ouvrière afin d'éviter que leur frustration ne les pousse vers le communisme, soulager les Iles britanniques d'un

¹⁶ W.A. CARROTHERS, *Emigration from the British Isles with Special Reference to the Overseas Dominions*, London, P.S. King, 1929.

excès de population et élargir le champ d'emploi du capital. Il propose de créer, sur tous les continents, des répliques exactes de l'Angleterre dont les habitants, issus de la « l'énergique race anglo-saxonne »¹⁷, auraient le même mode de vie, grâce à l'exportation du *English Home*, cellule de base de la nation « anglo-saxonne ». Le « *home* », d'après Philippe Daudy, « mot que s'est légitimement approprié le franglais, puisque le français ne lui oppose pas d'équivalent – ... n'est pas fait de moëllons, de briques ou de mortier, mais d'amour ou, pour le moins, d'habitudes partagées. C'est une structure immatérielle, un refuge contre les agressions du monde extérieur qui n'a pas de prix. Une maison – *a house* – n'est qu'une coquille où l'on peut pour une durée variable établir son *home* »¹⁸. La dissémination de *homes* anglais dans les colonies n'était possible, selon Wakefield, que grâce à l'exportation de la bonne graine, surtout en ce qui concerne les femmes dont il était préférable qu'elles fussent imprégnées de religion : « Qui sont les pères coloniaux » est, selon lui, « moins important... que qui sont les mères »¹⁹. L'état moral – le mode de vie – de la colonie était fonction du type de femme importé. C'est loin d'être anodin puisque ce qui fait l'originalité de Wakefield par rapport aux autres penseurs coloniaux de son époque est son souhait de « revenir » au modèle des gouvernements municipaux tels que les pratiquait l'Empire romain, c'est-à-dire d'accorder aux colonies blanches leur autonomie. Les colonies autonomes peuplées d'Anglais, loyales envers l'Empire, seraient les meilleures clientes de la mère-patrie et vice versa. Or, les « déchets de la société » ne pourraient jamais se gouverner eux-mêmes. L'avenir de l'Empire reposait donc sur la présence d'hommes, mais surtout de femmes, triés sur le volet. La vision de Malthus et celle de Wakefield sont inconciliables : le premier considère les colonies comme des « dépotoirs », le second comme les pépinières destinées à accueillir les boutures du fleuron de la « race » anglo-saxonne.

C'est la seconde de ces propositions qui inspire le travail de la British Women's Emigration Association et de la South African Colonisation Society. L'un des dispositifs centraux des sociétés d'émigration de femmes seules va donc être la *sélection* des candidates. Le premier numéro de la revue met en exergue une citation du prince de Galles pour illustrer sa première page. Celui-ci demande à ses sujets : « pour prouver l'attachement de la Mère-Patrie à ses enfants, que ne leur soient envoyés que les meilleurs d'entre eux »²⁰. Les enfants de la mère-patrie, ses filles, sont, bien entendu, ses colonies. La sélection s'opère sur des critères moraux autant que physiques. La politique des sociétés est clairement eugéniste, comme le sont celles des divers gouvernements des Dominions. La Grande-Bretagne s'était en effet aperçue avec horreur, lors du recrutement des soldats pour la guerre des Boers, à la

¹⁷ Ne pas confondre la « race anglo-saxonne » avec les *Milesian-Irish*, les Irlandais ou les *Celtic-French*, les Celto-Français c'est-à-dire les Bretons, lesquels sont, selon Wakefield, majoritaires parmi les Franco-Canadiens. Les vrais Anglo-Saxons sont, selon lui, les Anglais et, curieusement, les Écossais des Basses terres (voir Edward Gibbons WAKEFIELD, *A View of the Art of Colonisation in Present Reference to the British Empire between a Statesman and a Colonist*, London, 1849 (éd. 1969), p. 84.

¹⁸ Philippe DAUDY, *Les Anglais*, Paris, Plon, 1989, p. 20.

¹⁹ Edward Gibbons WAKEFIELD, *A View of the Art of Colonisation...*, p. 156.

²⁰ *IC*, 1, 1901, p. 1.

fin du XIX^e siècle, que sa population était dans un bien piètre état puisqu'il avait fallu réformer un tiers des candidats ²¹.

Critères de sélection, avantages et émigration

Un état de fait qui ne cesse d'inquiéter les dirigeants, dans le contexte de la compétition impériale. Ainsi, l'éditorial d'avril 1905 rappelle à ses lectrices que : « Le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les colonies du Cap et de Natal ont chacune une loi pour restreindre l'entrée des criminels, des malades, les fous et des indigents : ces personnes s'exposent à être renvoyées au port où elles ont embarqué. Les propriétaires des bateaux qui les ont transportées s'exposent à payer une amende de £100 » ²². Le comte d'Onslow, qui préside la réunion annuelle de la SACS en 1905 ²³, rappelle que « l'association n'envoie que celles qui sont aptes au travail qu'elles devront effectuer en Afrique du Sud, les plus fortes et celles qui sont en meilleure santé » ²⁴. La qualification professionnelle ne vient qu'après la sélection morale et physique. Ce qu'on exige des candidates, c'est surtout qu'elles soient *adaptables*.

Celles qui sont sélectionnées sont regroupées par pays de destination et hébergées temporairement dans un foyer des associations : il y en a un à Liverpool et un à Londres. La hiérarchie de classe est respectée. En effet, certains groupes voyagent en deuxième classe, d'autres en troisième classe. Un prêt est généralement alloué aux passagères de troisième classe qui doivent le rembourser dans l'année. Il y a à peu près un départ par pays et par mois. Chaque groupe est accompagné, tout au long du voyage, par une *matron*, une femme salariée par les associations.

A leur arrivée à destination, une autre femme les prend en charge ; elle les place grâce au réseau d'entraide tissé par les sociétés et garde le contact avec les nouvelles émigrées pendant un an ou deux. La destination la plus courante est le Canada, qui, grâce à l'extension vers l'ouest rendue possible par la construction du chemin de fer et l'acquisition des provinces de Saskatchewan et d'Alberta en 1905, est très demandeur d'une immigration britannique – surtout celle de femmes sélectionnées. En effet, le maintien de la culture britannique est le souci majeur des autorités de ces contrées, inquiètes devant la progression de l'immigration massive d'autres groupes européens. En outre, le voyage au Canada est le moins cher car il ne dure que trois semaines – pour aller dans l'Est ; l'*IC* de novembre 1913 annonce d'ailleurs que, grâce à l'ouverture du canal de Panama, le trajet Liverpool-Vancouver vient de passer à 8 800 miles au lieu des 14 000 nécessaires auparavant pour faire le tour par le Cap Horn. La deuxième destination est l'Afrique du Sud. Le voyage en Australie ou en Nouvelle-Zélande dure sept semaines et les Australiens ne réclament que des domestiques, réservant les

²¹ Anna DAVIN, « Imperialism and Motherhood », *History Workshop Journal*, 5, Spring 1978.

²² *IC*, avril 1905, p. 67.

²³ Les membres de ces associations sont des femmes mais leurs réunions sont parfois présidées par une personnalité extérieure, généralement un homme.

²⁴ *IC*, juillet 1905, p. 75.

emplois plus qualifiés aux femmes blanches déjà sur place. Ces destinations sont donc moins demandées que les deux premières ²⁵.

A l'instar de Wakefield qui, contemporain des chartistes ²⁶, craignait que les ouvriers instruits, en l'absence de débouchés, ne soient attirés par le socialisme – mauvais pour les affaires – *The Imperial Colonist* craint que les femmes instruites ne se tournent elles aussi vers le socialisme, ou ne deviennent suffragettes ²⁷, pour les mêmes raisons. Il faut donc leur offrir une alternative. Si, pour les « colonistes », coloniser est un acte « civique » fondé sur le devoir, embrasser le socialisme est tout le contraire. Ainsi, en août 1913, Mrs. Joyce fait cette curieuse déclaration, lors d'une réunion de la GFS : « Je regarde l'impérialisme comme un moyen d'éradiquer l'égoïsme de l'individu enseigné par le socialisme : l'individu pour l'individu. Pour moi, inspirer l'émigration, dire « va où tes camarades te demandent, où l'Eglise te demande, où l'Empire te demande », c'est inspirer une pensée altruiste » ²⁸. Une preuve d'altruisme, selon elle, est de rester dans le périmètre sur lequel flotte le drapeau britannique, c'est-à-dire « migrer » dans l'Empire plutôt qu'émigrer n'importe où, mue par le seul appât du gain plutôt que du devoir ²⁹.

Ce discours de dissuasion est national et ne concerne pas que les femmes ; il commence justement à porter ses fruits au début de notre période. Selon Carrother, alors que dans les années 1891-1900, seuls 28% des émigrants quittant les Iles britanniques restaient dans l'Empire, ils étaient 63% entre 1901 et 1912 et 78% en 1913 ³⁰. Il faut dire que ces émigrés avaient encore l'embaras du choix puisque, comme le rappelle l'*IC* à longueur de colonnes, l'Empire britannique couvre à l'époque un quart du globe et est habité par quelque 400 millions de sujets de Sa Majesté.

Les avantages résultant de l'émigration féminine, à la fois pour les femmes elles-mêmes, pour les hommes et pour l'Empire tout entier, sont l'objet principal des articles de la revue. Le premier des avantages est le désengorgement du marché du travail

²⁵ Les chiffres pour l'année 1911 – qui est une bonne année – sont les suivants : la BWEA a reçu 4 746 demandes de candidates à l'émigration. Elle n'en a retenu que 1 196 dont 892 ont voyagé en troisième classe, 304 en deuxième classe (195 d'entre elles étaient instruites, 220 étaient membres de la GFS, c'est-à-dire pauvres mais « respectables »). Le Canada en a absorbé 1 092, la Nouvelle-Zélande 70 et l'Australie 27. Sept ont émigré aux Etats-Unis. Quinze groupes sont partis entre le 28 mars et le 7 novembre. Pour la même année, la SACS a reçu 2 229 demandes d'émigration en Afrique du Sud ; 379 ont été satisfaites. Ces chiffres ne sont qu'une infime proportion des quelque 300 000 personnes qui ont émigré cette année-là (*IC*, février 1912).

²⁶ Le chartisme est l'un des tout premiers mouvements ouvriers organisés dans la première moitié du XIX^e siècle. Ses revendications – politiques – étaient formulées sous forme d'une charte en six points.

²⁷ Selon Lori Maguire, celles des femmes conservatrices qui étaient favorables au vote des femmes, souvent d'origine aristocratique et anglicane assuraient qu'elles étaient contre les suffragettes, souvent issues des classes moyennes, non conformistes au niveau religieux, violentes et « peu féminines » dans leurs méthodes. Les « suffragistes » ou « constitutionnalistes » de la NUWSS leur convenaient davantage.

²⁸ *IC*, août 1913.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ W.A. CARROTHERS, *op. cit.*, p. 242.

féminin. En effet, de même que Malthus n'envisageait le partage des richesses pour les pauvres que sur la part des pauvres, forcément réduite, les militantes du *Imperial Colonist* n'envisagent le partage des emplois pour les femmes qu'entre femmes. Elles se défendent d'ailleurs d'inciter celles-ci à rivaliser avec les hommes et à prendre leurs emplois. L'émigration des femmes seules et qualifiées devrait donc apaiser ceux des hommes restés sur le sol de la mère-patrie craignant pour leur emploi.

En effet, nombre de femmes seules et instruites vivent dans la misère. La frustration peut, certes, mener au socialisme ou au « suffragettisme », elle peut mener à « la guerre des sexes », mais elle peut aussi les mener au « vice », c'est-à-dire à la prostitution. L'émigration est donc salvatrice en bien des aspects, donnant aux femmes qui en ont besoin du travail là où il y en a et où personne n'est là pour le faire. Elle permet d'assainir la mère-patrie en évitant qu'elle ne dégénère, souillée par le vice ; elle permet aussi de remplir les « colonies filles » de travailleuses qui deviendront probablement des épouses, fixant sur place les hommes de « souche anglo-saxonne » – en les dissuadant d'aller enrichir de leur sang et de leur travail des colonies appartenant à des puissances étrangères (les Etats-Unis). Ces épouses auront un « effet civilisateur » sur les hommes de la famille et du groupe et deviendront les mères d'enfants britanniques auxquels elles apprendront à respecter le drapeau. Celles qui préfèrent rester célibataires pourront étendre leur influence civilisatrice sur les enfants des autres, comme enseignantes ou même comme domestiques (*mother's help* ou *home help*).

Le mariage, passeport obligé pour procréer, est rarement présenté aux candidates à l'émigration comme le but du voyage. C'est une éventualité à peine évoquée. Parfois même l'émigration et le travail sont présentés comme une alternative au mariage. On leur promet la reconnaissance de leur qualification, un emploi assuré – à condition qu'elles soient « adaptables » – et des salaires leur permettant de mener une vie indépendante. Les lettres de femmes colons leur font miroiter une vie sociale plus libre, des rapports moins guindés, plus « égalitaires » qu'en Grande-Bretagne.

En revanche, la vie dans les colonies et le travail qu'elles auront à faire sont présentés comme très durs. Une vie faite pour des battantes, pas pour des mollasses « qui pensent que leur position sociale peut servir de qualification ». Cette occasion de mériter une vie meilleure est un des aspects, me semble-t-il, de cette « citoyenneté alternative ». Il faut payer de sa personne, souffrir en quelque sorte, pour mériter d'être citoyennes de l'Empire, c'est-à-dire membre à part entière d'une communauté élargie et prestigieuse. Ainsi, en avril 1905, un inspecteur des camps de concentration ³¹ approche la SACS pour recruter des enseignantes pour le camp qu'il considère comme le pire du Transvaal. « Il était convaincu », écrit Lady Knightley, « qu'on lui enverrait la lie des professeurs. Je lui ai donné la possibilité de s'adresser aux nouvelles arrivantes et lui ai conseillé de dépeindre les conditions de vie dans ce camp des couleurs les plus sombres, ce qu'il fit, avant de demander qui était volontaire.

³¹ Les camps de concentration avaient été créés par l'armée britannique qui y enfermait les femmes et les enfants des Boers qui avaient pris le maquis pendant la guerre. Les conditions de vie y étaient si dures, l'hygiène si déplorable, que les prisonniers mouraient comme des mouches, causant un énorme scandale, au niveau tant national qu'international. La guerre étant finie depuis 1902, il est étonnant de trouver encore des camps en 1905.

Quatre des enseignantes les plus raffinées... firent un pas en avant et déclarèrent que c'était justement le genre de travail qu'elles étaient venues chercher en Afrique du Sud »³².

Contrairement au modèle bourgeois idéal anglais qui fait de la femme un ornement, la femme qui veut travailler dans les colonies peut être, ironise la revue, « aussi décorative qu'elle le veut mais elle doit, avant tout, être utile »³³. Tous les postes à pourvoir demandent, en plus de la qualification – souvent à la place – une formation en « science domestique ». On pouvait l'acquérir avant de partir en s'inscrivant au collège de Stoke Prior fondé en 1890, dans le Kent qui donnait des cours en « arts ménagers, cuisine, travail de laiterie et soin des volailles, blanchissage, couture et coupe ». Le collège de Swanley (Kent) proposait les mêmes enseignements auxquels s'ajoutaient « apiculture, fabrication des conserves et des confitures, hygiène »³⁴.

La société espérait que les candidates au départ s'installeraient dans des zones rurales où les distances entre lieux d'habitation étaient très grandes et où chaque foyer, école, hôpital ne pouvait compter que sur « les infirmières privées [qui] doivent être préparées à faire tout et n'importe quoi en plus de s'occuper de leur patient... [l'infirmière] doit être forte physiquement et mentalement, patiente et endurante ; il est par conséquent déconseillé à celles qui ne sont pas les plus robustes d'accepter un emploi dans le district du Transvaal en Rhodésie »³⁵. Bien que la revue tende à présenter les emplois comme plus qualifiés qu'ils ne sont en réalité, « *home help* » ou « *lady help* » sont les postes les plus demandés. Les Britanniques ne semblent pas faire preuve d'un enthousiasme débordant pour ces emplois de domestiques qu'elles rejettent de plus en plus sur le sol de la mère-patrie – sauf au cours des hivers de crise comme en 1908, 1913 et 1914 où nombre d'ouvrières mises à pied dans les usines du Nord acceptent de partir au Canada comme domestiques.

Les rapports avec les autochtones

Il est peu question des colonisés dans *The Imperial Colonist*. Pourtant, bien que rarement explicite, le discours sur la « race » y est omniprésent. Il en forme même la trame principale. Si les Anglo-Saxons forment la meilleure « race », la plus énergique, celle à laquelle Dieu a donné le monde à coloniser parce qu'elle a un sens inné du Bien commun et de la Justice, il s'ensuit que ceux dont on fait si peu de cas qu'on prétend que leur pays est « vide »³⁶ ne comptent pas beaucoup. Ils ne sont pas énergiques, et, si Dieu les a choisis, c'est plutôt pour être gouvernés que pour se gouverner eux-mêmes ou en gouverner d'autres. En effet, le sens de la justice doit leur être inculqué ; il ne leur est pas naturel.

C'est le discours en creux. Le seul discours explicite sur les autochtones concerne principalement l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, le Canada. Les Aborigènes australiens ne sont mentionnés qu'une fois pour souligner qu'on n'avait pas vraiment réussi à les civiliser, contrairement à l'intention première. Les Maoris

³² *IC*, avril 1905.

³³ *IC*, juin 1912.

³⁴ *IC*, octobre 1908.

³⁵ *IC*, mars 1913.

³⁶ L'Australie n'a renoncé à la doctrine de « *Terra Nullis* » qu'en 1994 !

sont mentionnés deux fois à propos du droit de vote que les hommes exercent depuis 1857 et les femmes depuis 1893 – comme les autres Néo-Zélandais mais dans un corps particulier. La Nouvelle-Zélande est définie dans la revue comme une puissance impériale démocratique, qualificatif accolé une ou deux fois à l’Australie et une fois seulement au Canada. La citoyenneté politique des femmes Maori était d’ailleurs une épine dans le pied des féministes britanniques qui réclamaient sans succès le droit de vote depuis les années 1860. Ainsi, Millicent Fawcett, leader de la fédération des sociétés suffragistes la plus importante au niveau national (NUWSS) et libérale convaincue, se plaint-elle au cours d’une conférence organisée par les suffragistes de Glasgow en 1909 que les femmes Maori « aient plus le pouvoir de développer et de façonner le futur de l’Empire que nous n’en avons en Angleterre » (ce qui était faux puisque les députés Maori ne s’occupaient que des affaires indigènes).

Au Canada, où les hommes européens avaient épousé des autochtones pendant plus de deux siècles (1670 à 1870), contractant ainsi des alliances leur permettant de survivre et de commercer dans un environnement naturel très hostile, les mariages « mixtes » sont devenus l’anathème depuis l’arrivée des premières femmes blanches ³⁷. La diffusion des théories du « racisme scientifique », à partir des années 1860, rendait ces mariages inacceptables. Selon ces théories, les « races indigènes », résiduelles, disparaissaient lentement, remplacées peu à peu par des races plus fortes. Ce processus était présenté comme un phénomène organique naturellement évolutif plutôt que comme le résultat des guerres, des mauvais traitements et des maladies.

La version chrétienne du darwinisme social qui est *grosso modo* celle de la revue, moins brutale que sa version « scientifique », est exprimée par l’évêque de Londres lors d’un sermon prononcé en 1908. Il commence par une profession de foi : « Dieu a créé toutes les nations d’un seul et même sang » avant de poursuivre : « une nation est plus avancée que l’enfant dans sa nursery et on peut par conséquent lui faire confiance et lui donner plus de responsabilités » ³⁸ La « responsabilité de l’homme blanc », ou comme le disait Kipling, son « fardeau », incombe ici aux femmes. Comme le conseille la rubrique « Notes » de la revue à la même date : « sans essayer la pleine égalité, qui n’est pas encore possible, quoi qu’il arrive d’ici quelques siècles, la justice, la gentillesse et la sympathie devraient gouverner les rapports entre la race blanche et les races de couleur ; le Chrétien blanc doit surtout être un exemple pour ses *fellow subjects* (co-sujets) de couleur » ³⁹.

Traiter les inférieurs avec gentillesse et s’ériger en exemple, c’était exactement le langage tenu par les philanthropes, à la même époque. Il n’avait donc pas spécialement été conçu pour les « races inférieures », mais plutôt pour les « classes inférieures ». On assiste toutefois, dans les colonies, à une « racialisation » des rapports de classe, qui tendent ainsi à se figer, empêchant pour les autochtones toute mobilité dans le futur. Ce même phénomène tend à rapprocher les blancs, réduisant entre eux les inégalités de classe et, dans certains cas, les inégalités de genre. Ce processus donne à ces sociétés l’illusion d’être beaucoup plus égalitaires, beaucoup plus justes que

³⁷ D. STASILIUS & N. YUVAL DAVIES, *op. cit.*

³⁸ *IC*, août 1908.

³⁹ *Ibid.*

les autres : la « citoyenneté » des nouveaux arrivants repose sur la négation de celle des premiers habitants du cru. C'est en Afrique du Sud que ce phénomène est le plus visible. Les autochtones y sont majoritaires et nombre d'entre eux – les « boys » – vivent dans l'intimité des blancs. Cette intimité est présentée comme dangereuse et peu souhaitable. Ainsi, dans un article repris du *Daily Mail* dont le titre, *The Wrong Way to Manage Black Servants*, est très parlant, *The Imperial Colonist* de février 1912 met-il en garde ses lectrices contre les « outrages » dont elles pourraient être victimes. L'allusion est très clairement sexuelle. La faute en incombe à l'alcool, trop facilement accessible, mais aussi et surtout aux femmes elles-mêmes qui laissent leurs boys entrer trop avant dans leur intimité, les traitant « comme des automates ». « Du tact et des sentiments délicats naturels, devraient être suffisants pour marquer la frontière que la femme blanche ne doit pas dépasser dans ses rapports avec l'indigène »⁴⁰, conclut l'auteure de l'article. La plupart des textes publiés par la revue semblent répugner à l'utilisation du travail indigène dans l'espace domestique et préférer les services d'une domestique britannique, surtout lorsqu'il s'agit de s'occuper des enfants. Elle seule saura leur inculquer l'amour de l'Empire. Les domestiques blanches ne semblent toutefois pas accourir en Afrique du Sud au rythme voulu ; on leur fait miroiter l'avantage que la présence d'un boy indigène chargé des gros travaux peut représenter pour elles. Promues dans « l'aristocratie domestique » grâce à leur couleur, elles deviendront facilement « patronnes » quand elles se marieront, ce qui avait peu de chance de leur arriver en Grande-Bretagne.

Les femmes britanniques qui côtoient les autochtones ne connaissent avec eux qu'un rapport « patronne/domestique ». Le rapport indulgence/fermeté d'un côté et déférence/respect de l'autre est pour elles le modèle idéal du rapport entre sujets britanniques blancs et sujets britanniques « de couleur ». Les textes des années de guerre sont intéressants sur ce point. En effet, les autochtones deviennent plus visibles hors sphère domestique. Bien que l'on ne fasse jamais référence à ceux-ci comme *citizen of the Empire*, ils sont *our fellow subjects*, c'est-à-dire qu'ils ont tout d'un coup un point commun avec les colons : ils obéissent au même souverain et devront donc le défendre, le cas échéant. Les *citizens of the Empire* sont ceux qui font partie de la même société civile en construction et se considèrent comme des égaux. *Our fellow subjects* continuent à être traités avec condescendance. Ainsi, à propos de la lettre envoyée par les Maori au Secrétariat d'Etat aux Colonies lors de la déclaration de guerre, la directrice de la revue s'attendrit-elle en saluant « l'une des nombreuses et touchantes expressions de la loyauté des races autochtones envers l'Empire »⁴¹.

Conclusion

Contrairement à la revue anti-suffrage qui lui est contemporaine et qui est lue par le même public, *The Imperial Colonist* présente la construction de l'Empire comme l'affaire des femmes. Le langage de la citoyenneté, de la participation à la sphère publique, fait partie de l'univers du discours politique émanant du mouvement des femmes. C'est dans ce discours que puise la revue pour convaincre les plus énergiques

⁴⁰ *IC*, février 1912.

⁴¹ *IC*, janvier 1915.

d'entre elles d'aller chercher ailleurs cette « citoyenneté » qu'elles revendiquent vainement sur place. Le droit, et même le devoir de participer au destin de l'Empire comprend celui de propager la « britannicité » et celui de participer à la « gestion des autochtones » dont on ne peut tirer le meilleur que grâce à une direction maternelle « bienveillante mais ferme » venant d'en haut, celle des *imperial colonists*.

L'utilisation de la mémoire de l'esclavage dans les revendications des féministes guadeloupéennes (1918-1921)

Clara PALMISTE

Ce texte se propose, à partir d'une recherche sur l'accession des femmes des colonies françaises d'Amérique à la citoyenneté, d'analyser les discours et revendications d'un groupe de féministes de la Guadeloupe entre 1918 et 1921 à travers leur organe de presse, l'*Echo de Pointe-à-Pitre*. Si les travaux sur le suffrage féminin et les mouvements féministes en France métropolitaine sont nombreux ¹, on connaît en revanche moins bien la lutte qu'ont menée les femmes des Antilles françaises pour leur intégration citoyenne. On a supposé qu'elles avaient obtenu le droit de vote « logiquement » en 1944, sans grande bataille, et que leurs revendications n'étaient pas bien différentes de celles des mouvements féministes de la métropole. Or, même si leurs plaidoyers rejoignaient en partie ceux des femmes françaises de la métropole, la spécificité de leur statut dans le contexte colonial a rendu leur combat tout à fait singulier.

Parce que l'histoire des mouvements féministes des colonies françaises doit faire partie intégrante de l'histoire du féminisme français, nous espérons en combler les lacunes et par là renouveler nos acquis sur les femmes en situation coloniale ².

¹ Rappelons que dans les principaux ouvrages sur le féminisme français, aucune mention n'est faite concernant la lutte des femmes des colonies françaises d'Amérique, voir Christine BARD, *Les filles de Marianne, Histoire des féminismes (1914-1940)*, Paris, Fayard, 1995 ; Albert et Nicole DU ROY, *Citoyennes. Il y a 50 ans le vote des femmes*, Paris, Flammarion, 1994 ; Laurence KLEJMAN et Florence ROCHEFORT, *L'égalité en marche. Le Féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989 ; Maité ALBISTUR et Daniel ARMOGATHE, *Histoire du féminisme français : du moyen âge à nos jours*, Paris, Editions Des Femmes, 1977.

² Les *Revue de la Société d'Histoire de la Martinique* et de la *Guadeloupe* qui font autorité dans le domaine de l'histoire locale, ont accordé jusqu'ici très peu d'attention à la question des femmes durant la période coloniale.

Malgré de précieuses contributions ³, il existe peu de travaux sur ce sujet et aucune chronologie de la présence des femmes antillaises au sein de partis politiques ou des mouvements qui réclamaient le droit de vote. C'est comme si les associations féministes en Guadeloupe et en Martinique (*l'Union des femmes de la Martinique* et le *Rassemblement féminin* en Martinique ; *l'Union des Femmes françaises de la Guadeloupe* et *l'Entraide féminine* en Guadeloupe) avaient jailli dans les années 1944, sans antécédent ou sans aucune continuité avec les mouvements associatifs féminins – en particulier les associations de secours mutuel et de prévoyance – organisés dès la fin du XIX^e siècle. Les associations féminines de secours mutuels ont pourtant constitué un terreau fertile pour le développement d'une entraide féminine et d'une conscience féministe.

Malgré la difficulté de repérer les témoignages des femmes dans les sources – tout de même plus nombreux dans la période considérée par rapport à la période esclavagiste – les deux journaux guadeloupéens *Pointe-à-Pitre* (1911-1912) et *l'Echo de Pointe-à-Pitre* (1918-1921) ont confirmé l'existence d'un groupe de femmes guadeloupéennes sensibles aux idées féministes.

Les prémisses de la lutte

Dès les premières décennies du XX^e siècle, grâce au progrès de leur niveau d'instruction, les femmes en Guadeloupe ont commencé à acquérir plus de visibilité dans la sphère publique ⁴ et ont milité en faveur du suffrage féminin. Les féministes de *l'Echo* plaçaient l'émancipation de la femme au dessus de la lutte « de race et de classe » ⁵ qui émaillait la scène politique guadeloupéenne de ces années-là. Bien que les femmes aient été tenues à l'écart de la sphère politique, leurs discours révèlent néanmoins une certaine connaissance de la *res publica*, y compris lorsqu'elles reprennent à leur compte des discours déjà formulés par leurs pairs – nous y reviendrons. Leurs propos peuvent même paraître avant-gardistes pour l'époque, car ces femmes affirment que malgré l'abolition de l'esclavage (en 1848 dans les colonies françaises), la femme guadeloupéenne vit encore dans un état de servage. Et elles

³ Entre autres : Monette CARÈME-LIÉNAFA, *Femme et mutualité à la Martinique, 1893-1993*, Ouvrage historique et mutualiste, 1994 ; Cécile CELMA, « Le mouvement associatif féminin à la Martinique et à la Guadeloupe, 1880-1960 », *Femmes. Livres d'or de la femme créole*, III, p. 187-199 et IV, p. 13-44 ; Arlette GAUTIER, « Femmes et colonialisme », in Marc FERRO (éd.), *Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Laffont, 2003, p. 569-607 ; Myriam COTTIAS, « Mariage et citoyenneté dans les Antilles françaises (XVII^e-XIX^e) : de l'esclavage à la femme « poto-mitan », in Danielle BEGOT et Jean-Pierre SAINTON (dir.), *Mélanges à Jacques Adélaïde Merlande*, Paris, Editions du CTHS, 2002, p. 319-334 ; Myriam COTTIAS, « Gender and citizenship in French West Indies, 1848-1945 », *Slavery and abolition*, 26, 1995, p. 231-243.

⁴ Notamment grâce à leur participation à la tête d'associations de secours mutuels et de prévoyance.

⁵ En Guadeloupe, dès les années 1890, les ouvriers et travailleurs noirs s'organisent en syndicat et les premières grèves du début du XX^e siècle révèlent les tensions entre le patronat blanc ou mulâtre et les ouvriers noirs. Ces tensions se répercutent sur le plan politique, puisque la majorité de la population noire réclamait plus de droits et la résolution des inégalités par leur intégration dans le corps social.

entendaient la tirer de cette condition, grâce notamment au droit de vote. Leurs propos avaient sans nul doute une résonance toute particulière au sein d'une population à peine sortie du joug de l'esclavage.

Nous sommes au lendemain de la Première Guerre mondiale. En France, les femmes ont remplacé les hommes dans certains secteurs-clés de l'économie et leur retour sur la scène publique est marqué par la réclamation de droits qu'elles considèrent à la mesure de leur courage et de leurs sacrifices. Diverses propositions de lois en faveur du vote féminin sont approuvées par le Parlement, mais se heurtent au conservatisme du Sénat français. C'est au cours de cette période d'impulsions nouvelles et d'optimisme que se situent donc les féministes de l'*Echo de Pointe-à-Pitre*. Elles reçoivent des nouvelles de France par le biais de leurs collaboratrices de l'Hexagone (Monette Thomas ⁶, Henriette Sauret ⁷, Louise Bodin ⁸, etc.) et sont également au courant des progrès dans la condition de la femme dans le monde. Comment vont-elles à leur tour engager leur lutte dans la société guadeloupéenne ?

Dans les colonies françaises d'Amérique, cette période était marquée par les revendications des coloniaux d'une égalité civile et militaire avec les Français métropolitains, ainsi que par la lutte pour une assimilation totale. La structure de la société guadeloupéenne du début du XX^e siècle, hiérarchisée en fonction de la race et de la classe, de même que le statut de l'île – une colonie française qui ne devient département français d'outre-mer qu'en 1945 – obligent à considérer quelles ont été ces femmes qui ont milité pour leur émancipation et les difficultés qu'elles ont rencontrées. Nous porterons donc notre analyse sur la particularité de l'*Echo de Pointe-à-Pitre*, le positionnement idéologique de ses collaboratrices, l'utilisation de la mémoire de l'esclavage pour leurs revendications, l'articulation des relations dominateurs/dominés – féminin/masculin en situation coloniale et enfin les répercussions de leurs discours dans la société guadeloupéenne.

L'*Echo de Pointe-à-Pitre*, premier journal « féministe »

Fondé en octobre 1918, l'*Echo de Pointe-à-Pitre* se présente comme un « journal de variétés – absolument indépendant, organe pour le développement du Féminisme et la défense des classes laborieuses ». En d'autres termes, comme le rappelle le comité dans son éditorial, c'est un « Organe de défense et de renseignements pour la femme en travail d'émancipation politique et sociale et des Classes laborieuses » ⁹. Ce journal paraissait les 10, 20 et 30 de chaque mois, distribué par le biais d'abonnement à Pointe-à-Pitre, mais également dans les communes de l'île. A travers ce journal naissent les premiers germes du féminisme en Guadeloupe et c'est à notre connaissance le premier

⁶ Féministe française qui, en 1918, a avancé le concept de parité (sans le nommer) pour la représentation des femmes à la Chambre.

⁷ Féministe française, elle fut notamment la secrétaire générale de l'association des amis de la Bibliothèque Marie-Louise Bouglé.

⁸ Louise Bodin (1877-1929), fut suffragiste, féministe, pacifiste et communiste. Elle fut la rédactrice de *La Voix des femmes* (revue hebdomadaire socialiste, pacifiste et féministe créée en 1917).

⁹ Archives départementales de la Guadeloupe. *Echo de Pointe-à-Pitre*, 1, mercredi 30 octobre 1918.

journal « féministe » à proprement parler des colonies françaises d'Amérique. C'est en effet la première fois que nous trouvons la mention d'un groupe de femmes se définissant explicitement comme féministes et préconisant le militantisme politique : « En avant ! Que par l'union de nos ressources, de nos moyens, de nos activités, nous arrivions à fonder le Grand Parti Féministe, à l'instar de celui de France qui a les yeux sur nous »¹⁰.

L'*Echo de Pointe-à-Pitre* succède au journal *Pointe-à-Pitre, organe des Dames de la colonie*¹¹, fondé en novembre 1911. Celui-ci, en-dehors des conseils pratiques sur le traitement pour la chute de cheveux, l'économie du ménage, la moralité des femmes, la mode, le comportement des hommes irrespectueux, l'exploitation des apprenties couturières, etc., avait posé les premiers jalons d'une dénonciation de la condition d'assujettissement de la femme. En effet, si l'idée d'une émancipation féminine n'était pas vraiment évoquée dans les premiers numéros de *Pointe-à-Pitre* – certaines collaboratrices cantonnaient le rôle de la femme à la sphère privée – très vite, certains articles abordent la question du droit de vote féminin avec beaucoup d'optimisme, saluant les avancées réalisées dans ce domaine par d'autres pays. Comme le souligne Dame Th. Pierre, rédactrice et gérante de *Pointe-à-Pitre*, « cette feuille a été créée pour crier contre les abus et les iniquités dont nous femmes, sommes sans cesse la victime dans notre société coloniale »¹².

Le comité de rédaction avait changé entre-temps. Les collaboratrices de *Pointe-à-Pitre* étaient en général des « Dames » faisant partie d'une certaine élite urbaine de couleur de Pointe-à-Pitre et des communes, alors que le comité de l'*Echo* est composé non seulement de « Dames », mais également de jeunes filles (Dame Paraclès, Suzanne Gall et Sully Pineau) et même d'un homme, Saint Victors. Leur positionnement politique, en revanche, restait dans la mouvance socialiste ; l'*Echo de Pointe-à-Pitre* prétendant d'ailleurs toucher la classe ouvrière. La filiation entre ces deux journaux est à rechercher dans la figure du socialiste Gaston Erlace, ancien président de la Fédération mutualiste de la Guadeloupe et propriétaire de l'imprimerie *Les Classes laborieuses*, située à la rue Schoelcher à Pointe-à-Pitre¹³, qui éditait *Pointe-à-Pitre* et par la suite l'*Echo de Pointe-à-Pitre*. A plusieurs reprises, Gaston Erlace exprima son affinité avec la cause féministe, notamment lors de sa visite à l'association féminine *Les Dames de Saint-Louis* : « Souffrez que je vous dise, Mesdames, s'il y a quelque chose qui me fait souffrir peut-être, autant que vous, dans mon ardeur féministe, c'est le mépris dans lequel on vous tient depuis quelque temps. (...) Mais il arrivera un jour, par votre sagesse, votre esprit de discipline, vous donnerez la preuve contraire de ce qu'ils pensent de vous »¹⁴.

Les socialistes de la Guadeloupe ont donc très tôt inclus les femmes dans leur programme. A la différence de la Martinique, les sociétés féminines de la Guadeloupe sont créées au début du XX^e siècle dans la mouvance du parti socialiste.

¹⁰ *Echo de Pointe-à-Pitre*, 30 mai 1919.

¹¹ Bibliothèque nationale de France, JO-70839, Tolbiac-Rez-de-jardin magasin. In-8°.

¹² *Pointe-à-Pitre*, 8, 30 janvier 1912.

¹³ *Echo de Pointe-à-Pitre*, 1, mercredi 30 octobre 1918.

¹⁴ « Une visite de notre Directeur aux Dames de Saint-Louis », *Echo de Pointe-à-Pitre*, 30 août 1919, 30^e édition.

Cette proximité politique explique sans doute la précocité des revendications des Guadeloupéennes pour le suffrage féminin. Ces sociétés féminines, même si elles opéraient également dans la sphère sociale, étaient politisées et souvent rattachées au parti socialiste et à la libre pensée : la *Société des Vraies filles de Schoelcher* ; les *Vraies filles de l'Espérance* ; les *Vraies filles de l'Avenir* (jeunes filles socialistes) ; la *Société des Filles de la Victoire*, créée en 1902 et qui comptait 46 membres en 1903 (elles organisaient la fête des *Enfants de Marianne* et participaient à toutes les manifestations du parti socialiste). Certaines étaient même rattachées au parti radical socialiste, comme le *Sou des Dames*, fondé en 1905 et les *Dames de Saint-Louis*. En dehors de ces sociétés féminines, il existait une association féminine ouvertement politique, le *Groupe des Femmes socialistes*, créée en 1902, qui rassemblait le *Groupe des jeunes filles socialistes* et d'autres associations féminines de prévoyance qui y adhéraient.

Les propos des femmes de l'*Echo* étaient cependant plus virulents que ceux de leurs prédécesseuses, car celles-ci comptaient se servir du journal comme d'une « arme de libération » et d'un outil d'information sur l'actualité concernant le vote des femmes (en rendant compte, par exemple, des diverses lois déposées à l'Assemblée) et sur les progrès de leur condition. C'est ainsi qu'est par exemple rappelée en 1918 l'existence de la loi du 7 août 1907, qui permet aux femmes d'être témoin dans les actes d'état civil et donne à la femme mariée le droit de disposer librement des produits de son travail, ainsi que de la loi de 1912 sur la recherche de la paternité.

Par ailleurs, les collaboratrices de l'*Echo* sont unanimes sur l'octroi immédiat du suffrage féminin, malgré quelques voix discordantes, comme celle de Saint Victors qui ne conçoit le vote féminin qu'en fonction de la moralité de la femme, du milieu auquel elle appartient, de son âge et du rang qu'elle occupe dans la société : « Tant qu'elle ne possédera pas ces quatre qualités, il me paraît invraisemblable quant à présent de la faire entrer dans les luttes électorales et de la sacrer citoyenne »¹⁵. Les partisans de la restriction du suffrage féminin selon un critère moral, économique et social étaient aussi nombreux en France métropolitaine.

Utilisation du passé esclavagiste pour l'obtention du suffrage

L'*Echo de Pointe-à-Pitre* ne touche certes pas un public très vaste (à peu près 900 numéros sont distribués entre octobre 1918 et avril 1919), mais il formule déjà une opinion très avancée : « Oui, nous voulons nous redresser, sortir de notre état d'esclavage qui nous avilit. Il y va de votre intérêt de vous entendre avec nous pour la défense en commun des idées et des principes en faveur desquels nous combattons, ce qui vous rendra d'autant plus forts, car de tous temps nous avons été et sommes restées toujours vos sages conseillères »¹⁶. Ces femmes croient pouvoir obtenir le suffrage plus par consensus que par une révolution.

L'analogie entre la condition de l'esclave et celle des femmes est souvent exprimée dans ce journal sous ce titre éloquent : « Les esclaves modernes. La femme dans la société », qui rappelle que, même si l'esclavage a été aboli aux Antilles, il en existe une

¹⁵ *Echo de Pointe-à-Pitre*, 1, mercredi 30 octobre 1918.

¹⁶ *Echo de Pointe-à-Pitre*, 20 avril 1919, 17^e édition.

forme plus sournoise, l'esclavage des femmes qui « se dissimule sous l'hypocrisie des institutions modernes »¹⁷. L'*Echo* donne l'exemple de la domesticité, qui représente le type d'esclavage moderne qui se rapproche le plus de celui qui a été aboli, puisque « le domestique n'est guère plus que l'ancien esclave, sa situation dépendant du caractère, des sentiments, des principes de son ou de ses maîtres »¹⁸.

Les propos de l'*Echo* vont même plus loin, car le journal affirme que si le domestique, l'ouvrier, l'employé, voire même le fonctionnaire et le soldat sont également des sortes d'esclaves subordonnés à leur patrons et à leurs supérieurs, la femme est cependant la plus esclave parmi les esclaves : « Mais il est dans la société des êtres dont les mœurs, les coutumes et les lois actuelles font de véritables esclaves, ce sont les femmes : leur situation est la honte de notre civilisation »¹⁹.

Les discours des femmes de l'*Echo* peuvent être analysés sous deux angles. Le premier est celui d'une prise de conscience toute nouvelle, par les femmes antillaises, de la spécificité de leur lutte émancipatrice. Ainsi n'hésitent-elles pas à interpeller les hommes, les obligeant à se rendre compte que la soumission de la femme antillaise est en tout similaire à leur condition servile aux temps de l'esclavage. De là, faut-il voir une analogie entre luttes féministes et luttes d'émancipation ?

Deuxièmement, leurs discours questionnent le binôme dominateurs/dominés, car ils dénoncent la domination que leur imposent ces mêmes « dominés »²⁰ qui furent un temps esclaves.

Elles utilisent donc un passé susceptible en quelque sorte de légitimer leurs revendications, de sensibiliser les hommes et de permettre leur libération. Face à la réaction masculine obstinée, elles prônent une révolution par la raison, dans l'esprit des révolutions de 1789, 1848 et 1870 qui ont changé le cours de l'Histoire. Elles invitent d'ailleurs les hommes à se pencher sur leur histoire : « Lisez Toussaint Louverture, Victor Schoelcher, Lamartine, Victor Hugo, aussi bien que les œuvres des grands philanthropes, vrais émancipateurs des races et des classes et demandez-vous d'où vous venez. Demandez-vous à quel prix vous avez obtenu vos droits ? Par des révolutions ! Ces abominations ont proclamé l'injustice, commis des iniquités, décrété des abus, attenté à la liberté individuelle, ébranlé l'humanité. Ce sont ces révolutions qui ont fait tomber l'aristocratie, les monarchies, les royaumes, et vous êtes tous des fils de ces révolutions. Nous n'avons donc rien à vous envier pour votre émancipation que vous avez obtenue par la Terreur et l'Intimidité, que vous avez ramassée dans le sang. Nous, femmes, nous n'avons pas besoin de ces genres de révolutions pour obtenir de notre côté notre émancipation qui s'affirme aujourd'hui par les idées que nous avons sans cesse prêchées. C'est la raison qui a été notre arme de combat »²¹. Elles conçoivent le suffrage universel comme une arme de libération et entendent bien l'utiliser comme l'avaient fait leurs pères en 1789 et en 1848 : « Il faut que vous preniez l'habitude d'assister fréquemment aux assemblées délibérantes du conseil municipal où vous puiseriez l'instruction nécessaire pour devenir de bonnes citoyennes, sachant

¹⁷ *Echo de Pointe-à-Pitre*, 10 août 1919, 28^e édition.

¹⁸ *Loc. cit.*

¹⁹ *Loc. cit.*

²⁰ Par rapport à leur statut colonial.

²¹ *Echo de Pointe-à-Pitre*, 30 mai 1919, 18^e édition.

comprendre le suffrage universel qui était une arme entre les mains de nos pères de 48 et de 89 et qui leur ont permis d'obtenir leur libération définitive »²².

L'évocation de ces grandes dates historiques n'est pas fortuite. Celles-ci symbolisent la victoire des opprimés sur leurs oppresseurs, du peuple sur l'aristocratie, de la raison et de la justice sur l'iniquité. Pour les femmes cependant, elles ont été des rendez-vous manqués avec la reconnaissance citoyenne.

A la lumière des discours des femmes de l'*Echo de Pointe-à-Pitre*, c'est une réappropriation de la mémoire de l'esclave que proposent ces femmes, ce qui ouvre le champ à une réinterprétation de la situation des femmes antillaises au lendemain de l'abolition de l'esclavage. L'abolition de l'esclavage et l'octroi de la citoyenneté aux « nouveaux libres » ont symbolisé l'avancée suprême vers « l'humanité » déniée jusque-là aux esclaves, leur droit d'accéder à la « famille nationale ». Or les femmes récemment libérées ne jouissent pas de ces droits, elles sont toujours des « citoyennes passives », tout comme les femmes françaises de la métropole.

Colonisation, rapports dominateurs/dominés et universalité de la condition féminine

Ce changement dans la condition de la femme – de l'état servile à celui de libre – s'accompagne également d'une redéfinition de son rôle et de sa place dans la société, qui tend à imiter le modèle de la société bourgeoise. Comme le rappelle Myriam Cottias, « cette égalité de principe [entre citoyens français et nouveaux libres] avait aussi des conséquences importantes car elle signifiait pour les femmes l'attribution d'un rôle secondaire, sur le plan légal »²³.

Durant la période esclavagiste, les femmes esclaves effectuaient comme les hommes les travaux rudes des champs. Leur « race » et leur « classe » ne leur donnaient pas le privilège de jouir du même statut que les femmes blanches. Au cours de la période post-esclavagiste, le nouveau libre est mis au centre du projet de régénération de la société, dans laquelle le patriarcat cherchait à s'imposer. A l'époque, les familles se composaient pour l'essentiel de femmes seules élevant leurs enfants et, dans les classes populaires, l'Eglise peinait à imposer le modèle de la famille nucléaire. En revanche, les femmes blanches ou de couleur issues de la bourgeoisie étaient plus enclines à se marier et à fonder une autre unité familiale²⁴. Ainsi la femme affranchie qui avait su garder jusque-là une certaine « indépendance »²⁵, se voyait confiner dans le même rôle et les mêmes valeurs bourgeoises que les femmes métropolitaines.

²² « Appels aux femmes guadeloupéennes », *Echo de Pointe-à-Pitre*, 1, mercredi 30 octobre 1918.

²³ Myriam COTTIAS, « Mariage et citoyenneté dans les Antilles françaises (XVII^e-XX^e) : de l'esclavage à la femme poto mitan », *op. cit.*, p. 319.

²⁴ Christelle Dina HELMANY, *Femmes et féminisme. Le féminisme associatif à la Martinique, 1944-1970*, Maîtrise d'Histoire, Université des Antilles Guyane, année 1998-99, p. 41-42.

²⁵ De plus, le code noir et sa logique d'exploitation extrême de la force de travail (femmes, enfants, adultes, vieillards) tendait plus à séparer les familles qui se constituaient sur la plantation qu'à les unir, rendant difficile la formation de cellules familiales. Les femmes esclaves n'étaient pas soumises au modèle patriarcal et portaient souvent la responsabilité des enfants.

Les féministes de la métropole avaient également recours à la métaphore de l'esclavage dans leurs discours sur l'émancipation. Y a-t-il eu une période où la similarité des conditions esclave et féminine aurait pu mobiliser l'une pour la lutte de l'autre ? De nombreux travaux ²⁶ se sont interrogés sur le rôle des femmes blanches dans les sociétés coloniales et leur fonction de légitimation idéologique du système esclavagiste. Comme l'a suggéré Nelly Schmidt ²⁷, Victor Schoelcher ²⁸ déplorait en 1840 qu'il n'ait existé en France – à l'exemple de la Grande-Bretagne – aucune société de femmes pour l'abolition de l'esclavage des Noirs. Schoelcher questionnait en quelque sorte la solidarité entre femmes et esclaves, car influencé lui-même par Fourier, il estimait que les progrès sociaux étaient en rapport avec la liberté de la femme. Il établissait ainsi en 1841 une certaine analogie entre la condition des femmes et celle des esclaves : selon lui « toutes les servitudes se touchent et les mêmes causes produisent les mêmes effets » ²⁹. C'est sans doute à son instigation que les « Dames de Paris » publièrent une pétition en août 1847 dans le journal *L'abolitionniste français*, dans laquelle elles exprimaient leur compassion pour le sort des femmes esclaves : « si l'homme est misérable dans l'état de servitude, la femme l'est encore plus » ³⁰.

Néanmoins le témoignage d'Adèle Riby, propriétaire d'habitations en Guadeloupe et porte-parole de la réaction blanche anti-abolitionniste révèle la force des préjugés

²⁶ Voir entre autres *La femme dans les sociétés coloniales : Table Ronde CHEE, CRHSE, IHPOM : Groningen-Amsterdam, Septembre 1982, Centre d'histoire de l'expansion européenne, Université de Leiden, Aix-en-Provence, Institut d'histoire des pays d'Outre-Mer de l'Université de Provence, 1984*; Yvonne KNIBIEHLER et Régine GOUTALIER, *La femme aux temps des colonies*, Paris, Stock, 1985 ; Simon KATZENELLENBOGEN, « Femmes et racisme dans les colonies européennes », *Clio, Femmes du Maghreb*, 9, 1999 ; Hilary BECKLES, « Sexe et genre dans l'historiographie de l'esclavage caraïbe », in Mamadou DIOUF et Ulbe BOSMA (dir.), *Histoires et identités dans la Caraïbe. Trajectoires plurielles*, Paris, Karthala, 2003 ; Anne HUGON, *Histoire des femmes en situation coloniale. Afrique et Asie, XX^e siècle*, Paris, Karthala, 2004. Cette question a été largement débattue dans l'historiographie anglo-saxonne : Nupur CHAUDHURI, Margaret STROBEL (dir.), *Western Women and Imperialism : Complicity and Resistance*, Bloomington, Indiana, Indiana University Press, 1991 ; Moira FERGUSON, *Subject to Others : British Women Writers and Colonial Slavery, 1670-1834*, New York, Routledge, Chapman and Hall, 1992 ; Antoinette BURTON, *Burdens of History : British Feminists ; Indian Women, and Imperial Culture ; 1862-1915*, Chapel Hill & London, University of North Carolina Press, 1994 ; Ruth Roach PIERSON, Nupur CHAUDHURI (dir.), *Nation, Empire, Colony : Historicizing Gender and Race*, Bloomington, Indiana, Indiana University Press, 1998.

²⁷ Nelly SCHMIDT, « Note sur Victor Schoelcher et le rôle des femmes dans les sociétés post-esclavagistes des Antilles au XIX^e siècle », in *La femme dans les sociétés coloniales, op. cit.*, p. 216.

²⁸ Homme politique français (1804-1893), connu pour son combat pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Il voyagea et publia de nombreux ouvrages, analysant notamment les sociétés coloniales des Caraïbes et le système esclavagiste. Il fut le promoteur d'une politique d'assimilation des droits politiques des citoyens des colonies à ceux de la France : Anne GIROLLET, *Victor Schoelcher, abolitionniste et républicain*, Paris, Karthala, 2000.

²⁹ Nelly SCHMIDT, *op. cit.*, p. 219.

³⁰ Gilbert PAGO, *Les Femmes et la liquidation du système esclavagiste à la Martinique, 1848-1852*, Ibis Rouge éditions, 1998, p. 203.

de couleur dans les colonies, face à l'extension du suffrage universel. Adèle Riby n'approuvait nullement l'octroi du droit de vote aux nouveaux libres, alors que les femmes blanches ne jouissaient toujours pas de ce droit : « je ne prévoyais pas que la prudence gouvernementale, qui avait éloigné la femme, appellerait la brute, car la république a pu faire des libres mais à coup sûr elle n'a pas fait des hommes dans l'acception du mot. Ces nouveaux citoyens étaient naguère des créatures esclaves, ils sont aujourd'hui des créatures libres »³¹. A ses yeux, l'égalité politique qui résultait de l'abolition de l'esclavage n'effaçait pas l'origine servile des nouveaux libres, pas plus qu'elle ne leur restituait leur humanité.

Ailleurs également, les femmes ont utilisé la métaphore de l'esclavage pour dénoncer leur assujettissement. Jean Fagan Yellin, en prenant l'exemple d'Angelina Grimké, féministe et suffragette américaine de la première moitié du XIX^e siècle, rappelle comment l'esclavage des femmes noires a permis aux féministes américaines de se rendre compte de leur propre exclusion et de dénoncer le poids du patriarcat : « *She believed that in a patriarchal America where slavery was institutionalized, all women were in a sense slaves* »³². La participation des féministes américaines dans les mouvements abolitionnistes leur a permis de lier les deux luttes : « *The antislavery feminists had encoded the image of the enchained female to signify both woman's oppression and her struggle against that oppression* »³³. Comme le souligne également Angela Davis : « au Nord, les femmes blanches de la classe moyenne et les jeunes « ouvrières des filatures » utilisaient fréquemment la métaphore de l'esclavage pour décrire leur oppression. Les représentantes des milieux aisés, insatisfaites de leurs conditions de vie, commencèrent à dénoncer l'esclavage du mariage. Pour les travailleuses, l'exploitation économique sur le lieu de travail rappelait étrangement l'esclavage. Le principal intérêt de cette comparaison fut de créer certaines affinités entre les Blanches de la classe moyenne et tous ceux pour qui l'esclavage signifiait les fouets et les chaînes »³⁴. Selon Jean Fagan Yellin, les abolitionnistes féministes, en comparant ces deux types d'oppression, ont « travesti » la dure condition des femmes esclaves : « ... *by collapsing the literal enslavement of black women into the figurative enslavement that they felt they suffered, white free antislavery feminists obscured the crucial differences between the experience of women who were held as chattel and their own experience* »³⁵.

Les femmes de l'*Echo* soulignaient l'universalité de la condition féminine : « ... la Femme est la plus abandonnée des victimes de l'exploitation humaine »³⁶. Leur solidarité se manifestait à travers leurs contacts avec le journal *La Voix des femmes*, *Les Annales*, d'où elles puisaient et reproduisaient quelques articles sur le féminisme et le suffragisme. Elles évoquaient souvent la lutte menée par leurs « sœurs » de la

³¹ Archives départementales de la Guadeloupe, Fmc 262. Tiré de *Le Commercial*, 19 juillet 1848.

³² Jean FAGAN YELLIN, *Women and sisters : The antislavery feminists in American culture*, New Haven, Yale University, 1989, p. 78.

³³ *Ibid.*, p. 99-100.

³⁴ Angela DAVIS, *Femmes, race et classe*, Paris, Des femmes, 1983, p. 46.

³⁵ Jean FAGAN YELLIN, *op. cit.*, p. 78.

³⁶ *Echo de Pointe-à-Pitre*, 1, mercredi 30 octobre 1918.

métropole, qui devait servir d'exemple. Cette position changera radicalement dans les années 1940, quand les associations féministes de la Guadeloupe réintégreront dans leurs discours la notion de lutte de race et de classe.

Répercussions des discours de l'*Echo* dans la société guadeloupéenne

L'utilisation de la métaphore de l'esclavage n'est pas récente, mais sa réappropriation par les femmes antillaises dans leurs revendications est tout à fait singulière. En effet, la population noire avait déjà eu recours à la mémoire de l'esclavage comme fer de lance contre la tyrannie des colons et l'exploitation des usiniers. Le journal *Le Peuple* par exemple, organe de presse socialiste des Antilles, lutte dès 1891 pour l'émancipation de la masse noire qu'il estime encore en esclavage et pour l'amélioration de son statut social et politique ³⁷. Par la suite, le journal *Emancipation* (1903-1912) dirigé par Légitimus, chef de file du parti socialiste, reprenait à son compte ce discours et revendiquait une plus grande intégration de la majorité démographique et sociale noire dans le système politique ³⁸. Les femmes de l'*Echo* étaient donc conscientes de ces discours qu'elles mobilisèrent à leur tour, afin de sensibiliser les hommes guadeloupéens au sort des femmes.

Comme l'a montré le travail de Maggy Eluther sur la persistance de la mémoire de l'esclavage dans la presse en Guadeloupe et en Martinique, « les images liées à l'esclavage sont utilisées afin de sensibiliser la partie de la population la plus pauvre des colonies sur sa condition sociale. La mémoire de l'esclavage s'inscrit dans un discours marxiste. Ces idéologies sont déterminantes dans la formation identitaire du colonial » ³⁹.

L'idée d'une continuité sociale de l'esclavage à la République était donc vécue comme une offense à l'idéal démocratique prôné par ce régime ⁴⁰ ; la mémoire de l'esclavage est ainsi utilisée pour réveiller les consciences et déclencher un processus identitaire chez le colonial soumis ⁴¹. Cependant, force est de constater que cette prise de conscience de la marginalisation de la population noire n'allait pas de pair avec la reconnaissance de l'assujettissement de la femme.

Au grand désarroi du comité de rédaction de l'*Echo*, après un an de publication, le journal doit faire face à de graves difficultés financières, certains abonnés refusant de payer leur contribution. Certains individus aisés de la ville et des communes, qualifiés par les rédactrices de réactionnaires, n'adhéraient pas aux idées du journal. L'exemple d'un ancien notaire, qui refusa l'abonnement au journal, l'illustre bien :

³⁷ Josette FALLOPE, *Esclaves et citoyens. Les Noirs à la Guadeloupe au XIX^e siècle dans les processus de résistance et d'intégration (1802-1910)*, Basse-Terre, Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1992, p. 540.

³⁸ Jean- Pierre SAINTON, *Les nègres en politique, couleur, identités et stratégies de pouvoir en Guadeloupe au tournant du siècle*, t. 1, Thèse de doctorat, Université de Provence, Aix-Marseille 1, 1997, p. 190.

³⁹ Maggy ELUTHER, *La mémoire de l'esclavage à travers la presse en Guadeloupe et en Martinique de 1880 à 1914*, Mémoire de maîtrise, Université des Antilles Guyane, 2003, p. 13.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 65.

⁴¹ *Ibid.*, p. 87.

« Il y a jusqu'à un certain ancien notaire à qui nous réclamions son abonnement et qui s'est permis de tenir ce langage à notre recettier : – « Je ne veux pas de ce journal, ne continuez pas à me l'envoyer, car je ne suis pas féministe. Cette idée ne prendra jamais ici ». – « Cette idée prendra, au contraire, lui répondit notre recettier, car elle est propagée par la femme. Et l'ancien notaire de lui fermer sa porte au nez. Ce petit dialogue nous ouvrit aussitôt les yeux et nous comprîmes par quels individus notre œuvre était combattue »⁴².

En mai 1919, l'annonce du vote du projet de loi accordant aux femmes le suffrage intégral⁴³ provoque un déferlement de propos antiféministes. Comme le relate Dame Th. Pierre : « L'éligibilité des femmes aux assemblées élues, déclarent-ils, c'est le désordre dans les ménages. C'est le trouble porté dans les unions, c'est du scandale, c'est de l'anarchie, c'est l'oligarchie dans la Démocratie, c'est l'abomination dans la désolation, cette loi a été votée par des fous »⁴⁴. Les collaboratrices de *l'Echo* reprochent à leurs homologues masculins leur obstination à vouloir perpétuer une situation qui en réalité les avantageait : « A vous donc toutes les faveurs, tous les plaisirs, toutes les douceurs, tous les privilèges, toutes les joies. A nous femmes, toutes les humiliations, toutes les atrocités, toutes les injustices, toutes les vexations, toutes les cruautés, n'est-ce pas ! »⁴⁵.

Le combat à mener s'avérait certes dur, néanmoins les collaboratrices de *l'Echo* espéraient compter sur la confiance de leurs lecteurs, et persévérer dans leur lutte : « Ces difficultés n'ont pas fait flétrir la majorité des membres du comité. Le jour et le plus souvent la nuit, nous étions à notre poste de combat, encouragés en raison de cela même par nos amis lecteurs qui nous criaient de persévérer car ceux-là n'ont jamais douté de la beauté de notre œuvre. Elle a si bien fait son chemin, que nos confrères de la presse locale ont marché sur notre trace »⁴⁶.

Grâce au soutien du socialiste Gaston Erlace, directeur de *l'Echo*, le journal s'oriente vers une politique plus militante : « Au point où nous sommes parvenus, il ne sera pas superflu en imprimant au journal une nouvelle orientation par son entrée dans la politique militante... (...) En attendant, nous nous groupons autour d'un chef, qui nous donne chaque jour la preuve de son attachement, de son dévouement, de son endurance à la cause que nous défendons. En lui confiant la direction politique du journal en sa qualité de fondateur, le groupe des Dames du comité n'entend nullement abandonner son programme... »⁴⁷. D'autres socialistes guadeloupéens, comme F. Angereau Lara, directeur du journal *Action* (fondé en 1919), encouragent les femmes à se joindre à *l'Echo* pour « semer le bon grain » et répandre la propagande féminine⁴⁸. Les propos de Gaston Erlace concernant les adversaires du féminisme en

⁴² *Echo de Pointe-à-Pitre*, 20 avril 1919, 17^e édition.

⁴³ En mai 1919, la Chambre des députés française vote à une grande majorité le suffrage intégral (droit de vote des femmes dans toutes les élections), décision qui sera bloquée par le veto du Sénat, jusqu'après la deuxième guerre mondiale.

⁴⁴ *Echo de Pointe-à-Pitre*, 30 mai, 1919, 21^e édition.

⁴⁵ *Loc. cit.*

⁴⁶ *Echo de Pointe-à-Pitre*, 20 avril 1919, 17^e édition.

⁴⁷ *Loc. cit.*

⁴⁸ *Echo de Pointe-à-Pitre*, année 1919, 7^e édition.

disent long sur l'opposition des hommes antillais au vote féminin : « Vous aurez de redoutables adversaires à combattre, voire même, dans la personne de vos maris – qui vous considèrent là comme une machine à plaisir, bonne tout au moins à enfanter et ne vous pardonneront point de vous trouver avec eux devant des urnes. A ce point de vue, il vous appartient de connaître avant tout ceux qui sont pour ou contre vous »⁴⁹.

Le discours des féministes de l'*Echo de Pointe-à-Pitre* révèle bien la complexité des relations de pouvoir en situation coloniale. En dénonçant leur condition d'esclave dans le système patriarcal et en invitant les hommes à se rappeler leur lutte pour l'abolition de l'esclavage, elles tentent de les convaincre que leur aspiration à l'égalité n'en est pas différente. Leurs propos dénoncent la continuité entre l'esclavage et le colonialisme, qui ont produit des dynamiques fort ressemblantes : domination de l'homme sur l'homme et domination de l'homme sur la femme.

Leur discours questionne ainsi l'expérience des genres par rapport à la domination coloniale, car elles la concevaient comme une double oppression. Loin de se poser en victimes, elles reprennent la métaphore de l'esclavage pour s'en servir comme arme d'émancipation. Cette métaphore, bien qu'utilisée par d'autres féministes, acquiert un tout autre sens, par le fait même que ces féministes guadeloupéennes sont issues d'une société qui a connu l'esclavage. Nous pouvons entrevoir dans les discours de l'*Echo* le désir de ramener la question du suffrage féminin à un niveau local et d'en débattre au sein même de la société guadeloupéenne. La réaction des hommes montre à quel point il était difficile à cette période de concevoir l'égalité politique entre hommes et femmes et comment les constructions culturelles justifiaient l'oppression des femmes.

Dans les sociétés coloniales, la femme semble « prise en otage », car elle doit interagir à un double niveau pour revendiquer ses droits : avec la société dans laquelle elle vit, et avec le pouvoir métropolitain dont dépend cette même société. Les féministes de l'*Echo* n'évacuent pas pour autant leur solidarité avec les femmes de la métropole, dont la lutte sert de modèle, soulignant ainsi la complexité des rapports dominateurs/dominés. Leur lutte émancipatrice se veut également pacifique, et même si à l'époque leurs propos n'obtiennent qu'un faible écho dans la société guadeloupéenne, ces femmes se posent en protagonistes conscientes de leur histoire et de leurs droits.

⁴⁹ « Une visite de notre Directeur aux Dames de Saint-Louis », *Echo de Pointe-à-Pitre*, 30 août 1919, 30^e édition.

Libération des femmes et libération nationale au Mozambique (1962-1974)

Dominic DAGENAIS

Dans l'ensemble des territoires portugais d'Afrique, les mouvements révolutionnaires d'inspiration communiste qui ont mené, à partir du début des années 1960, la lutte armée contre l'empire portugais ont fait de l'émancipation des femmes un axe central de leur lutte anticoloniale. La promotion de l'émancipation féminine est particulièrement marquée au Mozambique, où, sous l'égide du Front de libération du Mozambique (FRELIMO), d'importantes initiatives sont menées pour affranchir les femmes de l'oppression patriarcale, tant coloniale que traditionnelle.

En imposant sur un territoire arbitrairement découpé de nouvelles structures socioéconomiques, la colonisation portugaise a considérablement modifié les rapports traditionnels de genre au Mozambique. La domination masculine traditionnelle s'est ainsi renforcée par l'introduction du capitalisme colonial qui affecta profondément le rôle et la condition des femmes dans l'ensemble du territoire. En cherchant à affranchir la société mozambicaine de l'oppression coloniale, le mouvement de libération nationale constitué autour du FRELIMO – dans lequel un nombre croissant de femmes se sont investies et ont cherché à occuper une plus grande place – prit conscience de la nécessité d'intégrer pleinement les femmes dans la lutte afin d'assurer la victoire. Le FRELIMO œuvra en outre à jeter les bases d'une nouvelle société dans laquelle l'égalité des genres serait consacrée ; une interdépendance s'établit alors entre la libération nationale et l'émancipation des femmes dans la lutte révolutionnaire.

A travers l'évolution de la lutte de libération nationale au Mozambique, il apparaît que le développement d'une rhétorique prônant l'émancipation féminine au sein du mouvement de libération répond à la fois à une nécessité pour le FRELIMO et à une exigence des militantes, en plus d'être en cohérence avec l'idéologie socialiste radicale qui s'est imposée progressivement au sein du mouvement. La dimension socialiste révolutionnaire de la lutte anticoloniale menée au Mozambique favorisa

ainsi l'émergence d'un discours prônant l'émancipation des femmes ainsi que la mise en application de transformations sociales qui, malgré leurs limites, se sont inscrites en rupture avec les systèmes sociaux patriarcaux traditionnels et coloniaux.

Les femmes dans le Mozambique colonial

La colonisation portugaise, entamée dès le XVI^e siècle, entraîne de profondes transformations dans la condition générale des femmes au Mozambique. Les formes traditionnelles d'oppression que connaissent les femmes mozambicaines varient considérablement d'une société à l'autre, compte tenu de la grande diversité ethnoculturelle des populations du territoire qui sera délimité et occupé par le Portugal. Le centre et le nord du territoire sont en majorité constitués de sociétés matrilineaires, à l'exception des populations musulmanes de l'extrême nord, alors que le sud est surtout peuplé de sociétés patrilinéaires. Dans les sociétés patrilinéaires du sud, la polygamie est largement répandue tout comme la pratique du *lobolo*, qui consacre le paiement d'une dot à la famille de la fille qui se marie, généralement à l'adolescence.

Dans l'ensemble du territoire, les femmes assurent la majeure partie du travail agricole. Dans la province de Gaza, dans le sud, jusqu'à 80% du travail agricole est effectué par des femmes ¹. L'instauration du *chibalo* (travail forcé) par les autorités coloniales portugaises aggrave considérablement les conditions de vie des paysannes ; en plus de consacrer de longues heures à l'entretien de leur champ, celles-ci sont contraintes de travailler sur les plantations coloniales et de délaisser ainsi les tâches domestiques. L'organisation du travail forcé dans le Mozambique colonial est structurellement genrée. Le code du travail rural stipule en effet que seuls les hommes peuvent être recrutés comme travailleurs migrants. Les déplacements des femmes sont donc étroitement contrôlés ; pour quitter leur village, elles doivent obtenir l'autorisation de leur mari ou des aînés masculins de la maison ainsi que des autorités coloniales locales ².

La colonisation portugaise accroît également l'assujettissement sexuel des femmes. Souvent mariées contre leur gré dans les sociétés traditionnelles, les jeunes filles considérées comme « jolies » se retrouvent fréquemment « réquisitionnées » de force par des colons portugais, le *ratio* de femmes blanches étant déficitaire. Des viols sont aussi régulièrement perpétrés par des colons ou soldats portugais le long des routes rurales, souvent sur des jeunes filles à peine pubères ³. De plus, l'implantation de nombreux colons et les transformations socio-économiques découlant de la colonisation amènent nombre de femmes à se prostituer. En plus des colons et soldats portugais, les prostituées ont aussi pour clients des travailleurs sud-africains et des mineurs mozambicains rentrés d'Afrique du Sud. Principalement florissante

¹ Allen ISAACMAN et Barbara ISAACMAN, *Mozambique : From Colonialism to Revolution, 1900-1982*, Boulder (Colorado), Westview Press, 1983, p. 54.

² Bridget O'LAUGHLIN, « Proletarianisation, Agency and Changing Rural Livelihoods : Forced Labour and Resistance in Colonial Mozambique », *Journal of Southern African Studies*, 28/3, septembre 2002, p. 524.

³ Allen ISAACMAN et Barbara ISAACMAN, « The Role of Women in the Liberation of Mozambique », *Ufahamu*, 13/2-3, 1984, p. 133.

dans la capitale, Lourenço Marques, et dans les autres agglomérations de la côte, la prostitution constitue à la fin de la période coloniale la principale source de revenus des femmes célibataires en milieu urbain ⁴. A partir des années 1950, des centaines de femmes travaillent également comme ouvrières dans les manufactures de noix de cajou de Lourenço Marques et de Beira, qui constituent le premier secteur d'emploi féminin licite en ville.

Les répercussions sociales et économiques de la colonisation portugaise accroissent ainsi considérablement la subordination des femmes, déjà marquée, à divers degrés, dans les sociétés traditionnelles du Mozambique. En obligeant les femmes à travailler davantage, en les exploitant sexuellement et en diffusant une doctrine catholique et domestique, le système colonial mis en place au Mozambique entérine et renforce l'infériorité des femmes présumée par les cultures populaires traditionnelles. Le système patriarcal mis en avant par la colonisation portugaise s'est ainsi superposé aux divers systèmes sociaux traditionnels qui assuraient l'infériorité féminine.

L'implication des femmes dans la lutte de libération

Alors qu'un vaste mouvement de décolonisation secoue l'ensemble du continent africain depuis la fin des années 1950, le Portugal salazariste maintient une ligne dure, refusant toute concession aux aspirations autonomistes de ses colonies. Face à l'avancée des indépendances africaines et à l'intransigeance du régime portugais, les forces nationalistes des colonies portugaises d'Afrique, dont la plupart des dirigeants ont entretenu des liens à travers le milieu universitaire lisbonnais ⁵, s'orientent à partir du début des années 1960 vers la lutte armée ⁶. C'est ainsi qu'est fondé en 1962, en Tanzanie, le Front de libération du Mozambique (FRELIMO), organisation regroupant les principales forces nationalistes du pays : l'Union démocratique du Mozambique (UDENAMO), l'Union mozambicaine-makonde (MANU) et l'Union africaine du Mozambique indépendant (UNAMI) ⁷. Deux ans plus tard, le FRELIMO entame la lutte armée. A l'instar des mouvements de libération guinéo-capverdien

⁴ Allen ISAACMAN et Barbara ISAACMAN, *Mozambique : From Colonialism to Revolution*, *op. cit.*, p. 58-59.

⁵ A travers la Conférence des Organisations nationalistes des colonies portugaises (CONCP), des liens de solidarité se sont tissés entre les étudiants et militants nationalistes des différentes colonies en métropole. Animée par une idéologie panafricaniste, anticolonialiste, antifasciste et marxiste, la CONCP réunit entre autres Marcelino dos Santos et Eduardo Mondlane du Mozambique, Amílcar Cabral de la Guinée et du Cap-Vert et Agostinho Neto d'Angola. *Ibid.*, p. 81.

⁶ Le programme du FRELIMO, publié à Dar es-Salam en 1962, promeut la solidarité envers les mouvements de libération des autres colonies portugaises. Ainsi, dans l'article 5, le FRELIMO s'engage à « collaborer avec tous les peuples africains qui luttent pour leur indépendance complète, particulièrement avec les peuples et organisations des colonies portugaises ». Ronald H. CHILCOTE, *Emerging Nationalism in Portuguese Africa : Documents*, Stanford, Hoover Institution Press, 1972, p. 458.

⁷ Allen ISAACMAN et Barbara ISAACMAN, *Mozambique : From Colonialism to Revolution*, *op. cit.*, p. 79-80.

et angolais ⁸, animés par le Parti africain de l'indépendance du Cap-Vert et de la Guinée (PAICG) et le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), le FRELIMO lie dès sa fondation libération nationale et révolution sociale. La sévérité du colonialisme portugais et l'inspiration de décolonisations à caractère socialiste (Ghana, Guinée, Mali, Algérie, Tanzanie) amènent le FRELIMO à s'orienter vers un projet social s'inscrivant en rupture radicale avec le système colonial et dans lequel les principes d'émancipation et l'égalité de l'ensemble de la population seraient consacrés ⁹. Dès son déclenchement, la guerre de libération se veut donc aussi une guerre révolutionnaire.

Si les femmes jouent un rôle considérable dans la lutte de libération mozambicaine et dans son issue, elles demeurent toutefois marginalisées au sein du FRELIMO durant les premières années de la guerre d'indépendance. De plus, l'enjeu de l'émancipation féminine apparaît d'abord comme secondaire dans la rhétorique du Front. C'est surtout à partir de la fin de l'année 1966 qu'un virement s'opère au sein du mouvement de libération, après que les éléments radicaux – prônant l'intégration des femmes dans la lutte et conscients de la nécessité de celles-ci pour assurer la victoire ¹⁰ – triomphent sur la faction nationaliste et que les militantes du FRELIMO, dont l'implication allait croissant, réclament une plus grande place au sein de l'organisation.

Dans les premiers mois qui suivent la création du FRELIMO, la Ligue féminine mozambicaine (LIFEMO) est mise sur pied. Elle vise à intégrer les femmes dans la lutte, à promouvoir le bien-être des femmes et des enfants et à combattre l'analphabétisme, qui afflige la majorité de la population et particulièrement les femmes. À la fin de la période coloniale, à peine 9% de la population mozambicaine a terminé l'enseignement primaire, dont deux fois plus de garçons (511 032) que de filles (246 587) ¹¹. En 1963, la LIFEMO envoie une déléguée, Celina Simango, représenter le Mozambique au Congrès international des femmes qui se tient à Moscou ¹². L'émancipation des femmes est ainsi déjà défendue par la LIFEMO, avant même le début de la guerre de libération. La LIFEMO, composée en grande partie de militantes exilées en Tanzanie, jouit en outre d'une large autonomie par rapport au FRELIMO, auquel elle demeure toutefois affiliée.

Lors du déclenchement de la lutte armée, des femmes participent à l'ensemble des tâches, à l'exception des combats et de la direction du parti. Alors que leurs parents se joignent au mouvement de libération mené par le FRELIMO, principalement dans les campagnes du nord et du centre du pays, de nombreuses jeunes filles, souvent à peine adolescentes, décident de s'impliquer dans la lutte, en commettant par exemple

⁸ Bonnie K. CAMPBELL, *Libération nationale et construction du socialisme : Angola, Guinée-Bissau, Mozambique*, Montréal, Nouvelle Optique, 1977, p. 33-42.

⁹ Edward ALPERS, « The Struggle for Socialism in Mozambique, 1960-1972 », in Carl G. ROSBERG et Thomas A. LALLAGHY (ed.), *Socialism in Sub-Saharan Africa*, Berkeley, Berkeley University Press, 1979, p. 267-277.

¹⁰ Samora MACHEL, *A Nossa luta*, Dar es-Salam, 1974, p. 3-9.

¹¹ Kathleen E. SHELDON, « Women and Revolution in Mozambique : A luta continua », in Mary Ann TETRAULT (ed.), *Women and Revolution in Africa, Asia, and the New World*, Columbia (CS), University of South Carolina Press, 1994, p. 38.

¹² *Mozambique Revolution*, décembre 1963, p. 10.

des actes de sabotage pour contrer d'éventuelles attaques des forces coloniales. Elles sont également actives et particulièrement efficaces dans les activités d'espionnage : les officiers portugais, voyant souvent en elles de potentielles partenaires sexuelles, se méfient peu. Alors que dans le nord, les combattantes sont essentiellement des paysannes, au sud, ce sont surtout des étudiantes, militantes du mouvement étudiant national, qui proviennent pour la plupart de familles plutôt privilégiées, principalement issues de la petite bourgeoisie ¹³.

L'accroissement de la place des femmes au sein du FRELIMO résulte en grande partie de l'efficacité des actions menées par les militantes au début de la lutte, militantes qui réclament une intégration entière dans les instances du Front. En 1965, vingt-trois jeunes filles combattent de leur propre initiative les troupes coloniales dans la province de Niassa, contribuant ainsi à une bataille majeure pour le FRELIMO. Cette victoire importante marquera un tournant dans la prise en considération du rôle des femmes dans la lutte par les cadres du Front. Alors que les combats étaient jusque-là réservés aux hommes, la direction du FRELIMO se montre plus réceptive aux demandes des militantes qui exigent des armes. Un communiqué de guerre du FRELIMO salue alors l'acte héroïque de ces jeunes femmes ¹⁴, malgré le fait que leur action contrevenait avec la politique traditionnelle du Front vis-à-vis de la participation des femmes à la lutte armée.

Durant l'année 1966, des débats idéologiques majeurs divisent le FRELIMO en deux grandes factions : l'une considérée comme nationaliste et l'autre comme radicale. La place de la révolution sociale dans le projet anticolonial est au cœur de la division, la première faction souhaitant que l'accent soit mis essentiellement sur la quête de l'indépendance nationale. Le groupe radical considère pour sa part que la réalisation de transformations sociales révolutionnaires, en plus d'être souhaitable en soi, est nécessaire au triomphe de la lutte de libération nationale. La question du rôle des femmes dans la guerre de libération et des démarches en faveur de leur émancipation est alors un axe central du clivage. Nombre de paysans militant à l'intérieur du FRELIMO sont attachés à des normes sociales traditionnelles et voient d'un mauvais œil l'implication des femmes dans le mouvement et la promotion de leur émancipation par le Parti. Une militante anonyme résume ainsi les tensions avec les éléments machistes lors des premières années de la lutte : « Quand nous, les filles, avons commencé à travailler, il y avait une forte opposition à notre participation. Parce que ça allait à l'encontre de notre tradition. Nous avons alors commencé une grande campagne expliquant pourquoi nous avons nous aussi à combattre, que la guerre du FRELIMO est une guerre du peuple dans laquelle le peuple tout entier doit participer, que nous les femmes étions encore plus opprimées que les hommes et que nous avions ainsi le droit, la volonté et la force de combattre. Nous avons insisté pour avoir un entraînement militaire et recevoir des armes » ¹⁵. Rosa Albino, autre militante du FRELIMO, témoigne également des difficultés à faire accepter l'émancipation

¹³ Allen ISAACMAN et Barbara ISAACMAN, « The Role of Women in the Liberation of Mozambique », *op. cit.*, p. 145.

¹⁴ *Mozambique Revolution*, 21, septembre 1965, p. 7.

¹⁵ LIBERATION SUPPORT MOVEMENT, « We Women Have the Right to Fight », *The Mozambican Woman in the Revolution*, Richmond (C-B), janvier 1974, p. 11.

féminine par les paysans ayant joint le mouvement : « Il était important pour nous en tant que femmes de combattre les préjugés masculins répandus à travers le mouvement. Plusieurs hommes ne comprenaient pas pourquoi l'émancipation des femmes était un aspect nécessaire de notre lutte contre le colonialisme. Quand ils joignirent le FRELIMO, on leur disait que l'émancipation des femmes s'inscrivait dans la création d'une nouvelle société, mais il était très difficile pour eux de comprendre. C'était trop abstrait »¹⁶.

C'est dans ce contexte qu'en octobre 1966, la faction radicale, à laquelle appartient le président du FRELIMO, Eduardo Mondlane, s'impose face à la faction nationaliste. Elle fait alors adopter par le Comité central du Front une motion qui « condamne la tendance présente auprès de plusieurs membres masculins du FRELIMO visant à exclure systématiquement les femmes des discussions sur les problèmes liés à la Révolution et de les confiner à l'exécution des tâches »¹⁷. Le Comité central reconnaît la volonté des femmes d'intégrer pleinement la lutte, mais ce souhait demeure gêné par leur héritage culturel : « Les femmes se sentent frustrées par l'éducation traditionnelle et coloniale qui leur a donné un sentiment d'infériorité face aux hommes, qui les empêche de participer pleinement à la lutte : elles souhaitent savoir comment s'affranchir de ce complexe »¹⁸. La même année, le FRELIMO accepte d'offrir une formation politique et militaire aux femmes. Au début de 1967, le Front forme un premier groupe de femmes, des provinces de Cabo Delgado et de Niassa, pour lui donner un entraînement militaire et politique à sa base de Nachingwea, en Tanzanie. Les mois suivants, des combattantes mettent sur pied le Détachement féminin (DF), qui marque le début de la pleine participation des femmes dans la lutte armée¹⁹.

Malgré la décision du FRELIMO d'entraîner militairement les femmes afin de permettre leur participation aux combats, leurs activités militaires demeurent généralement concentrées dans la défense des zones libérées. Les hommes, plus nombreux à être entraînés et plus expérimentés, se chargent de l'essentiel des opérations offensives menées contre les troupes coloniales. Une certaine division genrée des tâches subsiste en outre dans la seconde phase de la lutte de libération, malgré la démarche d'intégration des femmes entreprise par la direction du Front. Lors de leur discours à la Conférence de toutes les femmes africaines, tenue à Dar es-Salam, en Tanzanie, en juillet 1973, la délégation du FRELIMO, représentée par Deolinda Raul Guessimane, Marcelina Chissano et Rosaria Tembe, déclare : « Nous les femmes participons aux combats actuels, intégrées dans les unités militaires ; travaillons comme commissaires politiques, mobilisons le peuple, l'éclairons sur les divers aspects de notre lutte ; nous transportons du matériel militaire vers les fronts ; nous défendons le peuple contre les incursions de l'ennemi ; nous participons à la production ; nous sommes actives dans les écoles et hôpitaux. Mais s'il est vrai que certaines tâches, par leur nature, tombent davantage sous notre responsabilité – comme

¹⁶ Citée par Allen ISAACMAN et Barbara ISAACMAN, « The Role of Women in the Liberation of Mozambique », *op. cit.*, p. 158.

¹⁷ *Mozambique Revolution*, 27, octobre-décembre 1966, p. 3-5.

¹⁸ LIBERATION SUPPORT MOVEMENT, « The Mozambican Woman in the Revolution », *op. cit.*, p. 1.

¹⁹ *Mozambique Revolution*, 41, septembre-octobre 1969, p. 24.

prendre soin des enfants (nous avons plusieurs infirmeries et crèches qui sont dirigées par des femmes) – en général nous pouvons dire que nous faisons le même travail que les hommes. Et nous considérons cela comme une des plus grandes réussites de notre révolution »²⁰.

Si le rôle des femmes diffère de celui des hommes pour ce qui est des tâches liées aux opérations militaires, aux soins et à l'éducation des enfants, les femmes exercent dans les autres domaines les mêmes tâches que les hommes dans le contexte particulier d'une guerre de libération nationale. Leur présence dans certaines sphères du mouvement demeure proportionnellement faible et elles doivent encore faire face à certains préjugés culturels mais elles jouissent des mêmes droits que les hommes à tous les niveaux. Josina Machel²¹, militante de haut rang du FRELIMO, fait ainsi part de la liberté et de l'égalité accordées aux femmes à l'intérieur du Front : « Avant la lutte, même dans notre société, les femmes étaient en position d'infériorité. Aujourd'hui, dans le FRELIMO, la femme mozambicaine a une voix et un rôle important à jouer; elle peut exprimer ses opinions ; elle est libre de dire ce qu'elle veut. Elle a les mêmes droits et obligations que les autres militants parce qu'elle est mozambicaine, parce que dans notre parti, il n'y a pas de discrimination basée sur le sexe »²².

La place accordée aux femmes au sein du FRELIMO connaît ainsi une avancée considérable à partir de la seconde phase de la lutte de libération, marquée par le triomphe de la faction radicale sur l'aile nationaliste. De plus, l'émancipation féminine devient alors partie intégrante du projet révolutionnaire mis en avant par le FRELIMO.

L'émancipation féminine dans l'idéologie de la libération

Bien que des femmes aient été présentes dans le mouvement de libération dès ses débuts, ce n'est qu'à partir du moment où elles acquièrent une assurance suffisante et commencent à adresser leurs propres demandes, notamment celle de manier des armes, que l'émancipation féminine devient une revendication majeure du FRELIMO. La reconnaissance du lien unissant la libération nationale à la libération des femmes est déterminante dans la radicalisation du Front, opérée à partir de la fin de l'année 1966. La pression exercée par les militantes du FRELIMO a amené progressivement la direction à reconsidérer les rapports de genre au sein du mouvement de libération et

²⁰ LIBERATION SUPPORT MOVEMENT, « The 1973 All-African Women's Conference », *op. cit.*, p. 15.

²¹ Nièce de Mateus Sansão Muthemba, membre du Comité central du FRELIMO assassiné en 1968, et épouse de Samora Machel, second président du Front, Josina Machel est une figure de proue de la révolution mozambicaine. Machel s'engage dès l'adolescence dans la lutte de libération et milite activement en faveur de l'intégration des femmes dans le FRELIMO et de leur émancipation à travers la libération nationale. Présente parmi les fondatrices du Détachement féminin, elle devient directrice du département des affaires sociales du FRELIMO. Elle succombe à la maladie le 7 avril 1971, à l'âge de vingt-cinq ans. Le jour de son décès est consacré Journée des femmes mozambicaines. Kathleen E. SHELDON, *Pounders of Grain : A History of Women, Work, and Politics in Mozambique*, Portsmouth (NH), Heinemann, 2002, p. 120.

²² *Loc. cit.*, p. 42.

à faire de l'émancipation féminine un aspect fondamental du projet de décolonisation. Ainsi, lors d'une réunion du Comité central, en octobre 1966, le président Eduardo Mondlane et la majorité du conseil exécutif, incluant les radicaux Samora Machel, Marcelino dos Santos et Joaquim Chissano, reconnaissent que l'émancipation des femmes doit être une caractéristique centrale de la révolution. Le Comité annonce alors que des mesures appropriées seront prises afin « d'assurer la participation des femmes dans la direction du travail dans les différents organes, de la base au Comité central et au Congrès »²³.

L'orientation socialiste prise par le FRELIMO dès sa fondation, renforcée à partir de 1966, justifie de plus en elle-même la position adoptée par le Front à l'égard de la question féminine. L'idéologie socialiste est étroitement liée à la décolonisation, tant en Afrique qu'en Asie. Si les avancées reliées à l'émancipation féminine sont dans l'ensemble restreintes, une mouvance panafricaniste en faveur de la libération des femmes s'établit sur l'ensemble du continent avec l'accession simultanée à l'indépendance de la presque totalité des colonies au tournant des années 1950. Les organisations de femmes de la plupart des nouveaux Etats ou des mouvements nationalistes dominants tissent des liens à travers diverses conférences régionales et continentales²⁴. Cette coordination des organisations de femmes est surtout mise en avant par les régimes radicaux d'orientation socialiste et panafricaniste, dont le Ghana, la Guinée, le Mali, et plus tard la Tanzanie et la Zambie. Les liens de solidarité entretenus avec les divers Etats socialistes à travers le monde, parmi lesquels l'URSS, la Chine, le Vietnam du Nord et Cuba, nourrissent également l'orientation théorique adoptée par le mouvement de libération mozambicain vis-à-vis de l'émancipation des femmes. Déclenchée tardivement à l'échelle du mouvement international de décolonisation, la lutte de libération mozambicaine, à l'instar des luttes angolaise et guinéo-capverdienne, chemine rapidement vers le socialisme radical qui émerge de plus en plus à travers le tiers-monde en pleine effervescence²⁵.

Au-delà de la pression exercée par les militantes et de la dimension féministe du socialisme duquel s'inspire le FRELIMO, les dirigeants du Front se rendent progressivement compte qu'en plus d'être souhaitable, l'émancipation des femmes est nécessaire au triomphe de la lutte de libération. Cette rhétorique occupe une place de plus en plus importante dans le discours du FRELIMO à mesure que la lutte de libération progresse. Dans les dernières années de la guerre, alors que les zones libérées occupent une vaste portion du pays, la libération des femmes comme nécessité de la révolution est constamment évoquée par le président Samora Machel, qui succède

²³ *Mozambique Revolution*, 27, octobre-décembre 1966, p. 3-5.

²⁴ Les différentes Conférences panafricaines des femmes, auxquelles participent des délégations mozambicaines, accordent successivement leur appui à la lutte de libération menée dans les colonies portugaises. Lors de la conférence d'Abidjan de 1963, une résolution est adoptée, qui réitère celle sur la décolonisation votée à la conférence précédente, tenue la même année à Addis-Abeba, et appelle à l'envoi de médicaments et de nourriture « à tous nos frères et sœurs luttant pour la libération des colonies portugaises ». R.H. CHILCOTE, *op. cit.*, p. 458.

²⁵ B. CAMPBELL, *op. cit.*, p. 72-73.

à Mondlane à la direction du Front après l'assassinat de celui-ci en 1969²⁶. A la première conférence de l'Organisation de la femme mozambicaine (OMM), tenue en mars 1973, Machel explique : « L'émancipation des femmes n'est pas un acte de charité, ne résulte pas d'une position humanitaire ou de la compassion. La libération des femmes est une nécessité fondamentale de la Révolution. Une garantie de sa continuation, une condition de son triomphe. La révolution a pour objectif essentiel la destruction du système d'exploitation, la construction d'une société nouvelle qui libère les possibilités de l'être humain et qui le réconcilie avec le travail, avec la nature. C'est à l'intérieur de ce contexte que se pose la question de l'émancipation de la femme »²⁷.

Dans l'idéologie du FRELIMO de la seconde phase de la lutte de libération, inspirée de la philosophie de Friedrich Engels, la subordination des femmes trouve principalement son origine dans la propriété privée des moyens de production, qui opprime également les hommes. Cependant, les femmes sont doublement exploitées par leur rôle particulier de reproductrices de main-d'œuvre. Leur subordination aux hommes réside alors dans la nécessité de la société féodale de s'assurer le contrôle de leur capacité de production et de reproduction. Ainsi, la lutte de libération doit être dirigée à la fois contre le système capitaliste colonial qui exploite les moyens de production et de reproduction des femmes, et contre les mécanismes culturels qui assurent le maintien de la subordination des femmes dans la société traditionnelle.

Afin d'affranchir la société mozambicaine de l'emprise du colonialisme et du capitalisme, le FRELIMO comprend que le mouvement de libération doit forcément combattre les sources de l'exploitation propre aux femmes, qui sont étroitement liées au système qui opprime l'ensemble de la population. Pour Samora Machel, la libération des femmes ne peut s'effectuer qu'à travers un processus révolutionnaire qui doit réunir quatre critères : l'établissement d'une ligne politique d'action favorisant la participation active des femmes ; la participation des femmes à la production ; l'éducation scientifique et culturelle des femmes ; la promotion d'une nouvelle conception du couple, du foyer et des relations amoureuses basée sur l'égalité homme-femme²⁸. La libération des femmes s'inscrit ainsi, dans toutes ses dimensions, à l'intérieur de la lutte unissant libération nationale et révolution sociale. A l'intérieur même des aspects les plus privés, l'émancipation féminine doit toujours servir les intérêts de la révolution. Ainsi, Machel, à la conférence de l'OMM de 1973, affirme : « Nous devons affirmer – et cela est une nouveauté dans notre société – que la relation familiale, que la relation homme-femme doit être fondée exclusivement sur l'amour. Nous ne référons pas au concept banal et romantique de l'amour qui se réduit à une excitation émotionnelle et une vision idéalisée de la vie. Pour nous, l'amour peut

²⁶ Le 3 janvier 1969, Eduardo Mondlane est tué par un colis piégé dans son bureau de Dar-es-Salam. L'assassinat est orchestré par des agents de la police secrète portugaise (PIDE), avec la complicité de Lazaro Nkavandame et Silvério Nungu, deux dissidents du FRELIMO. A. ISAACMAN et B. ISAACMAN, *Mozambique : From Colonialism...*, op. cit., p. 98.

²⁷ Samora MACHEL, *Le Processus de la révolution démocratique populaire au Mozambique*, Paris, L'Harmattan, 1977, p. 164.

²⁸ Stephanie URDABG, « The Last Transition ? Women and Development in Mozambique », *Review of African Political Economy*, 27-28, février 1984, p. 10.

seulement exister entre des êtres libres et égaux qui partagent les mêmes idéaux et le même engagement à servir les masses et la révolution »²⁹.

Malgré une certaine proximité idéologique, le FRELIMO cherche à distancer son engagement en faveur de la libération des femmes des principes féministes occidentaux. Pour le FRELIMO, l'émancipation des femmes ne doit pas viser à combattre la seule domination masculine, mais doit absolument s'inscrire dans une lutte plus globale contre le système socio-économique dominant, responsable de cette infériorisation des femmes. Ainsi, Machel affirme : « La contradiction antagonique n'est pas entre les femmes et les hommes, mais entre les femmes et l'ordre social, entre tous les gens exploités, femmes et hommes, et l'ordre social »³⁰. A la Conférence de toutes les femmes africaines de Dar es-Salam, en 1973, les déléguées Guessimane, Chissano et Tembe vont dans la même voie, condamnant explicitement le féminisme occidental : « La Conférence attire l'attention de toutes les déléguées sur le danger de mauvaise interprétation concernant les cibles à combattre, donnant en exemple la position des soi-disant mouvements de libération des femmes qui prolifèrent dans les pays capitalistes. Ces mouvements dirigent leur combat contre les hommes, en en faisant leur cible et en les accusant d'être responsables de leur oppression et de leur exploitation. La Conférence souligne que les travailleurs masculins sont eux-mêmes exploités et opprimés dans ces sociétés, au même titre que les femmes, et que les idées réactionnaires qu'ils peuvent avoir à l'égard des femmes ont émergé en eux à cause du système sous lequel ils vivent »³¹.

Le système capitaliste colonial est ainsi considéré à la fois comme la principale source de l'oppression des femmes et comme le responsable de l'aliénation masculine à l'égard des rapports de genre.

L'encadrement de la lutte pour l'émancipation féminine

Le lien d'interdépendance entre la libération nationale et l'émancipation féminine amène le FRELIMO, qui dirige la lutte pour la libération nationale, à encadrer de plus en plus étroitement celle pour l'émancipation des femmes. Dès le commencement de la lutte armée, l'initiative de jeunes femmes qui agissent contre les forces coloniales incite le FRELIMO à structurer le mouvement des femmes dans la lutte anticoloniale. Composée essentiellement de militantes en exil en Tanzanie, la LIFEMO, mise sur pied dès les mois qui suivent la création du Front, jouit à ses débuts d'une large autonomie décisionnelle. Toutefois, à mesure que la guerre de libération progresse, les activités de la LIFEMO paraissent de plus en plus déconnectées de la lutte concrète menée sur le terrain et à laquelle participent bon nombre de femmes qui n'appartiennent à aucune structure féminine organisée, mais combattent simplement en tant que militantes ou sympathisantes du FRELIMO³². C'est ainsi qu'est entamé, par les cadres du FRELIMO, un processus d'intégration de toutes les activités de la

²⁹ *Ibid.*, p. 27.

³⁰ Samora MACHEL, *A Nossa luta*, *op. cit.*, p. 10.

³¹ LIBERATION SUPPORT MOVEMENT, *The Mozambican Woman in the Revolution*, *op. cit.*, p. 20.

³² Allen ISAACMAN et Barbara ISAACMAN, « The Role of Women in the Liberation of Mozambique », *op. cit.*, p. 174.

Ligue au sein de l'armée de libération. Ayant perdu une grande partie de sa pertinence, la LIFEMO est abolie par décision du Comité central du FRELIMO en 1969. Samora Machel commente ainsi la dissolution de la Ligue : « Nous pouvons donc dire qu'au moment de la création de la LIFEMO, le processus révolutionnaire se trouvait encore dans une phase initiale. Dans ce cadre, on comprend la difficulté d'engager la bataille pour l'émancipation de la femme : celle-ci est inséparable du développement de la Révolution. Par conséquent, pour la LIFEMO, parler de l'émancipation de la femme n'était qu'un exercice verbal, vide, une imitation de ce qui se faisait dans le monde, une mode superficielle. Il en était ainsi, parce qu'à ce moment la femme de manière générale n'apparaissait pas engagée dans la lutte. Plus important encore, celles qui y étaient engagées avaient été tenues à l'écart, n'avaient pas été invitées à participer à la Conférence. Sans engagement, sans tâches, la LIFEMO était condamnée à dépérir, à devenir amnésique et à mourir. C'est précisément ce qui est arrivé »³³. Subsiste toutefois le Détachement féminin, créé en 1967, et qui est directement subordonné à l'armée de libération. En décembre 1972, le Comité central institue une nouvelle fois une structure visant à regrouper les femmes dans la lutte et à promouvoir leur émancipation dans la révolution en cours : l'Organisation de la femme mozambicaine (OMM). En mars 1973 se tient sa première conférence³⁴.

Contrairement au Détachement féminin, la création de l'OMM ne résulte pas d'une initiative féminine. Elle est décidée par la direction à majorité masculine du Comité central du FRELIMO afin de mobiliser les femmes dans les zones libérées pour y accomplir les tâches jugées nécessaires. Ses statuts établissent que le but de l'OMM « est de garantir la réalisation de l'émancipation féminine telle que définie par le FRELIMO » et de mobiliser les femmes « en accord avec les directives et mots d'ordre du FRELIMO qui oriente les activités de l'OMM »³⁵. Ainsi les objectifs et les réalisations de l'Organisation sont définis par la direction à majorité masculine du FRELIMO afin d'assurer la coordination de la lutte. Si l'OMM favorise la participation massive des femmes des zones libérées dans le processus révolutionnaire, leur pouvoir de décision demeure subordonné à la ligne idéologique fondamentale, définie par le FRELIMO. Lors de la première conférence de l'OMM, du 4 au 16 mars 1973, la présidence est assurée par le président du FRELIMO, Samora Machel. Dans son discours d'ouverture, Machel y présente le contexte sociohistorique ayant mené à la création de l'Organisation, analyse les origines de l'aliénation des femmes et met de l'avant la ligne à suivre pour assurer la réussite de la lutte pour l'émancipation féminine³⁶.

L'essentiel des fondements et de l'orientation de l'OMM est ainsi déterminé par un homme. Les causes de l'oppression et de l'aliénation des femmes sont considérées comme des facteurs expliquant la faible représentation féminine à la tête d'une organisation censée œuvrer à leur émancipation. Or, des initiatives avaient été prises

³³ Samora MACHEL, *Le Processus de la révolution...*, op. cit., p. 167.

³⁴ ORGANIZAÇÃO DA MULHER MOÇAMBICANA, *Mulher moçambicana*, Maputo, OMM, sans date, p. 3.

³⁵ K. SHELDON, *Pounders of Grain : A History of Women...*, op. cit., p. 132.

³⁶ LIBERATION SUPPORT MOVEMENT, « A New Life is Being Built », *The Mozambican Woman in the Revolution*, Richmond (C-B), janvier 1974, p. 18.

auparavant par des femmes, au tout début de la lutte armée, ayant permis leur pleine participation à la guerre de libération, notamment au sein du Détachement féminin. Alors que la guerre révolutionnaire est en progression et le triomphe de plus en plus à portée de main, le FRELIMO cherche ainsi à s'assurer d'une totale cohésion au sein du mouvement de libération en vue de l'éventuelle édification d'une société socialiste postcoloniale. Cette démarche d'encadrement étroit des structures visant la mobilisation et l'émancipation des femmes est moins l'effet d'une volonté d'étouffer les initiatives féminines que d'un souci de garantir l'unité d'action du mouvement de libération chère au FRELIMO.

Le projet révolutionnaire amorcé dans les zones libérées

Entamée en 1964, la lutte armée menée par le FRELIMO réussit à infliger aux troupes coloniales d'importants revers, les contraignant à se retirer de certaines régions. Au début des années 1970, le mouvement de libération est mieux organisé que jamais et jouit du respect d'une majorité de la population indigène, de plus en plus consciente que le colonialisme peut réellement être vaincu. La lutte armée ayant débuté à la frontière tanzanienne, les provinces de Niassa et de Cabo Delgado, dans le nord du pays, sont les premières à être libérées de la domination portugaise. En 1968, alors qu'un troisième front est ouvert dans la province de Tete, à la frontière de la Zambie, environ 20 à 25% du territoire mozambicain est sous le contrôle du FRELIMO³⁷. L'étendue des zones libérées continue de s'accroître jusqu'à la fin des hostilités en 1974, qui consacre l'indépendance l'année suivante. Ainsi, en quelques années et sur un vaste territoire, la révolution prend forme derrière les lignes de front. Avant même la victoire finale et l'organisation d'un système socialiste postcolonial à l'échelle de l'ensemble du pays, les provinces du nord et du nord-ouest connaissent dès le tournant des années 1960 un embryon de la révolution que le FRELIMO aspire à mettre en marche dans un Mozambique indépendant. De nouveaux rapports sociaux s'édifient alors, dans lesquels la condition des femmes connaît d'importantes transformations.

La question du rôle des femmes dans les zones libérées suscite encore une fois des débats au sein des membres du FRELIMO et de la population civile de ces zones. Plusieurs paysans, mais aussi un certain nombre de paysannes, demeurent réfractaires à l'abandon ou à la modification des rôles sexuels traditionnels. Les aspirations révolutionnaires du mouvement de libération autour de la question de l'émancipation féminine se retrouvent ainsi, en dépit du retrait du pouvoir colonial d'une portion du territoire, confrontées aux limites imposées par l'hostilité d'une partie de la population. Pour contrer ce problème, des militantes et militants du FRELIMO œuvrent à l'éducation populaire dans les villages et communes nouvellement créées, notamment en menant des campagnes visant à combattre les superstitions et à déconstruire les fondements des mythes établissant l'infériorité des femmes.

Pour Samora Machel, l'obscurantisme dans lequel les femmes ont été maintenues pendant des siècles est le point de départ des mécanismes idéologiques et culturels de leur asservissement. Ainsi, déclare-t-il à la première conférence de l'OMM en 1973 : « Les civilisations les plus développées du passé, comme aujourd'hui encore la

³⁷ A. ISAACMAN et B. ISAACMAN, *Mozambique : From Colonialism...., op. cit.*, p. 86.

société capitaliste, ont toujours maintenu la science comme un monopole de l'homme, sa propriété exclusive. Maintenir la femme à l'écart de la science, c'est l'empêcher de découvrir que la société est créée en fonction de certains intérêts précis, et par conséquent qu'il est possible de modifier la société. (...) Toutes les superstitions, les religions ont toujours rencontré un terrain plus fertile chez la femme, parce que celle-ci se trouvait plongée dans une plus grande ignorance, un plus grand obscurantisme. Dans notre société, les rites et les cérémonies apparaissent comme le véhicule principal de transmission des concepts de la société sur l'infériorité de la femme, sur sa servilité par rapport à l'homme. C'est à ce niveau encore que se propagent de nombreux mythes et superstitions qui sont destinés objectivement à détruire l'esprit d'initiative de la femme, et à la réduire à la passivité »³⁸. Ainsi, le FRELIMO cherche à combattre les mythes de l'infériorité des femmes dans les mentalités en dispensant une éducation de base aux masses, éducation visant spécifiquement à déconstruire les mythes et superstitions traditionnels.

Sous-éduquées dans les sociétés traditionnelles et sous le régime colonial, les filles des zones libérées reçoivent pour la première fois une éducation formelle, de plus en plus dispensée par des enseignantes nouvellement formées. En plus de fournir une éducation générale, les enseignantes et enseignants promeuvent également l'égalité des genres et l'émancipation féminine. De nombreuses femmes travaillent aussi à l'alphabétisation des adultes. Josina Machel souligne les effets positifs de l'implication des femmes dans l'éducation et l'alphabétisation dans la perception masculine du rôle social des femmes en zones libérées : « Ici encore, nous avons à supplanter les vieux préjugés des pères et des maris face à l'éducation des femmes. Mais graduellement, nous sommes en train de gagner la bataille leur faisant réaliser qu'une femme alphabétisée et éduquée peut fournir une contribution beaucoup plus constructive à la révolution qu'une femme ignorante »³⁹. L'organisation sociale dans les zones libérées vise également à transformer la division genrée du travail. Avec la mise en place de villages communaux et de coopératives agricoles, le FRELIMO cherche à mieux partager le travail de la terre, qui était à l'époque coloniale largement exercé par les femmes. Ainsi, en plus de permettre une collectivisation de la production, la restructuration de la campagne dans les zones libérées vise aussi à assurer l'émancipation des femmes, objectifs étroitement liés⁴⁰. Il s'agit là pour le FRELIMO d'une condition matérielle indispensable à l'émancipation des masses paysannes. Toutefois, la libération des femmes censée en découler peine à pénétrer la sphère domestique où l'exercice des tâches principales tend à demeurer du ressort des femmes.

La transformation sociale opérée dans les zones libérées comporte certaines limites. En dépit des initiatives mises en avant par le FRELIMO, la division traditionnelle des tâches persiste, particulièrement dans les premières années suivant la création des zones libérées. Alors qu'un grand nombre d'hommes combattent au

³⁸ Samora MACHEL, *Le Processus de la révolution...*, *op. cit.*, p. 170.

³⁹ Josina MACHEL, « The Role of Women in the Revolution », *The Mozambican Woman in the Revolution*, Liberation Support Movement, Richmond (C-B), janvier 1974, p. 8.

⁴⁰ Allen ISAACMAN et Barbara ISAACMAN, « The Role of Women in the Liberation of Mozambique », *op. cit.*, p. 173.

front, la plupart des femmes passent la majeure partie de leur temps à cultiver le manioc et le maïs dans les champs entourant les bases du Front. Bien que plusieurs militantes participent aux tâches organisationnelles et aux opérations militaires, le travail des femmes au sein du mouvement de libération se situe majoritairement dans les domaines traditionnellement féminins. La garde des enfants, la préparation de la nourriture et les soins médicaux demeurent en grande partie l'affaire des femmes. Cette contribution, essentielle au triomphe de la lutte de libération, est souvent négligée par un certain nombre de militants du Front ⁴¹. En continuant d'œuvrer dans les sphères traditionnellement féminines, les femmes des zones libérées, militantes du FRELIMO ou non, n'occupent que peu des postes de pouvoir à l'intérieur des nouvelles structures qui se mettent alors en place et constituent le prélude aux futures institutions postcoloniales.

Conclusion : succès et limites d'une libération

La question de l'émancipation féminine a occupé une place majeure dans la lutte anticoloniale menée au Mozambique, de la formation du FRELIMO en 1962 à la chute du régime portugais en 1974. En refusant toute concession aux revendications nationalistes de ses colonies d'Afrique, le Portugal, dernier empire colonial, a favorisé malgré lui l'émergence et la radicalisation des mouvements de libération dans l'ensemble de celles-ci. Tardives par rapport aux autres processus de décolonisation en Afrique, les luttes de libération des territoires portugais s'inscrivent toutes dans une perspective socialiste et révolutionnaire. La nécessité de renverser le système colonial par la force afin d'instaurer un nouvel ordre en rupture avec le précédent amena les femmes à jouer un rôle d'importance dans le mouvement de libération et le FRELIMO à faire de l'émancipation féminine un axe central de son projet politique.

Dès le déclenchement de la guerre d'indépendance en 1964, des femmes se sont impliquées dans la lutte, menant notamment des activités de sabotage et d'espionnage. L'engagement et les revendications des militantes en faveur d'une plus grande intégration au sein des instances du Front ont amené l'exécutif à accorder une place croissante à l'émancipation féminine dans son discours idéologique. Cette libération des femmes comme objectif primordial du mouvement de libération à partir de 1966 résulte à la fois de l'orientation socialiste du FRELIMO et des demandes et exigences des militantes, marginalisées dans les premiers temps de la lutte anticoloniale. De plus, l'intégration des femmes dans la lutte de libération et la promotion de leur émancipation constituent pour le FRELIMO des conditions fondamentales au triomphe de son projet de décolonisation.

A la fois réclamée par les militantes du Front et comprise comme une nécessité par ses dirigeants, la libération des femmes devint interdépendante de la lutte menée contre le colonialisme.

Toutefois, la libération des femmes n'a jamais constitué un objectif en elle-même, elle a toujours été intégrée au projet anticolonial visant une transformation profonde de la société, libre de toute exploitation, tant traditionnelle que coloniale. L'ensemble des dimensions de la lutte de libération, y compris l'émancipation féminine, furent

⁴¹ K. SHELDON, *op. cit.*, p. 128-129.

placées sous l'égide du FRELIMO, qui assura la coordination du mouvement. La défense de l'émancipation des femmes fut ainsi soumise à l'encadrement du Front, et celui-ci devint de plus en plus étroit à mesure que la guerre de libération progressait. Bien qu'elles aient joué un rôle déterminant dans la lutte anticoloniale, les femmes occupèrent pour la plupart des postes de seconde zone. Néanmoins, malgré les limites de l'émancipation féminine mise en avant dans le contexte particulier de la guerre de libération, il reste que la libération des femmes occupa au Mozambique une importance rarement égalée dans les mouvements révolutionnaires, en Afrique comme ailleurs. Cette particularité de la décolonisation mozambicaine apparaît d'autant plus remarquable au regard de la condition féminine dans les sociétés traditionnelles locales et dans le système colonial.

L'engagement des femmes dans l'armée française durant la guerre d'Algérie (1954-1962)

Elodie JAUNEAU

Les personnels militaires féminins de l'armée française engagés en Algérie constituent un sujet sans intérêt pour bon nombre de scientifiques – militaires ou non. Noyées dans la masse militaire présente sur le terrain de 1954 à 1962, ces femmes n'ont jamais fait l'objet d'étude approfondie, à la différence des femmes algériennes engagées dans le FLN, qui ont donné lieu à diverses publications ¹. Ce silence peut s'expliquer en partie par les tabous autour de cette « guerre sans nom » ; si récemment une nouvelle historiographie et une nouvelle approche ont permis d'en lever certains, de nombreux aspects de cette guerre sont toujours passés sous silence, tant les cicatrices qu'elle a laissées sont vives, en France comme en Algérie.

Cette contribution poursuit deux buts : souligner les difficultés que l'on rencontre d'une manière générale pour étudier la place des femmes dans l'armée française et présenter une première approche des femmes ayant servi pendant la guerre d'Algérie (1954 à 1962) dans les Equipes médico-sociales itinérantes (EMSI) et les Sections administratives spécialisées (SAS).

¹ Notamment Djamila AMRANE, *Les femmes algériennes dans la guerre*, Paris, Plon, 1991 ; *Des femmes dans la guerre d'Algérie*, Paris, Karthala, 1994 ; « Les combattantes de la guerre d'Algérie », *Matériaux pour l'Histoire de notre temps*, 26, 1992, p. 58-62 ; Khaoula TALEB IBRAHIMI, « Les Algériennes et la guerre de libération nationale », in Benjamin STORA et Mohammed HZRBI (dir.), *La guerre d'Algérie 1954-2004, la fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, 2004, p. 197-226 ; Jean-Charles JAUFFRET, *Soldats en Algérie : 1954-1962*, Paris, Autrement, 2000 ; Raphaëlle BRANCHE et Sophie THENAULT, *La guerre d'Algérie*, Paris, La Documentation française, 2001 ; Raphaëlle BRANCHE, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, Paris, Gallimard, 2001 ; ID., « Des viols pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième siècle*, 75, juillet-septembre 2002, p. 123-132.

L'histoire des femmes engagées dans l'armée française

Etudier les femmes dans l'armée française suscite de nombreuses interrogations dont la principale, pour ce travail, porte sur les modalités de féminisation de l'armée. Cet aspect n'a guère retenu l'attention des chercheurs en France. Seules quatre études – qui n'émanent pas d'historien(ne)s – sont exclusivement consacrées à cette problématique : la thèse de droit de Raymond CAIRE ² en 1979, le mémoire de sciences politiques d'Odile DUCRET-SCHAEFFER ³ en 1980, plusieurs travaux d'Emmanuel REYNAUD ⁴ dans les années 1980 et récemment, en 2002, la thèse de sociologie de Katia SORIN ⁵. Bien qu'elles portent toutes sur la féminisation de l'armée française, les sujets qu'elles abordent sont différents. Raymond CAIRE, commissaire-colonel dans l'armée de l'air en 1981, retrace l'histoire de « la » femme militaire « des origines à nos jours ». Il parcourt toutes les époques et différents pays, tout en mettant l'accent sur la France. Malgré l'usage de l'archétype réducteur « la » femme dans le titre, cet ouvrage a le mérite d'être le premier à traiter de la féminisation des armées d'un point de vue historiographique et scientifique. Le mémoire d'Odile DUCRET-SCHAEFFER concerne exclusivement l'évolution des statuts des personnels militaires féminins entre 1914 et 1979. Il se révèle cependant très instructif pour la compréhension des textes législatifs. Emmanuel REYNAUD travaille sur les femmes dans l'armée en France et aux Etats-Unis et Katia SORIN, dont la thèse de doctorat est consacrée à la féminisation de l'armée française, accorde une place très importante aux rapports sociaux de sexe ⁶. Mais ces deux dernières études portent essentiellement sur les années 1970-1990 (soit bien après le statut de 1951) ⁷ et s'appuient surtout sur de nombreuses enquêtes orales. Enfin, aucun des quatre auteurs ne se fonde sur des archives, quelles qu'elles soient.

A partir du 21 octobre 1997 – date à laquelle la conscription est supprimée –, de nombreuses enquêtes, études et rapports paraissent sur les processus de féminisation de l'armée française. Beaucoup sont réalisés par l'armée ou à sa demande. C'est le cas de plusieurs *Documents* du Centre d'études en sciences sociales de la Défense

² Raymond CAIRE, *La condition féminine dans les armées*, doctorat d'Etat, sous la direction de Jacques ROBERT, Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Paris, 1979, publiée sous le titre *La femme militaire des origines à nos jours*, Paris, Lavauzelle, 1981, 361 p.

³ Odile DUCRET-SCHAEFFER, *Les femmes dans les armées en France : 1914-1979*, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, Centre de Sociologie de la Défense nationale, 1980, 103 p.

⁴ Emmanuel REYNAUD, *Les femmes, la violence et l'armée, essai sur la féminisation des armées*, Paris, FEDN, 1988, 207 p. ; « Les femmes dans l'armée : résistances et changements », *Agir*, 8-9, octobre 2001, p. 171-178 ; *Les femmes dans l'armée : situation actuelle et perspectives*, Paris, FEDN, 1986 ; *Maternité et activité des femmes : le cas de la Marine et de la Gendarmerie*, Paris, FEDN, 1988.

⁵ Katia SORIN, *Femmes en armes, une place introuvable ? Le cas de la féminisation de l'Armée française*, doctorat en Sociologie sous la direction de François Gresle, Université de Paris I, 2002, publié sous le même titre en 2003, Paris, L'Harmattan, 239 p.

⁶ *Ibid.*, p. 11.

⁷ Décret n° 51-1197 du 15 octobre 1951, portant statut du personnel des cadres militaires féminins, *Journal officiel de la République française*, 15 et 16 octobre 1951, p. 10433-10436.

(CESD)⁸ qui concernent la présence féminine dans l'armée française depuis une dizaine d'années.

En revanche, les travaux historiques traitant directement de l'armée française et des femmes sont très peu nombreux. Quelques historien(ne)s ont croisé la problématique du genre et de l'armée à différentes époques. La revue *Clio Histoire, femmes et sociétés* y a consacré un numéro⁹ qui constitue la première initiative dans ce domaine. Il s'agit à l'heure actuelle du seul ouvrage collectif proposant une approche chronologique et de genre de l'armée française. Il contraste avec l'abondance des ouvrages qui, sous l'étiquette « histoire de l'armée », n'évoquent jamais la présence des femmes, hormis comme infirmière, épouse, mère ou veuve de militaire. Il en va de même pour tous les ouvrages qui portent sur l'histoire des différents corps de l'armée française. Une seule thèse, celle d'Odile Roynette¹⁰, fait office d'exception dans cette bibliographie de l'armée et comporte une véritable dimension de genre. Exclusivement consacrée à la conscription, elle est la seule à s'intéresser à la construction de l'identité masculine par le biais de la vie en caserne.

Le thème de recherche qui offre le plus de convergences avec le nôtre est celui des guerres. Placé au centre de nouveaux chantiers, il souligne en effet combien dans les conflits armés, « loin de s'opposer, les images de la combattante et de la mère au foyer révèlent un enchevêtrement des systèmes de représentations qui témoigne de la dynamique des imaginaires en temps de guerre »¹¹. Dans le regain d'intérêt pour la Première Guerre et les nouvelles questions soulevées, la présence féminine a trouvé place, qu'il s'agisse de prostituées, d'infirmières ou des ambulancières. Ces dernières, proches de l'armée française, sont les pionnières ignorées d'un engagement militaire féminin qui se confirme au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Mais si l'histoire de la Deuxième Guerre a donné lieu à un nombre significatif de travaux traitant des femmes, c'est principalement le thème de la résistance qui a été privilégié par les spécialistes de l'histoire du genre. En effet, au sein des réseaux – armés pour la plupart – les rapports entre hommes et femmes sont fortement bouleversés. Même si les femmes ne sont jamais armées – sauf exceptions – leur immersion dans la sphère du combat clandestin contre l'occupant est une transgression de leur place et de leur rôle « traditionnels ». Ce sont les nouveaux rapports de genre qui en découlent qui ont surtout focalisé de nombreuses recherches ces vingt dernières années.

Sur les femmes qui ont servi dans l'armée française pendant la guerre d'Indochine, on ne dispose que d'un seul article de la plume d'un historien spécialisé¹², Michel Bodin. Il est le premier à s'être penché sur ce millier de femmes présentes en Extrême-Orient. S'y ajoutent aussi un ouvrage iconographique sur les insignes de la guerre

⁸ Anciennement Centre de sociologie de la Défense nationale (CSDN).

⁹ *Clio Histoire, femmes et sociétés*, « Armées », sous la dir. Luc CAPDEVILA et Dominique GODINEAU, 20, 2004.

¹⁰ *Bons pour le service. L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000.

¹¹ Luc CAPDEVILA et Fabrice VIRGILI, *Guerre, femmes et nation en France (1939-1945)* : http://www.ihtp.cnrs.fr/publications/guerre_femmes_FV_LC.html.

¹² Michel BODIN, « L'engagement des femmes durant la guerre d'Indochine », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 198, juin 2000, p. 137-150.

d'Indochine¹³ et de nombreux écrits à caractère autobiographique de femmes engagées en Indochine. Mais aucune recherche systématique n'a jamais été entreprise en France et la plupart des travaux portant sur ce conflit occultent les femmes, même si quelques-uns les mentionnent. Si ceux-ci ont le mérite de ne pas ignorer totalement les femmes, ils n'approfondissent jamais les enjeux posés par leur présence.

Récemment, ces femmes ont été choisies comme héroïnes d'un roman dont la quatrième de couverture est explicite : « Quel fut le sort réservé aux nombreuses petites Françaises qui, de 1946 à 1954, s'engagèrent dans le personnel féminin de l'armée de terre, en Indochine ? Assistantes sociales, secrétaires médicales, infirmières, toutes sont analysées et décrites dans leur vie de tous les jours, lesquels ne furent pas toujours roses pour elles. A leur départ, beaucoup croyaient trouver en Indochine bonheur, joies et satisfactions de toutes sortes. Cruelle fut, le plus souvent, la triste réalité vécue par ces aimables personnes soumises aux aléas de la guerre, aux diktats de leurs supérieurs hiérarchiques... Beaucoup d'entre elles revinrent au pays déçues, déboussolées, malades, invalides et trop souvent victimes de la drogue : opium, morphine, éthylisme, tabagisme, etc. Rares furent celles qui revinrent indemnes de ce long voyage accompli dans ce pays que l'on disait pourtant béni par tous les Dieux du Ciel et de la Terre »¹⁴. Bien qu'il s'agisse d'une œuvre de fiction et non d'un travail historique, ce roman a du moins le mérite de révéler l'existence de ces femmes à des lecteurs et des lectrices qui ignoraient souvent jusqu'à leur engagement.

Les femmes engagées en Algérie : sources et bibliographie

La guerre d'Algérie elle-même, les polémiques qu'elle a fait naître et « l'accélération de la mémoire » enclenchée depuis la fin des années 1990¹⁵ ont suscité une abondante bibliographie, sur laquelle il n'y a pas lieu de revenir ici. En revanche, sur les femmes ayant servi dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie, la bibliographie est inexistante et l'historiographie nulle.

La plupart des archives concernant la guerre d'Algérie sont déposées au Service historique de la Défense à Vincennes. Le fonds le plus important est celui du Service historique de l'armée de terre (SHAT), qu'il convient de confronter avec les archives du Service historique de la marine, de l'armée de l'air et avec le fonds Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense. Leur ouverture, soumise aux conditions dictées par la loi de 1979, repoussée à diverses reprises en raison de la sensibilité de ces archives, est aujourd'hui quasi totale : elles sont accessibles tant à

¹³ Albert SEBBAN, « Les femmes en Indochine », in E. BONNET DES CLAUSTRES, A. BOURDENNEC, Ch. MALCROS, A. SEBBAN, *Insignes de l'armée française en Indochine*, tome III, Bobigny, SOGICO, 1984.

¹⁴ AGA, *PFAT Indochina*, Villemandeur, Editions JPB, 2002. Un autre roman raconte la vie d'une femme engagée en Extrême-Orient : Jacques MAZEAU, *Le voyage de ma mère*, Paris, Plon, 1998.

¹⁵ Benjamin STORA, « 1999-2003, guerre d'Algérie, les accélérations de la mémoire », in Benjamin STORA et Mohammed HZRBI (dir.), *op. cit.*, p. 501.

Vincennes qu'à Aix-en-Provence, où sont regroupées les archives relatives à l'Outre-Mer¹⁶.

Mais les archives conservées à Vincennes posent un premier problème : le catalogue des fonds ne fait nullement mention des personnels féminins, contrairement à celui des archives pour l'Indochine. Il est donc difficile de savoir quels fonds exploiter. Nous avons débuté par ceux qui correspondent aux activités dites « traditionnelles » des femmes dans l'armée, à savoir les services sociaux ou médicaux. Leur dépouillement est en cours.

Par ailleurs, les ouvrages à caractère autobiographique de femmes engagées en Algérie dans d'autres services que celui de la santé sont nombreux¹⁷. Il s'agit de femmes engagées comme secrétaires d'état-major, mécanographes, ou travaillant dans le service des transmissions ou cinématographique. Un dépouillement systématique des fonds relatifs à ces services doit donc être envisagé. Il en va de même pour tous les cartons intitulés « Effectifs », car bien souvent, ceux des personnels féminins sont inclus dans l'ensemble.

Un certain nombre d'autres sources sont également exploitables, dont les sources orales. Vingt-trois interviews ont été réalisées entre octobre 2005 et mai 2006, dont au moins six s'avèrent très utiles pour ce travail. Le Service historique de l'armée de l'air (SHAA) a également réalisé de nombreuses interviews de femmes engagées, et parmi elles, une vingtaine¹⁸ ont témoigné de leur expérience en Algérie pendant la guerre. Tout en respectant les précautions d'usage dans le traitement des témoignages oraux¹⁹, ce corpus est extrêmement précieux tant la parole des femmes en histoire – et qui plus est dans l'histoire de l'armée – est rare et souvent difficile à recueillir.

Outre des sources orales, nous disposons de sources imprimées, dont une revue militaire unique en son genre, *Bellone*, qui, au travers d'une centaine de numéros, s'est adressée spécifiquement à ces femmes pendant presque vingt ans. La revue naît à la Noël 1948, sous le titre initial de *Bulletin PFAT*. Ecrite majoritairement par et pour les femmes engagées dans l'armée, la revue est rebaptisée *Bellone. Revue des forces féminines françaises* en décembre 1952. Elle est bimestrielle jusqu'en décembre 1967, date à laquelle elle est absorbée par *TAM (Terre-Air-Mer)*, une revue

¹⁶ Pour plus de renseignements sur l'état de conservation des fonds, voir Abdelkrim BADJADJA, « Panorama des archives de l'Algérie moderne et contemporaine », in Benjamin STORA et Mohammed HZRBI (dir.), *op. cit.*, p. 631-682 et MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – ETAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE – SERVICE HISTORIQUE, *Guide des archives et de la bibliothèque*, Château de Vincennes, Vincennes, 2002, 541 p.

¹⁷ Valérie ANDRE, *Madame le Général*, Paris, Perrin, 1988, 250 p. ; Solange CUVILLIER, *Tribulations d'une femme dans l'Armée française, ou le patriotisme écorché*, Paris, Lettres du Monde, 1991, 173 p. ; Eliane JUGHON-KUNTZ, *Trente centimes*, Paris, Lettres du Monde, 1994, 128 p. ; Odile LEYX, *Avec beaucoup d'amour : un combat de tous les jours*, Paris, Editions des Ecrivains, 2001, 278 p. ; Louissette DE RABASTENS, *Engagée volontaire. Témoignage vécu – Mémoires : Indochine – Algérie*, Evry, Bredys, 1999, 232 p. ; Ginette THÉVENIN-COPIN, *Toubiba*, Paris, Cambourg-Éditions, 2005, 392 p.

¹⁸ Pour plus de détails : Françoise DE RUFFRAY et Emmanuel FREGUET, *Histoire orale – Inventaire macrothématique*, Vincennes, SHAA, 2000.

¹⁹ Sur la méthodologie et l'exploitation des sources orales : Danièle VOLDMAN (dir.), *La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales*, Paris, CNRS, 1992, 161 p.

paraissant depuis 1962 mais dont le lectorat est presque exclusivement masculin ²⁰. D'autres publications, comme *Cols bleus, armées d'aujourd'hui*, ouvrent parfois leurs colonnes à des articles destinés aux personnels féminins de l'armée, mais qui les touchent relativement peu puisque ces revues s'adressent surtout à un lectorat majoritairement masculin.

Il eût été intéressant de connaître le tirage et la diffusion de *Bellone*, afin de pouvoir mettre en relation le nombre d'exemplaires et d'abonnements avec les effectifs des personnels féminins de l'armée. Malheureusement ni le *Bulletin* ni *Bellone* ne figurent dans les annuaires de la presse française ni dans les études relatives à la presse sous la IV^e République ²¹. A l'heure actuelle, les éditions Mirambeau, responsables de la diffusion et des abonnements dès 1948, puis ADDIM ²² Editeurs à partir de 1967, n'existent plus. Le dernier numéro de *Bellone*, qui présente un bref historique de la revue, fait état pour l'année 1957 de « cinq cents abonnements au bénéfice de Celles qui servaient encore en Indochine » ²³ ; en 1961, « la courbe [des abonnements] étant ascendante », les services administratifs de diffusion de revues militaires classent *Bellone* « en tête des publications payantes » ²⁴. Mais si *Bellone* ne devait avoir qu'un intérêt, ce serait surtout celui d'avoir été la seule et unique revue féminine de l'histoire de la presse militaire.

Outre cette singularité de la revue, l'intérêt de *Bellone* découle aussi de son contexte de proximité : la revue publie souvent de nombreux courriers de lectrices, des poèmes, des témoignages, des déclarations, des dessins, des enquêtes. Cette proximité avec les lectrices, qui rend la revue accessible à toutes, décuple son intérêt historique. Bien que *Bellone* ait joué également un rôle de premier plan dans la diffusion d'informations relatives au personnel féminin de l'armée de terre (PFAT), elle n'a jamais été exploitée comme source fondamentale pour l'histoire des femmes de l'armée française pendant la deuxième moitié du XX^e siècle. Tout au plus quelques auteurs la mentionnent dans leurs sources ²⁵. Lorsque cette revue disparaît, les femmes disparaissent aussi – pour un temps – des colonnes des grands journaux militaires.

Bellone s'est révélée être une source très riche pour étudier l'engagement des femmes dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie, même si l'on peut

²⁰ En effet, avant 1962, la revue *TAM* n'accorde aucune place aux femmes dans ses pages. Après cette date, elle touche sans doute quelques lectrices féminines mais sans commune mesure avec *Bellone*.

²¹ INSTITUT FRANÇAIS DE PRESSE, *Tirages des journaux sous la IV^e République : août 1944-juin 1958*, Paris, Institut français de presse et des sciences de l'information, 1989.

²² Association pour le développement et la diffusion de l'information militaire. Il semble que cette maison d'édition ait cessé ses activités en 2000. Les recherches pour entrer en contact avec elle ont échoué.

²³ En plus des abonnements en métropole et de tous ceux qui sont expédiés aux abonnées de l'Union française (Madagascar, AOF, AEF, Tchad, Algérie, Tunisie, Maroc, entre autres).

²⁴ H. DE PUYFONTAINE, « A celles qui lisaient *Bellone* », *Bellone*, 105, novembre-décembre 1967, p. 2-10.

²⁵ Odile DUCRET-SCHAEFFER, *op. cit.* ; Lucile CLEMENS-MORISSET, *La Marine bationale au féminin, de 1943 à nos jours*, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, 2003, 159 p. ; Micheline FORNACIARI, *Les femmes dans la Marine nationale française de 1942 à 1956*, Toulon, AGPM Editeur, 1989, 65 p.

regretter que les premiers articles qu'elle y consacre n'apparaissent qu'en septembre-octobre 1956, alors que la guerre a déjà commencé depuis deux ans : « Jusqu'à présent *Bellone* semblait se taire sur la vie de CELLES QUI SONT EN AFN ²⁶. Beaucoup nous l'ont à juste titre reproché. La raison ? – Les documents nous manquent. Nos amies de là-bas « besognent » fort, le mot n'est pas outré : les conditions de vie sont souvent plus précaires qu'en Indochine, les heures de service plus nombreuses. Ne nous y trompons pas, le silence sur les PMF ²⁷ une fois de plus signe de labeur, de conscience professionnelle et d'ardeur à la tâche » ²⁸.

Une première approche

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, cette contribution constitue donc une première approche, centrée sur des militaires méconnues de l'armée française en Algérie : les Personnels militaires féminins (PMF) engagées dans les Equipes socio-médicales itinérantes (EMSI) et les Services administratifs spéciaux (SAS). Ces deux structures sont celles où les femmes servant sous l'uniforme français sont proportionnellement les plus nombreuses.

Nombre et motivations : les premiers pas en Algérie

S'il est difficile d'évaluer avec précision le nombre de femmes engagées en Indochine, cela s'avère quasiment impossible pour l'Algérie. Une chose est sûre cependant : nombreuses sont celles qui, après avoir servi en Allemagne au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale et en Indochine, « remplissent » pour l'Algérie. La guerre d'Algérie constitue rarement une première expérience de guerre ou d'expatriation. On lit ici ou là que « la plupart » ²⁹ des femmes engagées en Indochine repartent immédiatement pour l'Algérie. Nous savons qu'à la fin de la guerre d'Indochine, elles étaient plus de deux mille ³⁰, mais cet effectif est sans doute légèrement plus élevé que celui de l'Algérie, pour deux raisons. La première découle de la relation forte que ces femmes entretiennent avec l'Indochine : la perte de l'Indochine constitue pour toutes celles qui ont vécu cette guerre un déchirement profond et une tristesse incommensurable, tant elles étaient attachées à l'Indochine française. Le retour en France a souvent été extrêmement difficile et douloureux, quitter l'Indochine sonnait comme une rupture ³¹. Inversement, l'attachement à l'Algérie est nettement moins fort et cette guerre est apparue tout de suite comme une affaire d'hommes. D'ailleurs, à cette époque, le débat autour des femmes en uniforme ne fait que commencer : « Jamais la femme ne sera l'égale de l'homme dans ce métier (...) Si ces femmes sont souvent considérées avec dédain ou condescendance, c'est souvent, il faut le dire, avec juste raison (...) La femme-soldat est un être hybride et asexué bien loin de l'ange

²⁶ Afrique française du Nord.

²⁷ Personnels militaires féminins.

²⁸ Huguette DE PUYFONTAINE, « De vous à nous », *Bellone*, 38, septembre-octobre 1956, p. 45.

²⁹ Joseph MULLER, *op. cit.*, p. 153.

³⁰ SHAT : 10 H 506 à 10 H 508 : EMIFT – 1^{er} bureau : effectifs 1946-1956 – TED 1954-1956 – effectifs réalisés 1946-1949, 1950-1952 et 1952-1956.

³¹ Madeleine BOUHE-LAHORGUE, entretien du 27 mars 2006.

au foyer (...) Le plus beau rôle de la femme n'est-il pas celui d'être épouse et mère (...) Restez à votre place et laissez le métier des armes à vos fils et à vos maris »³². Il s'agit de la réponse du quartier-maître³³ Wattel à une lettre de lectrice, publiée dans *Bled* – revue masculine par excellence – qui vantait le mérite des femmes sous l'uniforme. Cette diatribe pourrait se passer de commentaires... et pour cause. Ces quelques lignes présentent un condensé des préjugés auxquels les femmes engagées dans l'armée doivent faire face. Et l'engagement en Algérie ne fait pas exception.

Quels que soient leurs effectifs, les femmes sont cependant bien présentes dans les rangs de l'armée française en Algérie – n'en déplaise à Wattel – mais si le dépaysement et l'exotisme³⁴ occupent aujourd'hui plus des trois quarts des interviews réalisées pour l'Indochine, l'Algérie est souvent à peine évoquée car toutes les témoins en sont beaucoup moins nostalgiques³⁵ : « Cette course pour un lit (...), cette chasse inévitable aux taxis illusoire – tout cela est déprimant. Combien je songeais à l'accueil que nous recevions soit à Ton-Son-Hut, soit à Gia-Lam, soit à Bac-Maï en Indochine ! A Alger : personne »³⁶. Ce sentiment se vérifie également à l'arrivée dans d'autres colonies d'Afrique française du Nord, comme la Tunisie : « El Aouira, aéroport, que tu nous as paru triste et lugubre ! (...) je songeais déjà à mon retour en France !!! »³⁷. Il en est de même dans la plupart des autobiographies précédemment citées, où la majorité du récit est consacrée à l'Indochine.

Il semblerait en fait que toutes celles qui ont « fait » l'Indochine et sont reparties pour l'Algérie se soient engagées davantage pour des raisons professionnelles que pour des aspirations de voyage ou un attachement particulier à cette colonie. Il serait hasardeux de supposer que la plupart des PFAT présentes en Indochine l'étaient aussi en Algérie. Mais peut-être le dépouillement des archives montrera-t-il le contraire. Quoi qu'il en soit, pour celles qui ont participé aux deux conflits, leur séjour en France métropolitaine fut de courte durée et le rengagement souvent immédiat³⁸.

Joseph Muller, qui a rendu hommage dans un petit ouvrage³⁹ aux femmes ayant servi la France, relate que les convoyeuses de l'air auraient transporté 50 000 blessés en Algérie mais il ne souffle mot de leur nombre. On peut néanmoins affirmer que tous les corps d'armée présents en Algérie comprenaient des personnels féminins : elles sont transmissionnistes, secrétaires d'état-major, plieuses de parachutes, convoyeuses de l'air et infirmières parachutistes secouristes de l'air (IPSA), membres des SAS et

³² Q.M. WATTEL, Cherbourg, « Réponse à Yvette », *Bellone*, 43, juillet-août 1957, p. 30.

³³ Grade dans la Marine équivalent à celui de caporal ou caporal-chef dans les autres armes.

³⁴ Madeleine BOUHE-LAHORGUE, entretien, 27 mars 2006.

³⁵ Valérie ANDRE, *op. cit.*, p. 143.

³⁶ France VILAR, « Alger... Blanche et lumineuse », *Bellone*, 38, septembre-octobre 1956, p. 15.

³⁷ MARPO, PFAT, « Mutation pour Tunis », *Bellone*, 40, janvier-février 1957, p. 18.

³⁸ Madeleine BOUHE-LAHORGUE, entretien, 27 mars 2006 ; Eliane JUGHON-KUNTZ, entretien, 31 mars 2006 et Louissette DE RABASTENS, *op. cit.*, p. 110.

³⁹ Joseph MULLER, *L'amour des dames pour la France*, Issy-les-Moulineaux, Muller Editions, 2004. Bien que très utile pour ce travail, ce livre est souvent fort critiqué par toutes celles qu'il mentionne et qui mettent en garde contre certaines données erronées.

des EMSI, assistantes sociales ou encore opératrices de cinéma. L'effectif des femmes militaires engagées en Algérie n'a donc probablement pas excédé les deux mille, chiffre d'Indochine, mais peut avoir approché ce total au plus fort de la guerre.

C'est dans les Equipes médico-sociales itinérantes (EMSI) et les Sections administratives spécialisées (SAS) que les femmes sont proportionnellement les plus nombreuses⁴⁰. C'est également pour ces femmes-là que les sources sont les plus nombreuses, tant les sources imprimées que les archives conservées au Service historique de l'armée de terre (SHAT)⁴¹. Cette prépondérance est compréhensible puisque l'armée se voulait une « armée de pacification » et que le travail et le rôle de ces deux antennes était d'aller au contact des populations à des fins informatives, préventives et souvent humanitaires.

De plus, dans la lignée des pionnières de la Croix-Rouge, ces femmes sous l'uniforme savent « rester à leur place » tout en intégrant le bastion masculin de l'armée puisqu'elles y exercent des fonctions dignes de leur sexe tournées vers le social, l'éducatif, le maternel. Nous sommes encore loin des femmes soldats combattantes...

Les femmes dans les Equipes médico-sociales itinérantes (EMSI)

Représentant plus de la moitié des effectifs féminins présents en Algérie, cette organisation qui dépend en grande partie de l'armée mérite qu'on s'y attarde. Les EMSI sont fondées par Geneviève Fourcade⁴², avec l'aval du général Salan, le 20 mars 1957. Cette date explique aussi pourquoi la revue *Bellone* commence à s'intéresser aux femmes à ce moment, alors qu'elle semblait manquer de documents et de témoignages au début de la guerre d'Algérie. En 1959, elles sont 300⁴³, au printemps 1960, 398 « à sillonner les routes d'Algérie »⁴⁴ et à la fin de la guerre, elles sont un millier.

Mis à part le reportage de Christiane Fournier⁴⁵ en 1959 et le témoignage de Ginette Thévenin-Copin paru en 2005, très peu d'études sur l'Algérie évoquent les EMSI⁴⁶. Ce silence découle du tabou qui pèse sur la guerre d'Algérie mais aussi de la mauvaise image que les EMSI avaient parfois, aussi bien auprès des Algériens que chez certains militaires. Leurs missions étaient souvent mal jugées et mal vues des traditionalistes musulmans qui les accusaient de chercher à occidentaliser les femmes musulmanes en leur inculquant des règles de vie trop libertaires. Jugées trop émancipatrices, les missions des EMSI se heurtaient souvent à la méfiance des Algériens résidant dans des zones reculées. Du côté des militaires, cette image des femmes sillonnant l'Algérie, comme des hommes, à bord de Jeeps ou de camions,

⁴⁰ Ginette THÉVENIN-COPIN, *op. cit.*, 4^e de couverture.

⁴¹ SHAT : 1 H 1206 : SAS, 1 H 1265-6 : activités du service de santé, 1 H 1268-8 : équipes médico-sociales itinérantes et assistantes sanitaires et sociales rurales, 1 H 2568 à 2570 : EMSI ou encore 1 H 4395-7 : assistance sociale et médicale.

⁴² Joseph MULLER, *op. cit.*, p. 154. En revanche, la plupart des chronologies de la guerre d'Algérie ne mentionnent que le général Salan.

⁴³ Christiane FOURNIER, *EMSI, des filles comme ça*, Paris, Fayard, 1959, p. 15.

⁴⁴ « De vous à nous », *Bellone*, 59, mars-avril 1960, p. 46.

⁴⁵ Christiane FOURNIER, *op. cit.*

⁴⁶ Correspondance du 8 mars 2005 avec Ginette THÉVENIN-COPIN.

seules, à la rencontre des Algériennes – qui pour beaucoup, selon l’armée, sont des épouses, mères ou filles de fellaghas ou de militants du FLN – est souvent très mal perçue.

Entre 1954 et 1956, le Gouvernement général recrute du personnel féminin doté d’une formation paramédicale et sociale afin d’aller au devant des femmes et des enfants isolés et de leur apporter soins et conseils d’hygiène. Elles répondent alors au sigle d’ASSRA (Adjointes sanitaires sociales rurales auxiliaires). On en trouve des traces dans les archives à Vincennes. Il s’agit là de l’acte de naissance des EMSI, car les ASSRA, trop isolées, peu encadrées et souvent oubliées des autorités, ont été réorientées vers d’autres services, en attendant la création des organes plus structurés que seront les EMSI. La création en 1957 des EMSI est une initiative de l’armée, soucieuse de mettre en place une structure entretenant des contacts avec une population civile confrontée à des événements de plus en plus tragiques. Le Gouvernement général avait refusé une telle création, en se fondant sur l’échec relatif de la précédente tentative, et c’est l’armée qui décide de recruter des volontaires PFAT « hors-cadre » qui s’attellent à la tâche dans la région d’Orléansville.

L’opération est un succès. Le Gouvernement général envisage dès lors sérieusement de réorganiser les ASSRA, mais en fin de compte, on aboutit à la transformation des PFAT déjà en place en EMSI, soumises au contrôle de l’armée sur le théâtre des opérations. Quant aux ASSRA, leur statut est modifié et elles sont démilitarisées : toutes sont désormais des civiles ⁴⁷.

La mission de ces EMSI, composées exclusivement de femmes, est d’aller à la rencontre des populations reculées – ou non – pour soigner les enfants, les femmes et apporter une assistance sociale aux plus démunis. Les EMSI dépendent administrativement du Gouvernement général d’Alger. Une EMSI est constituée d’une responsable métropolitaine ou native d’Algérie ayant déjà reçu une formation médico-sociale. Elle est chargée de former une ou deux musulmanes algériennes qui devront être capables à leur tour de former une EMSI, afin que la responsable puisse aller en créer d’autres ailleurs ⁴⁸. Dans les premiers temps, les Algériennes jouent surtout un rôle d’interprètes. Les « filles » ⁴⁹ des EMSI ont le même statut que les PFAT et l’armée a pour devoir de les protéger car les membres de l’ALN (Armée de libération nationale) voient souvent d’un mauvais œil leur action auprès des femmes. Chaque EMSI a donc à sa tête une responsable – française d’origine, les premiers temps – et toutes les EMSI sont sous l’autorité de l’armée française en Algérie. Venues de tous les horizons : Bretagne, Provence, banlieue parisienne, Kabylie, Constantine ⁵⁰, etc., les EMSI comptent dans leurs rangs une diversité culturelle unique dans l’histoire des femmes militaires. Cela peut s’avérer un avantage considérable quand il s’agit d’aller à la rencontre des populations mais c’est également un inconvénient majeur, car toutes les jeunes femmes d’origine algérienne qui rejoignent ces équipes sont fréquemment

⁴⁷ Christiane FOURNIER, *op. cit.*, p. 183.

⁴⁸ Ginette THÉVENIN-COPIN, *op. cit.*, p. 12.

⁴⁹ Expression empruntée à Christiane FOURNIER, *op. cit.*

⁵⁰ Christiane FOURNIER, *op. cit.*, p. 18.

mal vues de leurs « compatriotes »⁵¹. Leur choix en faveur de la France est perçu comme une « trahison », comme pour les harkis d'ailleurs. Les origines sociales des EMSI sont aussi diverses que leurs origines géographiques : elles peuvent être filles de fonctionnaires, de colons, de paysans, diplômées ou non.

Au moment de leur affectation en Algérie, les EMSI et les ASSRA venant de métropole reçoivent une formation « éclair » de trois semaines. Elles suivent un stage de secourisme et doivent se familiariser avec les mœurs et coutumes musulmanes. On leur enseigne aussi la sociologie musulmane, l'histoire de l'Algérie et un « petit historique de la rébellion algérienne »⁵². Il va sans dire que ces enseignements émanent directement des autorités, qu'il s'agit d'une histoire officielle de l'Algérie, celle de l'Algérie française, victime des rebelles du FLN.

Les membres des EMSI sont surnommées « toubibas » par les femmes et les enfants, en raison de leur travail à la fois social, médical et éducateur. L'emploi du temps des EMSI n'est pas clairement défini, il dépend de leurs missions souvent programmées au jour le jour et sujettes aux aléas d'une météorologie capricieuse qui peut rendre le trajet fort pénible à travers les pistes et les montagnes. Submergées de travail, les EMSI étaient trop peu nombreuses face à une démographie galopante⁵³. Dans l'Algérie en guerre, les femmes et les enfants, victimes civiles, avaient grand besoin de ces équipes qui venaient jusqu'à eux les soigner. En revanche, les sources ne disent pas, quant à elles, que l'armée française commettait beaucoup d'exactions sur les populations locales, la torture et les viols sont passés sous silence. La torture, jamais évoquée, est même énergiquement niée : « Personne ne pourra jamais dire devant moi que la France torture et martyrise »⁵⁴, ou simplement ignorée⁵⁵. Aujourd'hui, quelques témoins se souviennent pourtant d'avoir appartenu à des détachements ayant pratiqué la torture⁵⁶, et dans lesquels exerçaient une ou plusieurs PFAT.

Aujourd'hui, la question de la nature des soins que les EMSI avaient à apporter se pose légitimement. En effet, au fil de la guerre, « les femmes accèdent peu à peu au rang de sujets dans la guerre et elles sont dès lors, comme les hommes, mises en fiches, suspectées, arrêtées pour leurs propres activités » et « dès le début du conflit, les femmes sont victimes de la répression menée par les forces de l'ordre françaises. Elles sont aussi une cible de choix pour l'action psychologique de l'armée dont un des buts était de faire l'Algérie française par les femmes »⁵⁷. Ainsi, dans les régions considérées comme rebelles, les militaires français pouvaient se rendre – toujours en

⁵¹ L'usage des guillemets a été décidé car si le peuple algérien a une conscience patriotique très vive, l'Algérie est à ce moment un département français. Il est donc difficile de parler à ce moment de « patrie » en parlant de l'Algérie.

⁵² Christiane FOURNIER, *op. cit.*, p. 184.

⁵³ Correspondance du 8 mars 2005 avec Ginette THEVENIN-COPIN.

⁵⁴ PFAT C.S.P. 86.050., « Ici, Constantine », *Bellone*, 43, p. 27.

⁵⁵ Madeleine BOUHE-LAHORGUE, entretien, 27 mars 2006.

⁵⁶ Raymond FALAISE, « Torture. Guerre d'Algérie. Témoignage. Un lecteur raconte comment un jeune Algérien, qui était « du côté de la France », a été exécuté par le détachement dont il faisait partie. Afsi Allal, soldat appelé, torturé à mort ! », *L'Humanité*, 18 décembre 2000.

⁵⁷ Raphaëlle BRANCHE, « Des viols pendant la guerre d'Algérie », *op. cit.*, p. 124-125.

groupe – auprès des populations et « faire pression » sur les familles de combattants du FLN en s'en prenant à leurs mères, leurs épouses ou leurs filles. Celles-là mêmes que les EMSI avaient pour objectif de soigner. Ces unités seront dissoutes à la fin de la guerre mais une dernière tâche leur sera confiée : le rapatriement des harkis envers qui « la France soi-disant terre d'accueil et patrie des droits de l'homme a failli à sa réputation en reniant sa parole »⁵⁸.

Aux côtés des EMSI, les SAS œuvrent également sur le terrain. Si leurs statuts et leurs missions diffèrent quelque peu, elles n'en sont pas moins complémentaires. En effet, les EMSI sont rattachées aux SAS puisque chaque « SAS dispose d'une attachée sociale et d'une EMSI qui circule quatre jours par semaine »⁵⁹.

Les Sections administratives spécialisées (SAS)

A chaque guerre, ses unités et ses institutions. La guerre d'Algérie a contraint les autorités militaires à mettre en place un certain nombre de sections administratives et opérationnelles particulières, dont les EMSI. Les Sections administratives spécialisées – les SAS – voient le jour en 1955. Le 3 mars 1955, Jacques Soustelle, le nouveau gouverneur, conscient de l'erreur d'avoir dissous le Bureau des Affaires indigènes en 1871, remet en place des unités similaires, les SAS. Cette création est motivée à la fois par le manque de renseignements et de structures et par l'échec de certaines opérations⁶⁰. Immédiatement, les SAS sont 700 à être opérationnelles. La même année, l'arrêté du 26 septembre 1955 (publié au *Journal officiel algérien* du 30) crée le Service des Affaires algériennes, rattaché au cabinet militaire du Gouvernement général⁶¹.

L'article 4 de cet arrêté définit le rôle des officiers SAS : « Ils sont destinés à assumer toutes les missions d'encadrement et du renforcement des personnels des unités administratives et des collectivités locales. Ils peuvent à cet effet, se voir investis des fonctions identiques à celles normalement exercées par les administrateurs des services civils ». Le lien étroit qui unit le militaire au politique est prégnant : c'est le cas dans la plupart des guerres où aucune décision politique ne peut être prise sans l'aval de l'armée et vice-versa. Les SAS dépendent directement du Service des Affaires algériennes. En 1957, Jacques Soustelle décide la publication du *Guide de l'officier des Affaires algériennes* dans lequel il affirme : « notre mission est de rétablir l'ordre et la paix, non pas contre la population musulmane mais pour elle et avec elle »⁶². En 1957, aux fonctions des SAS déjà définies en 1955 s'ajoute celle d'officier de police judiciaire pour certains d'entre eux⁶³. Ainsi, cette même année, un officier SAS peut cumuler des fonctions administratives, militaires et judiciaires. Ce cumul

⁵⁸ Correspondance du 8 mars 2005 avec Ginette THÉVENIN-COPIN.

⁵⁹ Mathias GREGOR, *Les sections administratives spécialisées en Algérie: entre idéal et réalité, 1955-1962*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 204.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 21-22.

⁶¹ *Idid.*, p. 26.

⁶² Jacques SOUSTELLE, *Guide de l'officier des affaires algériennes*, Paris, Imprimerie de G. Lang, 1957, p. 86.

⁶³ Mathias GREGOR, *op. cit.*, p. 26-27.

lui confère des pouvoirs extrêmement importants et leurs éventuels débordements sont pratiquement impossibles à contrôler.

En 1958, la brochure *Français et Françaises de bonne volonté, l'Algérie a besoin de vous*⁶⁴ publiée par le Bureau des Affaires algériennes, diffusée en métropole et en Afrique française du Nord, appelle au recrutement dans les SAS : c'est la première fois qu'il est directement fait allusion à une possible mobilisation féminine.

Le statut des SAS demeure malgré tout ambigu puisque les sections sont des administrations décentralisées dont le personnel est recruté dans l'armée mais dont les missions sociales et éducatives – majoritairement remplies par des femmes – relèvent de « LA » mission civile des SAS. Il faut comprendre par là que cette mission est la seule qui soit dirigée directement vers la population. Ainsi les SAS dépendent du sous-préfet mais sont en rapport avec le commandant de compagnie ou du quartier pour toutes les affaires militaires⁶⁵. L'objectif des SAS, dont la mission est socio-éducative, est de « faire évoluer les femmes musulmanes en leur donnant l'occasion de se réunir et d'organiser leurs propres activités »⁶⁶. Les sections féminines⁶⁷ des SAS sont dirigées par des PFAT françaises ou musulmanes et peu à peu leurs locaux deviennent des centres de rencontre où les femmes viennent deux fois par semaine⁶⁸. Les SAS « facilitent et favorisent le rapprochement entre l'administration et la population des communes en dehors des grandes agglomérations. Une section comprend en principe cinq personnes auxquelles sont adjointes deux ou trois Personnels militaires féminins, plus spécialement chargées des questions sociales et médicales auprès des familles musulmanes »⁶⁹. Ici encore, l'accent est mis sur le rôle et les tâches propres aux femmes. Elles peuvent également gérer la comptabilité de plusieurs SAS – notamment les salaires des officiers SAS, harkis ou non⁷⁰.

En fait, la place que l'on réserve aux femmes au sein de l'armée ne diffère pas fondamentalement de celle qui est la leur dans la société française. Les femmes des SAS n'en sont pas moins des militaires indispensables au bon fonctionnement de ces sections. Elles sont pleinement conscientes des tâches qui leur sont confiées et en sont fières⁷¹. La plupart des témoignages⁷² de femmes ayant servi dans les SAS sont enthousiastes : « C'est une expérience intéressante pour celles qui ne craignent pas la vie de bled »⁷³.

⁶⁴ *Français et Françaises de bonne volonté, l'Algérie a besoin de vous*, Paris, Imprimerie de G. Lang, 1957.

⁶⁵ Mathias GREGOR, *op. cit.*, p. 145.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 83.

⁶⁷ Solange CUVILLIER, *Tribulations d'une femme dans l'Armée française, ou le patriotisme écorché*, Paris, Lettres du Monde, 1991, p. 136.

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Huguette DE PUYFONTAINE, « De vous à nous », *Bellone*, 42, mai-juin 1957, p. 35.

⁷⁰ Odile LEYX, *op. cit.*, p. 132.

⁷¹ Yvette, « Réponse à Simone », *Bellone*, 44, septembre-octobre 1957, p. 28.

⁷² Solange CUVILLIER, *op. cit.* ; Odile LEYX, *op. cit.*

⁷³ Huguette DE PUYFONTAINE, « De vous à nous », *op. cit.*, p. 35.

Ces femmes qui meurent comme des hommes

Bien peu de sources font état du danger d'un travail qui, bien qu'il se présente comme pacificateur et social, n'en comporte pas moins beaucoup de risques. Quelques femmes qui ont témoigné après les faits en parlent, mais ne s'attardent jamais sur cet aspect. En dehors de leurs missions, elles se montraient discrètes pour ne pas éveiller la méfiance dans les rues des grandes agglomérations : « Soyez prudente, ne dites absolument rien, en ville évitez de porter votre insigne SAS »⁷⁴. D'autant plus qu'une partie de la population voit d'un très mauvais œil l'influence des EMSI et des SAS. Le 27 décembre 1959, *le Billet du jour*, émission de la radio de Tunis, relate la réaction de la *Voix des Arabes* (une radio émettant dans plusieurs pays arabes) : « Nos sœurs [musulmanes membres des EMSI] sont peintes sous forme d'équipières, de goumières, de filles vendues, de femmes de renseignements, de grues déambulant dans les rues d'Alger (...) Action de propagande... écrire des livres sur les EMSI, faire la guerre des livres... La guerre d'Algérie est devenue, du fait de la France impérialiste, une guerre de races, une guerre de religion »⁷⁵.

En général, le nombre de décès de femmes est moins élevé que celui des hommes car les femmes sont moins nombreuses et généralement moins exposées au feu. Ce qui n'empêche que des femmes aussi meurent en Algérie. C'est le cas – parmi d'autres – d'Anne-Marie Mateudi, affectée dans une SAS en qualité d'auxiliaire médico-sociale. Le 22 mars 1957, elle part en mission avec son commandant et trouve la mort au cours d'une embuscade. Celles qui se souviennent parlent de « courage viril », d'autres signalent l'attribution de la croix de la valeur militaire avec étoile d'argent⁷⁶ – à titre posthume, soit dit en passant – avant que, comme tant d'autres, elle ne retombe dans l'oubli⁷⁷. C'est aussi l'histoire d'Andrée Leseur, également auxiliaire sociale dans une SAS, décédée dans les mêmes circonstances quelques mois plus tôt : « Hélas, première femme en uniforme blessée par les rebelles en Algérie, Andrée Leseur, après une passagère amélioration de son état, devait être bientôt la première femme française en uniforme « tuée » par les rebelles »⁷⁸.

Ces femmes, anonymes pour la plupart, du contingent présent en Algérie ne le sont pas pour celles qui œuvrent sur le terrain ni pour *Bellone*. *Tuée*, entre guillemets, comme pour mettre en relief l'incompatibilité du féminin avec un tel verbe, ou comme pour insister sur l'évidence des risques auxquels les femmes sont exposées. Ces femmes qui ne sont jamais armées et à qui *Bellone* se fait un point d'honneur de rendre hommage. Pendant les vingt années de publication de la revue, la rubrique

⁷⁴ Odile LEYX, *op. cit.*, p. 133.

⁷⁵ Christiane FOURNIER, « La Vérité sur les EMSI », *Bellone*, 58, janvier-février 1960, p. 18. Dans cet article, l'auteure répond aux critiques dont elle est l'objet à propos de son livre *Les EMSI, des filles comme ça*, *op. cit.*

⁷⁶ « Morte au Champ d'Honneur », *Bellone*, 43, juillet-août 1957, p. 18.

⁷⁷ Depuis quelques années, la présence des femmes dans les conflits autres que la Première ou la Deuxième Guerre mondiale, donne lieu à de nouvelles recherches et approches. Il convient de souligner l'implication de Solange Cuvillier dans l'inauguration en 1994 de deux salles consacrées aux femmes combattantes au Musée des Armées Lucien Roy à Beure, près de Besançon.

⁷⁸ DURIEUX, « Les Françaises en uniforme », *Bellone*, 38, septembre-octobre 1956, p. 41.

« Morte(s) au Champ d'Honneur » retrace la carrière souvent exemplaire de ces femmes qui couraient les mêmes risques que les hommes. D'autres, comme Ginette Copin-Thévenin, ne manquent pas de citer dans une biographie publiée bien des années après, le souvenir d'amies et collègues, qui ont perdu la vie pendant la guerre d'Algérie : victimes d'une embuscade (Christiane Guenon, Djamila Keira Madani, Kedassa M'Barka, Saadia Chemila, Yamina Ouali, Zoubida Mustapha, Zora Nichani), d'un accident (Colette Deliles) ou « sauvagement assassinées » (Nadia Lassani et Germaine Kintzer) ⁷⁹.

Aucun monument aux morts ne porte les noms de ces femmes. Il en va de même pour la plupart des monuments des guerres, que ce soit la Première, la Deuxième Guerre mondiale ou la guerre d'Indochine ; tous mentionnent les héros, les morts glorieux, rarement, sinon jamais celles qui sont mortes. Un seul monument rend officiellement hommage aux infirmières « tombées pour la France » au cours de la Grande Guerre, celui de la ville de Saintes. Il semblerait que « rajouter » des noms de femmes sur ces monuments pose autant de problèmes que de rajouter ceux des « fusillés pour l'exemple » de la Première Guerre mondiale, qui n'ont été réhabilités que plus de quatre-vingts ans après la fin du premier conflit.

Conclusion

Un mot pour conclure cet exposé exploratoire. Les EMSI et les SAS ne sont pas les seuls corps de l'armée française en Algérie qui ont intégré des femmes. Les IPSA (Infirmières parachutistes secouristes de l'air) ont été précédemment citées, et il serait également intéressant de les étudier.

L'armée de terre et la marine ont aussi compté dans leurs rangs des femmes engagées parmi les hommes. Leur étude demeure en chantier et le dépouillement des archives conservées à Vincennes permettra sans aucun doute d'apporter un éclairage sur ces femmes, longtemps occultées dans l'histoire. Leur étude apportera sa contribution à la question de l'engagement des femmes dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie, mais aussi à celle, plus générale, de la féminisation des armées.

⁷⁹ Ginette THEVENIN-COPIN, *op. cit.*, p. 395.

La crise congolaise de juillet 1960 et le sexe de la décolonisation

Pedro MONAVILLE

« Au Camp de Thysville, le 11 juillet, vers 20 heures, cinq ou six soldats noirs ont fouillé la maison de M^{me}... Le premier qui la viola, l'avait, au préalable, prise à la gorge. Elle fut violée par quatre soldats. Le quatrième est resté toute la nuit avec elle pour la protéger contre de nouveaux attentats » ¹.

« C'est la race blanche qu'on a violée là-bas, et c'en est fini de son prestige » ².

« *Rape does happen indeed. Its re-presentation, its translation into signs, images, signposts, posters, and pins, however, is an altogether different matter, closed off by quotation marks from the unspeakable experience, the full horror that cannot but remain absent, elsewhere, and real* » ³.

Le 30 juin 1960, le Congo belge accède à l'indépendance. Une semaine plus tard, les soldats de la Force publique remettent en cause l'autorité de leurs officiers belges et celle du nouveau gouvernement congolais. Leur mutinerie et les actes de violence qui l'accompagnent marquent le début d'une longue période de crise et placent le Congo au centre de l'attention internationale. A la panique qui entraîne l'exode de la plupart des coloniaux, répondent une anxiété et une angoisse qui, formulées dans le langage de la guerre froide et de la décolonisation, se répercutent à une échelle mondiale.

La sécession des provinces du Kasai et du Katanga, l'intervention des troupes belges de l'armée métropolitaine, la rupture des relations diplomatiques entre les

¹ *Congo Juillet 1960. Témoignages*, Ministère de la Justice, Bruxelles, 1960, p. 12.

² Julien Green, cité par Bernard PINIAU, *Congo-Zaïre 1874-1981 : la perception du lointain*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 75.

³ Sabine SIELKE, *Reading Rape : The Rhetoric of Sexual Violence in American Literature and Culture 1790-1990*, Princeton, Princeton University Press, 2002, p. 189.

gouvernements belge et congolais, le déploiement de casques bleus à travers le pays sont autant d'étapes dans la dramatisation des événements de juillet. Mais dès avant, c'est la nouvelle des viols de femmes blanches par des soldats mutinés qui déclenche l'emballement. Dès lors, ce qui se joue au Congo en juillet 1960 et dans les mois qui suivent, n'est pas seulement une incarnation des tensions entre Est et Ouest ou un des premiers avatars tragiques des rapports néocoloniaux entre Nord et Sud, ce qui se joue alors est également, et peut-être avant tout, un drame colonial.

Une littérature abondante a été consacrée à la crise de 1960⁴. Cependant, occupés à réordonner le chaos des événements, à établir les responsabilités ou à restituer les trajectoires des acteurs de premier plan, les historiens de la crise ne saisissent pas toujours l'opportunité de décentrage que celle-ci permet. Georges Balandier soulignait déjà l'intérêt d'un tel usage dans sa formulation théorique de la situation coloniale en 1951. Au cœur de son analyse, la crise était abordée selon deux angles complémentaires. Balandier concevait la société coloniale globale « comme possédant, d'une manière essentielle, un caractère d'inauthenticité »⁵. Les tensions et contradictions inhérentes à tous les régimes coloniaux en faisaient donc des sociétés profondément « pathologiques ». La crise, lorsqu'elle n'était pas clairement visible, n'en était pas moins présente. A côté de cette conception de la crise comme ordinaire et consubstantielle à la situation coloniale, Balandier pointait également l'intérêt que présentent les moments de conflits ouverts, dont le caractère unique est à même de renouveler notre regard sur la société colonisée. Ces crises plurielles et singulières devenaient alors « autant de points de vue [sur la société globale dans son ensemble] et sur les relations qu'elle implique »⁶. La crise congolaise de 1960 incarne par excellence un de ces moments de conflits ouverts, susceptible de révéler des dimensions moins visibles de la situation coloniale, dont les rapports de genre font paradoxalement partie.

Pour Bernard Piniau, en 1960, la représentation de la crise laisse rapidement place à une crise des représentations⁷. On assiste sans doute alors, selon Bernard Piniau, au retour « d'archaïques représentations du lointain ». Cependant, cette crise des représentations a aussi l'avantage de remettre en question l'apparente normalité des catégories coloniales. Le discours qui se développe autour des viols de juillet 1960 révèle sous une lumière crue l'instabilité des notions de genre et des catégories raciales élaborées pendant la période coloniale. Objets de rumeurs radiodiffusées à travers le Congo, d'articles de presse publiés dans les journaux du monde entier, de rapports officiels diffusés par le gouvernement belge et de discussions menées au Conseil de Sécurité des Nations unies à New York, les viols se sont ensuite retrouvés

⁴ Voir notamment Jacques VANDERLINDEN, *La crise congolaise*, Bruxelles, Complexe, 1985 ; Jean-Claude WILLAME, *Patrice Lumumba. La crise congolaise revisitée*, Paris, Karthala, 1990 ; Ludo DE WITTE, *Crisis in Kongo. De rol van de Verenigde Naties, de regering Eyskens en het koninkhuis in de omverwerping van Lumumba en de opkomst van Mobutu*, Louvain, Van Halewyck, 1996.

⁵ Georges BALANDIER, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, XI, 1951, p. 51.

⁶ *Ibid.*, p. 72.

⁷ Bernard PINIAU, *Congo-Zaïre 1874-1981 : La perception du lointain*, *op. cit.*, p. 73.

rapidement marginalisés et enfouis sous un « silence actif ». Dans cet article, je tente de démontrer comment ces viols ne sont pas seulement un fait divers horrible à la carrière fulgurante, mais marquent également un moment dans un discours plus large visant à représenter et à reproduire un certain ordre colonial. Je suggère enfin que les viols pourraient être utilisés comme les fragments d'une histoire du Congo colonial.

La mauvaise éducation de Patrice Lumumba

Le célèbre discours prononcé par Patrice Lumumba lors des cérémonies de l'indépendance du 30 juin apparaît souvent comme l'ouverture de la crise congolaise. L'intervention impromptue du nouveau Premier ministre trouble la scénographie de la cérémonie, censée mettre un terme à l'agitation des mois précédents et instaurer un ordre nouveau où Belges et Congolais seraient amenés à collaborer sur des bases assainies. Le discours paternaliste du roi Baudouin proposait ainsi aux nouveaux dignitaires congolais de s'inspirer de l'action accomplie par le colonisateur pour assurer l'avenir de leur pays. Baudouin fit ainsi l'éloge de Léopold II et des « pionniers » belges, pour prier les politiciens congolais de ne rien changer aux institutions et aux politiques « léguées » par la Belgique. C'est à ce discours que Lumumba répond, mais également à celui du président de la République, Joseph Kasavubu, qui avait remercié le roi pour le « don » de l'indépendance ⁸. La réponse de Lumumba fait voir une tout autre vision de l'histoire coloniale et de la décolonisation. Baudouin présente l'indépendance comme la suite logique de l'œuvre entamée par Léopold II ; Lumumba insiste sur les discontinuités. Son récit de la colonisation parle d'humiliations, de racisme et d'injustices ; sa présentation de la décolonisation est celle d'une longue lutte idéaliste et sanglante.

L'importance du discours de Lumumba a été l'objet de débats. En Belgique, Ludo De Witte a récemment évoqué un acte « révolutionnaire » anticolonial, renforçant « le sens de la dignité et la confiance en soi des Congolais » ⁹. Adoptant une position nettement différente, les historiens qui ont assisté les parlementaires belges chargés en 2001 de se prononcer, dans le cadre d'une commission d'enquête, sur « l'implication éventuelle des responsables politiques belges » dans l'assassinat de Patrice Lumumba, semblent vouloir minimiser l'importance de ce discours dans l'histoire de la décolonisation du Congo ¹⁰. Au Congo également, des discussions sur le rôle de ce discours dans le destin de Lumumba ont eu lieu ¹¹. Toutefois, celui-ci n'est qu'un élément parmi d'autres représentations populaires de Lumumba circulant au Congo ¹². Si Lumumba s'adressait alors explicitement aux Congolais, son discours

⁸ Les trois discours sont reproduits dans *Chronique de politique étrangère*, XIII/3-6, juillet-novembre 1960, p. 630-636.

⁹ Ludo DE WITTE, *L'assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000 (trad. de *De moord op Lumumba*, Louvain, 1999), p. 34.

¹⁰ Luc DE VOS, Emmanuel GÉRARD, Jules GÉRARD-LIBOIS, Philippe RAXHON, *Les secrets de l'affaire Lumumba*, Bruxelles, Racine, 2005, p. 595.

¹¹ Voir Johannes FABIAN, *Remembering the Present : Painting and Popular History in Zaire*, Berkeley, University of California Press, 1996, p. 92-92.

¹² Voir à ce sujet les différentes contributions réunies dans Bogumil JEWSIEWICKI, *A Congo Chronicle : Patrice Lumumba in Urban Art*, New York, Museum for African Art, 1999.

semble occuper une place plus importante dans l'imaginaire des Belges, qui continuent encore de s'interroger sur ses motivations, sa signification, ses conséquences, et surtout, qui s'affrontent pour savoir qui l'a applaudi¹³. La raison en est sans doute que Lumumba a alors bouleversé l'imaginaire amoureux développé par les écrivains coloniaux à propos des relations entre la Belgique et le Congo¹⁴. L'interprétation par les coloniaux des propos de Lumumba relève à la fois de la scène de ménage et de la querelle de famille¹⁵. En contestant l'image paternaliste du colonisateur, explicitement présentée par Baudouin, Lumumba touche à un aspect central des représentations coloniales¹⁶. Aimé Césaire qui, dans *Une saison au Congo*, a réécrit le discours du 30 juin, insiste de façon caractéristique sur la façon dont Lumumba propose de nouvelles métaphores familiales pour le Congo indépendant :

« Congo, notre mère
et surtout Congo, notre enfant,
l'enfant de nos veilles, de nos souffrances, de nos combats.
Camarades et frères de combat, que chacune de nos blessures se transforme en
mamelle ! »¹⁷.

Au rejet du paternalisme colonial sous-jacent dans le discours de Lumumba, les journalistes belges présents à Léopoldville répondent en puisant dans le vocabulaire de ce même paternalisme. Les propos critiques de Lumumba ne peuvent entraîner une remise en question de l'ancien colonisateur ; ils sont réinterprétés comme les témoins de l'immaturation des Congolais, fondement et justification de la relation coloniale : « Vous avez, nous le craignons fort, réagi devant ce que vous jugiez être un paternalisme périmé d'une manière que beaucoup auront à leur tour jugé bien puérite »¹⁸. Pour les journalistes du *Soir* et de *La Libre Belgique*, c'est d'abord d'un manque de sensibilité et d'éducation dont est coupable Lumumba. Aux larmes versées par les ministres belges à la suite du discours royal répond la brutalité de Lumumba¹⁹.

¹³ Pour Benoît Verhaegen, le discours de Lumumba est une erreur politique « impardonnable », en quelque sorte responsable de la tragédie à venir (Benoît VERHAEGEN, « Contribution à la biographie politique de Patrice Lumumba », *Bulletin des séances de l'ARSOM*, 39-4, 1993, p. 597-610).

¹⁴ Jean-Claude Willame retourne la métaphore amoureuse. Pour lui, en effet, c'est la relation de Lumumba aux Belges qui est un amour à sens unique, et donc déçu (Jean-Claude WILLAME, « Patrice Lumumba et les Belges : histoire d'un amour déçu », in Pierre HALEN et János RIESZ, *Patrice Lumumba entre dieu et diable : Un héros africain dans ses images*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 189-195).

¹⁵ Pierre HALEN, « *Le petit Belge avait vu grand* » : *Une littérature coloniale*, Bruxelles, Labor et Archives et Musées de la Littérature, 1993, p. 91.

¹⁶ Bambi Ceuppens a proposé récemment une relecture originale du paternalisme belge, en contrastant la situation de la colonie et celle de la métropole. Elle a également montré comment une autre métaphore familiale, le fraternalisme, a été utilisée pour masquer le paternalisme (Bambi CEUPPENS, *Congo made in Flanders ? Koloniale Vlaamse visies op « blank » en « zwart » in Belgisch Congo*, Gand, Academia Press, 2003, p. 53-111 et 359-428).

¹⁷ Aimé CESAIRE, *Une saison au Congo*, Paris, Seuil, 1973, p. 28.

¹⁸ *Pourquoi Pas ?*, 8 juillet 1960, p. 5.

¹⁹ Hugues VEHENNE, « Fêtes et consternation », *Le Soir*, 1^{er} juillet 1960, p. 1 et Jean KESTERGAT, « Un affront au Roi et à la Belgique », *La Libre Belgique*, 1^{er} juillet 1960, p. 1.

Décrivant l'extravagance des manifestations populaires dans une des cités indigènes de Léopoldville, Hugues Vehenne, l'envoyé spécial du *Soir*, établit clairement que l'immaturation de Lumumba marque une infériorité générale des Congolais par rapport aux Belges ²⁰.

Quelques jours plus tard, il revient sur ce thème dans un article relativement long, qui résume plusieurs décennies de pensée raciale. Après avoir évoqué l'orgueil déplacé de Lumumba et demandé aux politiciens congolais de faire leurs preuves, Vehenne parcourt dans la suite de son article les différents facteurs expliquant le problème congolais. A ses yeux, « les aptitudes intellectuelles du Noir se développent mal » du fait de son environnement primitif et de l'influence de sa mère :

« Le drame africain actuel n'est pas d'une autre nature que celui qui s'est renouvelé à chaque génération, à chaque naissance d'un enfant noir, pendant des millénaires : une sclérose précoce et partielle des neurones du cerveau des bébés. Même sous l'indépendance, il en est et il en sera ainsi à moins que scientifiquement et patiemment on ne parvienne à rompre le cycle fatal. (...). Pour l'instant – et les premiers incidents l'ont prouvé – il cherche à s'affirmer par d'assez pauvres réflexes. Dans la personne de ses leaders, le monde noir, comme tout être humain, cherche à s'affirmer. (...) Mais son développement mental souvent insuffisant, son impuissance à dominer les problèmes et à aller jusqu'au bout de chacun lui a créé un complexe d'écrasement. Qui se libère, soit par l'agressivité, soit par le repliement. En quelques jours, les psychologues ont pu vérifier ces lois simples. Le discours de M. Lumumba restera dans les annales de la psychologie comme un des plus beaux exemples de ce réflexe de Spartacus qui, depuis que la société humaine existe, s'est déjà déclenché quelques millions de fois. (...) Pays sans « aura » de cérébralité, la République du Congo doit maintenant se donner à la conquête de la véritable Indépendance, celle de l'abstraction. (...) Et c'est ici que pourrait trébucher l'Indépendance si le Blanc ne gardait pas – pour longtemps encore – le contrôle complet des domaines scientifiques et de l'enseignement. Ce contrôle implique de grands devoirs. (...).

Organiser l'enseignement pour Africains « sur le modèle de ce qui se fait depuis longtemps en Europe et en Amérique pour les enfants anormaux ou retardés. Il n'y a rien de péjoratif en cela, car il a été établi de façon scientifique qu'il existe des analogies réelles entre le sous-évolué, l'enfant et le malade mental. (...) Si ces principes ne sont pas respectés, jamais le Congo n'accédera à la véritable indépendance, qui est d'ordre mental » ²¹.

Au lendemain des cérémonies d'indépendance, la nécessité de la continuité de la relation coloniale est réaffirmée. « L'inséparable destin » comme « l'indispensable union » à laquelle fait référence dans ses mémoires un ancien haut fonctionnaire colonial, lorsqu'il évoque les pensées qui l'occupaient après la première semaine de juillet, repose sur ce rapport de maître à élève, de tuteur à pupille, de majeur à mineur,

²⁰ Hugues VEHENNE, « Au lendemain du 30 juin, fêtes populaires... et désillusions », *Le Soir*, 2 juillet 1960, p. 3.

²¹ Hugues VEHENNE, « L'apprentissage de la liberté : au-delà de l'orgueil », *Le Soir*, 7 juillet 1960, p. 7.

d'adulte à enfant, de civilisé à sauvage qui avait constitué un élément essentiel du discours belge sur le Congo ²².

Françoise Vergès a proposé le concept de roman familial pour aborder le passé colonial ²³. Freud désignait par là les fictions et les fantasmes par lesquels l'enfant « modifie imaginaires ses liens avec ses parents » ²⁴. Dans le contexte de l'histoire réunionnaise, Vergès suggère que ce sont « les parents », c'est-à-dire la puissance coloniale, qui développent des fables familiales. Etablissant la France comme la Mère Patrie, le roman familial faisait des colonisés les enfants de la Métropole, mais des enfants qui resteraient toujours mineurs, du fait d'une dette contractée (lors du don de la « civilisation ») et impossible à rembourser.

Les travaux de Nancy Hunt ont sensibilisé sur la façon dont un certain maternalisme était incorporé au paternalisme colonial. Hunt a également étudié les processus historiques par lesquels les politiques familiales du colonisateur, qui visaient à redéfinir le genre dans la colonie, ont produit des vocabulaires, des objets et des débris qui, imbriqués dans les mémoires et les routines postcoloniales, continuent d'influencer les processus de subjectivisation des Congolais et des Congolaises ²⁵. Les particularités du colonialisme belge, l'importance à la fois des missions et des grandes entreprises dans la définition et l'application des politiques d'ingénierie sociale, suggèrent une fable familiale au moins aussi productive que le roman républicain dont Vergès fait l'exégèse pour le cas réunionnais, mais fonctionnant sans doute selon un registre différent.

Il n'en reste pas moins que les nationalistes congolais se retrouvent devant le même dilemme de réappropriation ou de rejet de ce roman. Jusqu'assez tard dans les années 1950, Lumumba semblait articuler sa pensée à partir du fraternalisme colonial de l'après-guerre ²⁶. Lorsque le 30 juin, il rompt avec le discours modéré, « seul langage acceptable et accepté » pour cette génération de nationalistes congolais ²⁷, c'est d'abord pour établir que l'indépendance ne résulte pas d'un don de la Belgique, comme l'impliquaient les discours de Baudouin et Kasavubu, mais qu'elle est le fruit d'une longue lutte. Le geste de Lumumba, qu'il brouille lui-même en portant un toast « réparateur » à la Belgique et à son roi quelques heures après son discours, est cependant insuffisant pour ébranler l'imaginaire des Belges. Inaudible pour l'ancien colonisateur, il va être interprété dans le cadre familial et familier des relations père-

²² Maurice WILLAERT, *Servir au Congo : Carnets d'un territorial 1931-1961*, Bruxelles, Didier Hatier, 1990, p. 246.

²³ Françoise VERGÈS, *Monsters and Revolutionaries : Colonial Family Romance and Métissage*, Durham, Duke University Press, 1999, p. 3-9.

²⁴ Jean LAPLANCHE et Jean-Bertrand PONTALIS, *Le vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, PUF, 2002, 3^e éd., p. 427.

²⁵ Nancy Rose HUNT, « Domesticity and Colonialism in Belgian Africa : Usumbura's Foyer Social, 1946-1960 », *Signs*, 15/3, 1990, p. 447-474 et ID., *A Colonial Lexicon of Birth Ritual, Medicalization, and Mobility in the Congo*, Durham, Duke University Press, 1999.

²⁶ Voir P. NGOMA-BINDA, « La pensée politique de Lumumba. L'autre face du discours révolutionnaire », in Pierre HALEN et János RIESZ, *op. cit.*, p. 335-349.

²⁷ NYUNDA YA RUBANGO, « Patrice Lumumba en son temps : un modéré ? », in Pierre HALEN et János RIESZ, *op. cit.*, p. 307.

fil, avec l'apparition du thème de l'ingratitude et de la minorité perpétuelle du colonisé. Pour certains, après coup, il s'agissait même simplement du « pittoresque inséparable de toute fête africaine »²⁸. Une semaine plus tard, la mutinerie de la Force publique présentera une déstabilisation de l'imaginaire colonial, beaucoup plus difficile à résoudre.

Les viols de juillet : centraux et inaudibles

Le discours du 30 juin a-t-il contribué à radicaliser les soldats de la Force publique ? Certains adversaires de Lumumba l'ont affirmé²⁹. Il paraît cependant assez difficile de se prononcer sur la portée du discours dans la société congolaise, et plus particulièrement sur sa réception par les militaires. Il n'en reste pas moins que le discours comme la mutinerie figurent dans une même séquence d'événements. Ils sont probablement les deux moments les plus marquants de la crise de juillet. Si l'un ne détermine pas l'autre, ils entretiennent cependant une relation de parenté indéniable.

Le déroulement de la mutinerie est bien connu, notamment grâce au travail que Louis-François Vanderstraeten lui a consacré³⁰. Son livre est issu de la thèse de doctorat en histoire qu'il a présentée en 1983 à l'ULB sous la direction de Jean Stengers. Vanderstraeten est un ancien officier de la Force publique. Et son accession au titre de docteur en Philosophie et lettres fut accueillie comme une nouvelle particulièrement importante dans le milieu des anciens coloniaux. Frédéric Vandewalle, qui fut lui-même inspecteur général de la sécurité coloniale avant de jouer un rôle important dans la sécession katangaise et dans l'opération militaire belgo-américaine contre les rebelles de Stanleyville en 1965, assistait, parmi plusieurs autres anciens coloniaux, à la soutenance de cette thèse, le 10 février 1983. Il a donné un compte rendu de « cet événement mémorable » au bulletin du Cercle royal des anciens officiers des campagnes d'Afrique (CRAOCA)³¹. Après avoir insisté sur l'importance du travail réalisé, « recherche patiente et désintéressée de la vérité qui caractérise l'historien », Vandewalle évoque les jugements élogieux des membres du jury, leurs différentes préoccupations et la défense du paternalisme de la Force publique présentée par Vanderstraeten. Pour Vandewalle, les historiens ne sont pas les mieux habilités à parler du passé colonial, du fait de leur manque d'expérience directe de la vie au Congo. Cependant, ils n'en demeurent pas moins dépositaires d'une légitimité, dont les anciens officiers coloniaux peuvent désormais s'enorgueillir. Le récit que Vanderstraeten fait de la mutinerie leur est en effet assez favorable. Vanderstraeten fait notamment référence dans son introduction aux différentes commissions d'enquête

²⁸ Maurice WILLAERT, *op. cit.*, p. 244.

²⁹ Voir par exemple, Emile JANSSENS, *J'étais le général Janssens*, Bruxelles, Dessart, 1961, p. 209-211 et Walter GANSHOF VAN DER MEERSCH, *Fin de la souveraineté belge au Congo. Documents et réflexions*, Bruxelles, Institut international des relations internationales, 1963, p. 405.

³⁰ Louis-François VANDERSTRAETEN, *De la Force Publique à l'Armée Nationale Congolaise : Histoire d'une mutinerie, juillet 1960*, Bruxelles, Académie royale de Belgique ; Paris-Gembloux, Duculot, 1985.

³¹ Frédéric VANDEWALLE, « Au Solbosch. Une après-midi bien remplie », *CRAOCA*, 1983, 2, p. 73-75.

qui, en 1960, s'étaient penchées sur l'attitude des officiers de la Force Publique, pour en regretter le manque de publicité et les réticences des différents gouvernements belges à établir officiellement les « éventuelles responsabilités ». Sa recherche poursuit « la campagne pour l'histoire presque immédiate des événements militaires et de la décolonisation ratée de l'ex-Congo belge », lancée par Vandewalle dans le CRAOCA en 1978 ³². Cet appel, qui se traduit par la publication de plusieurs récits individuels d'anciens officiers sur la mutinerie, se voulait une réponse au « mensonge éhonté » de la fuite des militaires belges en juillet 1960.

Selon Vanderstraeten, le déclenchement de la mutinerie à Léopoldville résulte du sentiment des soldats que l'indépendance « ne leur apporte rien ». Les soldats du camp Léopold expriment leur mécontentement lors d'une réunion qui va dégénérer en « désordres » et en un « mouvement de panique violent » lorsque le bruit d'une intervention des troupes belges se répand ³³. Les troubles qui se déclenchent presque au même moment à Thysville sont « un réflexe de défense » et un « acte de solidarité avec les soldats de Léopoldville » ³⁴. La nouvelle des premiers viols commis dans le Bas-Congo va provoquer la panique chez les coloniaux, dont beaucoup tentent de quitter le pays dès le soir du 7 juillet. Pour Vanderstraeten, ce mouvement de panique génère lui-même un sentiment de peur chez les soldats congolais, qui se sentent menacés et craignent une riposte de l'armée métropolitaine. Cet effet d'amplification mutuelle des peurs se poursuit jusqu'au 10 juillet, avec l'exode de la population blanche et le développement des « désordres » qui touchent désormais toutes les provinces du pays. L'intervention de l'armée métropolitaine à partir du 10 juillet et ses actions de « neutralisation » jusqu'à son remplacement progressif par les troupes des Nations unies transforment la mutinerie et, selon Vanderstraeten, laissent désormais place à une réaction de défense encouragée par le gouvernement Lumumba. La séquence des événements révèle à ses yeux un manque d'information dommageable et des mouvements irrationnels de part et d'autre. Dans le modèle presque mécanique de la mutinerie qu'il propose, les motivations des soldats deviennent peu importantes, de même que l'action des gouvernements en présence. Il insiste bel et bien sur les maladresses des gouvernements belges et congolais pendant le mois de juillet mais à ses yeux, la partie s'est jouée avant, dans les quinze mois qui ont précédé l'indépendance. Ce ne sont pas les officiers belges de la Force publique qui sont à blâmer pour avoir tardé à promouvoir l'accès de soldats congolais dans les cadres dirigeants, mais le gouvernement belge qui a accordé l'indépendance prématurément et les politiciens congolais qui, par leur radicalité oratoire, ont joué un rôle de pousse-au-crime.

Les viols occupent une place centrale dans le récit de Vanderstraeten. Sans la nouvelle que plusieurs femmes avaient été violées les 5 et 6 juillet dans le Bas-Congo, l'exode des coloniaux n'aurait probablement pas eu lieu. À ses yeux, les viols jusqu'au 10 juillet sont des « agressions gratuites, c'est-à-dire non motivées par un désir de représailles ou une volonté d'appliquer une loi du talion ». Il considère les viols qui suivront comme se rattachant, quant à eux, à un « désir de venger les

³² Frédéric VANDEWALLE, « Face aux mutins, E'ville 1960 », *CRAOCA*, août 1978, 3, p. 1.

³³ Louis-François VANDERSTRAETEN, *op. cit.*, p. 144-149.

³⁴ *Ibid.*, p. 154.

victimes congolaises de l'opération belge contre Matadi ». Vanderstraeten établit le nombre des femmes violées à une centaine : une vingtaine à Madimba-Inkisi lors du déclenchement de la mutinerie, une vingtaine à Thysville le 8 juillet, cinq à Luluabourg le 9 ou 10, une trentaine à Thysville et une quinzaine à Djolu les 11 et 12, une à Watsa le 13 ³⁵. Ce bilan des viols, Vanderstraeten justifie de ne le faire qu'avec répugnance ; le même genre de protestations de pudeur à évoquer « les dernières violences » subies par les coloniales se retrouve chez d'autres auteurs. Au-delà de la retenue, elles sont à comprendre dans le contexte des barrières sexuelles et raciales érigées pendant le régime colonial ³⁶. Comme l'exprime Vanderstraeten : « le viol par un Noir d'une femme blanche est ressenti dans les entrailles comme un forfait pire qu'un crime » ³⁷.

En juillet 1960, cette difficulté à évoquer les viols se manifeste aussi dans la presse belge. Dans les nombreux articles qui sont consacrés au drame congolais dès le 7 juillet, les journalistes paraissent difficilement dépasser le stade des rumeurs. Pour Bernard Pinau, la Belgique a alors cessé de comprendre ce qui se passe au Congo et s'en remet aux vieux fantasmes de la sauvagerie qui hantent depuis toujours son imaginaire sur l'Afrique ³⁸. Il ne s'agit pourtant pas d'une simple incapacité de l'appareil de représentations sur le Congo élaboré par la Belgique de rendre compte de la réalité. Si les viols sont centraux dans le récit journalistique de 1960 tout en étant limités à des évocations « d'atrocités », « de violences », « d'actes scandaleux », « de femmes molestées », c'est qu'ils constituent réellement des « actes inqualifiables », c'est-à-dire inarticulables. Les viols matérialisent une angoisse qui est restée longtemps sous-jacente. Ils obligent à ramener dans l'explicite des impensés du discours colonial.

Les reportages de Pierre Davister offrent les récits les plus développés sur les viols. Ils témoignent également de la difficulté de les évoquer. Dans son premier article après le déclenchement de la mutinerie, Davister raconte sa visite au Bas-Congo le 8 juillet. Il évoque un dialogue lors d'une rencontre avec un convoi d'Européens fuyant Thysville : « Notre interlocuteur baisse la voix. – Puis il y a les femmes... On ne comprend que trop bien. Evidemment, il est à la fois pénible et délicat de soulever cette question. Il serait cependant malhonnête de cacher – comme les dirigeants congolais ont tenté de le faire – que les événements du Bas-Congo ont été marqués par de nombreux viols. A Thysville, à Madimba, à Inkisi, des épouses d'agents territoriaux, des religieuses, des jeunes filles, des gamines ont subi des sévices graves et répétés. Nous en avons interrogé certaines dont les yeux étaient rougis par les larmes. Disons-le très nettement et très catégoriquement : ce fut *grave* » ³⁹.

³⁵ *Ibid.*, p. 448.

³⁶ Une littérature importante s'est penchée sur les questions de la gestion des relations intimes dans l'histoire coloniale. Sur cette notion de l'intime, et son importance dans l'élaboration des catégories coloniales, voir particulièrement Ann Laura STOLER, *Carnal Knowledge and Imperial Power : Race and the Intimate in Colonial Rule*, Berkeley, University of California Press, 2002.

³⁷ Louis-François VANDERSTRAETEN, *op. cit.*, p. 194.

³⁸ Bernard PINIAU, *op. cit.*, p. 219.

³⁹ Pierre DAVISTER, « A bout portant et alors qu'il avait toutes les raisons d'espérer... le Congo Indépendant se brûle la cervelle », *Pourquoi Pas ?*, 15 juillet 1960, p. 12.

Dans cet article, Davister évoque également un cas dans lequel les mutins s'en sont pris à de jeunes Congolaises. Une semaine plus tard, ce genre d'allusions a complètement disparu. Les troupes belges sont arrivées au Congo et Davister déplore le sentiment « anti-belge » qui a saisi l'ensemble de la population, de « l'homme de la rue » aux « députés et sénateurs ». Développant une vision dramatique, il pense que les « ponts sont définitivement rompus » entre anciens colonisés et anciens colonisateurs et qu'une collaboration n'est plus imaginable à l'avenir. Sa narration des viols s'en trouve donc modifiée, laissant place désormais plus nettement à une dénonciation d'une sauvagerie africaine généralisée. Dans ce second article, il évoque ainsi un groupe de coloniaux en provenance de la Province Orientale, réunis à l'aéroport de Léopoldville autour de leur administrateur territorial :

« J'interrogeais ce dernier. – J'aimais bien les Congolais, nous dit-il. Je croyais naïvement qu'ils nous aimaient aussi. Ma femme a été violée plus de trente fois. Elle en a été folle trois jours. Faut-il vous en dire plus ?

... Non, certes. C'est d'ailleurs un missionnaire qui en dit davantage. – Tout cela est tristement et horriblement vrai, enchaîne-t-il. Lorsqu'« ils » sont venus à la Mission de Mill Hill, « ils » ont pris tous les religieux et les religieuses. Nous avons été complètement déshabillés. Puis nous avons dû courir nus parmi la populace. C'était atroce. Inutile de vous dire le reste...

– Dites-le, Père, il faut que l'on sache ! s'exclame un homme en serrant les poings. Il a l'œil horriblement tuméfié, à demi fermé par un formidable coup de poing qu'il reçut à la face. Le missionnaire hésite. Il y a de ces choses qu'un prêtre ne peut prononcer facilement. – Toutes les religieuses « y ont passé » ! achève-t-il dans un souffle.

... et furent bien davantage que violées ! ajoute un nouvel interlocuteur, qui paraît en savoir beaucoup sur ce qui s'est passé réellement à Djolu. C'est le médecin du poste »⁴⁰.

Davister reste partagé sur ce qu'il est nécessaire de dire et sur ce qu'il faut taire. S'il écoute le médecin, il refuse de rencontrer les femmes violées que celui-ci lui propose d'interviewer. Raconter les viols ne peut tout au plus servir qu'à faire comprendre à la Belgique « à quel point cette page Congo est pour elle *définitivement tournée*. On ne rebâtit plus sur de telles souillures et sur de telles lâchetés »⁴¹.

La cassure du roman familial qui semble définitive autorise l'émergence d'un discours raciste explicite⁴². Elle explique également pourquoi les journalistes ne donnent pas la parole aux femmes violées. On considère qu'il est impossible pour elles de faire sens de ce qui s'est fait passé : « Le cas le plus tragique qu'on ait constaté

⁴⁰ Pierre DAVISTER, « Au pays de l'horreur », *Pourquoi Pas ?*, 22 juillet 1960, p. 9.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Ce discours se serait traduit par l'agression de plusieurs Africains se trouvant à Bruxelles lors de la manifestation des rapatriés du 10 juillet : voir notamment « Incidents anti-congolais », *Le Drapeau rouge*, 11 juillet 1960, p. 4 et Marcel GREGOIRE, « Après le 30 juin », *Le Soir*, 12 juillet, p. 2. Sur les tentatives de récupération de la vague d'opposition au gouvernement par des groupuscules de la droite extrême : F. BALACE, « Le tournant des années soixante : de la droite réactionnaire à l'extrême droite révolutionnaire », in Francis BALACE *et al.*, *De l'avant à l'après-guerre. L'extrême droite en Belgique francophone*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1994, p. 107-212

à Zaventem depuis le retour des réfugiés a été mercredi soir celui d'une réfugiée devenue folle à la suite des sévices qu'elle avait subis. Il fallut deux médecins et quatre policiers, qu'elle tentait de mordre, pour se rendre maître d'elle. Elle fut transportée en ambulance sous une sévère surveillance et, avec auprès d'elle son enfant de trois ans qui pleurait »⁴³.

Dire la vérité des violences sexuelles

Une autre explication de la difficulté des journalistes de faire entendre la voix des victimes des violences de juillet se trouve dans la volonté du gouvernement belge de contrôler cette parole dès les premiers jours de la mutinerie, comme s'en plaint *Le Soir* dans un éditorial⁴⁴. Le 16 juillet, une « commission chargée de procéder à une information sur les atteintes à la personne commises dans la République du Congo depuis le 30 juin 1960 » est officiellement établie par le gouvernement. Présidée par Pedro Delahaye, conseiller à la cour de Cassation, elle cherche à interroger, en leur promettant l'anonymat, les victimes et les témoins de la mutinerie, afin d'établir « la vérité (...) sur les atrocités, les viols et, de manière générale, les sévices dont les Belges et les autres Européens avaient été victimes »⁴⁵.

Le rôle de la commission est directement politique. Dans le contexte de la sécession du Katanga, il était nécessaire d'apporter une justification à l'intervention militaire belge sur place. Le discours sur les sévices prenait dès lors une importance stratégique. La rapidité avec laquelle la commission mène ses travaux atteste de l'urgence. Son ampleur est assez extraordinaire dans le contexte de désorganisation qui accompagne le rapatriement des coloniaux. Elle reçoit des pouvoirs étendus et s'assure, en plus des « juges, procureurs du Roi, membres du Barreau et personnel normal des polices et la gendarmerie », la collaboration d'un « personnel féminin » d'une cinquantaine de personnes – « des juges femmes, des substituts femmes, des assistances sociales, des femmes-médecins... » – pour mener à bien ses enquêtes⁴⁶. Clôturent ses travaux le 22 octobre 1960, la commission affirmera avoir interrogé plus de 25 000 rapatriés⁴⁷. La logistique et la rhétorique de la commission évoquent une opération militaire. De fait, la commission et l'envoi de troupes métropolitaines au Congo sont deux facettes d'un même plan de réponse à la crise de juillet.

Le 21 juillet, alors que la Belgique est largement critiquée pour son intervention militaire au Congo, le ministre des Affaires étrangères Pierre Wigny qui participe à une séance du Conseil de sécurité des Nations unies, fait un usage étendu des premiers rapports de la commission Delahaye. Puisant dans le « dossier des atrocités » établi par la commission, il critique l'inhumanité du gouvernement congolais⁴⁸. Les récits

⁴³ « Deux cas navrants », *La Libre Belgique*, 15 juillet 1960, p. 1.

⁴⁴ « Le droit à la vérité », *Le Soir*, 10-11 juillet 1960, p. 1.

⁴⁵ Walter GANSHOF VAN DER MEERSCH, *op. cit.*, p. 435.

⁴⁶ *Congo Juillet 1960. Témoignages, op. cit.*, 1960, p. 3-4.

⁴⁷ Le nombre de rapatriés en octobre 1960 se situerait aux alentours de 45 000, dont 33 550 personnes rapatriées à l'occasion du pont aérien de juillet (voir lettre du comte Harold d'Aspremont Lynden à Pierre Wigny, 30 juin 1960, Service public fédéral Affaires étrangères, Archives africaines, Cab no 172 (3723)).

⁴⁸ Voir « Le débat sur le Congo au Conseil de sécurité », *Le Soir*, 22 juillet 1960, p. 3.

qu'il propose pour justifier l'opération militaire belge rend compte de la lecture des événements présentée par la commission, basée sur l'établissement de la sauvagerie des militaires congolais. Ce caractère stratégique des « atrocités » est reconnu par tous, soit qu'ils s'en réjouissent comme les journalistes du *Soir* et de *La Libre Belgique*, soit qu'ils le condamnent comme ceux du *Drapeau rouge*. Dans ce contexte, les viols font à nouveau sens et permettent par exemple d'éviter au gouvernement belge des questions embarrassantes sur son soutien à la sécession katangaise ⁴⁹.

A côté de cet usage politique, le rapport de la commission Delahaye est intéressant dans la manière dont il met en récit les violences de juillet, sous la forme de courts paragraphes consacrés aux différents cas réunis. Ces récits travaillent à reconfigurer le contexte des viols. Ils accordent une grande attention au nombre de soldats ayant violé chaque femme et au nombre de fois qu'ils l'ont violée. Ils insistent sur la présence d'enfants pendant les viols, sur le fait que les viols sont commis en groupe par des soldats et parfois par des civils, qu'ils sont accompagnés de violences et de menaces, qu'ils concernent aussi bien des femmes enceintes que des adolescentes. Mais ils s'attachent également à toute une série d'autres vexations : tel missionnaire dont on coupe les cheveux ou dont on tire la barbe ; tel enfant giflé pour le faire arrêter de pleurer ; tels officiers privés de leurs chaussures ou dévêtus jusqu'à la ceinture ; telle famille à qui on vole 15 000 francs ; etc.

Les viols sont replacés dans le contexte plus général de ces vexations, ce que le rapport désigne sous le nom de « sévices habituels ». « On demandait aux Européens s'ils étaient « Flamands » ; on les déchaussait et on les faisait courir pieds nus ; on leur arrachait lunettes et coiffures et on les exposait au soleil ; on leur coupait la barbe ; on leur crachait au visage ; on les déshabillait partiellement et on les promenait nus ou en slip parmi les indigènes ; on leur faisait exécuter des danses ; vers le soir on les arrosait d'eau, souvent puisée dans les latrines, et on les enfermait dans un cachot généralement exigü ; on les faisait coucher par terre et se relever ; on s'asseyait, on dansait, on se balançait sur l'homme étendu par terre ; on les mettait à genoux, les mains levées ; on les encordait de telle manière que la chute d'un seul entraînait celle des autres ; on les chargeait dans des véhicules, les obligeant à tenir la tête inclinée ; on les faisait continuellement descendre et remonter dans ces véhicules ; on leur mettait la corde au cou ; on les faisait courir à quatre pattes ; on les obligeait à manger de la terre ; aux officiers et sous-officiers on enlevait les insignes de leur grade ; on les giflait ; on les battait à coups de pied, à coups de poing, à coups de ceinturons et à coups de crosse ; on les brûlait avec des cigarettes aux endroits les plus sensibles » ⁵⁰.

⁴⁹ La réaction aux viols est aussi éclairante sur les réactions dans la métropole, et particulièrement sur la sexualisation de la citoyenneté. Ce qui se développe est un discours d'hommes sur des femmes dont la parole est étroitement encadrée. Les femmes violées sont presque considérées comme une incarnation naturelle de la nation. Elles perdent le contrôle sur leur propre histoire et sur leur corps. Les remarques faites par Veena Das à propos de la définition de la nation indienne comme masculine après les viols et les enlèvements de femmes commis pendant la Partition s'appliquent totalement ici (Veena DAS, *Violence and the Descent into the Ordinary*, Berkeley, University of California Press, p. 18-37).

⁵⁰ 4^e Rapport de la Commission d'Information (reproduit dans Walter GANSHOF VAN DER MEERSCH, *op. cit.*, p. 430-431).

Au-delà du renversement de l'économie sexuelle coloniale, c'est une violation plus générale du corps de l'Européen qui est dénoncée. C'est une attaque contre les symboles de la respectabilité bourgeoise qui choque. Enfin, ce n'est pas tellement la race, comme le pensait Julien Green, mais la famille blanche que l'on a violée au Congo en juillet 1960.

Dans le rapport de la commission d'information, la succession des cas et leur anonymat contribuent à replacer chaque histoire individuelle dans un schéma englobant. En se centrant uniquement sur les quelques heures pendant lesquelles les viols ont été commis, le récit de la commission d'information déplace les différents acteurs des viols du temps de l'histoire au hors-temps de la barbarie. Cependant, la figuration de certains détails indique également une diversité d'expériences. Ces éléments, pourtant censés souligner l'incohérence des soldats, peuvent au contraire être considérés comme des fenêtres ouvrant sur des histoires particulières de la colonisation.

Alors que les viols de 1960 ont été parfois considérés comme un réflexe de retournement de la violence coloniale, qu'ils semblent confirmer le « racisme colonisé » fruit de la « mystification colonialiste » théorisé par Albert Memmi, ou encore « le manichéisme du colonisé » répondant « au manichéisme du colonisateur » de Frantz Fanon, le récit construit par la commission Delahaye et les fragments qu'il propose indiquent des histoires plus complexes ⁵¹. Je ne propose ici que quelques-uns de ces fragments, qui semblent tous déborder le sens que les autorités belges ont voulu donner au discours sur les viols.

« Vers 23 heures, quatre soldats dont un sous-officier noir l'ont obligé ainsi qu'une autre dame à travailler pendant deux heures dans la savane sous menace de leurs armes » ⁵².

« Une troisième et une quatrième dame, cette dernière Portugaise, ont pu, dans la même nuit du 8 au 9 janvier, éviter d'être violées en offrant 500 francs à des militaires. Comme les précédentes, elles ont dû arracher de l'herbe, pieds nus, sous menace de mort » ⁵³.

« Ceux-ci frappèrent l'enfant de 9 ans et déshabillèrent un bébé de deux ans « pour s'assurer si c'était bien un garçon » » ⁵⁴.

« Les noirs essayèrent violemment de leur mettre du mauvais « chicwangué » (manioc pourri) en bouche. A chaque arrêt entre Wono et Kimpese les prisonniers furent lapidés et frappés par les indigènes » ⁵⁵.

⁵¹ Albert MEMMI, *Portrait du colonisé précédé de Portrait du colonisateur*, Paris, Gallimard, 2004 [1957], p. 142 et Frantz FANON, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 2002 [1961], p. 89.

⁵² *Congo Juillet 1960, op. cit.*, p. 5.

⁵³ *Ibid.*, p. 6.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 7.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 8.

« Des soldats noirs ont « vérifié » le sexe des hommes « pour savoir s'ils avaient eu des rapports avec des femmes noires » ⁵⁶.

« Un soldat soulève, devant ses enfants, les jupes de M^{me} B... en tentant d'introduire une grenade dans son sexe » ⁵⁷.

« Les femmes furent conduites dans une salle obscure. Leurs jupes levées, elles furent examinées à la lueur des lampes. Toutes furent violées à plusieurs reprises » ⁵⁸.

« Il signale, en outre, qu'il a vu plusieurs blancs tatoués par les noirs : à l'aide d'un objet tranchant ils marquaient les blancs en pratiquant une entaille entre les deux yeux » ⁵⁹.

« Les noirs ont même menacé de cuire mère et enfant et de les manger » ⁶⁰.

En 1973, Paul Raymaekers, qui réside au Congo depuis le milieu des années 1950, choisit d'entreprendre le long rite d'initiation destiné aux jeunes hommes dans la région du Kwango, où il tente alors de mettre sur pied un projet de développement agricole. Pendant un mois, il est l'objet de coups et d'humiliations quotidiens. Il va cependant jusqu'au bout de l'expérience. Il raconte la dernière journée dans le camp de réclusion, lorsque, attaché à un poteau, des initiés « tentent d'associer des fourmis rouges à son destin » : « Les types, un peu sadiques, se marrent de mes plaintes et de mes protestations. D'autres visiteurs, des vieux surtout, sont fort sympathiques et se limitent à des brimades symboliques, sauf l'un deux qui affirme avoir reçu la « chicotte des flamands » dans son jeune temps et entend bien rétablir l'équilibre des forces... *Dura lex, sed lex*. Mes gardiens lui donnent satisfaction et j'en sors tout meurtri » ⁶¹.

Plus qu'un sens peut-être, les violences de l'ancien colonisé contre l'ancien colonisateur ont une histoire. La crise figure dès lors comme un moment d'écriture de l'histoire particulièrement dense. Des acteurs multiples – Baudouin, Lumumba, les mutins de la Force publique, le gouvernement belge – tentent d'imposer dans l'espace public, et sur des corps sans voix, des visions contradictoires du passé colonial mais également des visions instrumentales dans la définition d'un nouvel horizon politique.

Restaurer la virilité de l'homme blanc

Le récit des viols marque l'impuissance des coloniaux devant ce qui avait été très longtemps une crainte sous-jacente au Congo : la transgression des barrières sexuelles et raciales. L'intervention de l'armée métropolitaine est dès lors perçue comme la nécessaire réaffirmation de la virilité de l'homme blanc. Lors de la défense de cette intervention au Conseil de Sécurité, Pierre Wigny restitue clairement cette dimension de genre : « Nous avons », a-t-il poursuivi, « le droit d'intervenir quand il s'agissait de protéger nos compatriotes, nos femmes contre de telles violences. C'était notre devoir

⁵⁶ *Ibid.*, p. 12.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 18.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 20.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 21.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 22.

⁶¹ Paul RAYMAEKERS, *op. cit.*, p. 55.

le plus essentiel de le faire. Tous ceux qui nous entourent ne nous considéreraient pas comme des hommes d'honneur si nous ne l'avions pas fait »⁶².

Guy Fernaux, officier parachutiste de réserve, met quant à lui en cause l'absence de courage de certains coloniaux, que l'envoi des militaires belges est seule parvenue à sauver : « Ce sont la lâcheté et la pleurerie de certains de nos compatriotes, et particulièrement de ceux qui représentaient officiellement leur pays, qui ont fait la gravité des événements de juillet. Indépendamment de la haine du Blanc – et du Belge en particulier – de Lumumba, (...) la panique engendrée par l'absence de courage et d'énergie de ceux qui représentaient l'autorité a été la cause de l'effritement de cette autorité et de la dégradation de l'ordre dans un pays non préparé à organiser seul son indépendance »⁶³.

Dans le numéro suivant du *Flambeau*, un ancien colonial, utilisant le pseudonyme de Vindex, continue dans la même veine et présente explicitement la « débâcle de juillet » comme la conséquence d'une perte de virilité. A ce propos, il distingue deux périodes dans l'histoire de l'occupation du Congo par la Belgique : il y eut d'abord la période héroïque des pionniers indépendants, puis, après 1945, celle, « folle et destructrice », de la gestion directe par la Belgique. « Il est dangereux pour l'interprétation et l'explication des faits de confondre ces deux périodes et d'émettre un avis global à leur sujet. Ces époques sont *nettement différentes*. Pendant la première, des chefs tels que Léopold II, Stanley, Coquilhat, Bia, Vandekerchove, Jacques, Wangermée, Thys, Francqui et tant d'autres remplissent la scène. Ce sont des hommes *virils* – de vrais hommes, quoi ! – qui, sans aucune idéologie creuse, affrontent *l'un des peuples les plus primitifs du monde* »⁶⁴.

Parmi les Belges qui sont restés ou qui retournent au Congo après l'été 1960, la plupart sont des hommes. Analysant l'autobiographie romancée de l'un d'eux, Pierre Halen souligne combien les fictions amoureuses entre hommes blancs et femmes noires dans le Congo indépendant marquent de « nouveaux projets d'habitation », qui seront en définitive avortés, pour les anciens coloniaux⁶⁵. Absente du triangle des viols – homme blanc, femme blanche, homme noir – la femme noire fait ici sa réapparition dans le récit belge⁶⁶.

Cependant, l'histoire n'est peut-être pas si simple. En août 1960, de nombreux fonctionnaires belges en place dans le Katanga sécessionniste firent ainsi part de leur volonté de démissionner pour retrouver leurs épouses en métropole.

« L'affaire katangaise est, en effet, identique à un drame policier. Quelle que soit la solution que l'on suggère on se heurte à la ... femme et le problème congolais aura eu l'avantage de révéler de quel complexe caché souffrait notre administration belge

⁶² « Le débat sur le Congo au Conseil de sécurité », *Le Soir*, 22 juillet 1960, p. 3.

⁶³ Guy FERNAUX, « Trois mois d'indépendance », *Le Flambeau*, 1960, 43/7-8, p. 511-512.

⁶⁴ VINDEX, « Congo, toujours Congo... », *Le Flambeau*, 1960, 43/9-10, p. 612

⁶⁵ Pierre HALEN, « *Le petit Belge avait vu grand* », *op. cit.*, p. 69.

⁶⁶ Sur l'histoire des rapports sexuels entre hommes blancs et femmes noires au Congo, voir Lissia JEURISSEN, *Quand le métis s'appelait « mulâtre » : Société, droit et pouvoir coloniaux face à la descendance des couples africains dans l'ancien Congo belge*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 2003 et Amandine LAURO, *Coloniaux, ménagères et prostituées au Congo belge (1885-1930)*, Loverval, Labor, 2005.

au Congo. Le complexe de la vie de famille. Privés de leur douce moitié, les mâles fondateurs d'empire, les vaillants broussards de notre ex-colonie, se sentent relégués au rang de mauviettes et préfèrent mettre en péril leur sacro-sainte pension plutôt que de continuer à subir les rigueurs d'une rude solitude »⁶⁷.

La crise congolaise révèle l'importance des rapports de genre dans la définition de la situation coloniale. L'imaginaire colonial, et son articulation de la féminité, de la masculinité et de la race, ne désigne pas seulement l'expression d'une identité. Il définit également un ordre et l'inscrit dans les corps. *Sex is politics : and vice versa*, selon le titre d'un essai de Gore Vidal⁶⁸. N'oublions pas la nuance de ce *vice versa*.

⁶⁷ « Au Katanga », *Pourquoi Pas ?*, 19 août 1960, 2177, p. 16.

⁶⁸ Gore VIDAL, *Sex is Politics : And Vice Versa*, Los Angeles, Sylvester & Orphanos, 1979.

Sortir du harem et du hammam

L'affranchissement des stéréotypes coloniaux chez les romancières algériennes

Christine DÉTREZ

« Je lève ces mots, comme on lève un verre, à la santé des femmes arabes pour qui reprendre la parole confisquée sur le corps, c'est à moitié guérir leurs hommes »¹.

Le corps féminin a été – comme dans tous les conflits – le lieu privilégié de l'exercice du pouvoir colonial. La façon dont les femmes arabes, et plus spécialement les Algériennes, ont été réifiées et objectivées par le colonisateur français est un exemple tristement éclatant de ce pouvoir colonial protéiforme, mais également de la résistance nationale.

Dans les deux cas, le corps féminin est un enjeu central. En effet, pour gouverner les hommes, le colon devait accepter que la femme lui reste cachée, voilée, interdite, confinée dans les espaces clos et privés, auxquels il ne peut accéder. Mais une telle victoire – qui ne soumet finalement que la moitié de la population – est somme toute bien trop frustrante pour le vainqueur, qui ne peut se priver de tentatives d'intrusion, quand bien même celles-ci seraient fictives et illusoire, tant « la razzia des femmes c'est toujours le rêve et l'obsession du vainqueur total »².

Les clichés coloniaux : l'Orientale

Les façons de soumettre le corps féminin indigène sont multiples, avant, pendant et après l'Indépendance. En premier lieu, et de façon peut-être la plus évidente, la violence physique et sexuelle est l'arme qui force le corps féminin : la prostitution, le viol et la torture sont ainsi autant de manifestations de la maîtrise du corps étranger, du corps de l'étrangère. Mais de façon plus insidieuse, le pouvoir de l'image est aussi violent. Comme l'écrit Elleke Boehmer, « du point de vue du colonisateur, les peurs et les curiosités, les fascinations sublimées de l'étrange ou du « primitif » s'expriment

¹ NEDJMA, *L'Amande*, Paris, Plon, 2004, p. 7.

² Malek ALLOULA, *Le Harem colonial*, Paris, Séguier, 2001 (édition originale 1981), p. 88.

par le biais d'images concrètes et physiques (...). L'autre est figuré comme charnel, indomptable, instinctif, brut, et ainsi maîtrisable, utilisable, épousable, marquant comme du bétail, dénombrable, catalogable, prêt à être possédé et pénétré »³. Ainsi, l'image de la femme arabe a-t-elle été répandue sous les traits d'une créature lascive, abandonnée, sensuelle, sexuelle et... muette. Comme le souligne Edward Saïd, la danseuse courtisane égyptienne Kuchuk Hanem, et la femme orientale en général, ne sont pour Flaubert qu'« un sujet et une occasion de rêveries (...). Allongée à ses côtés, elle lui permet de réfléchir (...). Elle est moins une femme qu'une image de la féminité, émouvante mais ne s'exprimant pas verbalement »⁴. Elle est le modèle de la Salammbô et surtout de la Salomé de ses romans : celle-ci, dans *Hérodias*, danse, et d'abord, ne parle pas, puis s'exprime avec une voix d'enfant. En revanche, sa danse est décrite en des termes extrêmement détaillés où la connotation sexuelle domine. Les peintres orientalistes, avec plus ou moins de talent, Delacroix et Ingres en tête, n'ont de même de cesse de pouvoir pénétrer ces intérieurs interdits, et mettent en peinture le même cliché « exotisant » : soit le harem et ses femmes lascives, sensuelles, abandonnées dans des débauches de velours et de soieries, soit le hammam et ses corps perlés de sueurs. Dans un cas comme dans l'autre, s'ajoute la connotation lesbienne de ces univers de femmes alanguies, se frôlant et s'effleurant. Le regard surprenant ces scènes volées s'exprime par le pinceau ou l'écriture, par des œuvres devenues des classiques (Flaubert, Gautier, etc.) ou tombées dans l'oubli, comme la pléthore de romans populaires aux titres évocateurs : *Hommes de peine et filles de joie*, *Filles du Sud et kèpis blancs*, *Vénus au Maroc*, *Le Jardin enchanté : le livre d'amour de l'Orient*, *La Dévoilée*, *L'Oasis de l'amour*, *Les Feux du désert*, *Amina ma colombe*, etc.⁵.

Avec le XX^e siècle, il trouve un nouveau vecteur : la photographie. Ce regard va également traverser les mers, par le biais de la carte postale, envoyée par les colons à leurs familles ou connaissances françaises. Malek Alloula, dans *Le Harem colonial*, étudie ainsi les cartes postales du début du XX^e siècle aux années trente. Ces cartes représentent des femmes entièrement voilées, ou au contraire écartant leur voile de façon suggestive, découvrant leurs seins. D'autres séries mettent en scène des femmes au buste nu, avec ou sans cigarette, d'autres plagient les toiles du XIX^e siècle en feignant de les surprendre dans leur intérieur, allongées sur un sofa, devant un plateau à café ou fumant un narguilé dans des positions plus qu'improbables, d'autres encore représentent des bayadères et almées. D'autres, sur lesquelles nous reviendrons, figurent des couples mari et femme ou au contraire femmes ensembles, avec la charge lesbienne que cela induit automatiquement.

Les femmes photographiées sont certes des modèles, rémunérées pour l'occasion. Mais comme l'a noté Erving Goffman à propos de la représentation des femmes dans la publicité contemporaine, les poses adoptées ne sont efficaces dans l'esprit des

³ Elleke BOEHMER, *Stories of women. Gender and narrative in the postcolonial nation*, Manchester and New York, Manchester University, 2005, p. 129 (notre traduction).

⁴ Edward SAÏD, *Orientalism*, New York, Random House, Vintage Books Edition, 1979, p. 187 (notre traduction).

⁵ Ces titres sont cités dans Christelle TARAUD, « La prostituée indigène à l'époque coloniale », *Quasimodo*, 6, printemps 2000, Montpellier, p. 219-227, p. 221.

lecteurs qu'en ce qu'elles correspondent à des normes et représentations partagées par tous. Elles sont en ce sens une « hyper-ritualisation » de la réalité ⁶. Alloula partage la même analyse sur le sens de ces photographies : « Si le photographe de cartes postales est la première victime (la dupe) de sa machinerie, c'est peut-être qu'il est lui-même le simple agent d'exécution d'une photographie élaborée en dehors de son studio, en dehors de son propre regard. Le photographe de cartes postales redouble le stéréotype : c'est toute sa raison d'être, tout son métier » ⁷. Alloula souligne ainsi la violence symbolique de ces cartes postales : « derrière cette image de la femme algérienne, reproduite sans doute à des millions d'exemplaires, s'esquisse à gros traits l'une des figures de la vision coloniale de l'indigène. Celle-ci peut se définir grosso modo comme l'exercice d'un droit de regard que s'arroge le colonisateur et qui est porteur d'une violence multiforme. La carte postale coloniale participe pleinement de cette agression, elle en prolonge les effets. Elle est une expression achevée – symbolique certes, mais non moins efficace pour autant » ⁸.

Un rapprochement peut bien sûr être établi entre ces cartes coloniales et les photographies prises par Marc Garanger, qui, jeune soldat en 1960, avait été chargé de ficher les femmes des Aurès et prit ainsi près de 2 000 clichés ⁹. Pour ces photos, destinées à des cartes d'identité, les femmes devaient évidemment ôter leur voile. Garanger lui-même a insisté sur le regard empreint de dégoût et de mépris de ces femmes, ultime forme de résistance devant l'œil de la caméra : « J'ai reçu leur regard à bout portant, premier témoin de leur protestation muette, violente ». Mais elles n'avaient guère le choix et leur résistance restait silencieuse. Leïla Sebbar, dans sa nouvelle « La photo d'identité » ¹⁰, imagine ainsi l'histoire d'une femme, photographiée par Marc Garanger dans sa jeunesse, et devenue folle, l'âme volée par la caméra : « Ma grand-mère répétait que l'œil de fer avait donné le mauvais œil à sa fille » ¹¹. Même si, comme le reconnaît la grand-mère, le jeune soldat n'était pas un mauvais gars, et n'infligea ni menaces ni coups aux femmes, l'image par elle-même portait la destruction.

L'entreprise de fichage en cartes d'identité correspond également, comme l'a bien montré Foucault, à la volonté de compter, de classer, d'organiser les populations et ainsi de les maîtriser, dans les rangs des armées comme dans les classifications savantes, dans les rangées des écoles comme dans les cases des emplois du temps, autant de manifestations du déploiement de la discipline, et de la « mise au pas », au sens propre comme au sens figuré ¹² : savoir et pouvoir sont étroitement liés, et la science soumet les choses en les objectivant, et en réduisant la multiplicité dans les catégories finies du connu. De même, les cartes postales coloniales sont-elles

⁶ Erving GOFFMAN, « La ritualisation de la féminité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 14, 1977, p. 34-50.

⁷ Malek ALLOULA, *op. cit.*, note p. 32.

⁸ *Ibid.*, p. 11.

⁹ Marc GARANGER, *Femmes algériennes 1960*, Paris, Editions Contrejour, 1982.

¹⁰ Leïla SEBBAR, « La photo d'identité », *La jeune fille au balcon*, Paris, Seuil, 1996, p. 59-84.

¹¹ Marc GARANGER, *op. cit.*, p. 77.

¹² Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

rangées dans les classifications « scènes et types », prétendument ethnographiques, et présentent de grandes typologies – « la Berbère », « l'Algérienne », « la Mauresque » – appellations qui étaient en elles-mêmes une façon de réduire la population occupée : « Partout, saturant l'espace colonial, touristes, militaires et colons rencontrent [la carte postale]. Elle est tout à la fois leur lyrisme et leur gloire fixée et pérennisée ainsi que leur pseudo-savoir sur la colonie. Elle produit du cliché comme les grands oiseaux de mer produisent du guano. Elle est l'engrais de la vision coloniale (...) En somme, la carte postale serait une vibrante apologie en images de l'esprit colon. C'est la bande dessinée de la morale coloniale »¹³. Elle Boehmer relie le mutisme imposé des corps et la possibilité de parler pour eux : « ce qui est corporel et instinctif est par définition muet et inarticulé. Comme ce corps n'a pas de signification propre, ou aucune signification cohérente, il peut être librement ou « légitimement occupé », examiné, analysé. La représentation à toute autorité, l'autre ne peut rien dire contre. Le corps de l'autre peut seulement représenter sa propre identité physique (« *physicality* ») sa propre étrangeté – encore que cette qualité d'étrangeté n'est une fois encore définie qu'en Europe »¹⁴.

« Fais attention, ils te tueront, pas avec le fusil, avec la caméra... »¹⁵ : par ces mots, le fils de la femme à qui le photographe a volé l'âme met en garde Yacine, qui vit dans une banlieue près de Paris, contre les médias et les journalistes. C'est une façon de se souvenir que le pouvoir et la lutte des images – et plus spécifiquement les images du corps féminin – ne se sont pas terminés avec l'Indépendance. L'émancipation des femmes était ainsi utilisée par les colonisateurs français contre le système traditionnel patriarcal avant d'être combattue en tant que propagande occidentale par le FLN¹⁶. Cinquante ans plus tard, contre les idées féministes dénoncées comme forme de néocolonialisme occidental, le voile et la relégation dans l'espace privé sont avancés par l'intégrisme comme la clef de la pureté et de l'identité islamiques, tandis que cette même image de la femme voilée et cloîtrée devient en Occident le symbole de leur oppression et de leur passivité. Comme le remarque Miriam Cooke, « L'apparence physique des femmes musulmanes devient un élément crucial pour savoir si la cohésion de la communauté islamique internationale est une bonne ou mauvaise chose (...). Les images des femmes voilées symbolisent l'Islam. Ces corps de femmes servent d'icônes de l'altérité musulmane »¹⁷. Comme pour les femmes des harems dans la littérature ou la peinture du XIX^e siècle, ou les bustes nus des femmes des cartes postales du début du XX^e siècle, l'accent est mis sur le corps féminin : « dans les deux cas, leur apparence est la même : elles sont plus ou moins exotiques, plus ou moins voilées, plus ou moins disponibles, plus ou moins opprimées. C'est l'image avec laquelle elles doivent toujours composer »¹⁸.

¹³ Malek ALLOULA, *op. cit.*, p. 10.

¹⁴ Elleke BOEHMER, *op. cit.*, p. 130 (notre traduction).

¹⁵ Leïla SEBBAR, *op. cit.*, p. 76-77.

¹⁶ Voir Gilbert MEYNIER, « Les femmes dans l'ALN/FLN », in Jean-Charles JAUFFRET (dir.), *Des hommes et des femmes en guerre d'Algérie*, Paris, Autrement, 2003, p. 307-320.

¹⁷ Miriam COOKE, *Women Claim Islam*, London, Routledge, 2001, p. 130 (notre traduction).

¹⁸ *Ibid.*

La femme arabe est ainsi toujours l'objet d'une sorte de fascination postcoloniale, et est toujours réduite à une seule image, malgré la diversité ethnique, religieuse, géographique et culturelle. En effet, « la femme arabe est une créature très fascinante. Est-elle voilée ? Ne l'est-elle pas ? Est-elle opprimée ? Ne l'est-elle pas ? Ses droits étaient-ils plus grands avant l'Islam ? Sont-ils plus grands après ? A-t-elle une voix ? N'en a-t-elle pas ? Les titres et couvertures des livres en Occident racontent la même chose : derrière le voile, au-delà du voile, les femmes voilées, les femmes partiellement voilées, les voix qui doivent être entendues, voix qui attendent d'être entendues, et ainsi de suite »¹⁹.

De façon logique, les romancières arabes contemporaines, comme par exemple Assia Djebar, Leïla Sebbar, Malika Mokeddem, Nedjma, Rajae Benchemsi, etc. essaient de récupérer cette image imposée depuis des siècles de regards et d'occupations coloniales, de « la » femme arabe. Elles tentent de déconstruire les clichés orientalistes, et de donner, enfin, une voix ou tout au moins la parole à ces femmes maintenues dans le silence. Mais la partie n'est pas simple, spécialement pour ces femmes qui écrivent en français : la plupart ont étudié la littérature française, dans des écoles françaises, elles sont venues en France où elles ont pu échapper aux normes patriarcales. Même quand elles tentent d'éradiquer les images orientalistes et colonialistes, elles ont parfois à composer avec des contradictions, des ambiguïtés, car ces images font également partie de leurs identités passées et présentes.

Récupérer le regard

Nombre d'images de femmes arabes étaient des images volées, au sens figuré comme au sens propre : les cartes postales, où les modèles rémunérés devenaient le symbole de toutes les femmes de leur peuple, les photos d'identité, vécues comme un vol, et comme le vol de l'âme. Pour récupérer ce regard, le personnage de la nouvelle de Leïla Sebbar, « La photo d'identité », déchire la page du livre de Garanger représentant sa mère. Leïla Sebbar a utilisé ces photos pour écrire sa nouvelle, mais a également rédigé le texte d'un livre de cartes postales consacré aux Algériennes²⁰ et publié un livre de photographies avec Garanger lui-même²¹. De la même façon, Assia Djebar a tourné plusieurs films, pour s'approprier le regard, « avec une caméra, c'est-à-dire un regard, c'est-à-dire « le » Regard »²², « c'est elle [la femme] soudain qui regarde, mais derrière la camera, elle qui, par un trou libre dans une face masquée, dévore le monde »²³.

Pour Mokeddem, Sebbar, Djebar et les autres, écrire est l'autre moyen de déchirer la photo coloniale, de récupérer sinon le regard, du moins la parole. Pour la plupart de ces romancières, écrire vient de la nécessité de donner une voix, un regard et un

¹⁹ Fedwa MALTI-DOUGLAS, *Woman's Body, Woman's World. Gender and Discourse in Arabo-Islamic Writing*, Princeton, Princeton University Press, 1991, p. 3 (notre traduction).

²⁰ Jean-Michel BELORGEY, Leïla SEBBAR, *Femmes d'Afrique du Nord : cartes postales 1885-1930*, Paris, Bleu autour, 2002.

²¹ Marc GARANGER et Leïla SEBBAR, *Femmes des Hauts Plateaux, Algérie 1960*, Paris, La boîte à documents, 1990.

²² Assia DJEBAR, *Vaste est la prison*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 251.

²³ *Ibid.*, p. 174.

nom aux muettes, aveugles et anonymes de l'histoire écrite par les hommes, colons et nationalistes. Ainsi, Assia Djébar colonise à son tour les discours, en mots et en images, tenus par les Français : elle choisit de reproduire des fragments de tableaux orientalistes célèbres en couverture – et parfois même en titre – de ses livres, comme *Femmes d'Alger dans leur appartement*, *Rebecca enlevée par le templier pendant le sac du château de Frondebœuf*, ou *La mort de Sardanapale*, de Delacroix, ou encore *Une Algérienne et son esclave*, d'Ange Tissier, etc.

De même, l'entreprise de déconstruction passe par l'usage des images verbales que sont les métaphores, empruntées elles aussi aux rapports des officiers français lors de l'invasion de 1830. Comme le remarque Anne Donadey, « l'imitation devient une stratégie critique, avec l'utilisation d'un discours marqué par l'orientalisme »²⁴. L'un des exemples les plus évidents est la comparaison sexualisante et érotisante entre l'Algérie et une femme, qui séduit, résiste et est violée. L'association entre l'invasion d'un pays et l'assaut sexuel est un cliché des discours orientalistes, comme l'a bien montré Edward Saïd. Dans *L'Amour la Fantasia*²⁵, nombreux sont les exemples de cette métaphore sexuelle, qui littéralement personnalise le pays sous les traits d'une femme : « la Ville Imprenable se dévoile », « tel un corps à l'abandon », « Premier face à face. La ville, paysage tout en dentelures et en couleurs délicates, surgit dans un rôle d'Orientale, immobilisée en son mystère »²⁶, « aveuglement d'un coup de foudre mutuel »²⁷, « est-ce le viol, est-ce l'amour non avoué, vaguement perçu en pulsion coupable »²⁸ « bruit d'une copulation obscène »²⁹, « Algérie-femme impossible à apprivoiser »³⁰, « monde étranger qu'ils pénétraient quasiment sur le mode sexuel », « [ils] y pénètrent comme en une défloration. L'Afrique est prise malgré le refus qu'elle ne peut étouffer »³¹.

La même stratégie narrative est utilisée par Malika Mokeddem dans *L'Interdite*. Vincent bénéficie d'une transplantation de rein, et apprend qu'il doit la vie et l'organe à une femme algérienne décédée. Un peu déboussolé, il se rend alors en Algérie, et rencontre Sultana, qui a appris et exercé la médecine en France avant de revenir dans son pays. Comme le montre Pamela A. Pears, Vincent, le personnage masculin, perpétue l'image de la femme orientale et orientalisée, « la perception érotique que le colonisateur (en général l'homme français) a de l'Algérienne »³². Ainsi, Vincent fantasme sur la donneuse, et fait des rêves érotiques à son propos : « J'enlace son

²⁴ Citée par Marie-Christine PRESS, « Zenib Zedira : l'art de traduire le conflit », *Celaan*, 3/1-2, Automne, 2004, p. 74-84.

²⁵ ASSIA DJEBAR, *L'amour, la Fantasia*, Paris, J.-C. Lattès/Enal, 1985.

²⁶ *Ibid.*, p. 14.

²⁷ *Ibid.*, p. 17.

²⁸ *Ibid.*, p. 28.

²⁹ *Ibid.*, p. 32.

³⁰ *Ibid.*, p. 84.

³¹ *Ibid.*, p. 85.

³² Pamela A. PEARS, « Rewriting Orientalism in *L'Interdite* », *Celaan*, 2/1-2, Summer/Fall 2003, p. 74-84, p. 80 (notre traduction).

absence, j'étreins le vide de sa présence »³³. Ici encore, la femme orientale est muette, et anonyme, et pour cause, elle est morte...

Mais dans ces romans, ce qui pourrait être une simple répétition ou citation des fantasmes masculins coloniaux sur les femmes arabes devient appropriation et subversion. Par exemple, dans *L'Amour la Fantasia*, Assia Djebar alterne les écrits officiels, où les colonisateurs français relatent la conquête de 1830, avec des témoignages de résistantes durant la guerre d'indépendance (les « Voix ») et ses propres souvenirs d'enfance. Du XIX^e au XX^e siècle, d'une génération à l'autre, les femmes acquièrent la visibilité, et surtout se mettent à parler : dans les rapports militaires du XIX^e siècle, les femmes sont très rares ; elles apparaissent ensuite comme témoins orales, dont les propos sont transcrits par une autre femme, qui, elle, parle en son nom et au nom de ses ancêtres. Les femmes des rapports militaires apparaissent comme des victimes, des cadavres, ou des corps démembrés – main ou pied arraché pour s'emparer des bijoux – corps enfumés. Quand elles résistent, vainement, elles ne sont décrites que comme barbares dans les rapports militaires : l'une arrache le cœur de la poitrine d'un soldat, l'autre écrase la tête de son bébé sur une pierre pour éviter qu'il ne soit pris par les envahisseurs, d'autres encore s'enduisent le visage de boue et d'excréments pour ne pas être vues par les vainqueurs français. Ainsi, on pourrait appliquer aux femmes ce qu'Alloula dit de l'Orient en général, mélange pour les Occidentaux de sensualité et de barbarie : « Parés des vives couleurs de l'exotisme, suant d'une sensualité épanouie mais aussi équivoque, lieu du mystère impénétrable ou de scènes cruelles et barbares, l'Orient fascine et trouble l'Europe depuis longtemps »³⁴.

Dans ses romans, Djebar met en scène des résistantes, et leur rend leurs noms, leurs voix, et leurs actes. En ce sens, elle débusque la cécité masculine à la présence féminine dans les moments historiques, et déconstruit le mythe orientaliste de la femme passive et absente. Ainsi, les femmes dans *L'Amour la Fantasia* sont nommées : Cherifa, Lla Zohra, etc. Les appellations et les noms ne sont pas que des détails, bien au contraire : comme l'a montré Foucault, celui qui nomme a le pouvoir sur la chose ou la personne nommée (que l'on songe à Robinson et Vendredi...). Dora Carpenter Latiri a étudié les appellations infligées aux Arabes, et notamment aux femmes : Fatma, Mouquère, Mauresque, etc.³⁵. Ces noms, on l'a vu, étaient utilisés également pour classer les cartes postales, et Alloula insiste sur leur connotations érotiques. Ainsi, « Moukères », d'abord utilisé pour désigner la femme en général, devient peu à peu l'appellation utilisée pour les prostituées. De même, Leïal Sebbar, dans son travail sur les cartes postales, s'interroge : « Combien de Fathma, Aïsha, Mabrouka..., figures sans le nom du père destinées à la curiosité et au désir de l'étranger ? »³⁶.

Certaines romancières utilisent ses appellations dans leurs romans, témoignant du pouvoir français du nom : dans *L'Amour la Fantasia*, en 1956, un Français, Bernard, va rejoindre de nuit une « jolie Fatma » qui lui a souri³⁷. Ils font l'amour, elle reste

³³ Malika MOKEDDEM, *L'Interdite*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1993, p. 31.

³⁴ Malek ALLOULA, *op. cit.*, p. 9.

³⁵ Dora CARPENTER-LATIRI « Algérie : guerres, désignations, discours », *Celaan*, 3/1-2, Fall 2004, p. 137-150.

³⁶ Leïla SEBBAR, Jean-Michel BELORGEY, *op. cit.*, p. 14.

³⁷ Assia DJEBAR, *L'Amour la Fantasia...*, p. 294.

silencieuse... Dans *Je ne parle pas la langue de mon père*, Leïla Sebbar imagine les pensées des Français, « Les voilà, les petites fatmas, les petites mouquères. (...). On se les ferait bien, là, en vitesse, des vierges. En plus, c'est l'heure de la sieste... Une Mauresque pour cinq... ça peut aller. Elles sont pas bavardes et puis elles savent que leur charabia... »³⁸. Contre ce mutisme imposé se lèvent les « voix » de ces femmes, ainsi que tous les moyens d'expression toujours utilisés, mais jamais enregistrés par la postérité : murmures, chuchotements, grognements, cris, chants, transes, plaintes, vociférations, etc., le champ lexical de ces « bruits » est vaste.

Le cliché colonial rejoint ici la vision patriarcale et traditionnelle de la femme, voilée, cloîtrée, car garante de la pureté et de l'identité musulmane³⁹. Il s'agit alors de témoigner de la résistance au quotidien : dans *La jeune fille au balcon*, les femmes se rencontrent, dansent, parlent, se maquillent, écoutent de la musique interdite, regardent la télévision : « les petites filles apprennent avec leurs mères des chansons prohibées »⁴⁰. La solidarité relie les femmes d'un même village, et les épouses d'un même homme. Dans *L'Amande*, de Nedjma, les femmes échangent des confidences, conseils et ruses sexuelles, « pour [me] rétrécir le vagin » ou « garder à [leur] chatte la blancheur d'ivoire »⁴¹, se moquent des performances sexuelles de leurs hommes, ou s'allient contre le pouvoir masculin : Taos et Selma, toutes deux épouses de Slimane, décident de faire conjointement une grève du sexe, pour le punir de son infidélité. Mais la solidarité est souvent employée afin de sauver l'une d'entre elles de la cruauté et des lois de l'honneur (de l'horreur) masculine. Selma cache ainsi Latifa, une jeune fille enceinte, jusqu'à la naissance du bébé, qu'elle fait adopter. Elle s'arrange ensuite pour que « la jeune fille saigne abondamment la nuit de ses noces ».

Bien plus, l'accent est mis sur les initiatives féminines dans l'intimité, contre le cliché de la femme sexuellement disponible et passive. D'objet sexuel à la disposition du colon, la femme devient sujet de ses désirs. Sultana, dans *L'interdite*, a ses propres rêves et désirs, et rejette Vincent. Houda, dans *La controverse des temps*, de Rajae Benchemsi⁴², est celle qui prend l'initiative et avoue son amour à Ilyas. Nadja, dans *La disparition de la langue française*, de Djebbar⁴³, n'est nullement objectivée ni dominée sexuellement par Barkane. Bradia, dans *Marrakech, Lumière d'exil*, de Rajae Benchemsi⁴⁴, vit au début du XX^e siècle, cloîtrée dans la maison de son mari. Mais grâce aux conseils de son esclave, c'est elle qui va initier son époux, décidant de faire l'amour nus, lui enseignant désir et plaisir : « Sa femme si belle – si ouvertement dévergondée et aimante – lui avait fait franchir les limites d'un sublime et insoupçonnable univers. Celui du désir. Celui du plaisir. Celui de la jouissance »⁴⁵.

³⁸ Leïla SEBBAR, *Je ne parle pas la langue de mon père*, Paris, 2003, p. 69.

³⁹ Voir SONIA DAYAN-HERZBRUN, *Femmes et politique au Moyen-Orient*, Paris, l'Harmattan, 2005.

⁴⁰ Leïla SEBBAR, « La jeune fille au balcon », *La jeune fille au balcon*, Paris, Seuil, 1996, p. 7-57. La citation p. 51.

⁴¹ NEDJMA, *L'Amande*, Paris, Plon, 2004, p. 60.

⁴² Rajae BENCHEMSI, *La controverse des temps*, Paris, Sabine Wespieser éditeur, 2006.

⁴³ ASSIA DJEBBAR, *La disparition de la langue française*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 153.

⁴⁴ Rajae BENCHEMSI, *Marrakech, Lumière d'exil*, Paris, Sabine Wespieser éditeur, 2003.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 153.

Même Brada, qui dans *L'Amande* de Nedjma, est contrainte par son amant à accepter ce qu'elle trouvait insupportable (les infidélités avec d'autres femmes, le regarder faire l'amour avec une lesbienne, son désir pour un homme), décide finalement de le quitter. Toutes ces femmes sont les sujets de leur propre sexualité, et nous sommes loin des odalisques lascives et passives. Bien plus, pour ces femmes, la sexualité n'est pas honteuse, mais atteint une dimension mystique et religieuse. Badra dans *L'Amande*, Bradia dans *Marrakech Lumière d'exil*, Houda dans *La controverse des temps* n'ont pas honte de leurs désirs, ni même de leurs initiatives sexuelles, « là, sous l'œil de Dieu dont, étrangement, elle se sentait profondément aimée »⁴⁶. Nedjma, dans sa préface, écrit dans le même sens : « A travers ces lignes où se mêlent sperme et prière, j'ai tenté d'abattre les cloisons qui séparent aujourd'hui le céleste du terrestre, le corps de l'âme, le mystique de l'érotisme »⁴⁷. Ainsi, ces romancières déconstruisent l'orientalisme par la réécriture d'un discours érotique.

Mais contre le cliché colonial, ces personnages féminins ne sont pas que des corps, même actifs. Elles réclament le droit à la culture, à l'éducation, à être un corps ET un cerveau. Sultana, dans *L'interdite*, est docteur. Dans les romans d'Assia Djébar, les narratrices, plus ou moins autobiographiques, sont chercheuses. Les personnages féminins de Rajae Benchemsi ont des thèses, sont universitaires ou professeurs. Dans *Marrakech Lumière d'exil*, la narratrice donne un cours sur Lautréamont ; dans *La controverse des temps* se déploient des discussions très pointues entre la narratrice et ses amis, à propos de Moulay Ismaïl, d'Averroès, du soufisme et de la philosophie. Et dans *Vaste est la prison*, de Djébar, la narratrice fréquente la bibliothèque nationale pour ses recherches sur Ibn 'Arabi.

Bien plus, les romancières rompent avec l'essentialisation de la femme, et mettent en exergue le pouvoir de la socialisation. En des termes quasi sociologiques, elles montrent combien l'éducation des garçons et des filles diffère dès la plus tendre enfance. Dans *Chronique frontalière*, d'Emna Bel Haj Yahia, Zeineb est consciente qu'elle et ses frères n'ont pas les mêmes droits, et ne peuvent se comporter de la même façon : « Ils ont dû persuader Tarek aussi de sa supériorité, le familiariser avec l'idée qu'il n'aura jamais besoin de courir, qu'il y aura autant de femmes à ses pieds qu'il aura de temps à les dénombrer »⁴⁸. Cette éducation inégale est littéralement incorporée, comme l'ont montré Pierre Bourdieu et Malek Chebel : « ainsi, comparativement à la liberté complète d'expression laissée au corps masculin, celui de la petite fille est très tôt soumis à un répertoire d'interdictions (...). Le petit garçon peut se rouler dans tous les sens, lever ses jambes en l'air, procéder à la découverte complète de son corps et apprécier précocement ses possibilités et ses limites. La fille, par contre, ne peut ni se coucher comme elle aurait probablement tendance à le faire, copiant son petit frère ou créant des positions originales, ni lever ses jambes en l'air, ni ouvrir ses cuisses, ni écarter les genoux quand elle est assise, ni sautiller si elle est plus grande »⁴⁹.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 151.

⁴⁷ NEDJMA, *L'Amande*, op. cit., p. 7.

⁴⁸ Emna BEL HAJ YAHIA, *Chronique frontalière*, Paris, Noël Blandin, 1991, p. 44-45.

⁴⁹ Malek CHEBEL, *Le corps dans la tradition au Maghreb*, Paris, PUF, 1984, p. 23.

Ainsi, en réécrivant l'orientalisme, ces romancières arabes tentent d'éradiquer et de déconstruire l'image qui leur a été imposée depuis des siècles, par les écrivains, les peintres et les politiques français. Mais elles écrivent en français, et sont souvent nourries de la culture française. Qu'elles le veuillent ou non, il leur est parfois difficile d'échapper aux clichés et stéréotypes.

Une déconstruction ambiguë ?

De façon surprenante, tout en déconstruisant certains détails orientalisants, certaines romancières versent dans d'autres clichés. L'exemple le plus frappant, dans presque tous ces romans, est le passage obligé du hammam. Cette scène peut être justifiée quand l'intrigue se situe dans le passé. Par exemple, Badra, dans *L'Amande*, décrit deux scènes de hammam, dans les années soixante. Durant la première, elle est regardée, palpée, examinée par les autres femmes, pour être mariée. La seconde est la scène du hammam pré-nuptial, où elle est lavée, rasée, parfumée. A chaque fois, elle se sent comme un agneau préparé pour le sacrifice de l'Aïd : son corps est une pièce de viande, et le bain est un marché, « un souk où la chair humaine se vend trois fois moins cher que la viande animale »⁵⁰. Même si le hammam est l'endroit idéal pour souligner le pouvoir et le regard des femmes âgées sur le corps et la vie des jeunes femmes⁵¹, il est plus surprenant de retrouver cette scène dans tous les romans contemporains, comme si les femmes continuaient à aller au hammam⁵².

La même remarque pourrait être faite sur les recettes traditionnelles de beauté ou de cuisine, ou sur les descriptions de costumes, de mariages et de cérémonies... avec tous les risques exotisants que comportent le réalisme quasi ethnographique et la débauche de détails « attendus ». Comme l'a montré Huggan à propos de la littérature indienne, et de ce qu'il nomme « l'indo-chic », les écrivains « peuvent être vus, à leur insu, comme des commentateurs plus ou moins fiables, et à la fois comme des interprètes et des exemples de leurs propres cultures « authentiquement » exotiques »⁵³. Les éditeurs, les critiques ne sont d'ailleurs pas en reste pour utiliser les clichés habituels : la couverture de *L'Amande* est une femme nue, regardant à travers des barreaux... iconographie très en vogue dans les cartes postales coloniales des années trente⁵⁴. Sur la quatrième de couverture des romans de Rajae Benchemsi, l'éditrice souligne la « sensualité de l'écriture », les « couleurs » les « odeurs », d'une écriture « plus sensuelle qu'intellectuelle ». Une fois encore, la femme, même écrivain, devient le

⁵⁰ NDEJMA, *L'Amande*, op. cit., p. 34.

⁵¹ Anne SIMON, « Foucault au hammam : le dévoilement du panoptisme chez les romancières algériennes contemporaines », *Contemporary French and Francophone Studies (Sites)*, New York and London, Routledge (à paraître).

⁵² Notons que dans *Vaste est la prison*, l'exotisme de la scène est déconstruit, puisque c'est le mari qui va au hammam, se fait épiler et parfumer de musc et de jasmin. De même, dans *La cérémonie*, de Yasmine Chami-Kettani, le père d'Aïcha, en raison de son cancer du sein, lui fait construire une salle de bains « occidentale » (Yasmine CHAMI-KETTANI, *Cérémonie*, Arles, Actes Sud, 2002).

⁵³ Graham HUGGAN, *The post-colonial Exotic. Marketing the margins*, London, New York, Routledge, 2001, p. 26 (notre traduction).

⁵⁴ Voir Malek ALLOULA, op. cit.

symbole de l'ethnique, de l'exotique : « l'écriture qui passe pour la plus intéressante et la plus typique est celle qui est parfumée, décorée, sinieuse, sensuelle, d'autant plus intensément et de façon plus appropriée quand elle est produite par une femme »⁵⁵. Même si l'exotisme stratégique, comme le nomme Huggan, peut être volontaire, il est néanmoins ambigu, ne serait-ce que par les risques de réduction effectués par éditeurs et lecteurs.

Le thème du harem est ambigu lui aussi. Certes, la sororité réclamée dans les romans contemporains est volontaire et n'est pas imposée. Mais elle aboutit toujours à la même scission entre les sexes, entre hommes et femmes. Dans la plupart des romans de Djébar, les femmes restent entre elles, et les hommes sont exclus de leur monde. *La controverse des temps* est l'un des seuls romans de notre corpus où hommes et femmes peuvent discuter, se promener, vivre ensemble... Certes, les romans de Benchemsi se situent au Maroc, alors que ceux de Djébar sont en Algérie, et contre l'essentialisation de « la femme arabe » ou de « la condition de la femme arabe », il est important de souligner les circonstances différentes de chaque pays : la situation de la femme n'est pas la même en Algérie, en Tunisie ou au Maroc. Mais quoi qu'il en soit, la question est bien de savoir si cette revendication de la séparation sexuelle et de la sororité est réellement une solution⁵⁶. Surtout quand cette sororité n'est pas seulement une relation homosociale, comme la définit Fedwa Malti-Douglas⁵⁷ (relation entre deux personnes du même genre) mais parfois une relation lesbienne. On l'a vu, le lesbianisme appartient aux fantasmes coloniaux, comme le montre Alloula, quand il étudie le « saphisme oriental » des cartes postales : « Il suffit au photographe (...) de mettre en présence deux jeunes femmes partiellement nues pour croire qu'aussitôt naît l'idée de la perversion sexuelle et que s'agitent les bas-fonds d'une libido »⁵⁸. Le lesbianisme est plus ou moins explicite : suggéré dans *Femmes d'Alger dans leur appartement*, il est évident dans *L'Amande*, entre Badra et sa cousine Noura, Badra et son amie Hazima, la grand-mère de Driss et Mabrouka, Najat et Saloua... Ici aussi, le thème est ambigu : pour Elleke Boehmer, le désir homosexuel est une résistance du corps, car rarement mentionné sinon tabou dans les discours coloniaux et postcoloniaux. Mais ce qui est vrai pour la littérature africaine l'est sans doute moins pour la littérature arabe, et ici encore on doit se méfier du risque d'essentialisation et de réification de notions comme « colonialisme » ou « postcolonialisme ».

L'héritage des clichés colonialistes rend la question du corps extrêmement problématique. Qu'il s'agisse de la sexualité débridée de Badra dans *L'Amande*, ou des relations platoniques dans les romans de Benchemsi ou dans *L'Interdite*, l'épanouissement physique ne va pas de soi. L'une des clefs de cette difficulté est peut-être l'emploi du français qui, pour certaines d'entre elles, est la langue de la raison, de la rhétorique : Assia Djébar explique au fil de ses romans qu'elle ne peut exprimer l'amour et le désir en français. Sultana, dans *L'Interdite*, de la même façon, déclare que le français est la langue de la rhétorique et de la démonstration intellectuelle. En

⁵⁵ Elleke BOEHMER, *op. cit.*, p. 164 (notre traduction).

⁵⁶ Voir Miriam COOKE, *op. cit.*, p. 55.

⁵⁷ Fedwa MALTI-DOUGLAS, *Woman's Body. Woman's World...*, *op. cit.*, p. 15.

⁵⁸ Malek ALLOULA, *op. cit.*, p. 73.

écrivain en français, ces femmes peuvent certes déconstruire le cliché de la femme lascive et sensuelle, mais leurs personnages échouent souvent à associer intellect et physique... comme dans la nouvelle de Rajae Benchemsi, « La Foire des Zaërs »⁵⁹ : la narratrice assiste à une attraction dans une fête foraine où un illusionniste présente une femme coupée en deux, buste et la tête séparés...

De même, les résistances du corps semblent pour la plupart vouées à l'échec, d'autant qu'elles se heurtent à une nouvelle image néocolonialiste : le racisme. Dans *Ce pays dont je meurs*⁶⁰, de Faouzia Zouari, les deux sœurs se laissent mourir de faim. Dans *Chronique frontalière*, Narjess tente d'abord de résister par sa façon de s'habiller et ses aventures amoureuses, mais finit par mourir du regard porté sur elle : enceinte, elle se sent réduite à une « femme-ventre » : « plus son ventre émergeait, plus le regard de la rue, du métro, de la poste se faisait injurieux »⁶¹. Il n'est ainsi pas aisé de façonner ce quatrième langage, évoqué et invoqué par Assia Djebar, et qui serait le langage du corps⁶².

Dans nombre de ces romans, l'amour romantique semble alors le seul moyen de concilier corps et âme... comme si, pour échapper aux clichés coloniaux et orientalistes, il fallait tomber dans les stéréotypes occidentaux. C'est apparemment par l'amour exclusif et partagé que la femme peut trouver l'harmonie entre âme et corps, esprit et sexualité, et enfin s'affranchir de l'image imposée par des siècles de regard masculin et français. C'est le cas pour Badra, qui échappe à la négation du corps féminin lors du moment d'amour partagé et heureux avec Driss, avant que le libertinage de celui-ci ne détruise à nouveau l'harmonie. Dans *La Cérémonie*, Malika échappe au regard paternel et au destin féminin par l'amour de son mari français. Mais l'ironie est que cette conception de l'amour romantique, du couple, est également le produit d'une construction sociale et historique, et est un stéréotype occidental. Malek Alloula le remarque pour les années trente à propos de la série de cartes postales représentant justement des couples, par opposition aux tribus grouillantes d'enfants photographiés en guenilles où c'est toute l'idéologie coloniale qui s'exprime : « La figuration du couple est (...) l'expression d'une double violence symbolique s'exerçant sur la société algérienne, dont l'espace et la structure sont réarrangés, remodelés en fonction de critères allogènes. (...) *Colonisée puis embourgeoisée, la famille algérienne devient, par l'entremise de la carte postale, la réalité exotique de la famille européenne*, dont elle ne se distinguerait que vestimentairement. (...) Dans l'espace imaginaire de la carte postale – toutes connexions sociales escamotées, réduites –, voici que s'exhibe enfin l'unité sociale idéale où le couple moderne – expression d'un ordre plus rationnel dont serait porteuse la colonisation – se substitue à la cellule traditionnelle, « anarchique et irréductible »⁶³.

Or, cet amour romantique, dans la culture et la littérature occidentales, a été analysé également comme une relation particulièrement inégalitaire, un moyen de dominer les

⁵⁹ Rajae BENCHEMSI, « La foire des Zaërs », *Fracture du désir*, Arles, Actes Sud, 1998.

⁶⁰ Faouzia ZOUARI, *Ce pays dont je meurs*, Paris, Ramsay, 1999.

⁶¹ Emna BEL HAJ YAHIA, *Chronique frontalière*, Paris, Noël Blandin, 1991, p. 138.

⁶² Assia DJEBAR, *L'Amour la Fantasia*, op. cit., p. 255.

⁶³ Malek ALLOULA, *Le Harem colonial...*, op. cit., p. 36-37.

femmes ⁶⁴. Afin de « désorienter » la femme, il semble ainsi que les romancières doivent l'occidentaliser... C'est parfois explicite : au fur et à mesure que Badra s'épanouit physiquement et moralement, son corps s'occidentalise. Elle quitte le voile pour les hauts talons et les habits de grands couturiers. Dans *L'Amour la Fantasia*, l'apprentissage du français va de pair avec l'occidentalisation du corps : « je parlais, j'étudiais donc le français, et mon corps, durant cette formation, s'occidentalisait à sa manière. Dans les cérémonies familiales les plus ordinaires, j'éprouvais du mal à m'asseoir en tailleur : la posture ne signifiait plus se mêler aux autres femmes pour partager leur chaleur, tout au plus s'accroupir, d'ailleurs mal commodément. (...) De l'agglutinement de ces formes tassées, mon corps de jeune fille, imperceptiblement se sépare. A la danse des convulsions collectives, il participe encore, mais dès le lendemain, il connaît la joie plus pure de s'élancer au milieu d'un stade ensoleillé, dans ces compétitions d'athlétisme » ⁶⁵. Et tandis que sa mère apprend le français, elle apprend également à être la partenaire d'un « couple » : au lieu d'utiliser le pronom « il » pour désigner son mari, comme le font les autres femmes, elle le nomme de son prénom, ce qui choque les autres femmes, et sa petite-fille elle-même ⁶⁶. Dans *Vaste est la prison*, les conceptions orientales et occidentales du couple sont explicitement opposées : d'un côté, la grand-mère et toutes les femmes du village désignent le mari sous le terme « l'ennemi », de l'autre, la narratrice se morfond d'amour pour un homme qu'elle n'appelle que l'Aimé ⁶⁷. Pour s'affranchir des stéréotypes coloniaux comme des structures patriarcales, la femme doit quasiment devenir une héroïne de roman occidental. De même, dans *Ce pays dont je meurs*, Nacera s'étonne que sa sœur soit devenue anorexique, une maladie typiquement occidentale, « un mal de romantiques, d'athées, de suicidaires. Un mal français » ⁶⁸ et y voit une tentative désespérée d'intégration. Or comme le dit Assia Djébar elle-même, « Il n'y a pas d'Iseut en Islam » ⁶⁹. Le français est ainsi véritablement une tunique de Nessus, pour encore citer Djébar, un cadeau empoisonné qui permet de se libérer du harem et des structures patriarcales, mais enferme dans les stéréotypes coloniaux et occidentaux sur le corps féminin : « Je ne fais que choisir un autre voile », reconnaît ainsi Assia Djébar ⁷⁰.

Certaines sont conscientes de ces stéréotypes, et tentent, en même temps qu'elles luttent contre les clichés colonialistes, de les déconstruire : ainsi Malika Mokeddem, dans *L'Interdite*, entreprend de réécrire à la fois l'orientalisme et le romantisme. Comme le montre clairement Pamela Pears, elle utilise le discours médical pour interroger le romantisme occidental : Sultana n'est plus une femme orientalisée, mais ne devient

⁶⁴ Denis ROUGEMONT, *L'amour et l'Occident*, Paris, Plon, 1972 (1939) ; Sonia DAYAN-HERZBRUN, « Production du sentiment amoureux et travail des femmes », *Cahiers internationaux de sociologie*, 72, 1982, p. 113-130 ; Christine DÉTREZ et Anne SIMON, *A leur corps défendant*, Paris, Le Seuil, 2006.

⁶⁵ Assia DJEBAR, *L'Amour la Fantasia*, *op. cit.*, p. 182.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 56.

⁶⁷ Assia DJEBAR, *Vaste est la prison*, *op. cit.*, p. 106-107.

⁶⁸ Faouzia ZOUARI, *Ce pays dont je meurs*, Paris, Ramsay, 1999, p. 93.

⁶⁹ Assia DJEBAR, *Vaste est la prison*, *op. cit.*, p. 106.

⁷⁰ Assia DJEBAR, *L'Amour, la Fantasia*, *op. cit.*, p. 302.

pas non plus une « occidentale ». Ainsi, le cliché du « cœur brisé » est pris au sens propre ⁷¹ : « Les maladies physiques, comme résultats d'événements sentimentaux ou émotionnels, ne sont pas de nouveaux concepts littéraires. Ils font plutôt partie de la tradition romantique (...). En utilisant le lexique médical, elle explique l'effet que chaque pays a eu sur sa vie (...) plutôt que de n'utiliser que des termes proprement sentimentaux, dans *L'Interdite*, la narratrice utilise le vocabulaire médical qui exprime une image haute en couleur de la pathologie » ⁷². Et même Yasmine Chami montre que choisir un mari librement, comme Malika et Khadidia, ne suffit pas à échapper au destin féminin : si Malika est heureuse en France, Khadidia revient au foyer paternel après son divorce.

Les romancières maghrébines contemporaines combattent donc avec acharnement les stéréotypes colonialistes et orientalistes, et notamment le cliché de la femme arabe lascive, sensuelle, paradoxalement dérobée et offerte aux désirs de l'homme français. Elles déploient pour cela diverses stratégies, notamment l'« orientalisme stratégique » par la subversion des images et métaphores qui leur ont été si longtemps imposées par les peintres et écrivains français. En cela, effectivement, « le premier pas vers la « décolonisation de l'esprit » est de reconnaître les stratégies de la représentation coloniale » ⁷³. La déconstruction de ces représentations consiste à rendre leurs actes, la parole et le nom à ces femmes réduites par la postérité à la passivité, au silence et à l'anonymat.

⁷¹ « J'ai fait un infarctus de mon Algérie (...) J'ai fait une hémiplégie de ma France » (Malika MOKEDDEM, *L'Interdite...*, *op. cit.*, p. 67).

⁷² Pamela PEARS, *op. cit.*, p. 82 (notre traduction).

⁷³ Silvia NAGY-ZEKMI, « Where is West ? Postcolonial Discourses in the Maghreb », *Celaan*, 2/1-2, Summer/Fall 2003, p. 6-14, p. 7.

Genre, sexualité et colonisation

La colonisation française au Maghreb

Christelle TARAUD

Coloniser a toujours été perçu comme un acte essentiellement masculin. C'est sans doute pour cette raison que l'histoire de la colonisation (et de la décolonisation) – qui, jusqu'à une date récente, était le plus souvent écrite par des hommes – n'a fait que peu de place aux femmes, aux rapports sociaux de sexe, à la construction des identités de genre et plus encore à l'histoire de la sexualité en situation coloniale. Considérées comme quantités négligeables dans les périodes belliqueuses (de guerre ou de pacification), les femmes n'ont certes pas eu une visibilité plus importante en temps de paix alors même qu'elles se trouvent, comme agents d'une mission civilisatrice française dont le triptyque fondateur est « éduquer, moraliser, convertir », au cœur de l'affirmation de la puissance nationale et de la domination coloniale.

Au point que l'on peut à juste titre se demander aujourd'hui si la colonisation française a bien eu, à un moment de son histoire, un genre ? Un premier élément de réponse peut être apporté, en dehors de la rhétorique impérialiste qui utilise couramment le concept de « mère patrie »¹, en questionnant, sur le versant de la population féminine, les discours coloniaux sur le peuplement européen en Algérie d'abord, et en Tunisie et au Maroc ensuite. Car si coloniser – c'est-à-dire conquérir par la force – est un acte violent dont les femmes semblent *de facto* exclues², il n'en

¹ Les relations entre dominants et dominés, gouvernants et gouvernés sont souvent circonscrits à un langage maternel : « Si tu sers la France comme ta mère, elle te traitera comme un fils ».

² Encore qu'aucune étude globale ne se soit vraiment intéressée au rôle des femmes françaises, européennes et maghrébines dans la guerre de conquête en Algérie. A ma connaissance, cette réflexion concerne l'ensemble de l'Empire colonial français en Afrique, mais aussi en Indochine, en Nouvelle Calédonie et à Madagascar.

va pas de même du processus de pérennisation de la colonisation et de l'injonction à la maternité qu'il sous-tend pour les femmes françaises ³.

Or, précisément, les Françaises sont peu nombreuses au début de l'Algérie coloniale. La question de l'émigration féminine devient alors, dans ce contexte précis, d'autant plus préoccupante que le *sex ratio* reste au désavantage des Français (mais aussi des Européens) et empêche leur repliement sexuel et conjugal sur leur communauté d'origine. La surmasculinisation de la première population coloniale, composée de très nombreux célibataires (militaires, artisans, commerçants, paysans, spéculateurs...) n'est, en effet, guère en adéquation avec une sexualité étanche respectant les catégories d'appartenance et la ségrégation communautaire du sexe, pas plus qu'avec un enracinement, dans le long terme, nécessaire à la colonisation. Pas assez nombreuses pour pallier la demande masculine – notamment à l'extérieur des grandes zones urbaines et des premiers fronts de colonisation – les premières Françaises et Européennes qui débarquent au Maghreb posent, de surcroît, des problèmes spécifiques à l'administration coloniale, notamment quand elles arrivent, ce qui n'est apparemment pas rare, en dehors du regroupement familial, c'est-à-dire sans la protection d'un homme ⁴. Que faire de ces femmes exploratrices, aventurières, journalistes, religieuses, rentières, commerçantes, agricultrices, artistes, prostituées qui prennent le chemin des possessions françaises du nord de l'Afrique dans l'espoir d'une vie meilleure ou affranchie ⁵ ?

Au demeurant, même les Européennes « en recherche de mari » ou mariées occasionnent des désagréments. Leur fécondité devient ainsi, alors même que les Français se sentent isolés non seulement parmi les Européens mais encore plus face à la masse des « indigènes », un enjeu colonial, donc national, de premier ordre. Les femmes à grande fertilité – par exemple les Espagnoles et les Maltaises – sont d'autant plus surveillées (l'administration coloniale tente même de limiter leur arrivée et préconise pour elles le mariage mixte avec des Français pour « diluer » le sang espagnol et maltais) qu'elles sont suspectées de ne pas jouer le jeu colonial français et de ne pas en respecter la hiérarchie. Dans un contexte colonial lâche, celui des

³ Depuis une vingtaine d'années, l'historiographie en langue anglaise a d'ailleurs bien démontré comment la maternité (procréation et rôle social de mère) était au cœur de l'entreprise coloniale : voir notamment Jean ALLMAN, « Making Mothers, Missionaries, Medical Office and Women's Work in Colonial Asante », *History Workshop Journal*, 38, 1994, p. 23-48 et Carol SUMMERS, « Intimate Colonialism : The Imperial production of Reproduction in Uganda, 1907, 1945 », *Signs*, 16/4, 1991, p. 449-471; Anne HUGON, « La redéfinition de la maternité en Gold Coast, des années 1920 aux années 1950 : projet colonial et réalités locales », in Anne HUGON (dir.), *Histoire des femmes en situation coloniale. Afrique et Asie, XX^e siècle*, Paris, Khartala, 2004, p. 145-171.

⁴ Claudine GUIARD, « Des femmes méconnues : les premières Européennes venues en Algérie aux lendemains de l'expédition d'Alger (juillet 1830-décembre 1840) » (article à paraître) ; aussi Cécile SWAISLAND, *Servants an gentewomen to the Golden Land : the emigration of single women from Britain to Southern Africa, 1820-1939*, Oxford, University of Natal Press, 1993.

⁵ On ne sait pas grand'chose sur l'histoire de la migration et de l'implantation de ces femmes célibataires qui ont joué un rôle important non seulement dans le système de production de la colonie mais aussi dans la construction de la société coloniale.

années 1830-1870, leur place paradoxale – ces femmes appartiennent évidemment à la minorité hégémonique blanche mais sont, en même temps, du fait de leur sexe et de la hiérarchie coloniale ⁶, dominées par les hommes, *a fortiori* quand ceux-ci sont Français – pose donc des problèmes concrets et spécifiques à l’administration coloniale française et au gouvernement en métropole qui cherche à construire une nouvelle France en Algérie.

Sexualité et mixité sexuelle

Dans ce contexte très particulier, on se doute que la question de la sexualité et de la mixité sexuelle (entre Européens d’abord et entre Européens et populations locales ensuite) se trouve elle aussi au cœur de l’entreprise coloniale ⁷, tant elle est liée à celle du peuplement ⁸. En maintenant la mixité sexuelle – c’est-à-dire le fait pour une femme membre d’une communauté confessionnelle (chrétienne, juive ou musulmane) d’avoir des relations sexuelles extra-conjugales avec un homme membre d’une autre communauté confessionnelle ⁹ – dans le cadre contrôlé de la marginalité prostitutionnelle, l’administration coloniale, militaire d’abord et civile ensuite, visait plusieurs objectifs. Dans un premier temps, il s’agissait de protéger l’armée d’Afrique et les premiers Européens d’une société « indigène » perçue comme dangereuse.

Au drame vénérien, abondamment discuté dans une littérature médicale en pleine expansion à partir du milieu du XIX^e siècle, s’ajoutait le risque patent d’une « contamination » raciale et religieuse inhérente, au Maghreb, à la situation coloniale. Se posait en effet la question de relations sexuelles et/ou amoureuses inter-communautaires qui auraient pu s’exercer au détriment de la race blanche et au bénéfice de l’islam. Dans les années 1830-1870, quelques unions – certes isolées mais combien symboliques, notamment quand elles concernaient des officiers ou des sous-officiers de l’armée d’Afrique – s’étaient soldées, en vertu du principe coranique

⁶ La question de l’inégalité structurelle, à l’intérieur du peuplement européen, est peu traitée par l’histoire coloniale française. Sur cette question : Fanny COLONNA et Christelle TARAUD, « La minorité européenne d’Algérie (1830-1962) : inégalités entre « nationalités », résistances à la francisation et conséquences sur les relations avec la « majorité musulmane » », intervention au colloque d’histoire franco-algérienne, organisé par Gilbert Meynier, Lyon, ENS, juin 2006.

⁷ Christelle TARAUD, « Genre, classe et « race » en contexte colonial : une approche par la mixité sexuelle », in Irène THERY (dir.), *L’aspect sexué de la dimension sociale*, Paris, Ed. de l’EHESS, coll. Enquêtes, décembre 2007.

⁸ Si on ne peut faire venir des Françaises, il faut utiliser à plein celles qui se trouvent déjà sur place et qui peuvent produire immédiatement de « bons Français ».

⁹ La mixité sexuelle n’est pas toujours liée à la prostitution. Dans les premiers temps de la conquête, il y a probablement eu beaucoup de « collages » intercommunautaires. Il faudrait ainsi étudier avec beaucoup d’attention ce que font les Européennes de basse classe quand elles arrivent seules – donc sans protection masculine – dans les possessions françaises du nord de l’Afrique. Il est possible qu’un certain nombre d’entre elles, considérées comme des « aventurières » et des « filles perdues » se marient ou s’installent « en ménage » avec des « indigènes ». A l’autre bout de la hiérarchie sociale, c’est le cas, par exemple, d’Isabelle Eberhardt qui s’est convertie à l’Islam, parle l’arabe et a épousé un des rares Français musulman de l’époque du nom de Slimène Ehnni. C’est d’ailleurs grâce à son mariage qu’elle obtient la nationalité française.

interdisant aux femmes « indigènes » d'épouser des non-musulmans – par des conversions à l'islam ou/et par des mariages devant le cadî qui donnaient lieu ensuite à des reconnaissances, en bonne et due forme, d'enfants métis ¹⁰.

Après l'écroulement de l'Empire en 1870 – et de l'idée chère à Napoléon III d'un Royaume arabe – et les débuts de la III^e République, il ne s'agissait plus de tolérer ni fusion des communautés ¹¹ ni mélange des races ¹², mais d'imposer une ségrégation raciale et communautaire qui visait à limiter au maximum la « contamination » et la « décivilisation » (on ne parle pas encore « d'embougnoulement ») des Européens et des Européennes. Pensé dès lors dans le cadre d'une compétition raciale et confessionnelle ¹³ – rendue plus complexe encore par la référence récurrente, chez les colonisés, à la « dégradation » et à la « corruption » des femmes « indigènes » au contact des *nasrani* (des chrétiens) – le mariage mixte était condamné à n'être, au cœur du *dâr al islam* ¹⁴ et de la ségrégation coloniale, qu'un phénomène marginal fortement stigmatisé ¹⁵. Le rejet du mariage mixte – comme forme « classique » dans la région ¹⁶, à la fois de régulation de la sexualité intercommunautaire et de l'enracinement dans la société d'un pouvoir acquis par la force ¹⁷ – a alors logiquement

¹⁰ Annie Rey-Goldzeiguer signale ainsi les cas de De Neveu et Berbrugger bientôt suivis, nous dit-elle, par nombre d'officiers des bureaux arabes et notamment Morris, Martineau-Deschenez et Dargent, *Le Royaume Arabe*, Alger, Société nationale d'édition et de diffusion, 1977, p. 74.

¹¹ Ainsi, Péliissier de Reynaud préconise-t-il, pour favoriser le phénomène de l'endosmose, la généralisation des mariages mixtes dans le but d'une « fusion des communautés » qui verrait l'émergence d'un nouveau peuple.

¹² Malgré sa crainte d'une « dégénérescence de la race blanche », le comte Arthur de Gobineau encourage en effet le « mélange des races » dans le but d'améliorer les « races inférieures ». Selon lui, l'attrance des Blancs pour les femmes « indigènes » s'expliquerait par leur « désir » de participer à cette « amélioration ».

¹³ Des voix s'élèvent, au début de la conquête, contre cette opposition tranchée Islam/chréienté. Ainsi le capitaine Richard – un officier des bureaux arabes polytechnicien et fouriériste – qui s'exclame : « Nous avons des citoyens français qui sont juifs, protestants, catholiques ; pourquoi n'ajouterions-nous pas à cette liste des musulmans ? ».

¹⁴ Littéralement la « maison de l'Islam ».

¹⁵ A noter que les mariages mixtes femmes blanches/« indigènes » ne sont pas mieux acceptés des deux côtés de la frontière coloniale. Dans les années 1930, en Tunisie, les « indigènes » qui prennent femme chez l'occupant n'ont plus le droit d'être enterrés au cimetière musulman. En 1934, l'Association des étudiants musulmans nord-africains condamne les mariages mixtes que ses adhérents pourraient contracter en France : Guy PERVILLE, *Les étudiants algériens de l'université française, 1880-1962*, Paris, Ed. CNRS, 1984, p. 91.

¹⁶ Ainsi dans la Régence d'Alger, les *Kulughli* (métis nés d'un père turc ou assimilé et d'une mère algérienne) avaient-ils toute leur place, y compris dans le jeu politique... mais bien sûr, ces hommes étaient musulmans.

¹⁷ Comme l'explique un Marocain à un contrôleur civil, « Les Français pour nous, c'étaient des envahisseurs, plus forts que nous, bien armés, calculant tout, réfléchissant à tout. On a cru qu'ils allaient dominer le pays et se donner comme les nouveaux chefs. Ils allaient épouser les filles des meilleures familles de la contrée. S'ils avaient vraiment fait cela, ils auraient dominé les tribus » : cité dans Yvonne KNIBIEHLER, Geneviève EMMERY et Françoise LEGAUAY, *Des Français au Maroc*, Paris, Denoël, 1992, p. 80-81.

débouché sur le développement d'une marginalité prostitutionnelle qui, tout en traduisant évidemment le droit du conquérant, était aussi le produit d'un *statu quo* (une majorité de femmes préservée contre une minorité sacrifiée)¹⁸ globalement accepté, dès la fin du XIX^e siècle, par l'ensemble des hommes, « indigènes » et Européens. En somme, bien que les *nasrani* aient renversé un statut séculaire – celui de *dhimmi* (en terre d'islam, les chrétiens et les juifs sont des « protégés ») – et qu'ils aient réduit l'un des tabous les plus prégnants de la sexualité pré-coloniale, celui de la ségrégation confessionnelle du sexe¹⁹, le « partage » des femmes, pourtant nécessaire puisque le *sex ratio*, comme nous l'avons vu, s'exerçait toujours à leur désavantage, restait problématique²⁰. La majorité des musulmans étant intouchables, l'administration coloniale utilise alors une population féminine de l'entre-deux qu'elle constitue, en raison de sa nature même, en minorité sexuelle dominée. L'imposition du stigmate prostitutionnel – l'égout séminal conceptualisé au XIX^e siècle, en métropole, par le docteur réglementariste Alexandre Parent-Duchatelet – a en effet consubstantiellement agrégé, en contradiction avec le fantasme récurrent des colonies comme « édens sexuels », la sexualité vénale maghrébine au monde de la marginalité sexuelle²¹. Ce faisant, l'administration coloniale réglait *en sus* l'épineux problème de la filiation – c'est-à-dire des métis qui auraient pu naître de ces unions illégitimes et devenir un enjeu majeur de lutte entre les communautés confessionnelles. Or, enfants de prostituées « indigènes » avant tout, ces derniers sont renvoyés, du fait du double statut discriminant de leurs mères, à la « honte » et au « vice » de leur naissance. Ils disparaissent d'ailleurs fort symboliquement des archives coloniales où il est très difficile, voire impossible, de retrouver leur trace, créant ainsi, par comparaison avec d'autres parties de l'empire et notamment avec l'Indochine²² et la Nouvelle Calédonie, une « exceptionnalité maghrébine » troublante²³.

¹⁸ En 1830, après la victoire des Français, l'acte de reddition du Dey d'Alger stipule que « l'exercice de la religion restera libre ; la liberté de toutes les classes d'habitants, leur religion, leurs propriétés, leur commerce, leur industrie, ne recevront aucune atteinte. Les femmes seront respectées » ; cité par Daniel RIVET, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, 2002, p. 112.

¹⁹ A la veille de l'intervention militaire française à Alger, les femmes libres de confession musulmane, surprises avec des chrétiens ou des juifs, étaient enfermées dans des sacs et jetées à la mer. C'est dire la force du tabou religieux (*harâm*) brisé par la présence coloniale.

²⁰ Dans le cadre européen, l'administration coloniale systématise, *a contrario*, le mariage mixte. Les couples franco-espagnols et franco-italiens sont, par exemple, très nombreux.

²¹ Pour une comparaison avec un autre Empire colonial, voir notamment Luise WHITE, *The comforts of home : prostitution in colonial Nairobi*, Chicago, University Press of Chicago, 1990 et Isabelle TRACOL, *La prostitution au Tonkin colonial, 1873-1954*, mémoire de maîtrise de l'Université Lyon II, 2007.

²² En Indochine, les personnages de la congai et de l'enfant métis appartiennent très officiellement à la société coloniale.

²³ Pour une étude comparative avec l'Indochine : Emmanuelle SAADA, *Les enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007. L'exemple calédonien est aussi très intéressant. La question des enfants métis (produits des couples mixtes kanak/caldoche) semble se régler de la manière suivante : les enfants appartiennent aux pères qui, en les reconnaissant, leur donnent aussi (quelle que soit leur

Rentabiliser le sexe « indigène »

Prenant assise sur une population européenne dont le profil change progressivement à partir des années 1860-1880 – une classe moyenne socialement plus intégrée remplace la cohorte de réprouvés, déportés, orphelins et filles « perdues »²⁴ qui avaient jusque-là peuplé en majorité les « possessions françaises dans le nord de l’Afrique »²⁵ – l’administration coloniale impose à tous une exigence de respectabilité qui passe, y compris dans le domaine de la sexualité, par une moralisation et une racialisation de la société coloniale en construction²⁶. A partir de 1881 – c’est-à-dire à partir de l’instauration du code de l’indigénat en Algérie – la politique de la colonisation, jusque-là encore fluctuante, se rigidifie en effet autour d’un projet qui lie irrémédiablement capitalisme, moralisme et racialisme²⁷. Il ne s’agit plus seulement de faire la promotion d’une « colonisation sociale », dans le but de transformer des prolétaires français et européens en petits propriétaires terriens, mais d’imposer un Etat colonial néo-féodal et des structures mentales esclavagistes. La République coloniale fait d’ailleurs la promotion de la mission civilisatrice et du modèle assimilationniste en même temps qu’elle instaure un régime législatif qui vise à institutionnaliser l’infériorité raciale, religieuse, politique et économique des « Indigènes ».

A partir de cette date, la colonisation entre donc dans une phase nouvelle où le réglemmentarisme colonial trouve toute sa place. Il y a en effet une évidente corrélation entre la mise en place, sur une vaste échelle, d’un système prostitutionnel axé sur le développement d’une industrie du sexe essentiellement alimentée par des femmes « indigènes » et l’organisation d’une société coloniale dont la ségrégation raciale, posée en principe, n’est concrètement imposée dans le domaine de la sexualité illicite qu’aux membres des échelons inférieurs de la hiérarchie coloniale – c’est-à-dire aux « Indigènes » musulmans pauvres. L’indigénat permet d’ailleurs de faire, selon la terminologie de l’époque, « suer le burnous » en s’attachant corps et biens une main-d’œuvre taillable et corvéable à merci²⁸.

Dans une large mesure, le réglemmentarisme colonial mobilise, dans le domaine de la sexualité vénale, le même arsenal idéologique et économique. A travers le statut unique de « fille soumise », il s’agit bien évidemment d’uniformiser le commerce

couleur de peau) leur propre statut communautaire (ainsi un enfant noir peut être socialement caldoche et réciproquement). Sur cette question, une étude reste à mener.

²⁴ Au point que Napoléon III rappelle que l’Algérie ne doit pas devenir « le dépôt de mendicité de l’Europe ».

²⁵ On disait aussi « établissement français sur la côte septentrionale de l’Afrique ». C’est seulement le 14 octobre 1839, dans une correspondance adressée à Vallée par le ministre de la Guerre, le maréchal Soult, que pour la première fois le terme « Algérie » est employé.

²⁶ Ainsi Ismayl Urbain se rendant à une réception au palais du gouverneur général de l’Algérie se voit interdire l’entrée car il est accompagné de sa femme, une musulmane.

²⁷ J’opère ici une distinction entre le racisme, défini comme panoplie d’attitudes discriminatoires, et le racialisme qui en est la forme institutionnelle (les lois...).

²⁸ En 1927, les deux premières revendications inscrites au programme de l’Etoile nord-africaine sont ainsi, fort symboliquement, « l’abolition immédiate de l’odieux code de l’indigénat et de toutes les mesures d’exception » et « l’amnistie pour tous ceux qui sont emprisonnés, en surveillance spéciale ou exilés pour infraction au code de l’indigénat ou pour délit politique ».

du sexe pré-colonial, qui échappait jusque-là à l'administration coloniale et aux investisseurs européens puisque le marché de la traite était aux mains des Maghrébins, en même temps que de mettre à la disposition de la première population coloniale des femmes « indigènes » dont on s'assure, par la force et la contrainte, de la « disponibilité », en instaurant notamment des lieux spécifiques de l'échange sexuel, maisons de tolérance et quartiers réservés ²⁹. Ce faisant, l'administration coloniale retranche de la population féminine maghrébine une catégorie de femmes – celles qui sont *de facto* « condamnées » à la mixité sexuelle et stigmatisées en tant que telles – et rigidifie par là-même les frontières de la sexualité illicite en imposant à l'ensemble des communautés concernées, européennes et « indigènes », la limite répulsive de la femme « partagée », donc « dégradée ».

L'ouverture de ce marché du sexe, financièrement très rentable pour les Européens, traduit donc d'abord une situation de domination exemplaire – autant économique que raciale – qui organise la possession, non pas de l'ensemble « des femmes des autres » comme voudrait le faire croire la propagande coloniale ³⁰, mais d'une catégorie spécifique de femmes « sacrifiées » à une nécessité coloniale qui est un mélange complexe de « droit au coût » (lié au statut de conquérant) et de désir d'altérité sexuelle (élément récurrent de l'orientalisme enchâssé dans un mode de vie très particulier : la *colonial way of life*) ³¹.

Stigmatisées comme « indigènes », les prostituées le sont aussi incontestablement comme femmes « partagées ». Soumises alors à un système prostitutionnel carcéral et hygiéniste qui vise autant la rentabilité de l'activité (séparation des services et développement généralisé de la passe, qui permet un rendement démultiplié de l'activité) et des établissements – donc des investissements – que la moralisation et la marginalisation croissante des individus, les prostituées « indigènes » sont progressivement transformées en « ouvrières du sexe », cantonnées dans ce qu'il faut bien appeler de véritables « usines sexuelles ». Couplé à une industrie du tourisme en formation qui propose ses propres clichés racoleurs, le taylorisme sexuel – c'est-à-dire la forme la plus triviale du commerce sexuel : l'abattage – devient, en effet, dès le début du XX^e siècle, dans l'ensemble du Maghreb « utile », l'unique modèle d'organisation de la sexualité illicite vénale prôné par l'administration coloniale ³².

Genre, nationalisme et colonisation

Or, en même temps que la colonisation organise un commerce du sexe alimenté essentiellement par une catégorie de femmes « indigènes » mise à la disposition

²⁹ Sur les catégories « pré-coloniales » de la sexualité vénale – licite et illicite – voir Christelle TARAUD, *La prostitution coloniale. Algérie, Tunisie, Maroc (1830-1962)*, Paris, Payot & Rivages, 2003, p. 25-53.

³⁰ Christelle TARAUD, *Mauresques. Femmes orientales dans la photographie coloniale, 1860-1910*, Paris, Albin Michel, 2003.

³¹ Pour une comparaison avec l'empire colonial belge : Amandine LAURO, *Coloniaux, ménagères et prostituées au Congo belge (1885-1930)*, Loverval, Editions Labor, 2005.

³² Maghreb « utile » : expression utilisée par l'administration coloniale pour désigner la zone géographique côtière (correspondant grossièrement au premier front de colonisation) allant d'Agadir à Gabès où vit l'essentiel de la population européenne.

de la population masculine européenne, cette dernière construit aussi un discours très structuré et normatif sur la masculinité de l'empire. Il s'agit, dans ce cadre, de produire d'abord, en miroir, une image stigmatisante de « l'homme arabe »³³, qui oscille constamment entre le profil de l'homosexuel³⁴ plus ou moins efféminé et du prédateur sexuel à la morphologie (hypertrophie du pénis)³⁵ et aux mœurs anormales (hypersensualité qui explique harem et polygamie, perversité³⁶ et violence sexuelles)³⁷, et une représentation valorisée du Français ou de l'Européen francisé, pensée et perçue dans une évidente virilité triomphante.

Cette vision ne produit pas seulement, on s'en doute, des clichés sur la sexualité des uns et des autres, elle sert une politique de domination qui vise à inférioriser les uns (les Arabes) pour assurer la supériorité, y compris sexuelle, des autres (les Français et assimilés). Elle conforte donc clairement une « colonisation virile »³⁸ dont le nationalisme exacerbé se traduit, notamment, par la mise en scène et la mise en pratique d'une puissance sexuelle revendiquée comme un élément structurant de l'hégémonie. Dans les périodes de guerre ou de pacification, cette « colonisation virile » peut se manifester d'une manière paroxystique à travers le recours aux mutilations sexuelles ou au viol par exemple³⁹ ; elle peut aussi, en temps de paix, prendre des formes moins évidentes tout en traduisant une violence tout aussi exemplaire⁴⁰.

³³ Il y a ici distinction nette avec l'homme « berbère », guerrier farouche, bon travailleur et connaissant un embryon de démocratie avec l'assemblée de village (*djamâa*).

³⁴ L'histoire de l'homosexualité dans le Maghreb colonial reste à faire. Histoire très difficile à mettre en œuvre car les archives traditionnelles (policières, judiciaires, médicales, militaires, administratives...) ne traitent quasiment pas de la question. Il faut donc, dans ce cadre, avoir recours aux sources littéraires (Maupassant, Gide, Genet, Burroughs...) et, pour les périodes plus récentes, à l'histoire orale.

³⁵ Cette particularité anatomique est ainsi présentée par le docteur Jacobus après que des cadavres d'Arabes ont été disséqués à l'amphithéâtre : « Le pénis, au lieu d'être rétracté et réduit à un petit volume comme celui de l'Européen, présentait encore un développement considérable » : Docteur JACOBUS, *L'Art d'aimer aux colonies*, Paris, Editions G. Anquetil, 1927.

³⁶ Dans les perversités, la sodomie (avec des hommes ou avec des femmes) est la plus unanimement décriée, comme le souligne à nouveau le docteur Jacobus : « C'est avec un tel appareil qu'il recherche le coït anal. Il n'est pas difficile dans le choix et tout lui est bon, l'âge comme le sexe », *Ibid.*

³⁷ L'image de l'Arabe violeur de femmes blanches est récurrente. Sur cette question : Christelle TARAUD, « Angélique et l'Orient : une certaine vision de l'altérité ? », in Nicole BEAURAIN, Larry PORTIS, Christiane PASSEVANT, Christelle TARAUD (dir.), « Le cinéma populaire et ses idéologies », *L'Homme et la société*, 154, L'Harmattan, octobre-décembre 2004, p. 9-29.

³⁸ J'emprunte ici cette expression à Fabrice VIRGILI, *La France virile. Des femmes tondues à la libération*, Paris, Payot & Rivages, 2000.

³⁹ L'histoire du viol, dans le cadre colonial, reste à faire. Sur cette question, voir cependant Raphaëlle BRANCHE, « Des viols pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 75, juillet-septembre 2002, p. 123-132.

⁴⁰ Christelle TARAUD, « Donne « indigène » sulle *staffe* : discorso igienista e violenza fotografica nel Marocco coloniale degli anni 30 » (« Femmes « indigènes » sur *étriers* : discours hygiéniste et violence photographique dans le Maroc colonial des années 1930 »), in Jöelle

D'une manière générale d'ailleurs, cette « colonisation virile » organise un ordre sexuel qui produit une double contrainte, vis-à-vis des hommes « indigènes »⁴¹, comme nous venons de le voir, et vis-à-vis de l'ensemble des femmes (Européennes et « indigènes »). Des mécanismes de coercition très spécifiques et très violents sont en effet exercés contre elles. Sur les femmes européennes d'abord dont l'administration coloniale contrôle sévèrement, dans un souci d'honneur et de prestige national et racial et de pérennité coloniale, les ventres et la moralité⁴². Sur les femmes « indigènes » ensuite que cette dernière souhaite « civiliser » pour qu'elles deviennent les relais efficaces, notamment dans les familles, de l'assimilation et de la francisation. Dans ce vaste et ambitieux projet de domestication des femmes « indigènes », les Européennes sont mobilisées pour assurer, auprès des premières, la diffusion de l'idéologie coloniale et se mettre au service de ses valeurs civilisatrices. Elles en deviennent d'ailleurs apparemment, quoique les études sur la question soient encore très rares pour l'empire colonial français, les agents zélés – assurant avec constance la mission qui leur a été confiée d'éduquer, de soigner, de moraliser et de convertir⁴³. Ce maternalisme colonial – véritable bras armé de la colonisation dans le monde des femmes – ne remet nullement en cause l'ordre sexuel et moral et fait évidemment la promotion d'une certaine idée de la République et de la nation française. En ce sens il s'oppose nettement à des sociétés locales, jugées dangereusement archaïques, et à un patriarcat arabo-musulman, condamné comme passéiste et violent.

A partir du début du XX^e siècle, le statut des femmes « indigènes » devient d'ailleurs un marqueur central de l'état de civilisation. L'administration coloniale s'engage alors à mettre en place un programme ambitieux visant à moderniser et à moraliser les femmes tout en les émancipant de « leurs hommes ». Cette politique a pour effet essentiel de placer les femmes « indigènes » dans une position paradoxale très inconfortable. L'appropriation symbolique (par l'iconographie notamment) et réelle (dans le cadre d'un marché du sexe organisé par le réglementarisme colonial en zone civile et dans les BMC en zone militaire) d'une partie d'entre elles avait déjà entraîné, chez les hommes, un processus très net de repliement et de protection autour des règles du *harâm*⁴⁴. A cela s'ajoute le fait que le féminisme colonial – qui a été globalement, pendant toute la période coloniale, anti-arabe et anti-musulman – a fait,

BEURIER, Ilsen ABOUT (dir.), « Regards du XX^e siècle. Photographies de la violence, violences photographiques », *Memoria & Ricerca*, 20, septembre-décembre 2005, p. 39-56.

⁴¹ Et par extension vis-à-vis des Français. On ne sait rien sur ce que cette obligation de virilité induit/produit chez eux en contexte colonial, en temps de paix comme en tant que guerre.

⁴² Ainsi, même la grande militante féministe Hubertine Auclert a dû – alors qu'elle avait simplement suivi en Algérie son compagnon, Antonin Lévrier avec qui elle vivait en union libre à Paris – se marier à Alger sous les pressions du milieu conservateur de la société coloniale.

⁴³ Voir l'article de Catherine JACQUES et de Valérie PIETTE sur le Congo belge : « L'Union des femmes coloniales (1923-1940). Une association au service de la colonisation », in Anne HUGON, *op. cit.*, p. 95-117.

⁴⁴ A titre d'exemple, voilà comment Féline décrit les femmes de Fès : « Fez ! Cité orgueilleuse où règnent encore les plus belles captives du monde... Je saurais les attirer dans le cycle de mes pensées ». Pierre FELINE, *Les deux femmes de Moulay Ali*, Alger, Imprimerie Braconnier, 1947, p. 18.

lui aussi, de la question des femmes un des enjeux de la « mission civilisatrice » et de la politique assimilationniste de la France ⁴⁵.

Les auteurs de l'époque, féministes ou pas, le confirment d'ailleurs très explicitement. Ainsi de Marie Bugéja qui écrit : « La conquête morale ne doit pas comprendre que la population masculine, la femme doit être d'autant plus comprise, dans cet essor, que c'est par elle, en tous pays, que le rapprochement s'opère complètement » ⁴⁶ à E.F. Gauthier qui note : « Nous sommes pleins de pitié pour les femmes musulmanes cloîtrées et tyrannisées, leur émancipation nous paraît un devoir d'humanité, une loi du progrès » ⁴⁷, le discours est homogène et repose sur deux idées forces.

La première est que la colonisation va porter secours aux femmes « indigènes » et les libérer du carcan patriarcal qui les opprime, tout en le transformant en « agents » de l'assimilation de l'ensemble de la société (notamment par le biais de l'éducation donnée aux enfants). La seconde est – en instrumentalisant et en manipulant une présentation pourtant souvent réaliste de la condition des femmes que les hommes maghrébins doivent intérioriser, parce qu'ils sont les oppresseurs – de créer chez eux un sentiment d'infériorité qui prend racine dans leur « arriération », tout en leur faisant intégrer une image négative d'eux-mêmes qui légitime la supériorité morale et civilisationnelle de la colonisation et l'abandon des valeurs arabo-musulmanes de leur société d'origine.

On comprend que ce double discours, qui fait la part belle à la mission civilisatrice – sans tenir compte du fait que l'administration coloniale n'a pas fondamentalement modifié, malgré le discours officiel, ni le statut des femmes, ni les rapports sociaux de sexe – ait entraîné des processus de rejet assez significatifs dans les sociétés « indigènes ». On ne s'étonnera donc pas que la décolonisation apparaisse aussi comme un phénomène viril, comme une réaffirmation vigoureuse de la puissance masculine et des principes organisationnels qui la sous-tendent. Ce « Maghreb viril » qui s'exprime alors dans le cadre de la lutte pour l'indépendance – fabrique des héros et des martyrs par excellence ⁴⁸ – impose ensuite, dans l'Etat post-colonial, un projet politique reposant sur une normalisation, une uniformisation et une moralisation des

⁴⁵ Beaucoup de choses restent à faire sur les rapports éminemment complexes entre féminisme français et discours colonial sur les femmes « indigènes ». Voir cependant Julia CLANCY SMITH, « Islam, Gender and Identities in the Making of French Algeria, 1830-1962 », in Julia CLANCY-SMITH et Frances GOUDA, *Domesticating the Empire : Gender, Race & Family Life in the Dutch and French Empires*, Charlottesville, University Press of Virginia, 1998, p. 154-174.

⁴⁶ Marie BUGEJA, « Pour l'évolution des femmes musulmanes », *La Française*, 28 avril 1934.

⁴⁷ E.F. GAUTHIER, *Mœurs et coutumes des musulmans*, Paris, Payot, 1955, p. 42.

⁴⁸ A noter que, à l'exception notable du livre de Djamila AMRANE, *Les femmes dans la guerre d'Algérie*, Paris, Plon, 1991, aucune étude ne prend en compte le rôle des femmes maghrébines dans la guerre de décolonisation et dans l'élaboration du projet nationaliste. La question des positions et du rôle des femmes européennes n'est d'ailleurs pas mieux traitée.

sociétés qui se fait, en Algérie et au Maroc, entre honneur viril et honneur national ⁴⁹, au détriment de l'émancipation des femmes.

Ce processus lent, qui lie consubstantiellement sexualité et mixité sexuelle, rapports sociaux de sexe, manipulation de la condition des femmes pour assurer la pérennité du projet colonial et construction des nationalismes maghrébins dans le cadre de la lutte pour les indépendances, mériterait d'être mieux étudié ⁵⁰. Il pourrait assurément nous renseigner efficacement sur la nature de la colonisation française au Maghreb et sur les raisons complexes de son échec, mais aussi sur l'héritage colonial en lui-même et sur ce qu'il induit/produit, encore aujourd'hui, des deux côtés de la Méditerranée.

⁴⁹ Se pose dans ce cadre, par exemple, les questions de la collaboration charnelle ou de l'aliénation à l'Occident (donc à la colonisation). Sur ces problèmes : Christelle TARAUD, *La prostitution coloniale...*, p. 327-363.

⁵⁰ Pour une approche de ce type : Christelle TARAUD, « La condition des femmes marocaines au sortir de la colonisation : entre tradition et émancipation », in Mohammed KENBIB (dir.), actes du colloque international *Du Protectorat à l'indépendance*, Rabat, Editions de l'Université Mohammed V, mars 2006, p. 115-125.

La place des Européennes dans la colonisation de l'Algérie (1830-1939)

Place impartie, place occupée

Claudine GUIARD

L'Algérie offre un champ d'investigation privilégié pour étudier la place prise par des Européennes ¹ dans un processus de colonisation. Dans aucun autre territoire de l'Empire français, les femmes européennes ne furent aussi nombreuses dans l'absolu et par rapport à la population masculine. La parité numérique hommes-femmes fut atteinte dès le début du XX^e siècle et, en 1954, lors du dernier recensement avant l'indépendance de l'Algérie, plus de la moitié de la population européenne était de sexe féminin ². Cette situation démographique, exceptionnelle pour une colonie, s'explique par une immigration féminine précoce à la demande des représentants de la France en Algérie, la présence de femmes européennes étant jugée essentielle à la réussite de la colonisation.

Bugeaud, nommé gouverneur de l'Algérie en décembre 1840, est à cet égard très net. « Si contre mon attente, nos soldats ne trouvaient pas de femmes, mon système serait sapé à la base ; il faudrait y renoncer » ³, déclare-t-il, en 1842, dans l'exposé de ses projets de colonisation militaire. Les autorités civiles et militaires partagent cette opinion : « Point de colon sans la femme, point de colonisation sans la famille », écrit un médecin militaire ⁴. Et le service des Affaires algériennes du ministère de la

¹ Le terme d'Européennes a été préféré à celui de Françaises car, jusqu'aux lois dites de naturalisation automatique des étrangers européens de juin 1889 et juillet 1893, les étrangers des deux sexes, Italiens, Maltais mais surtout Espagnols, étaient presque aussi nombreux que les Français. Et par la suite, jusqu'à l'indépendance, un certain flux d'immigrés étrangers persiste.

² On compte, parmi la population européenne, 511 016 femmes et 468 953 hommes.

³ COMITÉ BUGEAUD, *Le peuplement de l'Algérie par Bugeaud d'après les écrits et discours du Maréchal. Mémoire sur la colonisation de l'Algérie, 1847*, Editions du Comité Bugeaud (sans date).

⁴ Archives nationales d'Outre-mer d'Aix en Provence – Algérie – Série F 80-1425.

Guerre fait remarquer que « l'homme qui a passé sa journée à défricher ou à cultiver son champ a besoin en rentrant chez lui d'y retrouver une compagne ne serait-ce que pour lui préparer ses aliments... »⁵.

La colonisation de l'Algérie ou plutôt le type de colonisation, décidé par la France en 1841 – à savoir la conquête totale de l'Algérie et la création d'une colonie de peuplement – nécessitait la venue de femmes européennes car les immigrés de sexe masculin ne pouvaient guère compter sur les femmes autochtones pour leur servir de compagnes, comme ce fut le cas dans plusieurs colonies d'Afrique noire ou d'Asie⁶. La stricte surveillance familiale qui s'exerçait sur les jeunes musulmanes à partir de douze ans⁷ est généralement considérée comme responsable du petit nombre de mariages ou même de liaisons affichées entre colons et colonisées. Mais les autorités françaises tenaient aussi à limiter le plus possible les cas de métissage⁸. Il s'agissait de créer une colonie de peuplement européen. Des raisons militaires et racistes commandaient sans doute ce choix ; il fallait à la fois éviter d'envenimer les rapports avec les musulmans en leur prenant leurs femmes, et empêcher les liaisons ou mariages avec des femmes jugées de race inférieure. En outre, pendant longtemps, la situation militaire ne facilita pas les relations franco-musulmanes⁹ et, par la suite, colonisés et colonisateurs se côtoyèrent sans vraiment chercher à se connaître. Toujours est-il que les autorités en place en Algérie entre 1840 et 1870 étaient conscientes du risque d'échec de la colonisation en cas d'immigration féminine insuffisante.

Une participation effective aux rôles attendus

La place officiellement impartie aux immigrées européennes en Algérie était celle traditionnellement dévolue aux femmes : compagne, épouse et mère. Des Européennes acceptèrent de venir et de remplir ces rôles. La proximité de l'Algérie par rapport au continent européen et la politique d'immigration familiale¹⁰ pratiquée par le gouvernement expliquent que les femmes y partirent en plus grand nombre que vers

⁵ Docteur CABROL, *De l'Algérie sous le rapport de l'hygiène et de la colonisation*, Strasbourg, 1863.

⁶ Telles les « ménagères » étudiées par Amandine LAURO dans *Coloniaux, ménagères et prostituées au Congo belge (1885-1930)*, Loverval, Labor, 2005.

⁷ A partir de la puberté, les filles ne sortent plus que voilées et sont constamment soumises à une surveillance familiale draconienne.

⁸ Le nombre de mariages mixtes fut dérisoire (moins de trois pour mille mariages annuels en moyenne au XIX^e siècle) et les unions libres affichées n'existèrent guère que dans quelques quartiers populaires d'Alger.

⁹ La guerre fut pratiquement incessante jusqu'en 1857, année de la conquête de la Kabylie, et l'Algérie connut encore presque jusqu'à la fin du XIX^e siècle des révoltes et insurrections sporadiques.

¹⁰ Dans les convois organisés de 1849 et de 1872-1873, la priorité est donnée aux familles. Et les femmes qui souhaitaient partir de France pour l'Algérie recevaient souvent un passage gratuit, même quand ce n'était pas pour rejoindre un époux ou de la famille. En outre, le contrôle de l'immigration féminine étrangère fut longtemps inexistant.

toute autre destination ¹¹. Même si les migrantes furent toujours moins nombreuses que les migrants, leur présence permit à la colonie européenne de s'installer et de se développer.

Mariées souvent très jeunes au XIX^e siècle ¹² et se remarquant rapidement en cas de veuvage, ces Européennes furent des mères particulièrement prolifiques. De 1835 à 1939, leur taux de fécondité a été constamment supérieur à celui des métropolitaines. Au milieu du XIX^e siècle, la fécondité moyenne par femme était de sept enfants, toutes femmes confondues sans limite d'âge. De ce fait, malgré un taux de mortalité infantile très élevé, la colonie européenne connut une rapide croissance numérique ¹³. La politique d'expansion territoriale fut ainsi favorisée au détriment des tribus arabes repoussées toujours plus loin des côtes. L'apport des femmes européennes à la colonisation de l'Algérie peut donc, à ce titre, être considéré comme fondamental.

Mais les autorités comptaient aussi sur les femmes européennes pour aider les hommes à mettre en valeur les terres de colonisation. Que les femmes secondent les hommes dans les tâches agricoles, en cas de besoin, allait de soi, comme en métropole à la même époque. Aussi la participation des femmes aux travaux de défrichement et de labour est-elle rarement mentionnée dans les archives administratives. Officiellement les femmes ne sont nécessaires qu'à l'entretien du foyer et au soutien moral du colon. C'est indirectement que leur contribution aux travaux agricoles est évoquée dans quelques rapports. « Il faudrait des pantalons de toile pour les hommes et des cotonnades peu coûteuses pour les femmes dont les effets sont détériorés par les jujubiers et les épines » ¹⁴, note un inspecteur de centre de colonisation. Et un général reproche aux femmes de colons d'avoir trop d'enfants « pour pouvoir faire autre chose que de s'occuper de leur ménage » ¹⁵. Les conseils fournis par le gouvernement général aux religieuses chargées de l'éducation de jeunes orphelines permettent de préciser les tâches imparties aux femmes : « Outre les genres de travaux auxquels les femmes peuvent se livrer tels que couture, ravaudage, repassage, blanchissage, on les exercera aussi à tous les travaux de la campagne, vacherie, laiterie, soin des étables et de la basse-cour, éducation des vers à soie, cuisine, boulangerie, etc. » ¹⁶.

Il est certain que les concessionnaires, pour la plupart dénués de toutes ressources à leur arrivée en Algérie, ne pouvaient guère compter que sur leur famille pour les

¹¹ Si les femmes représentent au milieu du XIX^e siècle 32% des émigrants français, toutes destinations confondues, 42% des migrants allant vers l'Algérie sont des femmes. Une femme sur trois choisit l'Algérie.

¹² Les épouses de quinze à dix-sept ans sont nombreuses au XIX^e siècle parmi les Européennes d'Algérie.

¹³ Sur le taux de natalité, de mortalité et de croissance de la population européenne, voir Claudine ROBERT-GUIARD, *Les Européennes d'Algérie de 1830 à 1939*, Thèse Doct. Histoire, 3 vol., Aix-Marseille 1, 2005, chapitre XIII (la thèse paraîtra aux Presses universitaires de Paris).

¹⁴ ANOM d'Aix-en-Provence – Algérie – F 80 1424.

¹⁵ ANOM d'Aix-en-Provence – Algérie – F 80 1424 – *Rapport d'inspection des colonies du Constantinois en 1849 par le Général Herbillon*.

¹⁶ ANOM d'Aix-en-Provence – Annuaire statistique de l'Algérie de 1843-1844, *Etablissements hospitaliers. Conseils du gouvernement aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul en 1843*.

aider à mettre en valeur le lot de terre, en friche, qui leur était confié. Les témoignages de « pieds noirs »¹⁷ qui attestent du dur labeur des femmes travaillant aux côtés des hommes ne manquent pas. « Les femmes aidaient leur mari à défricher les terres couvertes de broussailles, de lentisques et de palmiers nains dont les racines atteignaient au moins un mètre de profondeur. C'était bien pénible car la terre était beaucoup plus dure qu'en France »¹⁸. Une femme de colon de 1871 rapporte que « levée tôt, elle laisse ses enfants à la garde de l'aînée... et part avec son mari travailler dans les champs, défricher, piocher, semer, faucher ou moissonner »¹⁹.

Pendant tout le XIX^e siècle et encore au début du XX^e siècle, les femmes des nouveaux colons continuèrent à travailler dans les champs aux côtés de leur mari²⁰. Certes, à partir du dernier tiers du XIX^e siècle, pour les femmes de colons de la deuxième ou même troisième génération ayant suffisamment réussi pour embaucher un ou plusieurs salariés agricoles, il n'était plus question de participer aux travaux agricoles. Mais comme des concessions furent accordées jusqu'au cours des années 1920, un décalage certain des conditions de vie des colons et de leur famille continua à exister, même quand les concessions étaient de valeur équivalente. C'est seulement avec la généralisation de l'emploi peu coûteux des musulmans et des musulmanes²¹ dans l'agriculture que les Européennes cessèrent d'aider leur mari ou leur père aux travaux des champs, ce qui ne voulait pas dire qu'elles n'avaient plus aucune activité dans l'exploitation. Certaines pouvaient ainsi être chargées de la comptabilité. Ce qui pouvait être le cas aussi bien d'une femme de colon français aisé que d'une épouse de petit fermier maltais produisant des cultures maraîchères. D'autres n'assuraient plus que la surveillance de certains travaux agricoles, effectués par des musulmans ou allaient vendre au marché le plus proche les légumes ou les produits de la ferme.

Le gouvernement comptait aussi sur les femmes européennes pour la confection des vêtements et l'entretien du linge et du foyer. Les activités de couturières et de lingères étaient, avec celles de filles de ferme et de dévideuses de cocons, les professions féminines jugées nécessaires à l'implantation d'une colonie en Algérie. Dès 1846, des circulaires furent envoyées par le ministre de la Guerre aux préfets de métropole pour attirer en Algérie des femmes assurant ces activités. On leur

¹⁷ Ce terme n'a commencé à être utilisé pour désigner les Européens d'Algérie qu'à partir de la guerre d'indépendance mais comme antérieurement les Européens étaient désignés par le terme d'« Algériens », pour éviter toute ambiguïté, nous avons décidé d'utiliser parfois ce qualificatif pour des témoignages d'immigrés ou de descendants d'immigrés européens.

¹⁸ Marie Absalon. Ayant émigré de Lorraine en Algérie en 1849, elle a écrit ses souvenirs à la fin de sa vie dans un cahier d'écolier, déposé au Centre de documentation de l'histoire de l'Algérie à Aix-en-Provence. Des extraits en ont été édités par un de ses descendants, René LENOIR, dans son ouvrage, *Mon Algérie tendre et violente*, Paris, Plon, 1994.

¹⁹ Biographie de Marianne Hein, rapportée par le journal *Les femmes algériennes*, en avril 1937.

²⁰ Voir *Les récits de vie des agriculteurs français de 1830 à 1960*, rapportés par Nicole BARTHE-HUGON, Montpellier, Africa Nostra, 1987.

²¹ Ce n'est que tardivement que les Européens utilisèrent la main-d'œuvre indigène pour défricher et moissonner. Pour Michel Launey, ce serait vers 1900 pour les hommes et seulement en 1927-1928 pour les femmes : *Paysans algériens, la terre, la vigne et les hommes*, Paris, Seuil, 1960.

promettait un passage gratuit ²². Au XIX^e siècle, « couturière » est l'activité la plus souvent notée dans les actes de mariage des Européennes d'Algérie ²³. L'entretien du linge fut aussi longtemps assumé exclusivement par des Européennes. Comme en métropole, à la même époque, les blanchisseuses, qui assuraient le nettoyage mais aussi parfois le repassage du linge, effectuaient ce travail chez elles ou en atelier, alors que les laveuses se déplaçaient au domicile de leurs clients. Des récits de vie d'Européens d'Algérie évoquent le travail de ces laveuses, le plus souvent espagnoles ou d'origine espagnole.

D'une façon générale, au XIX^e siècle, et encore bien souvent jusqu'en 1939, quand une famille européenne avait les moyens de se faire aider pour les diverses tâches ménagères, elle faisait appel à d'autres Européennes. Selon la quasi-totalité des sources ²⁴, les musulmanes ne commencèrent à entrer au service des Européens qu'après la Première Guerre mondiale. En 1936, les domestiques européennes étaient encore presque aussi nombreuses que les domestiques musulmanes ²⁵. Beaucoup de familles européennes furent longtemps réticentes à employer des musulmanes et les musulmans acceptaient mal le placement de leurs femmes ou de leurs filles. En fait, ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que les musulmanes remplacèrent massivement la domesticité européenne ou juive ²⁶.

Des femmes européennes travaillaient aussi comme ouvrières. Elles étaient, certes, relativement peu nombreuses, en raison d'un secteur secondaire peu développé et du nombre réduit d'emplois industriels ouverts aux femmes. Elles travaillaient surtout dans les manufactures de tabac, les ateliers de confection ou de fabrication de toiles et dans les industries alimentaires. Elles subissaient très peu la concurrence des femmes musulmanes ²⁷ ; pour ces dernières, l'usine était souvent considérée comme un lieu de perdition.

A partir de la fin du XIX^e siècle, comme en métropole, les femmes eurent plus largement accès à certaines professions : institutrices, sages-femmes, infirmières, demoiselles de magasin et employées de bureau ou des postes. Ces activités salariées et

²² LOUIS DE BAUDICOUR, *La colonisation de l'Algérie. Ses éléments*, Paris, Lecoffre, 1856, p. 146.

²³ Pour la période étudiée (1830-1939), le seul dénombrement complet de la population active d'Algérie, par sexe et distinguant Européens et musulmans, a été réalisé en 1936. Pour les années 1906 et 1910, un relevé officiel des professions déclarées par les époux et épouses lors de leur mariage a été effectué. Auparavant, pour tout le XIX^e siècle, seuls les actes de mariage et de décès ainsi que les listes d'émigrés fournissent parfois les professions de femmes. Ce qui permet seulement une estimation.

²⁴ Seul Marc Baroli affirme que dès 1900, des musulmanes se plaçaient comme femmes de ménage à Alger (*La vie quotidienne des Français en Algérie*, Paris, Hachette, 1967, p. 203).

²⁵ Le recensement professionnel de 1936 comptabilise 14 539 domestiques musulmanes et 12 972 domestiques européennes : *Annuaire statistique de l'Algérie, Tableau VI*, p. 26.

²⁶ Bien que devenus officiellement français par le décret Crémieux de 1871, les juifs furent toujours l'objet d'une certaine ségrégation dans l'Algérie coloniale. Même l'administration française d'Algérie les distingue le plus souvent des autres Français dans les relevés démographiques.

²⁷ En 1936, le secteur secondaire employait 21 813 Européennes et 2 725 musulmanes. Ces dernières étaient essentiellement employées dans des manufactures de tapis.

reconnues sont notées et prises en compte dans le recensement professionnel par sexe de 1936. Mais les autres emplois féminins étaient irrégulièrement déclarés, soit parce qu'ils n'étaient assurés que ponctuellement, soit parce qu'ils étaient jugés déshonorants pour la famille. En terre méditerranéenne plus encore qu'ailleurs, le travail féminin a longtemps été considéré comme un signe de pauvreté, une reconnaissance publique de l'incapacité du père ou du mari d'assumer son rôle d'homme, capable de nourrir seul sa famille. Il est donc difficile d'estimer l'importance du travail féminin à partir des données déclarées aux agents de l'administration. Il paraît toutefois évident que le travail invisible des femmes a été particulièrement important durant les premières décennies de la colonisation. L'image classique de la coloniale alanguie, servie par de nombreux domestiques indigènes, ne correspond nullement à la vie quotidienne de la plupart des Européennes d'Algérie au XIX^e siècle, pas davantage jusqu'en 1939 (au moins).

Cependant, à partir du XX^e siècle, la société européenne se transforme peu à peu. Entre les deux guerres, le mouvement naturel l'emporte sur le solde migratoire dans l'accroissement de la population européenne. En même temps, les indigènes entrent au service des Européens. Ces derniers cessent d'être des immigrés pour devenir des coloniaux établis. La participation attendue des femmes à la colonisation fut alors moins « active » et plus « représentative ». Les femmes devinrent, comme c'est souvent le cas, les figures symboliques de la « civilisation ». La supériorité des colonisateurs sur les colonisés devait paraître évidente à travers les images massivement répandues et fortement opposées des femmes européennes et musulmanes : d'un côté, des femmes quasiment cloîtrées, dépendant totalement de leur père, mari ou frère, ne sortant guère que voilées et maintenues dans l'inculture et, de l'autre, des femmes ayant été précocement et massivement scolarisées²⁸, devisant librement dans les rues, affichant, pour les plus jeunes, leurs charmes et leurs toilettes sur les boulevards ou les cours transformés en lieux de promenade, les soirs d'été, comme dans la plupart des villes méditerranéennes. Mais la liberté supposée des Européennes était, en fait, étroitement contrôlée : les filles ne sortaient guère qu'accompagnées, du moins jusqu'en 1939, et la protection de leur vertu était l'affaire de tout le clan familial ; la conduite des Européennes se devait d'être exemplaire.

Des initiatives non prévues mais acceptées

Mais les femmes européennes ont pris dans la colonisation une place bien plus importante que prévue. Leur champ d'activité devait en principe se limiter à la sphère des colonisateurs. Elles n'étaient pas censées intervenir de manière directe dans les rapports avec les colonisés. Or certaines Françaises entendaient contribuer à la « mission civilisatrice » en faisant preuve d'initiative. Tout au long de l'histoire de l'Algérie, on trouve des femmes européennes, religieuses mais aussi laïques, cherchant à améliorer le sort des femmes musulmanes. La plupart se contentaient d'offrir une aide ponctuelle aux personnes jugées les plus misérables dans le cadre

²⁸ Selon les données chiffrées fournies par le gouvernement général de l'Algérie, la scolarisation des filles a été supérieure à celle des garçons entre 1851 et 1882. La scolarisation obligatoire rétablit alors l'équilibre.

d'associations charitables. Mais quelques Françaises d'Algérie tentèrent de fournir à des femmes algériennes les moyens d'accéder à une certaine instruction. *A priori*, les autorités françaises ne voyaient pas l'intérêt de se préoccuper des musulmanes. Que la place des femmes soit déterminée par les hommes ne devait pas paraître scandaleux à la plupart des Européens de cette époque. De plus, il fallait éviter d'envenimer les rapports coloniaux en intervenant dans la sphère privée des colonisés. Il n'est pas certain que sans la pression de quelques Françaises d'Algérie, le gouvernement se serait intéressé à l'éducation des filles indigènes ; ou, du moins, cet intérêt aurait sans doute été plus tardif.

Des Françaises furent, en effet, à l'origine du premier programme d'enseignement pour filles musulmanes. Depuis 1836, une école spéciale pour les garçons musulmans s'était ajoutée aux trois écoles d'enseignement mutuel pour garçons de toutes appartenances ouvertes à partir de 1833. Des écoles privées pour les filles européennes et un établissement pour les jeunes juives avaient également été créés à Alger. Aussi, une Française, M^{me} Allix ²⁹, voulut-elle offrir les mêmes chances aux petites musulmanes. Ce ne fut pas sans difficulté qu'elle finit par obtenir, en 1845, l'autorisation d'ouvrir, à ses frais et « à ses risques et périls », une petite école pour les jeunes musulmanes ³⁰. Son objectif était de donner aux fillettes des notions non seulement de couture mais aussi de lecture, d'écriture et de calcul. Il s'agissait d'un véritable défi ; même en métropole, l'instruction des petites Françaises était alors largement négligée. Mais M^{me} Allix sut utiliser les arguments capables d'intéresser à son projet certains responsables de l'enseignement et de l'administration. Selon elle, seule l'éducation des filles musulmanes pourrait ouvrir la société arabe à la civilisation. « Régénérées par l'éducation, les filles seraient les intermédiaires de la civilisation qui les a conquises et les mères d'une génération nouvelle qui nous appartiendra par le cœur et l'esprit » ³¹. L'atmosphère était alors profondément « civilisatrice ». Son école finit par être subventionnée et devint officielle en 1847. C'est peut-être l'existence de cette école qui incita le gouvernement à élargir l'expérience d'un enseignement destiné spécifiquement aux filles musulmanes. Le décret du 14 juillet 1850 décide la création de quatre écoles de filles, parallèlement à l'établissement de six écoles pour les garçons musulmans ³². Mais les écoles de filles ne rencontrèrent que peu de succès auprès des familles musulmanes, de sorte que les autorités françaises supprimèrent toute subvention en 1861, ce qui mit fin aux premières tentatives de scolarisation des jeunes colonisées ³³. Ces écoles, dont celle de M^{me} Allix, ne purent subsister qu'en se transformant en ateliers, la vente des travaux d'aiguille de leurs élèves leur

²⁹ Le prénom de Madame Allix n'est pas connu avec certitude.

³⁰ ANOM – Algérie – Série F 80 1732 – *Ecole de Madame Allix*.

³¹ Même carton. *Brochure à l'intention des membres du conseil supérieur d'administration d'Alger*, Alger, 1846.

³² Zénaïde TSOURIKOFF, *L'enseignement des filles en Afrique du Nord*, thèse en Droit, Paris, 1935. En fait sur les quatre écoles prévues, seules celles d'Alger et de Constantine ont fonctionné.

³³ Il faut attendre le décret de 1892 qui étend l'obligation d'un enseignement primaire aux garçons musulmans pour que la décision d'ouvrir des écoles pour filles musulmanes soit reprise.

assurant un petit financement ³⁴. Ce type d'enseignement, fondé exclusivement sur l'apprentissage de la couture et de la broderie, fut mieux accepté car – probablement – jugé plus conforme aux rôles traditionnels dévolus aux femmes.

Ces ateliers s'ajoutèrent aux quelques ateliers existant déjà. Il est à remarquer qu'en Algérie, ce furent des laïques et non des religieuses qui créèrent les premiers ateliers spécifiquement destinés aux jeunes musulmanes. Il semble que le premier atelier vit le jour à peu près en même temps que l'école de M^{me} Allix. La responsabilité en revint à M^{me} Barroil ³⁵. Née à Alger où sa famille résidait avant 1830, celle-ci se contenta d'enseigner aux jeunes musulmanes de menus travaux de couture. Son établissement aurait apparemment connu une réussite immédiate ³⁶. Par la suite, ces ateliers laïques se multiplièrent. Créés par l'initiative privée, ils furent subventionnés à partir de l'entre-deux-guerres par la direction des Affaires indigènes ³⁷. Leur objectif était davantage d'ordre social et politique qu'éducatif ; il s'agissait d'aider les familles pauvres en apprenant aux filles la broderie et le tissage, et, par ce biais, d'approcher les femmes musulmanes. Les Européennes à l'origine de ces premières écoles-ateliers et de ces ateliers s'attelèrent, en outre, à leur manière, à la conservation de certains « arts mineurs » traditionnels d'Algérie. Au lieu d'initier leurs jeunes élèves aux broderies et tissages pratiqués en Europe, ces enseignantes utilisèrent les points et procédés anciens de broderie, de tissage et de teinture qui pouvaient encore exister dans quelques régions ou familles d'Algérie.

C'est seulement à la fin du XIX^e siècle que ces initiatives privées furent relayées par l'Etat et par certaines communautés religieuses, dont celle des Sœurs blanches. L'enseignement méthodique des tissages et broderies d'Algérie, organisé dans les centres et cours d'apprentissage pour filles musulmanes créés en 1903, a donc été balisé par les initiatives spontanées de femmes européennes, dont les motivations étaient probablement fort diverses : recherche de reconnaissance sociale, volonté de participer à « l'œuvre coloniale », intérêt sincère pour le sort des femmes musulmanes ou simple quête d'un gagne-pain. Mais ce qui importe, c'est leur refus de laisser les fillettes musulmanes à l'écart de toute forme d'éducation ou d'apprentissage, alors qu'au XIX^e siècle une sorte de connivence régnait entre colonisateurs et colonisés pour laisser les musulmanes enfermées dans leurs foyers. Ces Européennes ouvrirent ainsi la porte d'un enseignement qui, de purement pratique, devint progressivement plus théorique. Ce ne fut pourtant pas sans difficulté que les familles musulmanes acceptèrent la scolarisation de leurs filles dans les quelques écoles primaires pour filles indigènes, timidement à partir de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle ³⁸.

L'éducation des filles musulmanes resta confiée uniquement à des institutrices. Durant l'entre-deux-guerres, les institutrices, qui étaient plus nombreuses que leurs

³⁴ Yvonne TURIN, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale, 1830-1880*, Paris, Maspéro, 1971.

³⁵ On ne connaît pas avec certitude son prénom.

³⁶ Charles DESPREZ, *op. cit.*

³⁷ Sylviane ILLIO, *L'enseignement des métiers féminins en Algérie*, thèse en Droit, Paris, 1937.

³⁸ La première école pour filles indigènes fut ouverte en 1885-1886 mais en 1904, on ne dénombre encore que sept écoles.

collègues masculins, assuraient aussi, fréquemment, l'enseignement des petites classes dans les écoles de garçons indigènes. Et comme les écoles indigènes étaient non seulement des lieux d'enseignement mais aussi des petits dispensaires, la charge des menus soins à donner aux enfants des deux sexes incombait également aux maîtresses. Les enseignantes avaient l'avantage, par rapport à leurs collègues masculins, de pouvoir pénétrer dans des foyers musulmans. Toutefois, elles n'ont jamais joué le rôle de conseiller polyvalent que certains instituteurs pouvaient être amenés à assurer dans le bled. En tant que femmes, elles n'étaient guère consultées qu'à propos de problèmes infantiles ou domestiques.

Ce furent aussi des Françaises qui incitèrent le gouvernement d'Algérie à créer un service hospitalier doté d'un personnel spécifique, réservé aux femmes musulmanes. Dès les premières décennies de la colonisation, certaines soignantes se préoccupèrent du sort des femmes musulmanes. Très tôt, des religieuses franchirent le seuil de certaines demeures arabes ³⁹ et, dans le bled, elles continuèrent, jusqu'en 1939, à être les intermédiaires privilégiées des médecins au chevet des femmes. Ce fut aussi parfois le cas de sages-femmes françaises qui prodiguaient des conseils aux matrones indigènes, et cela, dès les premières années de la colonisation ⁴⁰.

Les archives rapportent également l'existence d'un cours d'accouchement pour les musulmanes créé à Alger à l'initiative d'une sage-femme, entre 1850 et 1859. Cette Française ouvrit ce cours d'abord à titre gratuit, avant d'obtenir une subvention. Dans un courrier adressé au ministre de l'Algérie, elle affirme avoir eu jusqu'à quatre-vingts élèves. La création d'un cours d'accouchement par l'école préparatoire de médecine d'Alger entraîna la suppression de la subvention et le départ de cette sage-femme à Constantine ⁴¹. Mais ce nouveau cours ainsi créé n'était guère accessible aux musulmanes car il exigeait un niveau d'instruction et de connaissances techniques que peu d'entre elles possédaient à cette époque. Ce ne fut qu'à partir du début des années trente que des musulmanes commencèrent à suivre des études de sage-femme. Les parturientes indigènes n'étaient plus, alors, dépendantes des seules matrones ; des services hospitaliers et infirmiers avaient été créés spécifiquement pour elles ; initiatives qui reviennent d'ailleurs principalement à des femmes françaises.

Les colonisateurs étaient pourtant loin d'être aussi indifférents à la santé des musulmanes qu'ils le furent à leur éducation. Dès les premières années de la colonisation, des médecins signalent que les seules musulmanes qui viennent aux consultations des dispensaires ou des hôpitaux sont des prostituées ⁴² et ils s'inquiètent de n'être jamais appelés pour soigner des femmes à domicile. Il faut attendre l'entre-deux-guerres pour voir des musulmanes, vivant dans les grandes villes, consulter des médecins de sexe masculin. Auparavant, et dans le bled au moins jusqu'en 1939, les femmes musulmanes

³⁹ Y. TURIN, *op. cit.* Est cité le cas d'une sœur de Saint-Joseph-de-l'Apparition, arrivée en 1842 en Algérie et qui soignait des femmes arabes à domicile.

⁴⁰ ANOM – Algérie – F 80 – 1425. Il est question de services rendus aux Arabes du voisinage par une sage-femme de Mondovi en 1849.

⁴¹ ANOM – Algérie – F 80 – 1846. Les archives ne permettent pas de savoir si M^{me} Mahé rouvrit un cours à Constantine.

⁴² Voir Christelle TARAUD, *La prostitution coloniale : Algérie, Tunisie, Maroc 1830-1962*, Paris, Payot, 2003.

refusaient d'être examinées par des hommes et même de recevoir les soins dispensés par des infirmières dans des lieux accessibles aux deux sexes. Consciente de cette situation, la doctoresse Legey ⁴³, dès son installation à Constantine en 1900, demanda la création de deux services réservés aux femmes indigènes : un service de consultation dans la ville arabe et un service de maternité dans un pavillon de l'hôpital, – ce qui lui fut refusé. Elle parvint cependant à convaincre le gouverneur général Jonnart de l'intérêt de son projet. Bien que celui-ci fût persuadé que les musulmanes refuseraient de sortir pour se faire soigner, il accepta qu'un essai soit tenté et mit à la disposition de la doctoresse Legey un petit local à Alger, et un faible crédit. Le succès fut immédiat, de sorte que le gouverneur accepta la création de la première infirmerie pour femmes indigènes (1902). D'autres infirmeries s'implantèrent rapidement dans les principales villes d'Algérie mais leur nombre resta limité, du moins jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, en raison du manque de doctresses européennes susceptibles de prendre en charge ces dispensaires réservés aux femmes colonisées ⁴⁴.

Ce fut donc par le biais des femmes musulmanes qu'indirectement les Françaises d'Algérie prirent des initiatives dans la colonisation. Les hommes et le gouvernement acceptèrent leur « intrusion » dans un champ décisionnel qui leur appartenait, non sans réticence au début, dans la mesure où ces initiatives restaient circonscrites aux domaines traditionnellement reconnus aux femmes : l'éducation des enfants et l'assistance aux familles.

Peut-on parler pour autant de solidarité féminine ? Bien que ce ne soit pas l'objet de cette contribution, il faut signaler que ces femmes ne remettaient jamais en question le bien-fondé de la colonisation. Tout comme les hommes, elles étaient intimement persuadées de la supériorité de la civilisation occidentale, plus particulièrement de la civilisation française – une vision largement partagée par les Français de métropole. Détentrices du savoir occidental, elles estimaient avoir, en tant que femmes, une mission spécifique à remplir auprès des musulmanes. Leurs rencontres ne débouchèrent que très exceptionnellement sur des amitiés, mais elles permirent néanmoins une approche et une ébauche de connaissance, même superficielle, entre femmes colonisatrices et colonisées.

Et à travers l'image de l'autre, quelle image d'elles-mêmes ces Européennes purent-elles entrevoir ? Le patriarcat n'existait pas seulement au sein de la société musulmane, le conditionnement éducatif auquel les Européennes étaient soumises leur faisait prendre conscience très tôt de leur dépendance à l'égard du pouvoir masculin européen, tout en leur inculquant leur situation privilégiée de colonisatrices. Le genre

⁴³ Le rôle de la doctoresse Legey a fait l'objet d'une communication aux Etats-généraux du féminisme de 1931, rapportée dans la brochure éditée à cette occasion. Yvonne Knibiehler et Régine Goutelier évoquent aussi le rôle des premières femmes médecins en Algérie dans *Les femmes au temps des colonies*, Paris, Stock, 1985.

⁴⁴ Douze infirmeries pour femmes musulmanes furent créées avant la guerre de 1914, suivies de beaucoup d'autres entre les deux guerres. Ces infirmeries prirent des formes diverses : clinique pour femmes indigènes à Alger, secteurs réservés dans les hôpitaux des principales villes, simples dispensaires réservés aux musulmanes ou même journées pour les femmes dans les dispensaires du bled.

maintenait son pouvoir hiérarchique à l'intérieur de la communauté européenne comme de la communauté musulmane ⁴⁵.

Une place « genrée » dans l'ordre colonial

Dans l'espace public, femmes européennes et hommes musulmans se retrouvaient parfois en situation de quasi-concurrence. Ordre colonial et ordre capitaliste cohabitaient étroitement, et le deuxième a contribué à établir une hiérarchie socio-économique intégrant autant la partition de genre que la partition ethnique.

Le monde du travail était à la fois colonial, capitaliste et sexiste. Dans l'industrie, le personnel d'encadrement était toujours masculin et français. Les postes subalternes des manufactures de tabac, des fabriques de biscuits, de pâtes ou d'espadrilles ainsi que des bouchonneries furent occupés, au XIX^e siècle, par des Européennes, puis, à partir du début du XX^e siècle, par des ouvrières européennes et des ouvriers musulmans travaillant parfois côte à côte, et enfin, après la Seconde Guerre mondiale, exclusivement par des musulmans. Lors des grèves de 1936, Européennes et musulmans furent ainsi amenés à occuper ensemble les locaux de certaines entreprises. Les salaires étaient faibles, la législation du travail, peu appliquée et les revendications, mal acceptées dans les entreprises employant peu d'Européens de sexe masculin. C'est sans doute pour cette raison que la plus longue occupation d'usine eut lieu en 1936, dans une biscuiterie algéroise dont la main-d'œuvre était formée en grande majorité de femmes européennes et d'ouvriers musulmans. Il fallut plus de quatre semaines d'occupation des locaux pour que la direction de cette entreprise consente à renoncer au travail à la tâche et à respecter le repos hebdomadaire ⁴⁶. Dans la sphère publique du travail, le genre était donc infléchi par l'ordre colonial, plutôt que réellement « supprimé ».

Un dernier exemple laisse entrevoir toute la complexité de l'articulation des rapports de genre et de race en situation coloniale. L'extension à l'Algérie, en 1883, de la législation scolaire de Jules Ferry, posa immédiatement le problème de l'élargissement de ces lois aux garçons « indigènes ». En métropole, il paraissait sans doute difficile de ne pas concéder aux jeunes musulmans les bénéfices d'une loi accordée à des filles, fussent-elles Européennes. Mais, devant l'émotion soulevée en Algérie par cette possibilité, Paris y renonça et il fallut plusieurs décrets en 1887, 1892 et 1895 pour que l'enseignement primaire des garçons musulmans soit organisé sans être, pour autant, rendu obligatoire dans toute l'Algérie. Quand, en 1919, les institutrices françaises obtinrent l'égalité des salaires avec leurs collègues masculins, le gouvernement français imposa l'année suivante les mêmes traitements aux instituteurs musulmans dont la rémunération était jusque-là demeurée inférieure à celle des instituteurs français. Que des colonisateurs et colonisés de sexe masculin ne fussent pas également rétribués était acceptable en France comme en Algérie. Pour la métropole, il était inconcevable que des hommes, fussent-ils indigènes, soient moins

⁴⁵ Les voies de recherche sont en fait beaucoup plus larges puisqu'elles mettent en évidence l'impact différentiel de la colonisation et de la décolonisation sur les colonisés selon leur sexe. Parmi les derniers bilans de la recherche francophone, on peut citer l'ouvrage dirigé par Anne HUGON, *Histoire des femmes en situation coloniale*, Paris, Karthala, 2004.

⁴⁶ ANOM – Algérie-Série K.

payés que des femmes européennes, ce qui ne semblait pas déranger outre mesure la société coloniale.

En fait, l'intégration du genre à l'ordre colonial a donné aux femmes européennes et aux hommes musulmans des places intermédiaires qui ont rendu leur émancipation réciproque parfois étroitement liée. Les Françaises étaient certes citoyennes, alors que les musulmans n'étaient que sujets français ⁴⁷, mais en tant que « citoyennes passives », elles ne pouvaient pas plus voter que les musulmans. L'Union française pour le suffrage des femmes, créée en métropole en 1909, était représentée dans les grandes villes d'Algérie entre les deux guerres, même si ses adhérentes ne paraissent pas avoir été très nombreuses. En 1937, le projet Blum-Viollette, qui prévoyait d'accorder la citoyenneté française complète à une petite minorité de musulmans diplômés ⁴⁸, réactiva le combat des féministes d'Algérie en faveur du vote des femmes françaises. Bien que ces féministes fissent partie des rares pieds-noirs favorables à ce projet, elles furent indignées de ne pas obtenir les mêmes droits. Elles adressèrent au président du Conseil une motion révélatrice de l'ambiguïté de leur position. D'un côté, il leur était difficile de refuser à une minorité de musulmans l'accès au droit de vote qu'elles revendiquaient pour l'ensemble des Françaises d'Algérie ; mais en tant que colonisatrices, elles ne pouvaient accepter qu'un droit dénié à des Françaises soit accordé à des indigènes. Aussi réclamèrent-elles un droit prioritaire : « Considérant la part importante que les femmes françaises ont prise à la colonisation et à la prospérité de l'Algérie, soit personnellement en tant qu'éducatrices, cultivatrices, médecins, mères de famille, soit en collaborant à l'activité de leurs maris » elles demandèrent que « la totalité des droits civiques et politiques leur soient accordés en priorité » ⁴⁹. Tout en contestant l'ordre des sexes, elles entérinaient ainsi l'ordre colonial.

⁴⁷ Par le sénatus-consulte de 1865, tous les indigènes d'Algérie étaient devenus Français tout en restant régis par la loi musulmane ou juive selon les cas. Pour devenir citoyens français, il leur fallait demander la naturalisation et renoncer à leur législation. Pour les musulmans c'était une forme d'apostasie et très peu le firent.

⁴⁸ Ce projet concernait environ 21 000 musulmans considérés comme l'élite algérienne.

⁴⁹ *Femmes de demain*, 33, 1^{er} mars 1937 – Motion au président du Conseil.

Partir et travailler dans le domaine colonial français

Enseignantes métropolitaines et réunionnaises à Madagascar (1896-1920)

Simon DUTEIL

Au tournant des XIX^e et XX^e siècles, la présence des femmes européennes aux colonies devient un enjeu important pour le pouvoir colonial français : leur implantation est supposée contribuer au développement des colonies de peuplement, permettre aux colons de se marier et les empêcher de tomber dans « l'indigénisation » ou la « décivilisation ». Les femmes européennes participent également de façon croissante à un autre enjeu colonial, l'enseignement, qui doit non seulement permettre de former des cadres au service de la colonisation (et ainsi d'asseoir la domination à long terme), mais aussi de contenter une élite colonisée, tout en facilitant le maintien à la colonie des enfants des colonisateurs. Dans le cas de Madagascar, les seules femmes européennes engagées au service de l'Etat français furent d'ailleurs des enseignantes – à l'exception de quelques secrétaires recrutées au niveau local. Pourquoi et comment ces enseignantes arrivent-elles à Madagascar et entrent-elles dans le service de l'enseignement ? Quelles sont les spécificités de la société coloniale qui les accueille et à laquelle elles se confrontent parfois violemment ? Comment s'organisent leur place, leur travail et leur activité corporatiste dans un service colonial ? Répondre à ces questions peut permettre de mieux cerner les complexités de genre et de la place des femmes en situation coloniale.

La création du premier Service de l'Enseignement de Madagascar date de 1896, soit à peine onze années après la mise en place du protectorat français ¹. Elle coïncide d'ailleurs avec le passage de Madagascar d'un statut de protectorat à un statut de colonie et à l'extension des mouvements de révolte malgaches. Pour les contrer,

¹ Le protectorat français sur Madagascar fut mis en place en 1885, sans consultation des Malgaches ni du pouvoir traditionnel Mérima, et ne fut reconnu par l'Angleterre et l'Allemagne qu'en 1890.

le gouvernement français envoie sur place le général Gallieni, qui développe une politique de répression dite de « pacification » et qui amorce la mise en place d'un contrôle intégral de l'île, organisant une administration dont il est à la tête en tant que gouverneur général. Dans le système colonial français de la Troisième République, le gouverneur général est tout-puissant, investi des pouvoirs civils et militaires ; seuls les services judiciaires ne relèvent pas de sa compétence. Madagascar est ainsi divisée en provinces avec à leur tête des chefs qui ont un pouvoir de mutation sur les fonctionnaires coloniaux et tous pouvoirs sur les fonctionnaires malgaches. La population colonisée est soumise au système de l'indigénat, les Malgaches étant « sujets français » : ils sont – notamment – condamnables par l'administration, sans jugement, à de fortes amendes et à des peines de prison. Madagascar est une colonie d'exploitation où la population dite « européenne » avoisine au maximum, durant toute la colonisation, un pour cent de la population totale, soit, en 1939, 50 429 « Européens et assimilés » pour 4 008 000 Malgaches ², dans une île plus vaste que la Belgique, la France et les Pays-Bas réunis.

Le Service de l'Enseignement dépend lui aussi du gouvernement général. Son premier directeur, Emile Gautier (1896-1900), est à la tête d'une « coquille vide » : dans les premiers temps de la colonisation, le gouvernement général s'appuie en effet sur les nombreuses missions religieuses déjà présentes sur l'île. L'autorité française impose aux missions d'orienter leur enseignement « dans un sens résolument français » ³ permettant ainsi d'exclure une majorité des missions étrangères, généralement protestantes. Entre 1897 et 1901, le gouverneur général Gallieni passe des conventions avec les missions qui enseignent le français et les rémunère sur les fonds du gouvernement colonial. Madagascar suit alors une évolution inverse à celle de la métropole, devenant après la loi de 1901 sur les associations, non appliquée dans la colonie, un « refuge » pour quelques congrégations religieuses. Le second directeur du Service de l'Enseignement, Pierre Deschamp (1900-1905), lance la création en métropole de la Mission laïque française (MLF) ⁴ et participe à la laïcisation de

² Noëlle PASQUALINI, *Etude démographique de la population française de Madagascar, de 1915 à 1960*, mémoire de maîtrise de démographie sous la direction de Y. G. Paillard, Université de Provence, IER d'histoire et IHPOM, 1990, p. 35. Ces données ne tiennent pas compte des militaires. En 1909, il y aurait 3 166 « Français nés en France », 4 440 « Français nés aux colonies » principalement à la Réunion, 2 088 « Etrangers non asiatiques », 3 602 « Asiatiques », 1 978 « Africains » et 2 691 387 « Malgaches » dont 1 005 « Métis », soit une population totale de 2 705 661 personnes (p. 34).

³ Francis KOERNER, *Histoire de l'enseignement privé et officiel à Madagascar, 1820-1995*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 122.

⁴ La MLF est créée avec le soutien de l'Alliance française et de francs-maçons. Elle a un comité de patronage qui compte dès l'origine des personnalités politiques de premier plan (Jaurès, Etienne), des « noms » du colonialisme (Beau, Binger, Revoil, Gallieni), des personnalités symboliques (Mesdames Paul Bert et Jules Ferry). La MLF fait partie de ce qui est appelé « le parti colonial ». Elle cherche à répondre à plusieurs « lacunes » d'un enseignement colonial qui emploie des enseignants non préparés à la vie coloniale ou des coloniaux, des anciens militaires, non préparés à l'enseignement. Elle se pose également dans une optique de concurrence avec les missions religieuses. La MLF crée l'école Jules Ferry à Paris, apportant chaque année un complément de formation à une quinzaine d'institutrices et d'instituteurs.

l'enseignement. En 1905, Victor Augagneur, maire de Lyon, remplace Gallieni à la tête de la colonie et Charles Renel prend la direction du Service de l'Enseignement qu'il conservera jusqu'à sa mort en 1928.

Le nombre de Français-es membres du Service de l'Enseignement passe de 5 en 1898 à 50 en 1905, 75 en 1914 et 84 en 1920. Les enseignantes passent de 3 en 1898 à 43 en 1920, représentant toujours plus de la moitié du service. Rien d'évident pour autant à ce que des femmes soient présentes dans ce service alors que partir « aux colonies » est encore considéré, surtout avant la Première Guerre mondiale, comme une « folie » et que le milieu colonial est perçu en métropole comme un lieu de débauche, fantasmé et stéréotypé ⁵. Les Européennes ne sont en outre pas les seules femmes à travailler dans l'enseignement à Madagascar ; des Réunionnaises y occupent aussi une place non négligeable, bien que leur statut professionnel et social soit tout différent de celui de leurs collègues métropolitaines.

Partir

Un élément essentiel de motivation de départ pour les colonies, et donc pour Madagascar, est la question financière : majoration de traitement pouvant, avec les primes, dépasser le double du salaire métropolitain d'origine, etc. A cela s'ajoutent les modifications du mode de vie liées à la position de colonisateur (personnel domestique, acquisition de biens matériels hors de portée en métropole...), qui rapprochent les partants des moyens économiques de la bourgeoisie : « Les enseignants venaient à Madagascar parce qu'ils n'étaient pas [assez] payés » ⁶. Antoine Prost confirme les graves problèmes matériels pouvant exister pour le personnel de l'enseignement français au début du XX^e siècle, qui, une fois la pension (logement, nourriture) payée, n'avait que peu de ressources ⁷. Cette source de motivation est bien connue, mais n'est pas la seule à prendre en compte pour essayer d'expliquer, d'une part, des départs vers une région représentée comme dangereuse au niveau sanitaire et, d'autre part, des carrières de plusieurs dizaines d'années sur une île située à plus de trois semaines de bateau de la métropole.

L'école ne survit pas à la Première Guerre mondiale. Voir Simon DUTEIL, *Les enseignants formés à l'école Jules Ferry de la Mission laïque française (1902-1914)*, DEA, Université du Havre, 2003.

⁵ Catherine JACQUES et Valérie PIETTE, « L'Union des femmes coloniales (1923-1940). Une association au service de la colonisation », in Anne HUGON (dir.), *Histoire des femmes en situation coloniale. Afrique-Asie XX^e siècle*, Paris, Karthala, 2004, p. 98.

⁶ Entretien avec Andrée Duteil, juillet 2001. Andrée Duteil (1908-2006) a vécu durant l'entre-deux-guerres à Madagascar. Son père, Sosthène Pénot, fut instituteur à Madagascar (1904-1932), de même que son époux (1919-1945).

⁷ Antoine PROST, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 381.

« Tandis qu'il y a chez nous, dans certaines professions, pléthore de femmes, il y a au contraire disette de femmes là-bas » ⁸

A la fin du XIX^e siècle, l'idée d'un « manque » de femmes françaises aux colonies se développe, avec comme toile de fond l'envie de transformer des travailleuses potentielles de France en épouses de colons et d'assurer ainsi l'implantation coloniale française. Le départ pour les colonies est présenté, pour les femmes, comme le moyen de « réussir un bon mariage ». C'est l'Union coloniale française, groupe de pression influant, militant pour le développement des colonies qui, dans une conférence célèbre sur « l'émigration des femmes aux colonies », met en avant cette possibilité de « vase communicant » : « Tandis qu'en France elles sont, de par les mœurs et la vie, réduites à attendre et à subir le choix des hommes, là-bas, la proportion des nombres étant inversée, c'est elles qui ont en main le droit de choisir. Leur valeur est, en fait, décuplée et leurs chances s'augmentent d'autant » ⁹.

Les femmes visées en métropole sont décrites dès le début de la conférence : « A force d'entendre vanter les bienfaits de l'instruction, beaucoup d'entre elles se sont figurées que l'instruction menait à tout et qu'il suffisait d'un certificat ou d'un brevet pour se tirer d'affaire dans la vie. Elles se sont ruées aux examens ; les unes y ont échoué, les autres y ont réussi, mais n'en sont pas beaucoup plus avancées pour cela. Vous n'ignorez pas en effet qu'il existe en France, à l'heure qu'il est, un grand nombre d'institutrices sans élèves, d'employées sans emploi, de télégraphistes sans télégraphe, de téléphonistes sans téléphone, qui végètent sans gagne-pain et qui sont condamnées à d'autant plus dures misères que leurs rêves avaient été plus ambitieux. Ce ne sont pas des *déclassées* ; le mot serait injuste et dur. Ce sont des *non classées* ; mais les femmes *non classées* sont toujours en péril de devenir des *déclassées* » ¹⁰.

Ce discours s'accompagne d'une proposition concrète, la création d'une société d'émigration féminine aux colonies, qui doit permettre de mettre en place ce programme en facilitant le financement du voyage des candidates et en les mettant en relation avec les colonies. On se retrouve pleinement dans une logique de sortie de la sphère du travail en métropole pour ramener les femmes à une sphère maritale dans le cadre colonial. Ce ne sont jamais les questions de formation, de diplôme ou de compétence qui sont mises en avant mais un besoin de « pérennisation » de la « race » qui confine les femmes dans une idéologie de la maternité et, comme le note Anne Hugon, les assigne directement à l'espace privé ¹¹. Cette société d'émigration féminine a été bien étudiée par Yvonne Knibiehler et Régine Goutalier qui ont montré son peu d'ampleur et son aspect éphémère. Sur les quatre à cinq cents candidatures reçues par cette société la première année, on compte « 68 institutrices, gouvernantes et demoiselles

⁸ Joseph CHAILLEY-BERT, Gabriel-Paul D'HAUSONVILLE, *L'émigration des femmes aux colonies*, Paris, Armand Colin, 1897, p. 5.

⁹ *Ibid.*, p. 52.

¹⁰ *Ibid.*, p. 4-5.

¹¹ Anne HUGON, « La redéfinition de la maternité en Gold Coast, des années 1920 aux années 1950 : projet colonial et réalités locales », in Anne HUGON (dir.), *Histoire des femmes...*, op. cit., p. 145.

de compagnie »¹². Concernant les enseignantes travaillant à Madagascar, une au moins, Lydie Brissac, née en 1876, a été « envoyée à Madagascar sous les auspices de la Société d'émigration des femmes françaises » et se retrouve ironiquement à son arrivée en 1902 directrice de l'école des enfants métis, qui est créée à Tananarive (Antananarivo)¹³.

Il est imaginable que les considérations de Chailley Bert aient été à l'origine de quelques départs féminins, d'autant qu'il a reçu forts soutiens et publicités¹⁴. Mais à l'opposé d'une conception « servile », il se peut que ces expatriations soient pensées comme un facteur d'émancipation par rapport aux conditions sociales en France, du moins pour des institutrices. Leurs conditions professionnelles en France peuvent le justifier. Fin XIX^e, début XX^e siècle, ces fonctionnaires sont soumis-es aux diverses pressions de notables locaux qui peuvent facilement les faire muter. Ils et elles dépendent d'une hiérarchie où domine l'arbitraire et où l'inspecteur est tout-puissant. Ainsi, on pourrait considérer que le départ, dans certaines circonstances, est une « fuite » vers un milieu que l'on imagine plus clément, où les structures sociales semblent différentes, où l'on peut « refaire sa vie », ce qui n'est évidemment pas contradictoire avec des motivations financières.

Cette question doit être abordée de façon genrée. Si d'un côté quelques rares instituteurs partent suite à un veuvage ou sur recommandation d'un parent déjà présent à la colonie, d'autres spécificités peuvent motiver les institutrices, au vu de leur statut particulièrement difficile en France. La vie d'une enseignante dans les campagnes françaises, à une époque où la laïcité et la laïcisation sont des enjeux majeurs, est plus dure que celle de leurs collègues hommes : « On la montre du doigt, les commerçants refusent de la servir, les élèves, montés par leur famille, sont intenable, le curé

¹² Yvonne KNIBIEHLER et Régine GOUTALIER, *La femme au temps des Colonies*, Paris, Stock, 1986, p. 90.

¹³ Centre des Archives d'Outre mer, *GGM 6(10)D4, école des enfants métis*. Cette école mixte est fondée en 1902 par la Société d'assistance et de protection des enfants métis, créée par le docteur Fontoynt, directeur de l'école de médecine. Cette société financée en partie par le gouvernement général et par ses cotisants, est créée en 1900. Elle a pour but affiché « de secourir à Tananarive les enfants métis dans l'indigence ; de leur assurer, en cas de maladie, des soins médicaux à domicile ; de leur donner une éducation autant que possible exclusivement professionnelle ». Elle devient, pendant la période Augagneur (1905-1910), « société de secours et d'assistance de l'enfance ». Son vice-président est Charles Renel et l'on trouve également dans le bureau un inspecteur et un instituteur. Un autre aspect de cette société est l'existence de « dames assistantes » nom donné aux femmes voulant s'y investir. Elles ont pour vocation de « visiter les enfants, s'enquérir de la situation des mères en instance de secours, et requérir les adhésions parmi les habitants de Tananarive ». Elles sont représentées au bureau. Il est clair qu'il s'agit de donner une place aux femmes de fonctionnaires au sein d'une « œuvre charitable » placée au cœur du processus de colonisation, les renvoyant ainsi vers une position de « régisseuse du privé », là où les hommes décident de la politique et des objectifs. A Tananarive en 1898, sont recensés 81 enfants métis « sans père », dont certains ont la même mère, et 36 dont le père est connu (30 sont soldats).

¹⁴ Yvonne KNIBIEHLER et Régine GOUTALIER, *op. cit.*, p. 90.

prêche contre l'usurpatrice »¹⁵. D'autant que le mariage leur est difficile en zone rurale, en dehors du milieu des enseignants. Elles sont considérées alors comme des « déclassées » par une partie de la société patriarcale. Ceci est surtout valable avant la Première Guerre mondiale. Ainsi Marie Hym, institutrice qui passe par l'école Jules Ferry de la MLF section Indochine, explique : « En octobre 1902, j'étais nommée directrice de l'école maternelle de Longwy haut (laïcisation) où je suis encore. J'ai eu à subir les attaques du maire réactionnaire à propos d'enlèvement de crucifix, de suppressions de prières, etc. »¹⁶.

En 1912, à Madagascar, sur trente et une institutrices titulaires et quatorze auxiliaires intégrées au Service de l'Enseignement, seize sont mariées à des instituteurs, six sont les épouses d'agents d'autres services administratifs ; il y a 23 célibataires, veuves ou femmes vivant en concubinage, dont deux avec un colon (l'un est pharmacien)¹⁷. On peut penser que parmi ces femmes, certaines cherchent à éviter les pressions sociales de la métropole, préférant se confronter à celles de la colonie. Mais peu partent dans l'esprit de développer une colonie de peuplement, selon l'idée de l'Union coloniale, comme le montrent le peu de mariages avec des colons et l'idée qu'il s'agit d'une parenthèse dans la carrière qui se referme forcément, parfois à la retraite, et se solde par un retour dans la métropole. En revanche, la réclame faite par ce groupement sur la possibilité pour les femmes de « faire leur vie » à la colonie contribue à attirer l'attention de quelques institutrices sur cette possibilité et sert les intérêts d'autres groupements coloniaux telle la Mission laïque française.

Pouvoir partir : être recrutée

Il n'est pas si facile de partir travailler dans le domaine colonial et à Madagascar en particulier. Deux statuts cohabitent dans le Service de l'Enseignement concernant les « européens et assimilés » : les titulaires et les auxiliaires. Les populations composant chacune de ces catégories ne sont pas les mêmes, tout comme leurs salaires.

Les titulaires sont des enseignantes et des enseignants détachés du ministère de l'Instruction publique au ministère des Colonies. Celui-ci leur fournit une affectation une fois que les gouverneurs généraux ont accepté la venue de l'enseignant-e. Il arrive souvent que des personnes décidées à partir se voient refuser le départ pour des motifs de pénurie de personnel dans le département d'origine. A partir de la direction de Pierre Deschamps (1900-1905), le service ne recrute plus que des personnes disposant du brevet élémentaire (BE), du brevet supérieur (BS) et du certificat d'aptitude pédagogique (CAP)¹⁸.

¹⁵ Antoine PROST, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 382.

¹⁶ Mission laïque française, dossiers des élèves de l'école Jules Ferry, *G4.200/A024.10 Hym Marie*.

¹⁷ Centre des Archives d'Outre mer, *GGM 5(2)D7, Rapport du service de l'enseignement 1912*.

¹⁸ Sous sa direction, le service va recruter son personnel à la sortie de l'école Jules Ferry de la MLF, qui demande également ces diplômes comme condition d'entrée. Le BE sanctionne la fin des études primaires supérieures, le BS, considéré comme la voie royale pour entrer dans la profession, s'obtient après trois ans d'école normale, le CAP permet la titularisation des

Les auxiliaires sont quant à eux recruté-es au cadre local par le chef du Service de l'Enseignement qui a autorité pour les révoquer. Il s'agit de personnes déjà présentes sur l'île et en grande majorité de femmes. Il ne leur est longtemps demandé comme diplôme que la justification du brevet élémentaire. En 1930, Georges Sully Chapus¹⁹ témoigne de la manière dont sont considérés les auxiliaires à l'époque : « On considère fréquemment comme Européen non seulement des personnes appartenant à des cadres métropolitains, mais toutes celles de descendance française qui étaient recrutées sur place, c'est-à-dire les « assimilés ». Mais les maîtres ainsi désignés ne peuvent avoir la valeur d'un personnel européen payé trois à quatre fois plus cher. Ils n'en ont ni les titres, ni la formation pédagogique, ni les traditions de corps. On relève assez fréquemment dans les colonnes de l'*Ecole franco-malgache* [journal officiel du Service de l'Enseignement], à cette époque, la nomination de dames « européennes » à des postes rémunérés de 450 à 900 francs par an. « (...) Ce n'était donc pas un véritable personnel européen²⁰. (...) Le personnel de fortune, constitué au début, par des soldats, des caporaux ou des brigadiers du corps d'occupation, avait fait place, en 1905, à des instituteurs de carrière, dans la plupart des écoles. (...) Les instituteurs jouissaient de situations matériellement et moralement assez différentes selon qu'ils étaient d'origine métropolitaine, ou recrutés sur place. (...) L'engagement des fonctionnaires dits « du cadre local » ne faisait pas l'objet de règles générales. Il était le résultat d'un accord conclu de gré à gré et les autorités octroyaient à ces agents le traitement qu'ils leur paraissaient devoir mériter, avec une tendance à se montrer parcimonieuses. Une institutrice de ce cadre touchait rarement plus de 1 800 francs et cette solde n'était accordée qu'à des personnes rendant de réels services. Le personnel local était presque entièrement féminin et certaines maîtresses avaient un traitement inférieur à celui des inspecteurs indigènes et des professeurs-assistants »²¹.

On voit la façon dont les différences sont perçues et intégrées au fonctionnement même du service. Ce texte témoigne en outre de la « diplomatie » de Georges Chapus face à un des « tabous » coloniaux à Madagascar : les tensions fortes entre Métropolitains et Réunionnais, illustrées dans le cas présent par la place des Réunionnaises dans le Service de l'Enseignement, qui ne semblent pouvoir y être qu'auxiliaires. Elles se retrouvent ainsi doublement dévalorisées : en tant qu'originaires de la Réunion et en tant que femmes.

Pour quelle(s) société(s) coloniale(s) ?

La population colonisatrice à Madagascar se répartit entre militaires, religieux, fonctionnaires et colons catégorisés par l'administration comme « européens et assimilés ». Pour bien comprendre la « micro-société » qui se crée, il faut prendre en

enseignants et des enseignantes et s'obtient après plusieurs années de « suppléances ». Les instituteurs doivent également avoir rempli leurs obligations militaires.

¹⁹ Professeur pendant près de trente ans « à Gallieni », le lycée pour garçons de Tananarive, il a publié de multiples ouvrages pédagogiques et est membre de l'Académie malgache.

²⁰ Georges Sully CHAPUS, *L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du Général Gallieni 1896-1905*, thèse principale pour le doctorat ès-lettres, Faculté de lettres de l'Université de Montpellier, 1930, p. 205-206.

²¹ *Ibid.*, p. 231.

compte le nombre important de Réunionnais et de Réunionnaises, tantôt considérés comme « européens », tantôt comme « assimilés ». La Réunion est à ce moment à trois jours de bateau de Tamatave (Toamasina). Ils et elles sont mal perçus par les métropolitain-es qui voient souvent en eux des personnes abusant de la situation coloniale, brutaux avec les Malgaches. Sans oublier qu'une majorité des Réunionnaises n'est pas de couleur de peau blanche, fait assez rare pour être souligné et questionné dans le cadre de la domination coloniale européenne contemporaine ²². Charles Renel écrit que « le nombre des auxiliaires, qui sont à trois ou quatre exceptions près des Réunionnaises pourvues seulement du brevet élémentaire et non préparées à l'enseignement, s'était élevé à 14 en 1912, à 15 en 1913 et 1914, et est de 17 au commencement de 1915 » ²³.

Un autre point primordial pour comprendre cette société coloniale est la répartition spatiale de cette population concentrée dans les principales villes. En 1911, un recensement indique que Tananarive a plus de 83 000 habitants dont 721 « français », 17 institutrices et 9 instituteurs soit plus du tiers des enseignants présents. La concentration administrative est particulièrement forte à Tananarive, alors que des ports comme Tamatave et Diégo-Suarez concentrent plus de colons et de Réunionnais-es.

La société coloniale à Madagascar est particulière dès lors que les différences sociales entre « Français » sont réduites et que, comme dans une petite ville où un village de la métropole, il n'y a que peu ou pas d'anonymat. Il existe dans une dizaine de villes des « cercles français ». Sosthène Pénot, instituteur à Madagascar de 1906 à 1932, passé par l'école Jules Ferry de la Mission laïque française, donne un aperçu des relations qui en découlent : « Le gouverneur général Augagneur n'était pas ennemi des fêtes, des réunions. Les Européens n'étaient pas encore très nombreux à cette époque et nous étions à l'aise dans les salons du rez-de-chaussée. Les danses ne se terminaient qu'au jour. (...) C'est ainsi qu'il [Augagneur] organisa plusieurs bals travestis où lui-même ne dédaignait pas le déguisement qui le cachait à la foule des invités. Les fêtes officielles sont très goûtées » ²⁴. Indéniablement, ces rencontres renforcent une identification de groupe et empêchent toute « compromission » avec les colonisés-es. De même, on comprend mieux l'absence de conflits importants avec l'administration, lorsque, après ces « fêtes », un fonctionnaire peut se présenter à tous les services administratifs et être reçu sans avoir à demander audience. Les relations qui se créent renforcent un certain fonctionnement au cas par cas, fournissent un « carnet d'adresses » qu'un simple instituteur de France aurait peu de chances d'avoir, et qui sert en cas de problème avec l'administration régionale, ou même lors du retour en métropole.

Il est difficile de savoir si ce qui est valable pour des instituteurs l'est également pour des institutrices. Les attentes de cette société coloniale à l'encontre de ces dernières ne sont certainement pas les mêmes que celles placées sur leurs collègues

²² Claude BAVOUX, *Les Réunionnais de Madagascar de 1880 à 1925*, thèse sous la direction de Françoise RAISON-JOURDE, Université de Paris VII, 1997, p. 5.

²³ Centre des Archives d'Outre mer, *GGM 5(2)D11, Rapport du Service de l'Enseignement 1914*.

²⁴ Mémoires de Sosthène Pénot. Archives privées.

masculins. Aucune source directe ne permet la comparaison de ces mémoires avec ceux d'une enseignante. Quelques faits peuvent cependant être soulignés. Il existe par exemple à Madagascar une Union des femmes de France, créée en 1898, qui regroupe des femmes de colons et fait office de comité d'œuvre sociale²⁵. Si Marthe Gallieni assure la présidence d'honneur du comité de Tananarive, aucune institutrice n'est membre d'un bureau des trois comités existant en 1914 et rassemblant 18 femmes²⁶. Cette association regroupe des femmes d'un certain « statut social » ; la question est évidemment de savoir si les institutrices y ont leur place, et comment sont perçus leur propre « statut social » et leur occupation salariée.

Si on analyse les dossiers administratifs disponibles des fonctionnaires de l'enseignement exerçant à Madagascar au début du XX^e siècle, on relève des éléments dans le dossier de certaines institutrices qui ne figurent jamais dans ceux de leurs collègues masculins²⁷.

Jeanne Mervoyer, institutrice parisienne, est recrutée à Madagascar en tant que titulaire en 1907. Dans son premier dossier administratif, en 1908, il n'existe aucune information dans la partie à remplir par le chef de service, mais un commentaire en fin de page : « Quelques bruits fâcheux avaient circulé sur la tenue sociale de cette institutrice au moment de son arrivée à Majunga. Au point de vue professionnel M^{lle} Mervoyer semble instruite et consciencieuse. Promotions : néant. Ch. Renel ». Et l'administrateur de province d'écrire : « M^{lle} Mervoyer a tout ce qu'il faut, bonne volonté comprise, pour faire une excellente institutrice. Il serait à désirer toutefois tant pour le bon renom de l'administration que pour le sien propre que le projet de fiançailles ou de mariage, dont elle a entretenu mon prédécesseur, ait bientôt une suite, s'il n'est point irréalisable »²⁸. On comprend à travers ces quelques lignes tout le poids social qui pèse sur ces institutrices dès leur arrivée et la façon dont elles sont jugées par rapport aux attentes, aux normes en matière de « moralité » de la société coloniale, et non directement par rapport à leur travail. Apparaissent aussi la proximité et la force du contrôle social qui donne le droit à un administrateur de province de les « entretenir » de projets de mariage, celui-ci semblant être dans cette situation la clef de l'acceptation coloniale. Ces remarques sur la « tenue sociale » continuent d'ailleurs à être inscrites au dossier de Jeanne Mervoyer par Charles Renel, sous cette forme : « sa tenue et sa conduite, qui au début avaient laissé à désirer, ne donnent plus lieu

²⁵ Bulletin du Comité de Madagascar, *Union des femmes de France*, quatrième année, 11, 5 septembre 1898, p. 570.

²⁶ Gouvernement général de Madagascar et Dépendances, *Guide-annuaire de Madagascar, 1905*, Tananarive, Imprimerie officielle, 1905, p. 557.

²⁷ Les dossiers sont composés de trois parties. La première est remplie par le ou la fonctionnaire, avec état civil, diplômes, attentes (promotions, récompenses) et état de service. La deuxième est remplie par le directeur de service ou son remplaçant par intérim. Il s'agit de décrire en détail la conduite de l'agent, ses aptitudes et de donner une appréciation générale. La troisième partie est remplie par les responsables administratifs extérieurs au service d'enseignement, soit l'administrateur régional, parfois même directement le secrétaire général de la colonie, voire le gouverneur général. Ces dossiers sont envoyés au ministère des Colonies qui valide ou non les promotions.

²⁸ Archives départementales de Paris, dossier Philippe (né Mervoyer) Jeanne Marie.

à critiquer ». On apprend en 1911 « le mariage de M^{lle} Mervoyer avec M. Philippe, pharmacien à Tananarive »²⁹. Et à partir de 1911, plus une référence ou critique sur son comportement n'est mentionnée dans le dossier.

Un autre point est également souvent souligné dans les dossiers féminins, bien plus que dans les dossiers masculins : les faiblesses physiques et les maladies chroniques face aux climats malgaches, avec le distinguo entre côtes « malsaines » et hauts plateaux réputés « vivables pour un Européen ».

Le cas de Jeanne Mervoyer n'est pas isolé. Un autre exemple intéressant est celui de Marie-Thérèse Alvinierie (épouse Rolet), qui arrive en 1908 à Madagascar. Son dossier mentionne, en 1909, « institutrice intelligente, possédant une bonne instruction professionnelle ; a mal tenu sa classe et montré peu de conscience dans son service à l'Ecole européenne de Farafangana ; semble s'être ressaisie et fait preuve maintenant de zèle et d'exactitude. A montré beaucoup d'imprudence et d'étourderie dans sa tenue sociale. Propositions : néant. Ch. Renel ». Au verso de cette page le gouverneur général Victor Augagneur ajoute lui-même : « Les notes du chef de service, quant à la tenue sociale de M^{me} Rolet ne sont pas justes. Les faits auxquels fait allusion M. Renel ont donné lieu à une enquête, dont la conclusion fut que madame Rolet très honorablement mariée depuis un an avait été calomniée par un fonctionnaire prétendant éconduit. Et je crains que cette impression défavorable de M. Renel sur la conduite privée de cette institutrice, ne l'ait [influencé] dans ses appréciations sur sa valeur professionnelle »³⁰. Micro-société marquée par la prédominance du mariage comme valeur d'acceptation, et où la vie privée est soumise à enquête administrative. Le fait que Charles Renel, directeur de l'enseignement durant la majorité de la période étudiée, signe ces « accusations » est d'autant plus intéressant qu'outre le fait qu'on ne trouve jamais de critiques semblables de sa part dans les dossiers des instituteurs, il s'agit d'un écrivain à succès à Madagascar, qui s'inspire en partie d'écrits ethnographiques réalisés par des enseignants du service³¹. *Le « décivilisé »* (1923), *La Fille de l'Île Rouge* (1924) et *L'oncle d'Afrique ou la Métisse* (1926) traitent pour beaucoup des relations sexuelles et des rapports de genre entre colonisateurs et colonisées. Un sujet qu'il connaît bien puisque, marié avec une métropolitaine présente à Madagascar, qui ne peut avoir d'enfant³², il a un fils avec une Malgache.

Travailler

Pour mieux comprendre la situation de ces enseignantes dont une des spécificités intrinsèques est de travailler pour l'Etat colonial sous couvert de « mission civilisatrice », il est intéressant non seulement de recouper à la fois les objectifs et le type d'enseignement dispensé – par elles en particulier – mais aussi d'aborder quelques aspects concrets de leur carrière et la façon dont elles participent à leur organisation professionnelle.

²⁹ *Amicale de l'enseignement primaire et laïque de Madagascar et Dépendances*, 3, première année, Tananarive, mars 1911.

³⁰ Centre des Archives d'Outre mer, FM, EE/II/2590/2/ M^{me} Rolet née Alvinierie.

³¹ Dominique RANAIVOSON, *Madagascar, dictionnaire des personnalités historiques*, Editions Sépia, 2005.

³² Mémoires de Sosthène Pénot. Archives privées.

Enseignement colonial, enseigner à Madagascar

La III^e République (1870-1939) marque clairement une époque où l'école, en tant qu'institution sociale majeure, se développe en termes quantitatifs (nombre d'écoles, d'élèves et d'enseignants). L'école est un outil dans la construction de l'unité nationale et dans la formation de « citoyens républicains », par l'intériorisation de valeurs, la normalisation des comportements et l'inculcation de traits culturels communs³³. C'est cette école, son enseignement et ses « hussards noirs », qui sont érigés en modèles par Jules Ferry, promoteur de l'école laïque et obligatoire, ardent défenseur de la politique coloniale qui doit permettre à la France de « civiliser » les « races inférieures ». En dehors d'un affichage public et politique, l'Etat français ne cherche pas, si ce n'est pour ses colons et coloniaux, à reproduire aux colonies son système d'enseignement. Ainsi, la majorité des colonisés qui passent par l'école coloniale à Madagascar ont accès à un enseignement « de premier degré » basé sur quelques rudiments de français, des notions d'hygiène et « de respect de la France et des Français ». Dans sa forme réelle, l'enseignement colonial à Madagascar correspond bien à celui d'une colonie d'exploitation.

Les écoles officielles³⁴ du « premier degré » pour les Malgaches sont mixtes sauf quelques heures par semaine : les garçons apprennent des travaux manuels et agricoles pendant que les filles apprennent des travaux « ménagers ». Il existe des formations de « second degré » non mixtes « pour les jeunes gens plus intelligents [qui reçoivent] une instruction relativement supérieure leur permettant d'être d'utiles auxiliaires de l'autorité française »³⁵.

Dans ces propos, il ne s'agit que de la suite d'études pour des garçons, encadrés par des travailleurs malgaches sous la direction d'instituteurs français dans des établissements appelés « écoles régionales ». La section professionnelle prépare aux métiers du bois, du fer, de la céramique, du charronnage ou de la charpente de marine, tandis que la section générale prépare le concours d'accès à l'école Le Myre de Vilers (troisième degré) située à Tananarive, où sont formés les fonctionnaires malgaches. Ces jeunes qui reçoivent un enseignement plus général vont constituer une nouvelle élite au sein de la société malgache, mais restent écartés des réels postes à responsabilité par le système colonial³⁶. Une partie des écoles régionales dispose « d'écoles ménagères », dirigées par des institutrices françaises, où travaillent également des « maîtresses de couture » malgaches ; un rapport officiel de 1909 précise même que

³³ Claude CARPENTIER, Nadir MAROUF, *Langue, école, identité*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 33.

³⁴ A Madagascar, le terme « officiel » est préféré à celui de « laïc ». Il est utilisé pour marquer la quasi-obligation pour les fonctionnaires et responsables malgaches d'y envoyer leurs enfants.

³⁵ André YOU, *Madagascar, Histoire – Organisation – Colonisation*, Paris, Berger-Levrault, 1905, p. 308.

³⁶ A. DU BOAHLEN (dir.), *Histoire générale de L'Afrique, tome 7, L'Afrique sous la domination coloniale, 1880-1935*, Paris, Comité scientifique international pour la rédaction d'une Histoire générale de l'Afrique (UNESCO), 1987, p. 196.

« les élèves continuent les études commencées et y apprennent, si elles le désirent, un métier approprié à leur sexe : couturière, dentellière, etc. »³⁷.

L'enseignement pour Européens est calqué sur celui de la métropole ; il comprend des écoles primaires (pour partie mixtes) et deux lycées non mixtes situés à Tananarive assurant les cours de la dixième au baccalauréat. La majorité du personnel de chaque établissement est constituée d'institutrices et d'instituteurs. Le nombre de professeurs disposant du bac et parfois licencié-es croît surtout après la Première Guerre mondiale. La période de guerre coïncide également avec la mobilisation de quatorze instituteurs (sur trente), la moitié à Madagascar, l'autre en France³⁸, ainsi qu'avec une féminisation du personnel du Service de l'Enseignement et le recours à plus d'auxiliaires. Cela pose d'ailleurs problème à Charles Renel : « On verra au chapitre des répercussions de la guerre à quel point le fonctionnement de mon service s'est trouvé gêné pendant l'année 1917 par la pénurie de personnel européen et particulièrement d'instituteurs. Dans le dernier trimestre de 1917, sur un personnel d'un peu plus de 100 agents, il y avait en service 31 auxiliaires, tant dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire et indigène. Cette proportion est d'autant plus excessive que la plupart de ces agents, recrutés sur place, est très au-dessous de la moyenne. (...) A l'école Le Myre de Vilers enfin, et dans d'autres établissements, des institutrices tiennent la place d'instituteurs »³⁹.

Salaires, carrières, et organisation collective

Il est impossible ici de comparer l'ensemble des carrières des hommes et des femmes du Service de l'Enseignement officiel au cours de la période étudiée. Mais quelques éléments peuvent permettre de mieux cerner les spécificités concernant ces femmes dans leur statut d'enseignantes.

Les différences de salaires s'expliquent avant tout par le statut (titulaire ou auxiliaire) mais aussi par les primes diverses (direction, logement, représentation...) et principalement, chez les titulaires, par leur classe. Les classes, ancêtres des échelons de carrière, sont au nombre de huit et vont de la sixième, la plus basse, à « hors classe supérieure ». Jusqu'en 1911, le changement de classe se fait au choix, sur proposition du chef de service, validation du gouverneur général et acceptation du ministère des Colonies. A partir de 1911, sur revendications de l'Amicale de l'enseignement primaire et laïque de Madagascar et Dépendances, la moitié des promotions se fait à l'ancienneté dans la classe. En 1914⁴⁰, le service compte quatre hommes à la direction (un chef et trois inspecteurs), onze hommes dans le secondaire (principal, professeur), trente-cinq institutrices et vingt-neuf instituteurs. Malgré le

³⁷ Ministère des Colonies, *Madagascar, rapport annuel, situation générale de la colonie pendant l'année 1909*, extrait du *Journal officiel de la République française* des 12, 13 et 14 février 1911, Paris, 1911, p. 19.

³⁸ Centre des Archives d'Outre mer, *GGM 5(2)D8, Rapport du service de l'enseignement 1913*.

³⁹ Centre des Archives d'Outre mer, *GGM 5(2)D15, Rapport du service de l'enseignement 1917*.

⁴⁰ Gouvernement général de Madagascar et Dépendances, *Annuaire général de Madagascar, 1914*, Tananarive, Imprimerie officielle, 1914, p. 86-91.

nombre d'individus relativement faible pour une étude statistique, la comparaison des répartitions par classe, des moyennes d'âge et des moyennes de temps de carrière du personnel primaire, permet d'entrevoir quelques tendances du déroulement des carrières. Les femmes sont surreprésentées dans les dernières classes. La comparaison avec la moyenne d'âge et le temps de carrière montre que non seulement elles sont souvent plus vieilles mais qu'en plus elles n'ont jamais moins d'expérience dans l'enseignement que leurs collègues masculins. Il semble donc que l'avancement « au mérite », « au choix », favorise les hommes plutôt que les femmes, état de fait qui n'est bien sûr pas propre à la situation coloniale. Il est difficile de savoir à quel niveau administratif s'exerce cette politique : Charles Renel se plaint régulièrement du fait que ses propositions de promotions ne soit pas suivies par le ministère des Colonies, argument classique dans la gestion administrative.

D'autres éléments influent également sur les salaires. Les postes de direction, répartis entre hommes et femmes suivant le type d'enseignement, sont accompagnés d'une prime. En 1914, il y a onze directeurs et cinq directrices. Les institutrices mariées à un instituteur, dans la logique du « chef de famille », perdent un tiers de la prime de logement et un tiers de l'indemnité représentative quand elles sont dans la même ville que leur mari ⁴¹.

En 1911, sous l'impulsion d'institutrices et d'instituteurs en poste à Tananarive, se crée (avec l'aval du chef de service et du gouverneur général), une Amicale, regroupement corporatiste similaire à ceux existant alors en métropole ⁴². Cette amicale se transforme en section du Syndicat national des instituteurs et institutrices de France et des Colonies (SNI) en 1921, après quelques années de non-activité. En deux ans à peine, l'amicale va regrouper la quasi-totalité du personnel primaire « européen » de l'île ⁴³. Sur les huit postes, en 1911, 1912 et 1913, seule la vice-présidence, « réservée » à une institutrice est occupée par une femme. Les autres (président, secrétaire, trésorier, archiviste, membres de la commission) sont masculins. Sachant que les femmes représentent la moitié des membres de l'amicale, que certaines se présentent pour être membre de la commission mais ne sont pas élues, on peut en déduire que leur suffrage va prioritairement aux candidats masculins, ce qui n'a rien de surprenant à cette époque. Il faut attendre la Première Guerre mondiale pour voir des femmes entrer dans la commission ou occuper des postes comme celui de trésorière.

A sa création, le principal combat de l'Amicale est de remplacer l'avancement au choix par un système d'avancement à l'ancienneté, qui serait d'ailleurs favorable à grand nombre d'institutrices. L'Amicale critique notamment le mode de notation qui ne peut être que partial, voire absurde. Dans le développement de l'argumentaire, les écrits des rapporteurs, validés par les amicalistes, éclairent un peu plus la place (ou la non-place) des institutrices : « Beaucoup d'instituteurs et d'institutrices ont une direction et n'ont à se plier à aucune discipline. D'autres ont comme adjointes leurs

⁴¹ Paul Hubert RALLION, *Les fonctionnaires à Madagascar*, Tananarive, Imprimerie du Progrès de Madagascar, 1909, p. 55-57.

⁴² Amicale de l'enseignement primaire et laïque de Madagascar et Dépendances, 1, première année, 1^{er} janvier 1911.

⁴³ Être membre du bureau de l'association demande d'être présent-e à Tananarive.

femmes qui, d'après le Code, sont forcément soumises à leurs maris. (...) Il ne saurait s'établir de choix parmi les agents au point de vue de la moralité. Il n'y a pas plus de degrés dans la moralité que dans l'honnêteté. On est : honnête ou malhonnête, on est : moral ou immoral. Et la place d'un agent immoral n'est pas dans l'enseignement. (...) Ce choix [la promotion] peut se faire en tenant compte des charges de famille, de l'insalubrité des postes occupés, de la cherté de la vie dans les diverses régions et du cumul des traitements. Il est, en effet, de justice élémentaire que l'instituteur chargé de famille passe avant le ménage sans enfant ou le célibataire ; que l'agent qui occupe un poste au climat débilitant ait quelque avantage sur celui qui vit dans une localité saine ». Dans les écrits de l'amicale, on ne trouve toutefois aucune critique quant aux baisses de primes concernant les femmes mariées, le statut des auxiliaires ou la répartition genrée des postes.

Conclusion

Femmes travaillant dans le domaine colonial, les enseignantes sont susceptibles, comme en métropole, de se retrouver dans une position de double domination, dans la vie privée comme dans l'enseignement, alors qu'elles participent en même temps au processus de domination coloniale. La société construite à Madagascar semble vouloir contrôler au maximum celles qui arrivent célibataires, dont l'autonomie fait peur à un système qui considère le mariage comme une nécessité absolue pour sa vitrine coloniale « civilisatrice » à destination des populations colonisées « non évoluées ». Pourtant, si ces aspects sont portés par des courants coloniaux cherchant à faire s'expatrier des femmes à la fin du XIX^e siècle, il faut essayer de relativiser ce contrôle social. La vie quotidienne est difficile à retracer mais semble montrer que si le mariage est une obligation, les divorces sont monnaie courante. En outre, une partie des enseignantes arrivent déjà mariées et ne subissent pas les mêmes pressions.

Par ailleurs, les Réunionnaises ne sont pas considérées de la même manière. Elles sont perçues par leur direction et la majorité de leurs collègues statutaires comme un « faux personnel européen », un « pis-aller », constituant avec l'ensemble des originaires de la Réunion un « sous-groupe », pourtant numériquement prépondérant, stigmatisé dans la société coloniale. Ces femmes instrumentalisées dans une logique raciale voient tout de même leur vie sociale limitée au groupe des colonisateurs, quand cette société accepte pour les hommes des relations, y compris sexuelles, avec les colonisés-es.

Dans le cadre salarial, la participation directe à la justification officielle de la « mission civilisatrice » de l'Etat colonial ne concerne que les rares directrices de l'école des enfants métis et celles dirigeant les quelques Ecoles ménagères. Ces écoles sont de surcroît considérées comme secondaires par l'administration coloniale, cantonnant les Malgaches qui y accèdent à une formation « pour femmes ». Les autres enseignantes travaillent dans l'enseignement européen primaire et secondaire, les classes mixtes leur étant « naturellement » réservées. Le statut donne un degré de responsabilité inférieur aux auxiliaires, principalement femmes et Réunionnaises, qui se retrouvent sous la direction des titulaires ou à des postes autonomes jugés non prioritaires (classes primaires mixtes sur les côtes, par exemple). Les titulaires se retrouvent lésées dans le système d'avancement de carrière, par un principe presque

invisible de discrimination en faveur des hommes. Si l'amicale crée la force du collectif, elle ne se soucie pas de ces questions.

Bien d'autres facteurs liés aux réalités économiques, sociales et culturelles de l'époque peuvent expliquer ces « expatriations ». Il serait intéressant d'étudier l'attractivité du voyage et de l'exotisme (alors inabordable pour cette profession), mais aussi d'interroger les éventuelles motivations familiales de ces départs. D'autres champs sont à développer (sexualités, catégorisations coloniales...) pour comprendre plus en détail le fonctionnement de genre de cette société coloniale, et ses interactions avec les rapports entre populations colonisatrices et colonisées ainsi qu'avec la société métropolitaine.

Du Katanga à Boitsfort

Roger Ransy et le double « voyage » de l'écriture

Vanessa GEMIS

En novembre 1934, le Lyceum Club de Belgique – un espace de rencontres intellectuelles et mondaines pour les femmes, créé en 1908 à Bruxelles – accueille dans ses locaux le « Salon de la femme coloniale ». L'événement, organisé conjointement par l'Union belge des femmes coloniales (UFC) et la section coloniale du Lyceum Club ¹ (l'un et l'autre étant d'ailleurs indissociablement liés), a pour objectif d'« encourager les femmes artistes résidant à la colonie à poursuivre leurs travaux en vue de contribuer par la collaboration féminine à l'enrichissement du patrimoine colonial belge. La femme [pouvant] en effet apporter à cette œuvre sa psychologie, ses notations particulières et toute sa sensibilité » ². Les œuvres exposées, dues à une douzaine de femmes artistes inspirées par leur séjour en Congo belge ³, n'illustrent cependant que le domaine des arts plastiques (aquarelle, peinture, arts décoratifs, etc.), et la critique ne manque pas de regretter l'absence d'une section consacrée aux lettres ⁴.

¹ Fondée en 1931, la section coloniale du Lyceum Club de Belgique est un lieu de détente et de rencontre destiné aux ex-coloniales. Elle se propose également d'offrir un logement aux femmes (ainsi qu'à leurs enfants) dont le retour en Belgique précède celui de leur époux (M.-L. DEL MARMOL, « Lyceum Club », *Bulletin de l'Union des femmes coloniales*, mars-avril 1931, p. 7).

² « Le Salon de la Femme Coloniale », *Bulletin de l'Union des femmes coloniales*, janvier-février-mars 1935, p. 1.

³ Participèrent au Salon : M^{lles} Weiler, Zimmer, Claessens et M^{mes} Marie De Paepe, Guillebaud, Lemaire, Jeanne Maquet-Tombu, Piton, Prinz-Monetat, Slabbers, Sohler-Brunard, Stradiot et Van de Ghinste (*Ibid.*, p. 1).

⁴ *L'Etoile belge* souligne : « C'est une heureuse initiative qu'a prise là l'Union des Femmes Coloniales. Il faut y voir le premier élan d'un mouvement d'art entièrement nouveau, une voie

La littérature coloniale belge compte en effet quelques plumes féminines intéressantes présentées, entre autres, à l'exposition « Notre Congo peint par nos livres », organisée en février 1937 par le Musée du Livre de Bruxelles. Marc Augis (pseudonyme de Simone Dever), Marie-Louise Hansez-Fester, Lucifer (pseudonyme de Madeleine Migeon), Milou (pseudonyme de Marie-Louise Delhaise-Arnould), Jeanne Maquet-Tombu et Roger Ransy (pseudonyme de Fernande Roger-Ransy) ⁵ y sont unies par une même inspiration – le Congo belge – qu'elles déclinent sous les formes variées du roman, du théâtre ou encore du reportage. Parmi elles, deux prix triennaux de littérature coloniale : Milou, récompensée en 1927 pour son roman *Amedra* ⁶, et Jeanne Maquet-Tombu, primée en 1935 pour *Le Siècle marche* ⁷. Bien qu'elles soient absentes du salon de 1934, ces auteures coloniales sont régulièrement mises à l'honneur dans les colonnes du *Bulletin de l'Union des femmes coloniales*. Leurs publications ainsi que les salons, expositions et autres événements ⁸ qui leur sont consacrés font l'objet d'une relation détaillée. L'association possède d'ailleurs une section littéraire dirigée successivement par Aline Burls ⁹ et Jeanne Maquet-Tombu ¹⁰. A l'instar des femmes artistes, les femmes de lettres coloniales sont donc perçues comme de précieuses collaboratrices susceptibles d'enrichir le patrimoine colonial belge.

Cette approche enthousiaste de l'écriture féminine ne doit cependant pas dissimuler la réalité d'une époque tournée vers une vision essentialiste des sexes. Si l'entre-

ouverte aux âmes féminines capables de comprendre et d'exprimer les beautés de la Belgique africaine. Il serait à souhaiter que les activités littéraires des femmes coloniales fussent de la sorte réunies en faisceau et largement encouragées » (*Ibid.*, p. 2).

⁵ Aline BURLS, « Les Expositions. Notre Congo peint par nos Livres », *Bulletin de l'Union des femmes coloniales*, avril 1937, p. 7. Sur Aline Burls : *Dictionnaire des femmes belges XIX^e et XX^e siècles*, Racine, 2006, p. 71-72. Sur Simone Dever et Madeleine Migeon : *Ibid.*, p. 195-196 et p. 402-403.

⁶ MILOU, *Amedra*, Bruxelles, La Renaissance d'Occident ; Anvers, 1926.

⁷ Jeanne MAQUET-TOMBU, *Le Siècle marche*, Bruxelles, Office de Publicité, 1936.

⁸ Milou et Jeanne Maquet-Tombu seront notamment mises à l'honneur lors des déjeuners organisés par l'Association des écrivains et artistes coloniaux (*Bulletin de l'Union des femmes coloniales*, mars 1937, p. 7 et juin 1937, p. 6).

⁹ Egalement présidente de la section littéraire du Lyceum Club, Aline Burls se déchargera d'une partie de ses fonctions de déléguée de la section Lettres de l'UFC auprès de Marie-Louise Delhaise-Arnould.

¹⁰ Docteure en histoire de l'art et archéologie, connue pour ses talents de pastelliste, Jeanne Tombu a épousé Marcel Maquet, commissaire de district de l'Equateur et de l'Ubangi. En 1934, lors d'un séjour au Congo, l'UFC lui demande d'évaluer les moyens mis en œuvre pour sauvegarder l'art indigène. L'enquête se situe dans la lignée d'un mouvement général en faveur de l'art nègre dont Gaston-Denis Périer s'était fait le grand promoteur en Belgique. Le 12 avril 1935, à Léopoldville-ouest où elle réside, Jeanne Maquet-Tombu fonde le groupement des « Amis de l'Art indigène » sous la présidence d'honneur du gouverneur général Ryckmans ; il « a pour but essentiel de protéger et de favoriser l'art et les métiers indigènes » (*Bulletin de l'Union des femmes coloniales*, juillet-août-septembre 1935, p. 3). Très investie dans le domaine des arts plastiques, Jeanne Maquet-Tombu s'intéresse également à la littérature. Après *Jeannot, gosse d'Afrique* adopté par le ministère de l'Instruction publique, elle est récompensée pour *Le Siècle marche*, grand prix triennal de littérature coloniale pour les années 1932 à 1935.

deux-guerres marque en Belgique l'efflorescence des lettres féminines, la littérature reste souvent perçue comme une activité contraire à la nature féminine. Pour une femme, la vocation littéraire se teinte donc de compromis dont il s'agit d'analyser le fonctionnement en milieu colonial. A travers le parcours singulier de Roger Ransy, la réflexion proposée tente de montrer de quelles manières les discours qui entourent les coloniales ont pu favoriser l'épanouissement d'une créativité féminine. Principale association à s'intéresser au sort des femmes installées au Congo belge, l'Union des femmes coloniales (UFC) paraît adéquate pour cerner l'idéologie qui accompagne la colonisation féminine. Son *Bulletin* a donc fait l'objet d'une lecture sous l'angle de la problématique abordée. Enfin, une deuxième partie étudie l'image féminine véhiculée par les écrits de Roger Ransy.

Roger Ransy, pseudonyme de Fernande Roger-Ransy (1894-1986), incarne le type même de la femme de lettres socialement admise. Bourgeoise, catholique et mère de cinq enfants, l'auteure a su ménager ses devoirs d'épouse et de mère tout en s'adonnant aux joies d'une créativité admise, voire encouragée. Ses œuvres, éditées à partir de 1930, s'inspirent presque exclusivement du Congo belge où elle a séjourné de 1919 à 1929¹¹. Pourtant, les aspirations littéraires de Roger Ransy sont bien antérieures à cette date et trouvent leurs premières réalisations au cœur de son séjour congolais.

Au Katanga...

Une femme blanche au Congo

Née le 20 mai 1894 dans la région de Verviers, Fernande Ransy est la cadette d'une famille nombreuse. Son père dirige une filature à Pépinster. Après des études primaires et moyennes, ses parents l'envoient en Angleterre où elle passe les années de guerre et revient nantie d'une bonne connaissance de l'anglais. En 1919, elle épouse son cousin Emmanuel Roger. Jeune ingénieur franco-belge passionné par les métaux, celui-ci avait commencé sa carrière en Serbie, avant d'être engagé par l'Union minière et envoyé au Congo. Rattaché aux Usines de Lubumbashi (région du Katanga) en 1913, il est rappelé en 1918 pour défendre sa patrie, la France. En octobre 1919, il reprend son poste aux Usines de Lubumbashi et en devient directeur en 1923. A cette époque, l'exploitation minière du Katanga, longtemps dirigée par les Anglais, vient d'être reprise en main par la Belgique. A l'instar d'autres Belges en poste dans la région, Emmanuel Roger demande à sa jeune épouse de l'accompagner¹². Le couple s'installe à Elisabethville où il séjourne dix ans – de 1919 à 1929 – et où naissent trois enfants : Denise (1920), Auguste (1923) et Françoise (1929)¹³.

¹¹ Roger Ransy a également publié des romans et des essais qui ont pour décor la France du XVI^e siècle : *Le Destin tragique du connétable de Bourbon* ; *Les Trois Parques* : *Anne Beaujeu*, *Louise de Savoie*, *Marguerite d'Autriche* ; *Jane de Valois*, *Reine de France* ; *La Rose rouge de Lancastre* ; ainsi qu'un roman sur l'immigration russe : *Renouveau*.

¹² Annick VILAIN, « Roger Ransy : écrivain réactionnaire », *Congo-Meuse : L'œil de l'autre*, Colloque de Kinshasa et de Bruxelles, Bruxelles, 1998/1999, 2 et 3, volume A, p. 150-151.

¹³ Les éléments biographiques proviennent en grande partie des documents conservés dans le Fonds Roger Ransy aux Archives et Musée de la littérature (MLT 981). Ces informations ont

Loin d'être un cas isolé, le séjour de Fernande Ransy au Congo belge s'inscrit dans un vaste mouvement de colonisation féminine qui voit son apogée durant l'entre-deux-guerres ¹⁴. Peu d'Européennes se sont aventurées en Afrique avant la Grande Guerre et, dans son roman *la Flamme verte*, un historique romancé du Katanga entre 1909 et 1935, Roger Ransy décrit l'agitation masculine lors des rares arrivées de femmes blanches avant 1914 : « Une nouvelle mit le poste en effervescence. On chuchotait qu'à la Cabane Bambou, se trouvait maintenant une femme blanche. Le soir même la presque totalité de la population blanche de l'Etoile se pressait devant le comptoir, pour dévisager une appétissante blonde aux chairs fermes, qui ne baissait pas les yeux et répondait par un sourire provoquant aux regards masculins exacerbés de convoitise. A part l'inaccessible et peu désirable Mrs Wilson, ils n'avaient plus vu de femme au teint clair depuis des mois, voire des années » ¹⁵.

Principale interprète de la présence des femmes au Congo belge, l'UFC voit le jour en 1923 ¹⁶. L'association, qui possède de nombreux comités locaux dans différents centres de la colonie, a pour principaux objectifs « l'entr'aide [*sic*] morale et matérielle entre toutes les femmes coloniales » et « l'étude des problèmes de la vie féminine à la colonie » ¹⁷. Dès 1924, l'UFC publie un bulletin (*Bulletin de l'Union des femmes coloniales*) qui offre aux expatriées de multiples conseils et circonscrit leur rôle au sein de la colonie : « Notre possession africaine, qui fait de si remarquables progrès, n'atteindra le rythme d'une existence normale que quand s'y seront entièrement développées les conditions de la vie individuelle normale, c'est-à-dire quand les hommes blancs auront avec eux des compagnes de la même race et de la même éducation qu'eux et quand ils pourront y établir des foyers familiaux. Tant que les circonstances actuelles, pour la majorité des Européens, ne seront pas modifiées, le séjour dans notre colonie restera une période exceptionnelle, une sorte d'aventure provisoire, une parenthèse » ¹⁸.

Fernande Ransy ne devient membre de l'UFC qu'en 1938, c'est-à-dire près de huit ans après son retour en Belgique ¹⁹. Cette adhésion tardive qui témoigne d'intérêts divergents n'empêche cependant pas de nombreux liens entre l'auteure et les femmes de l'Union. Il est, du reste, particulièrement intéressant de mettre en parallèle son séjour au Congo belge avec l'idéologie véhiculée par l'UFC. L'association

été complétées par des entretiens avec Françoise Van den Eynde-Roger et Dominique De Vos (fille et petite-fille de l'auteure).

¹⁴ Catherine JACQUES, Valérie PIETTE, « L'Union des Femmes Coloniales (1923-1240). Une association au service de la colonisation », in Anne HUGON (dir.), *Histoire des femmes en situation coloniale, Afrique-Asie, XX^e siècle*, Paris, Karthala, 2004, p. 97.

¹⁵ Roger RANSY, *La Flamme verte*, Bruxelles, Ed. Goemaere, 1960, p. 55-56.

¹⁶ Pour une histoire de l'Union des femmes coloniales : *Bulletin de l'Union des femmes coloniales*, 1924-1960 ; Catherine JACQUES, Valérie PIETTE, « L'Union des Femmes Coloniales... », p. 95-117 ; voir également les notices sur Emilie Alvin et Simone Brunard dans *Dictionnaire des femmes belges...*, *op. cit.* p. 24-25 et p. 82.

¹⁷ « Statuts », *Bulletin de l'Union des femmes coloniales*, 1, janvier 1924.

¹⁸ Pierre DAYE, « Au Congo il faut des femmes belges », *Bulletin de l'Union des femmes coloniales*, 1, janvier 1924.

¹⁹ « Nouveaux membres en 1938. 2^e trimestre », *Bulletin de l'Union des femmes coloniales*, août 1938, p. 13.

trace en effet un portrait de coloniale idéale ²⁰, chargée de trois missions : « Etre la collaboratrice intelligente et dévouée de son mari ; Assainir par son exemple le milieu colonial ; Civiliser les Noirs et surtout les femmes indigènes » ²¹. « Mais quels services essentiels peuvent rendre les femmes en Afrique ? Leur venue est déjà, pour une bonne part, cause de la diminution des excès de boisson. Les femmes créent des intérieurs plus agréables, plus confortables ; elles attachent leurs époux au foyer en ne leur faisant pas regretter la famille absente. Elles obligent les coloniaux, vite portés au débraillé moral et physique, à plus de tenue et de correction : leur présence fait beaucoup diminuer l'avorissante coutume de la ménagère noire. Les femmes dégagent aussi les hommes, qui doivent travailler, des préoccupations pénibles du ménage. Elles créent en somme, – et c'est à cela que nous devons les pousser – elles créent, autour du colon, une vie normale » ²².

Outre la participation au projet colonial, la troisième mission a également pour objectif avoué de soustraire la femme blanche à un isolement propice à la dépression. Les gouttes de lait, pouponnières, ouvroirs et autres dispensaires deviennent ainsi des lieux d'épanouissement et de sociabilité : « En Afrique, la femme coloniale connaîtra des loisirs ; si elle est inoccupée, l'oisiveté ne tardera pas à la rendre neurasthénique et malheureuse. Elle pourrait consacrer une partie de son temps à un travail social » ²³.

La solitude et le mal du pays figurent parmi les principaux obstacles à l'installation durable des femmes en Afrique. Nombre d'entre elles, arrivées au Congo dans le sillage de leur époux, souffrent du climat et des conditions de vie de la colonie. La dépression provoque des retours précipités en Europe et devient même un fléau qu'il s'agit d'enrayer. Aussi, parallèlement au bénévolat social – solution doublement bénéfique puisque les femmes échappent à la morosité et contribuent au projet colonial –, se développe peu à peu un discours en faveur du loisir et de l'art(isanat) féminins ²⁴.

Vivre au Congo

« Conditions de vie d'une Européenne au Congo (...) »

Occupations intellectuelles : abonnements à revues et livres, étude des langues, peintures, broderie, ... etc.

Occupations sociales : gouttes de lait, ouvroirs, ... etc. » ²⁵

« Passionnez-vous pour quelque chose : une collection, un art, les plantes, les bêtes, ... et le temps vous paraîtra toujours trop court... Exercez vos talents. Appliquez-vous à les parfaire ; il n'est pas nécessaire de produire des chefs d'œuvres,

²⁰ Catherine JACQUES, Valérie PIETTE, « L'Union des Femmes Coloniales... », p. 101.

²¹ « Notes », *Bulletin de l'Union des femmes coloniales*, mars-avril 1929, p. 3 (notes prises pendant quelques conférences que maître Paul Coppens a données à l'Ecole sociale catholique).

²² Pierre DAYE, « Au Congo il faut des femmes belges », *op. cit.*

²³ « L'Union des Femmes Coloniales », *Bulletin de l'UFC*, mars-avril 1929, p. 2.

²⁴ A noter que parmi les encarts publicitaires inclus dans le bulletin de l'UFC, se trouve une publicité pour des cours de dessin par correspondance.

²⁵ « Notes », dans *Bulletin de l'Union des femmes coloniales, op. cit.*, p. 4.

c'est l'effort qui compte, et le résultat constituera pour vous autant de souvenirs très personnels et probablement très chers »²⁶.

Des souvenirs... Fernande Ransy n'en manque pas ! Tandis que ses consœurs s'investissent dans un travail social, elle consacre ses loisirs à l'écriture. Son activité littéraire reste cependant tributaire d'un modèle féminin qui détermine son rapport à l'écriture. Sans doute encouragée par le discours en faveur des loisirs féminins, la genèse de ses premières œuvres rappelle la nécessité pour une femme d'instrumentaliser son écriture. Et « l'écriture exutoire », échappatoire à la neurasthénie, constitue bien l'une des trois principales modalités d'écriture acceptables pour une femme : « Dans le fait d'écrire pour guérir ou se consoler (...), c'est toujours le *pour* qui l'emporte, détournant l'attention même de l'écriture, ce qui le rend du même coup possible pour la femme, et acceptable pour l'équilibre social, parce que sa nature subversive paraît désamorcée »²⁷.

S'il est, *a priori*, loin du modèle féminin prescrit par l'UFC, le genre choisi par Fernande Ransy pour ses premières œuvres – le théâtre – témoigne pourtant d'une participation effective à la mission des femmes coloniales. Ses pièces donnent, du reste, un aperçu de la vie sociale des colons d'Elisabethville et offrent une perception féminine de la vie au Congo belge.

Des coloniaux en scène

Le fonds Roger Ransy, conservé aux Archives et Musée de la littérature à Bruxelles (Bibliothèque royale Albert I^{er}) témoigne d'une vocation littéraire largement tournée vers l'écriture dramatique. Il contient en effet les manuscrits d'une vingtaine de pièces, multipliées au gré des variations radiophoniques et autres. Parmi celles-ci, trois pièces ont été écrites durant son séjour colonial : *Radium et Radis jeunes* (1924), *De Haut en Bas. Revue céleste et coloniale en trois tableaux* (1924-1925) et *Presque passionnément* (1927). Jouées par les amis de l'auteure, membres de la société locale d'Elisabethville, ces pièces contiennent une foule d'informations sur le milieu colonial d'E'ville. Le prologue de *Radium et Radis Jeunes* offre ainsi un aperçu amusant des divertissements mondains privilégiés par les colons :

« C'est un soir, qu'entr'amis, faisant quelque musique
 Dans ces mêmes salons où nous vous recevons,
 Mêlant bridge et violon, whisky, soda, chansons,
 Que l'un de nous lança l'idée fantastique
 Inattendue, et pas du tout prise au sérieux
 D'écrire, de jouer, de monter une revue !!
 Comme irréalisable elle était apparue,
 Tout aussi tôt (*sic*), chacun s'y adonna de son mieux (...)

²⁶ *La femme au Congo : Conseils aux partantes*, publié par l'Union des femmes du Congo belge et de Ruanda-Urundi, sous l'égide du ministère des Colonies, 1956, p. 71.

²⁷ Christine PLANTÉ, *La petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Paris, Seuil, 1989, p. 171-207 ; les deux autres modalités étant l'écriture didactique et l'écriture gagnepain.

Et l'on fit un couplet, l'autre écrivit des vers ;
 Ingénument, sans aucune intention maligne,
 La revue naquit, n'ayant besoin de vigne,
 D'aucune feuille... et sans costume à courant d'air »²⁸.

Si ce prologue semble indiquer une œuvre collective, la « ballade des remerciements » ne laisse aucun doute sur l'identité de la principale auteure et instigatrice du projet : il s'agit bien de « la Revue de Madame Roger »²⁹. La troupe, créée par Fernande Ransy, regroupe des coloniaux de tous horizons : avocats, médecins, fonctionnaires, épouses, ... qui s'investissent à tous les niveaux – interprétation, réalisation des décors et des costumes, accompagnement musical, etc. La distribution reprend quelques noms connus – dont deux futurs écrivains coloniaux, Léon Guébels, magistrat et auteur (sous le pseudonyme d'Oliver de Bouveignes) des *Contes d'Afrique* et des *Nouveaux Contes d'Afrique*³⁰ et Antoine Sohier, juriste et auteur de *Tels qu'en eux-mêmes*³¹. Ce dernier n'est d'ailleurs pas sans rappeler celui de la secrétaire et future présidente de l'UFC, Simone Sohier-Brunard : une certaine « Madame Sohier »³² fait d'ailleurs partie de la distribution de *De Haut en Bas*, tandis qu'un passage de la revue fait la propagande humoristique de l'Union et rappelle le rôle des femmes au Congo :

« Vous parlez des femmes coloniales
 Monsieur, mais c'est mon plus cher dada
 Il faut que je vous régale de mes idées sur tout cela.
 Lors de mon premier voyage
 En Afrique, il y a trois ans
 J'ai ruminé l'échafaudage
 D'un projet des plus mirobolants

Refrain

A l'Union des Femmes Coloniales
 Allez vous inscrire
 C'est la société idéale
 De plus bel avenir

Pour régénérer la femm' noire
 J'ai élaboré le projet
 D'ouvrir bientôt un ouvroir³³

²⁸ Roger RANSY, *Radium et Radis jeunes*, manuscrit dactyl. [p. 1] (Fonds Roger Ransy, AML, MLT 817).

²⁹ *Ibid.*, [p. 26].

³⁰ Olivier de BOUVEIGNES, *Contes d'Afrique*, Bruxelles, la Renaissance du Livre, 1927 et *Nouveaux Contes d'Afrique*, Bruxelles, la Renaissance du Livre, 1930 ; voir Pierre HALEN, *Le petit Belge avait vu Grand. Une littérature coloniale*, Bruxelles, Labor, 1993.

³¹ Antoine SOHIER, *Tels qu'en eux-mêmes*, Liège, L'Horizon nouveau, 1945 ; voir Pierre HALEN, *Le petit Belge avait vu Grand. Une littérature coloniale*, Bruxelles, Labor, 1993, p. 346.

³² Roger RANSY, *De Haut en Bas*, manuscrit dactyl. [p. 50] (fonds Roger Ransy, AML, MLT 00807).

³³ Créés par l'UFC, les ouvriers étaient destinés à l'éducation des femmes indigènes. Celui d'Elisabethville ouvre le 4 mars 1925, soit onze jours avant l'interprétation de la pièce de

Je crois que ca (*sic*) aura du succès !
 Ell' viendront tout'impatientes
 D'avoir sans déboursier un franc,
 Une rob'neuve que les dam'patientes
 Auront fait, puis ell'... ficheront le camp (*sic*) »³⁴.

Les deux premières œuvres de Fernande Ransy offrent une peinture humoristique des colons d'Elisabethville. Les acteurs en herbe, présentés au cours du spectacle, n'hésitent pas à tourner en dérision les attitudes coloniales. Le genre choisi – la revue – se prête d'ailleurs admirablement à ce type d'exercice. Mais au-delà du pur divertissement, Fernande Ransy propose également un théâtre en accord avec sa mission de femme.

Un théâtre entre mondanité et œuvre sociale

Si elle ne participe pas aux multiples activités sociales ouvertes aux femmes coloniales, Fernande Ransy n'en met pas moins sa plume au service du projet social. Les recettes de *De Haut en Bas* et de *Presque Passionnément*, représentées au Cercle colonial Saint-Pierre, sont respectivement reversées à une pouponnière et à l'Œuvre de la Croix-Rouge au Katanga³⁵. Cécile Billon, l'une des nombreuses héroïnes de son roman *La Flamme verte*, cristallise cet engagement féminin à la fois artistique et social. A la demande de M^{gr} Etienne, elle décide de monter un spectacle de théâtre et de chants pour financer les nouvelles orgues de la cathédrale³⁶.

Outre l'investissement social des bénéfiques des représentations, les pièces de Fernande Ransy participent également à l'une des principales missions de la femme coloniale : l'assainissement du milieu européen : « (...) la vie sociale au Congo, dans les milieux européens, ressent un pressant besoin du rayonnement purifiant qu'une femme ayant du caractère et de la vertu, diffuse dans son entourage. Quand on songe à la répercussion, dans notre action civilisatrice, de l'exemple que nous donnons aux noirs, on ne peut méconnaître le prix qu'il faut attacher à l'assainissement moral de nos centres européens »³⁷.

A Elisabethville, comme dans les autres cités de la colonie, les colons rêvent d'une vie proche de celle vécue en métropole. Voulant reproduire au Congo les divertissements européens, ils organisent une vie mondaine, multiplient bals, concerts et réceptions. L'auteure n'hésite pas à critiquer ces coloniaux qu'un pied posé en Afrique a métamorphosés :

Fernande Ransy. Au sujet de l'UFC et de l'éducation des femmes africaines : Catherine JACQUES et Valérie PIETTE, « L'Union des femmes coloniales (1923-1940) ... », *op. cit.*, p. 107-112.

³⁴ Roger RANSY, *De Haut en Bas, Revue céleste et coloniale en trois tableaux* [fonds Roger Ransy, AML, MLT 819/2 ; p. 25-26] .

³⁵ *De Haut en Bas, op. cit., Revue céleste et coloniale en trois tableaux, op. cit., Presque passionnément !*, livret de la soirée du 23 février 1928 [fonds Roger Ransy, AML, MLT 819/1].

³⁶ Roger RANSY, *La Flamme verte, op. cit.*, p. 234-235.

³⁷ Paul COPPENS, « La place de la femme belge au Congo », *Bulletin de l'Union des femmes coloniales*, cinquième année, 28, juillet-août 1928, p. 2-3.

« Les Européens en Afrique,
 Aussitôt qu'ils ont débarqué,
 C'est étrange mais véridique,
 Comme ils changent de mentalité
 Est-ce l'effet du long voyage
 Sur l'océan, ou bien le passage
 Dans les pays anglo-saxons ?
 Ceci n'produit jamais rien de bon !
 Ou bien est-ce à cause des tracas,
 Que l'on rencontre sous ce climat ?
 Nous y voilà c'est le climat,
 Ah ce climat, ce sal'climat
 C'est toujours la faute au climat !

En Europ'des journées entières,
 Les dames couraient les magasins,
 Les talons hauts de leurs escarpins,
 Ne les fatiguaient certes guères !
 Ici pour les courses, les visites,
 Il faut toujours que l'auto soit là.
 Pourquoi cett'fatigue insolite
 Pourquoi ces p'tits pieds toujours las ?
 Leur organisme sous ce climat,
 Est devenu trop délicat.
 Ah ce climat, ce sal'climat
 C'est toujours la faute au climat !

Pour fair'un p'tit tour de boul'vard,
 Là-bàs (*sic*) c'n'était jamais trop tard.
 Ici lorsque Madame est prête,
 Parée de sa plus fraîche (*sic*) toilette
 Car c'est le jour de Madame Paté,
 Mon cher, nous n'pouvons y manquer,
 Monsieur en pantoufles déjà
 Déclar'qu'il ne bougera pas,
 Qu'est-ce qui me chang'mon mari comm'ça !
 Pleure-t-elle, ce ne peut être que le climat,
 Ah ce climat, ce sal'climat
 C'est toujours la faute au climat !

Diner (*sic*) au cercle, ça d'vient la mode,
 « Ah mon cher, c'est bien plus commode !
 « d'autant plus que mon cuisinier,
 « n'réussit jamais les soufflés !...
 « En décolleté, j'suis pas trop laide,
 « Enfile ton smoking, ton col raide,
 « Ah ça vraiment tu n'voudrais pas,
 « Que je me salisse les doigts,
 « A t'confectionner des p'tits plats
 « c'est épuisant sous ce climat !
 Ah ce climat, ce sal'climat
 C'est toujours la faute au climat !

Au bal après un'coupe ou deux,
 De champagne très capiteux,
 Contre les attaques trop tendres,
 Il est difficile de s'défendre,
 Si l'on voit sur un'large épaule,
 S'appuyer un front blanc très las,
 Si les couples de trop près se frôlent,
 Dans les obscures véranda's (*sic*),
 De grâce ne leur en voulez pas,
 C'est l'influence du climat,
 Ah ce poison de climat,
 C'est encore sa faute c'lui-là »³⁸.

Les genres choisis par Fernande Ransy pour ses premières pièces – la revue et le vaudeville – semblent pourtant indiquer une même volonté d'importer au Congo les divertissements de la métropole. Ces deux genres, très prisés en Europe, laissent libre cours à un humour souvent grivois qui, s'il fait les délices du public, froisse la morale sociale. Or, dès le début, l'auteure se montre soucieuse de respecter la morale bourgeoise et réinvestit le genre sur un mode pudique et bon enfant. L'avant-prologue de *De Haut en Bas*, une revue inspirée d'un succès parisien, expose explicitement cette volonté :

« Notre présomption a baptisé revue
 Un spectacle simplet, d'une forme ingénue,
 Qui n'est pas vaudeville et n'est pas opéra,
 Mais dont les bons morceaux sentent le plagiat !
 Quelques-uns d'entre nous, avaient vu dans Paris,
 L'opérette *Là Haut*, et l'ayant applaudie
 Voulaient la jouer ici : mais les dames pudiques
 Ont poussé de hauts cris : dans les scènes comiques
 Les personnages et les mots sont peu couverts :
 Ainsi l'on ne pouvait inviter au concert
 Hélas, ni Monseigneur, ni les très jeunes filles :
 Il fallait en faire un spectacle de famille !
 Voilà comment, avec des bribes de *Là Haut*,
 Quelques airs bien connus et des sujets locaux,
 On a confectionné cet horrible mélange
 Où pêle-mêle on voit des humains et des anges ! »³⁹

Fernande Ransy est donc loin d'incarner une figure féminine atypique. Arrivée au Congo dans le sillage de son époux, elle séjourne à Elisabethville où sa présence répond aux souhaits de la politique coloniale qui voit dans la femme blanche la garante de l'équilibre moral des colons. Bourgeoise consciente de ses devoirs de femme, Fernande Ransy témoigne également des possibilités d'épanouissement – autres que l'engagement social – proposées aux coloniales. Le Congo lui offre le temps et l'inspiration nécessaires à l'entame d'une carrière littéraire que justifie son statut de coloniale et qu'elle réinvestit dans le sens de ses devoirs de femme. Rentrée

³⁸ Roger RANSY, *De Haut en Bas*, *op. cit.*, [p. 33-34].

³⁹ *Ibid.*

en Belgique, elle poursuit une vocation littéraire qui, initialement privée et mondaine, trouve d'autres voies d'épanouissement. Les œuvres de Fernande Ransy deviennent alors le réceptacle de l'imaginaire et du vécu d'une ancienne de la colonie.

... à Boitsfort

Vers une écriture reconnue

En 1929, l'Union minière décide de rappeler Emmanuel Roger en Belgique. La famille Roger s'installe alors à Boitsfort où, dans une vaste demeure bourgeoise, Fernande Ransy prolonge la tradition coloniale : elle écrit de petites comédies que proches et amis viennent interpréter dans ses salons. La fille de l'auteure, Françoise Roger, se souvient :

« Elle donnait de temps à autre des soirées amicales, les plus amusantes étant celles où elle faisait jouer à ses amis ainsi qu'à ma sœur Denise des revues théâtrales. L'organisation, les répétitions de ces saynètes prenaient une bonne partie de la mauvaise saison (les sujets lui étaient fournis par l'actualité, l'Afrique ou même l'histoire). Un ami musicien se tenait au piano, on cousait des costumes, on louait des chapeaux et des robes. Le jour de la répétition générale, on repoussait la table et les meubles de la grande salle à manger, deux paravents servaient de rideaux, le piano n'arrêtait pas. L'atmosphère devenait fébrile et la cuisinière était sur les dents. Papa, délogé de son bureau, ne savait où se mettre jusqu'au jour de la représentation, où il se retrouvait assis dans le public. Une des pièces de l'étage avait été aménagée en « loge d'artistes » ; l'autre en vestiaire (...). Je reconnaissais, sous leurs grimages, les joueurs de tennis de l'été. L'un arborait un chapeau de mousquetaire. Les longues robes de soie des dames balayaient les marches de l'escalier. J'aimais voir « les grands » s'amuser... »⁴⁰.

Comme le remarquent Catherine Jacques et Valérie Piette, les anciens coloniaux sont unis par « un véritable sentiment d'appartenance à un groupe spécifique »⁴¹. A Boitsfort, les réunions mondaines s'adressent essentiellement aux anciens de la colonie et placent Fernande Ransy au centre d'un réseau d'amitiés coloniales, utile à la reconnaissance de ses écrits. Membre de l'UFC en 1938, elle collabore au *Bulletin* de l'Union et donne, sous la bannière de cette dernière, lecture de quelques-unes de ses créations⁴². Forte de son expérience coloniale et encouragée par ses amis, elle publie également des nouvelles et des romans appréciés. Son théâtre, trop édulcoré pour le grand public, n'obtient cependant pas le même succès. Les quelques pièces jouées le seront à l'occasion d'un concours local ou encore au profit d'une œuvre caritative. Une seule œuvre bénéficiera d'une scène prestigieuse : *Equateur*. Créée en 1938 à Paris, au Théâtre Antoine, la pièce eut une cinquantaine de représentations.

⁴⁰ Françoise VAN DEN EYNDE-ROGER, *Boitsfort !*, [s.d.], p. 7-8 [Fonds Roger Ransy, AML, MLT 981].

⁴¹ Catherine JACQUES, Valérie PIETTE, « L'Union des Femmes Coloniales... », p. 112.

⁴² En 1949, elle donne lecture, chez elle, de sa pièce *La Danse du feu*. En 1950, la Maison Camille Lemonnier-Maison des Ecrivains belges organise une lecture de sa comédie *Equateur*. Dans les années 1960, son adaptation radiophonique de *L'Enfant à l'arc* (un roman de J.-M. Jadot) fait également l'objet d'une lecture à la Maison Camille Lemonnier [dossier de presse, Fonds R. Ransy, AML, MLT 982].

Sous la plume de Roger Ransy

En 1930, Fernande Ransy publie son premier recueil de nouvelles : *Celles qui s'en vont*⁴³. Par boutade envers son époux, elle décide de publier sous le pseudonyme de Roger Ransy et rejoint ainsi la pléiade de femmes auteures qui écrivent sous un nom d'homme. Entre 1930 et 1974, elle publie huit ouvrages consacrés au Congo belge. Sur fond de romance, ses nouvelles et ses romans témoignent de son expérience au Congo et circonscrivent une vision spécifique de la mission et du vécu des femmes coloniales.

Sa première œuvre éditée, *Celles qui s'en vont*, aborde une question clé : le départ des femmes pour le Congo belge. En sept nouvelles, Roger Ransy y décrit les conditions d'arrivée et de vie des femmes à la colonie. L'auteure ne peint cependant que des femmes arrivées au Congo dans le sillage de leur époux. Les préoccupations de ses héroïnes sont sentimentales et ménagères, et aucune d'entre elles n'est engagée dans une activité sociale. Sous la plume de l'auteure, la femme coloniale apparaît dans sa mission d'épouse : une compagne agréable susceptible d'alléger la solitude du colon. Ce profil transcende toute son œuvre et témoigne d'une vision traditionnelle et bourgeoise du féminin. Mariées, les femmes sont totalement dévouées à leur famille, et seul le célibat semble autoriser la conversion des prérogatives féminines en un travail social.

En 1932, dans *Tante Julia découvre le Congo*, l'auteure oppose d'ailleurs clairement deux types féminins :

« La vie de Maman n'est pas oisive. Quoi qu'on dise, une épouse et une mère qui remplit ses devoirs n'est jamais inactive à la colonie. Les heures fraîches du matin la voient dans son jardin, le sécateur à la main, aborder tour à tour fleurs et arbustes, s'attaquer aux mauvaises herbes, donner des instructions au pseudo-jardinier, dont l'idéal inavoué est de s'asseoir par terre dans un farniente prolongé. Les courses de ménage, la surveillance des domestiques absorbent sa matinée... La sieste nécessaire, la lecture, les sports ou les visites, qui sont plus souvent une corvée obligatoire qu'un agrément, prennent le reste de la journée jusqu'à la rentrée du mari. Alors si le protocole n'exige pas quelques visites à deux, on emmène Jotte et Jean-Pierre en promenade dans la brousse avoisinante... »⁴⁴.

« ... Depuis quelque temps, un nouvel intérêt a surgi dans [la vie de tante Julia]... Elle s'adonne aux bonnes œuvres... Un comité en formation l'a accueillie dans son sein. Elle en est très fière, et cherche à persuader sa sœur de se consacrer, elle aussi, au bonheur des indigènes... Mais Jacques intervient : – Ma chère belle-sœur, j'approuve hautement votre décision de vous dévouer aux œuvres sociales... Les femmes comme vous, libres, indépendantes et sans soucis sont toutes désignées... Quant à Germaine, les tracas d'un gros ménage, l'entretien et l'éducation de ses enfants l'absorbent. De plus, pour sa santé, j'insiste pour qu'elle continue la pratique quotidienne de la sieste et des sports... S'il lui reste des loisirs, son mari, égoïste comme tous les hommes, aime, lorsqu'il rentre le soir, trouver sa femme à la maison... Tante Julia n'a plus insisté. Trois fois par semaine, elle se rend à l'hôpital indigène : une après-midi est consacrée à l'Œuvre de la Goutte de Lait ; une autre au Dispensaire ; la troisième, à l'Ouvroir des femmes indigènes... Collaborant avec les religieuses, plusieurs dames dévouées

⁴³ Roger RANSY, *Celles qui s'en vont. Nouvelles coloniales*, Bruxelles, Labor, 1930.

⁴⁴ *Tante Julia découvre le Congo*, Bruxelles, l'Expansion belge, 1932, p. 99-100.

viennent apprendre aux négresses la couture, le raccommodage, la broderie... Toute remplie d'un beau zèle, la nouvelle recrue, encore farcie des illusions particulières aux braves gens qui ne connaissent pas la colonie, suggère des innovations, qui ont le don d'amuser ses collaboratrices. Une douce malice, que tempère la charité chrétienne, se répand jusqu'au visage des bonnes sœurs »⁴⁵.

La peinture de la vie des coloniales est également l'occasion d'évoquer l'isolement et la morosité qui guettent ces femmes dévouées au seul bien-être de leur époux :

« (...) cette vie d'aventures qui hantait votre imagination romanesque, savez-vous ce qu'elle est en réalité ? Sans doute l'audace et l'initiative ont parfois à s'y révéler. Mais c'est surtout un labeur obscur de tous les jours, une routine parfois apaisante et souvent énervante, une lutte quotidienne contre le laisser-aller d'une existence solitaire, contre le climat, et surtout, contre le cafard, bien plus pernicieux que toute fièvre tropicale. (...) L'infinie douceur qu'il y aurait après une journée pesante à trouver dans un logis riant l'accueil de deux bras frais, d'un beau visage que ce retour éclaire, de tout un jeune corps empressé à se blottir contre le sien... La sérénité apaisante des crépuscules, où l'on se dit les petits événements de la journée, les difficultés de la besogne, les tracasseries du ménage, où l'on parcourt les allées du jardin pour observer ensemble la poussée des arbustes, des boutons neufs aux rosiers, l'enroulement des vrilles de petits pois autour de leur soutien, où l'on se communique l'urgence de sarcler un carré de légumes, de repiquer les laitues... Humbles choses quotidiennes qui font la trame solide de la vie et sont pour l'homme un délassement, une diversion au travail... Mais suffisent-elles à la femme, dont les occupations journalières n'ont pu absorber les pensées, au long des heures parfois si lourdes des jours torrides, qui déroulent un écheveau toujours pareil ? (...) »⁴⁶.

Roger Ransy ose également aborder quelques questions délicates, telles la corruption et l'arrivisme de certains colons, et le rôle de la femme comme faire-valoir :

« (...) il faut que j'avise aux moyens d'avancer plus rapidement... Et ma femme doit m'aider.

- Que peut-elle faire la pauvre petite ?
- La pauvre petite ! ... Mais oubliez-vous que vous l'avez connue enfant ! ... c'est une femme à présent !
- Et une femme adorable dont vous devez être fier.
- Je ne demande qu'à l'être, mais il faut qu'elle sorte de sa coquille, qu'elle voie du monde, qu'elle reçoive (...).

Dariolle s'en alla, furieux contre cette bêtise inconsciente : heureux possesseur d'une femme, non seulement jeune et ravissante, mais qui ne demandait qu'à entourer son mari de tendresse, ce jeune arriviste rêvait de la faire passer au monde, d'où sortent par centaines de ces fausses grandes dames, qui grisent les succès faciles dans le tourbillon effréné des milieux coloniaux, prétendument mondains (...) »⁴⁷.

Enfin, la trame sentimentale privilégiée par Roger Ransy lui permet de critiquer une coutume récurrente chez les colons : la ménagère noire. Il s'agit d'ailleurs de

⁴⁵ *Ibid.*, p. 145-146.

⁴⁶ Roger RANSY, *Celles qui s'en vont. Nouvelles coloniales*, op. cit., p. 50 et 56-58.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 14-15.

la seule incursion de la femme africaine dans les écrits de l'auteure. Sa première œuvre prend cependant quelques précautions sur le sujet. Dans la nouvelle *Le pardon*, Richard n'est pas tombé sous le charme d'une Africaine mais d'une métisse (Rosita), et a pris ses responsabilités en veillant à subvenir financièrement aux besoins des deux enfants nés de cette union. Enfin, la nouvelle s'achève tout à fait dans l'esprit colonial : Rosita décède et l'épouse légitime de Richard décide d'adopter les petits quarterons et de pardonner l'incartade de son époux (d'ailleurs antérieure à leur mariage...).

Mais au fil de ses œuvres, Roger Ransy soumet la thématique à une plume de plus en plus mordante :

« Gérard et Pierre se réunirent chaque jour à l'heure de l'apéritif, chez l'un ou chez l'autre. (...) »

A sa première visite, Pierre avait perçu les échos stridents d'une voix féminine.

- Je ne te savais pas marié, fit-il candidement.
- Dieu m'en garde, la voix harmonieuse que tu entends est celle de Liwose, ma ménagère.
- Une négresse ?
- Evidemment. Ça te choque ?
- Non, mais...
- Toi, tu n'en as pas encore ?
- Ah non, par exemple.
- Il faut t'en choisir une, mon cher. Il ne manque pas de plantureuses négresses, prêtes (*sic*) à t'accorder leurs faveurs, intéressées d'ailleurs. Liwose a une sœur, que j'ai entrevue. Gentiment roulée et un minois fripon.
- Je ne pourrais pas.
- Réaction de sud-africain. Il faut t'en guérir, mon vieux. Sans cela tu ne résisteras pas au climat, à la solitude »⁴⁸.

Conclusion

Le retour de Fernande Ransy en Belgique marque donc un tournant dans sa carrière. Reconnue et encouragée par un milieu d'anciens coloniaux nostalgiques, elle devient Roger Ransy, auteure de plusieurs nouvelles et romans qui prennent pour décor la colonie belge. Cette entrée effective dans les lettres permet notamment à l'auteure d'exprimer sa vision de la mission féminine au Congo. Ses écrits véhiculent une image de coloniale bourgeoise entièrement dévouée à son rôle d'épouse.

Or, si cette vision correspond à la mission morale des femmes coloniales, elle occulte une part importante de la participation féminine à l'entreprise coloniale belge. L'action des femmes au Congo – essentiellement centrées sur l'éducation des femmes et des enfants indigènes – est très peu évoquée et l'auteure ne fait l'apologie que des grands travaux masculins, tels que l'installation ferroviaire (*La Route d'acier*) ou encore l'exploitation du cuivre (*La Flamme verte*). Toutefois, si l'œuvre coloniale de Roger Ransy offre une image féminine qui n'est que partiellement semblable à celle valorisée par une association telle que l'UFC, elle témoigne d'un vécu féminin fidèle à une idéologie traditionnelle qui, en réalité, sous-tend et justifie la colonisation féminine dans son ensemble.

⁴⁸ *La Chasse au feu*, Paris – Bruxelles, Pierre de Méyère, 1974, p. 19-20.

L'univers ambigu et méconnu du « Compartiment des dames »

Nouveau regard sur la littérature féminine des Indes néerlandaises (XIX^e siècle)

Stéphanie LORIAUX

Dans son ouvrage de référence sur la littérature coloniale des Indes néerlandaises intitulé *Oost-Indische Spiegel* (1972), l'écrivain et essayiste néerlandais Rob Nieuwenhuys consacre quelques paragraphes à la production littéraire de cinq femmes écrivaines du XIX^e siècle qu'il regroupe sous l'appellation singulière de « Compartiment des dames »¹. Il s'agit d'Annie Foore, de Maria Carolina Frank, de Thérèse Hoven, de Mina Krüseman et de Melati van Java, considérées comme les premières romancières de l'histoire de la littérature coloniale des Indes néerlandaises. Ces cinq femmes ont, à elles seules, publié un nombre remarquable de romans et de nouvelles, et leur popularité auprès du public de leur époque ne s'est jamais démentie. Mais ce succès semble bien relatif si nous considérons le peu d'intérêt, voire le mépris, dont les ont gratifiées les historiens et les critiques littéraires de tous temps. Elles semblent avoir disparu, exilées en marge de la « vraie » littérature, reléguées au sein de sous-catégories aux qualifications peu glorieuses telles que « littérature de gare », « romans pour dames » ou « lectures pour jeunes filles ».

La marginalisation systématique de l'œuvre de ces cinq romancières n'interpelle pas seulement d'un point de vue strictement féministe. Il est évident que leur exclusion laisse planer une large zone d'ombre sur l'héritage historique et littéraire de l'ancienne colonie. L'objectif de l'étude des ouvrages du « Compartiment des dames » est par conséquent de combler ce vide et de rendre justice à ces pionnières *a posteriori*, ne

¹ Rob NIEUWENHUYS, *Oost-Indische Spiegel. Wat Nederlandse schrijvers en dichters over Indonesië hebben geschreven, vanaf de eerste jaren der Compagnie tot op heden*, Amsterdam, Querido, 1972. Depuis la publication de cet ouvrage, le terme néerlandais « *Damescompartiment* » est utilisé régulièrement pour faire référence à la littérature coloniale féminine du XIX^e siècle.

serait-ce qu'en leur restituant la place qui leur revient dans l'histoire de la littérature des Indes néerlandaises.

L'étude de cette littérature coloniale féminine ne peut se faire sans celle de l'histoire de l'ancienne colonie néerlandaise et de la littérature s'y rapportant. Depuis l'arrivée des Néerlandais à Java en 1595, il y a plus de quatre cents ans, l'Insulinde s'est révélée une source d'inspiration inépuisable pour les écrivains néerlandais. Outre la Seconde Guerre mondiale, la littérature néerlandaise compte peu de sujets ayant fait couler autant d'encre. Multatuli – pseudonyme d'Edouard Douwes Dekker, auteur en 1860 du célèbre *Max Havelaar* –, Louis Couperus ou Edgard Du Perron sont les figures de proue d'une littérature des Indes néerlandaises riche de dizaines d'auteurs à la renommée plus ou moins durable – et plus ou moins méritée.

Cette littérature coloniale, aussi proluxe fût-elle, n'a pourtant pas toujours bénéficié de l'intérêt et de la considération dont elle jouit aujourd'hui. Jusque dans les années 1980, la littérature coloniale était largement dénigrée et désignée par certains comme le parent pauvre ² de l'histoire des lettres néerlandaises. Ce désintérêt s'explique en partie par le traumatisme engendré aux Pays-Bas par la perte de la colonie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La proclamation de la République d'Indonésie en 1949 et la disparition de l'empire colonial des Indes laissèrent la population néerlandaise orpheline d'un passé impérialiste glorieux et suscitèrent une prise de conscience aussi tardive que douloureuse quant aux nombreuses exactions commises pendant près de quatre siècles. Le caractère indélébile de cette blessure et la peur d'un futur sans l'impact économique engendré par les richesses de l'Insulinde furent responsables pendant près de quatre décennies d'un mutisme à grande échelle, que l'on pourrait même qualifier d'amnésie ³, et qui ne fut réellement rompu qu'avec la visite officielle de la reine Béatrix en Indonésie en 1995. Cette date marque le point d'orgue du regain d'intérêt progressif des Néerlandais pour leur passé colonial, qu'il s'agisse des expériences traumatisantes liées aux camps d'internement japonais, à la sanglante guerre d'Atjeh, ou encore à la douloureuse (ré)intégration des ex-coloniaux ayant fuit les combats de la guerre d'indépendance.

Ce renouveau s'est également confirmé dans le domaine littéraire. L'ouvrage de Rob Nieuwenhuys a levé un coin du voile sur cette littérature mise au ban de la « canonisation littéraire ». Avec cette sortie de l'ombre progressive, il semble bien que le parent pauvre de la littérature néerlandaise soit sur la voie de l'émancipation. En témoignent par exemple la création dans la plupart des universités néerlandaises de chaires d'enseignement et de groupes de recherche dédiés à la littérature coloniale et post-coloniale, et la publication de nombreux articles et ouvrages scientifiques

² Gerard TERMORSHUIZEN, « De Indische belletrise: een exotisch stiefkind binnen de literatuurgeschiedenis », *Traditie en progressie. Handelingen van het 40^{ste} Nederlands Filologencongres*, 1990, p. 249-256. Le terme néerlandais « *stiefkind* » est employé par l'auteur pour illustrer le peu d'attention accordée par les histoires de la littérature néerlandaise aux Belles Lettres coloniales.

³ Remco MEIJER, *Oostindisch doof. Het Nederlandse debat over de dekolonisatie van Indonesië*, Amsterdam, Bert Bakker, 1995. Cet ouvrage composé d'entretiens avec des spécialistes de différents domaines scientifiques offre un très bon aperçu des traumatismes engendrés par l'indépendance de la colonie.

consacrés à la littérature indo-néerlandaise dans son ensemble ou à un auteur ou une période spécifique ⁴. Cet enthousiasme n'est pas propre aux seuls néerlandistes : nombreux sont également les historiens, sociologues et anthropologues qui entrevoient de plus en plus l'intérêt de la littérature coloniale comme source de connaissances tant historiques qu'ethnologiques ⁵. C'est précisément cette possibilité de confronter la littérature à d'autres domaines – et vice versa – qui confère selon moi son caractère passionnant à l'étude de la littérature coloniale.

La double marginalité du « Compartiment des dames »

Ce nouvel enthousiasme pour la littérature des Indes néerlandaises n'a cependant profité que de manière très limitée à la redécouverte et à la revalorisation de la littérature coloniale féminine, si bien que l'on peut aujourd'hui parler de « lacunes » dans l'histoire de la littérature des Indes néerlandaises. Cette constatation vaut en particulier pour les cinq auteures du XIX^e siècle regroupées au sein de ce fameux « Compartiment des dames ». La place qui leur est réservée dans les ouvrages de référence se limite, dans le meilleur des cas, à quelques lignes d'introduction sur la littérature coloniale du XIX^e siècle, qui, outre quelques éléments biographiques et quelques titres d'ouvrages, n'éclairent en rien le lecteur sur le contenu véritable de leur production. Il est également frappant de constater que ces romancières ne sont pratiquement jamais mentionnées individuellement, mais bien collégialement, ce qui sous-entend implicitement le peu d'intérêt soulevé par leur œuvre individuelle.

Le désintérêt pour ces auteures s'explique à mon sens par ce que j'ai choisi d'appeler la *double marginalité* de leur production littéraire, définie d'une part par leur appartenance à la littérature coloniale et d'autre part par leur statut de femme, sur le plan tant littéraire que colonial. L'appartenance de ces auteures à la littérature

⁴ Le dernier ouvrage de référence en date offrant un aperçu de la littérature des Indes néerlandaises est *Europa Buitengaats. Koloniale en postkoloniale literaturen in Europese talen*, paru en 2002 sous la direction de Theo D'HAEN. L'ouvrage de Rob NIEUWENHUY, *Oost-Indische Spiegel* (1972) reste le livre standard par excellence, mais d'autres ouvrages sont venus depuis le compléter, tels que *Indisch-Nederlandse literatuur. Dertien bijdragen voor Rob Nieuwenhuys* sous la direction de Reggie BAAY et Peter VAN ZONNEVELD (1988), *P.A. Daum, journalist en romancier van tempo doeloe* de Gerard TERMORSHUIZEN (1988), *Oost-Indisch Magazijn. De geschiedenis van de Indisch-Nederlandse letterkunde* sous la direction de Rob NIEUWENHUY, Bert PAASMAN et Peter VAN ZONNEVELD (1990), *Album van Insulinde. Beknopte geschiedenis van de Indisch-Nederlandse literatuur* de Peter VAN ZONNEVELD (1995), et *Paradijzen van weleer. Koloniale literatuur uit Nederlands-Indië 1600-1950* de E.M. BEEKMAN (1998).

⁵ Voir Vincent HOUBEN, « Geschiedenis in discussie. Het gebruik van literaire bronnen bij de geschiedschrijving van Indonesië », *Indische Letteren*, 7/4, 1992, p. 160-166 et Gerard TERMORSHUIZEN, « De Indisch-Nederlandse letterkunde als bron van sociale kennis », *Indische Letteren*, 7/4, 1992, p. 167-174. Le livre de Rob NIEUWENHUY, *Tussen twee vaderlanden* (1959), regroupe plusieurs articles traitant de différents aspects historiques, sociaux et littéraires de l'ancienne colonie. La littérature coloniale y forme le fil conducteur de l'analyse de l'histoire sociale de l'Insulinde. C'est également la perspective adoptée par Rudy KOUSBROEK dans son ouvrage *Het Oostindisch kampsyndroom* (1992). Ici, la littérature coloniale est utilisée comme source de connaissance pour cartographier l'attitude des Pays-Bas vis-à-vis de la colonie avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale.

coloniale peut en effet être vue comme un critère de marginalisation si on considère que celle-ci a toujours formé par rapport à la littérature néerlandaise traditionnelle un ensemble à part, doté d'une existence, d'un développement et de caractéristiques propres, généralement marginalisé par la critique. Le roman colonial dont l'apogée se situe entre 1870 et 1900, précisément l'époque durant laquelle ces cinq femmes produisirent la plupart de leurs écrits, était en règle générale qualifié de « non littéraire », à cause entre autres de sa tendance « sociale » prédominante, de son orientation documentaire, de son langage direct et de son style narratif peu sophistiqué. Ces éléments expliquent que la littérature coloniale indo-néerlandaise n'ait jamais été admise comme catégorie à part entière dans l'appareil littéraire officiel.

A cette marginalité propre au genre colonial s'ajoute une autre source d'exclusion, étroitement liée au phénomène de relégation au second plan des femmes tant dans le monde littéraire que dans la société coloniale. A leur époque, l'idée courante voulait que la littérature féminine fût une littérature inférieure dont le mérite et la valeur littéraires laissaient à désirer. Cette condamnation *a priori* fut encore renforcée par le manque de modernité avéré des cinq auteures du « Compartiment des dames ». Leurs œuvres portent encore clairement la marque de la tradition idéaliste alors que cette tendance commençait à s'estomper pour faire place à de nouveaux courants littéraires, tel le naturalisme, qui rejetaient précisément ces caractéristiques romantiques.

Le droit des femmes à rendre compte de leurs expériences coloniales était à l'époque également contesté par la conviction générale qu'elles n'avaient pas de légitimité pour s'exprimer sur la question de l'expansion coloniale. Ces femmes ne pouvaient que difficilement faire entendre leur voix dans une société très hiérarchisée, érigée et gérée par des hommes et où leur statut social se limitait en grande partie – et peut-être plus encore qu'en métropole – à celui d'épouse et de mère. La présence de femmes européennes aux Indes néerlandaises resta assez limitée jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle ; il ne fut question d'une véritable vague d'immigration qu'à partir de 1870. Plusieurs paramètres y contribuèrent. L'ouverture du canal de Suez en 1869, offrant la perspective d'un voyage nettement moins long et plus sûr, participa bien entendu largement à la présence accrue de la population féminine au sein de la colonie, mais c'est sans aucun doute le changement de visage et de nature même de la colonie qui favorisa la féminisation de l'Insulinde. Le dernier quart du XIX^e siècle vit en effet l'ouverture de la colonie, restée jusque-là stricte propriété de l'Etat, aux investissements privés (appelés littéralement « initiatives privées »). L'empire colonial devint ainsi accessible à tout cultivateur, entrepreneur ou commerçant désireux d'y travailler ou d'y investir.

Ce revirement brutal entraîna un changement de comportement tout aussi radical vis-à-vis de la femme européenne. Dès la fondation de la colonie par la Compagnie des Indes néerlandaises (Verenigde Oost-Indische Compagnie) en 1595, la femme européenne avait été tenue à l'écart du développement économique et social de l'empire. Sa présence était taxée d'avance de « néfaste » pour l'ardeur au travail des colons mâles. Les justifications de cette éviction ne manquaient pas. La femme risquait par exemple de pousser son époux à s'enrichir aux dépens de la Compagnie, ou à mettre prématurément un terme à son contrat pour regagner l'Europe une fois fortune faite. De même, elle coûterait trop cher par son train de vie – on supposait

qu'elle exigerait de vivre aux Indes selon les normes européennes – et les enfants auxquels elle donnerait naissance, susceptibles de rentrer en Europe avec leurs parents, participeraient eux aussi insuffisamment à l'essor de la colonie.

Ce rejet de la femme européenne allait de pair avec la promotion du concubinage, terme colonial désignant l'union libre entre le colon blanc et sa domestique autochtone. Ces unions furent longtemps vues d'un bon œil, car en plus de pourvoir aux besoins domestiques et sexuels de leurs maîtres, les concubines indigènes se contenteraient quant à elles d'une existence simple et mettraient au monde des générations d'enfants métis plus forts physiquement, mieux adaptés au climat, et qui formeraient petit à petit un lien émotionnel palpable entre les colons et les colonisés.

Les dernières décennies du XIX^e siècle s'accompagnent d'un changement radical : la femme européenne ne fut bientôt plus taxée de cupide, ni considérée comme un frein au développement économique et social de la colonie, mais se transforma peu à peu en pilier et en garante de la nouvelle société coloniale. Les Indes néerlandaises connurent en effet à cette époque une profonde mutation pour évoluer du statut de « plantation à grande échelle » à celui de « véritable état colonial »⁶. Les colons européens d'après 1870 ne se considéraient plus comme des « fondateurs à long terme » mais comme des « migrants de passage » ayant pour objectif de faire fortune le plus rapidement possible aux Indes et de s'assurer ainsi une fin de vie aisée aux Pays-Bas. Les nouveaux arrivants furent d'emblée confrontés à la domination de la culture métisse qui s'était développée au fil des siècles. Ils constatèrent avec effroi que leurs concitoyens n'avaient pas été en mesure de « conserver la cohérence et la pureté de leur culture » et que le mélange libre des groupes ethniques et des cultures avait entraîné « la dégénérescence des colons néerlandais vivant aux Indes »⁷. Leur mépris ne s'adressait pas seulement aux concubines et à leurs enfants nés hors mariage. Ils s'insurgèrent principalement contre le mode de vie métisse⁸, héritage à la fois de la culture indigène et d'une mentalité insouciant et dilettante typiquement coloniale. Face à ce flot incessant de critiques, ce style de vie colonial finit par perdre du terrain et fut peu à peu remplacé par un état colonial dont les privilèges de classes, le droit de naissance et l'apartheid devinrent les nouveaux mots d'ordre. Les Néerlandais « pur sang » s'approprièrent la plupart des positions de pouvoir aux niveaux politique et administratif et au sein des plantations. Ils arrivaient de plus en plus souvent mariés ou recherchaient une épouse blanche dès que leur situation financière le leur permettait afin de fonder des familles européennes « pure souche » où régnait le respect des bonnes mœurs et des valeurs morales rigides caractéristiques de la mentalité néerlandaise de cette époque. La nouvelle élite coloniale était née.

⁶ H.W. VAN DEN DOEL, *Het Rijk van Insulinde. Opkomst en ondergang van een Nederlandse kolonie*, Amsterdam, Prometheus, 2000, p. 109.

⁷ Jean Gelman TAYLOR, *Smeltkroes Batavia. Europeanen en Euraziaten in de Nederlandse vestigingen in Azië*, Groningen, Wolters-Noordhoff, 1986, p. 171.

⁸ Le terme néerlandais employé pour désigner cette tendance est « *de verindischte leefwijze* ».

Mais la position sociale des femmes dans cette nouvelle société coloniale restait, quoi qu'il en soit, extrêmement fragile. Du temps du « *tempo doeloe* »⁹, la femme européenne était encore largement dénigrée et est même entrée dans l'histoire comme une personne paresseuse, capricieuse et pleine de préjugés, et dont la souffrance due à l'isolement, au climat tropical et à l'éloignement des proches restés aux Pays-Bas, empêchait toute adaptation à la vie coloniale. Cette image stéréotypée fut en grande partie véhiculée par la presse et les écrivains, comme en témoignent les deux citations suivantes : « La manière dont les dames font leur cinéma aux Indes, est en soi déjà assez particulière. Elles dorment beaucoup, mangent plus que de raison et boivent jusqu'à plus soif, deviennent grasses et sont données en mariage sans plus penser aux grandes questions du jour ou à ce qui se passe ailleurs dans le monde. Lorsqu'une dame hollandaise fait une promenade, elle est habillée d'une façon dont une Anglaise aurait honte si on la voyait sortir ainsi de son bain. Le reste de sa journée consiste ensuite à médire, et puis à dormir, et puis à médire, et ainsi de suite »¹⁰ ; « elles lisent un peu, elles chantent un peu, elles babillent, courent les boutiques, elles fuient l'ennui »¹¹.

Proportionnellement, le nombre de nouvelles arrivantes aux Indes néerlandaises après 1870 augmenta plus que le nombre d'hommes. En 1900, on comptait 471 femmes blanches pour 1 000 hommes ; en 1930 ce nombre était passé à 884¹². Selon le *Livret statistique pour les Indes néerlandaises* de 1940, l'Insulinde ne comptait en 1900 que 4 000 femmes blanches, un chiffre qui allait plus que sextupler en trente ans. Ces données concernent, il est vrai, une période plus récente de l'histoire de la colonie que celle qui nous occupe ici, à savoir le dernier quart du XIX^e siècle, mais elles illustrent, *a posteriori*, le rôle de pionnière de la femme européenne du XIX^e siècle qui essuya les plâtres et ouvrit la voie aux milliers d'autres qui tentèrent l'expérience coloniale dans son sillage. C'est précisément de cette femme et des difficultés qui parsemèrent sa route dont traitent les romans et les nouvelles des cinq auteures du « Compartiment des dames ».

La voix des femmes

L'émergence des cinq auteures du « Compartiment des dames » s'inscrit, comme nous venons de le voir, dans une période encore peu favorable à la présence des femmes européennes aux Indes. Il n'est donc pas étonnant de constater que l'accueil de leur littérature se soit lui aussi déroulé sur un mode critique. Qu'ils soient leurs

⁹ L'expression « *tempo doeloe* » signifie « le bon vieux temps » et est traditionnellement utilisée pour faire référence à l'âge d'or de la colonie, situé entre 1870 et 1930.

¹⁰ Cette citation est tirée d'un article du journal *De Locomotief* datant de 1892 et dont l'auteur est inconnu. La citation est reprise dans Rob NIEUWENHUYNS, *Tussen twee vaderlanden*, Amsterdam, G.A. Van Oorschot, 1967, p. 51.

¹¹ L'auteur de cette citation est le français Joseph Chailley-Bert, qui publia en 1897 une série d'articles sur *Les Hollandais à Java* dans la revue française *Cosmopolis*. En 1900, ces articles furent regroupés dans un recueil sous le titre de *Java et ses habitants*. La citation est reprise dans Rob NIEUWENHUYNS, *op. cit.*, p. 51.

¹² Tessel POLLMANN, *Bruidstraantjes en andere Indische geschiedenissen*, Den Haag, Sdu, 1999, p. 104.

contemporains ou les nôtres, les critiques littéraires et les historiens de la littérature ont toujours réduit leurs écrits à une production de second rang, ne comprenant que « quelques données folkloriques dignes d'intérêt et quelques informations factuelles » sur la colonie de l'époque. Ces éléments « obligatoires et inhérents à tout ouvrage colonial » étaient en outre chez ces auteures « absolument secondaires ». « Ce qui comptait », comme le fit remarquer un de leurs contemporains sur un ton moqueur, « était un peu de scandale et beaucoup de tables de riz, un soupçon de poison, deux cuillères à café d'intelligence, une demi-soupière de non-sens et surtout beaucoup d'amour »¹³.

Ce type de condamnations virulentes a, jusqu'à aujourd'hui, empêché de comprendre et d'apprécier la valeur spécifique de la littérature de ces romancières, à savoir la confrontation historique et psychologique de la femme européenne avec le monde « propre » (européen) et l'autre monde – ou le monde de l'autre – (indigène) aux Indes néerlandaises. Chacune des cinq auteures du « Compartiment des dames » a concrétisé cette confrontation en mettant l'accent, tantôt sur le cadre de vie exotique et la coexistence délicate des différents groupes ethniques, tantôt sur les structures du pouvoir et les rapports sociaux, ou encore sur les conséquences du concubinage et des superstitions indigènes. Il s'agit là d'éléments également caractéristiques des romans coloniaux écrits à la même époque par des auteurs masculins.

Cette similitude thématique nous permet de conclure que la littérature féminine coloniale du XIX^e siècle s'inscrit dans une certaine *conformité* par rapport à la tradition du roman colonial. Outre cette continuité, cette littérature coloniale se caractérise surtout par une véritable *spécificité*, qui se définit par le caractère plus limité et dans le même temps plus intime des thématiques abordées. Contrairement à la plupart de leurs contemporains masculins, nos cinq romancières n'avaient pas pour objectif premier de refléter fidèlement ou d'analyser en profondeur les aspects historiques, sociaux ou politiques de la colonie de leur époque. Leur priorité était avant tout de rendre compte de la confrontation de la femme européenne avec le quotidien colonial et plus précisément avec les différentes embûches qui parsemaient son destin colonial. Le personnage principal est par conséquent le plus souvent une femme, à laquelle les auteures confèrent également le rôle de narratrice. Ce sont ainsi ses sentiments, ses pensées et ses réactions lors de la découverte du nouvel univers colonial qui sont mis en exergue. Cette approche n'a rien de surprenant si l'on considère que la création de personnages féminins offrait aux auteures la possibilité de se dévoiler elles-mêmes en partie et de traduire leur position personnelle vis-à-vis de la société coloniale dans laquelle elles étaient encore davantage tolérées que considérées comme des égales à part entière. Ce statut de pionnière amène les auteures à se focaliser en priorité sur la déstabilisation de leurs héroïnes lors du rude apprentissage de la vie coloniale. Et pour passer en revue les multiples obstacles auxquels ces personnages doivent faire face, les auteures s'inspirent à la fois du « monde propre » et du « monde de

¹³ E.M. BEEKMAN, *Paradijzen van weleer. Koloniale literatuur uit Nederlands-Indië 1600-1950*, Amsterdam, Prometheus, 1998, p. 387. Cette critique, émise à l'origine en 1906 par K. Wijbrands dans la revue *Indiese distels* (p. 102), est reprise par Beekman pour définir la nature de la production du « Compartiment des dames ».

l'autre ». La pression exercée par le nouvel environnement se traduit d'une part par la solitude, l'isolement, la hiérarchisation des classes sociales européennes caractérisées par la toute-puissance de la promotion, du rang et de l'argent, et d'autre part par les relations problématiques et complexes avec la culture métisse et la population indigène, la désillusion face à la découverte du concubinage et la peur des pratiques religieuses païennes et de la magie noire. Tous ces éléments sont abordés à tour de rôle pour présenter l'expérience coloniale de la femme blanche comme une épreuve douloureuse.

Le point de vue féminin qui détermine l'approche de la plupart des thèmes présents dans la littérature du « Compartiment des dames », joue un rôle essentiel dans la manière dont les romancières mettent en lumière leur désir de changement dans la colonie. Toutes plaident pour l'établissement d'une nouvelle société coloniale, basée sur des critères moraux irréprochables et des normes de conduite européennes. Ce nouveau visage de la colonie ne pouvait à leur sens être modelé qu'avec l'arrivée à grande échelle de femmes européennes. La famille européenne deviendrait de cette manière la pierre angulaire de cette société coloniale « assainie ».

La femme européenne étant devenue à la fois porte-parole et emblème de leurs attentes, nos cinq écrivaines n'avaient d'autre choix que d'en dresser un portrait (parfois trop) favorable. Les héroïnes qui habitent leurs romans sont tour à tour – ou tout à la fois – tendres et aimantes, courtoises et cultivées, fidèles et croyantes. Cet éclairage exagérément positif, voire caricatural, peut aujourd'hui faire sourire et a d'ailleurs largement contribué à enfermer cette littérature dans le carcan des livres romantiques pour jeunes filles.

Mais si on y regarde de plus près, cet effet grossissant est aussi – et surtout – le reflet de la réalité de l'époque. Les auteures exprimaient, de cette manière, l'objectif double de promouvoir la *femme* en tant que garante d'une nouvelle société coloniale plus morale et de se *défendre* contre les critiques venimeuses dont l'ensemble des femmes colons étaient régulièrement la cible. Les romancières du XIX^e siècle ne considéraient pas la présence féminine aux Indes uniquement comme une valeur ajoutée pour la colonie elle-même, elles y voyaient avant tout une formidable opportunité d'émancipation pour leurs congénères. En d'autres termes, la caricature était devenue leur arme pour écrire un des premières pages de l'histoire de l'émancipation féminine.

Entre tradition et progressisme

Les idées sur l'émancipation qui voient le jour autour de 1870 dans la littérature féminine coloniale ont sans aucun doute une valeur particulière, comparées avec celles que l'on voit émerger à la même époque dans les littératures européennes. Elles mettent en exergue le rôle de la colonie en tant que laboratoire pour l'expérimentation d'un nouveau futur pour les femmes. Pour beaucoup, cette colonie en pleine mutation et ouverte subitement à toutes sortes de changements pouvait logiquement offrir à la femme du XIX^e siècle un nouveau statut et une réelle chance d'émancipation. Le désir des autorités de l'époque de faire venir aux Indes davantage de femmes européennes susceptibles de contribuer à l'europanisation de la société métisse existante, plaça le rôle social de la femme sous un jour totalement nouveau. L'espoir était que la femme,

tout auréolée de cette nouvelle fonction sociale, repousserait les limites de son statut, et ce jusqu'en Europe.

La question reste, bien entendu, de savoir dans quelle mesure nos romancières ont effectivement traduit et encouragé cette formidable opportunité dans leurs écrits. La réponse se trouve sans aucun doute dans la période où leurs réflexions sur le statut des femmes sont apparues. La seconde moitié du XIX^e siècle fut le témoin du premier combat pour les droits des femmes, un mouvement révolutionnaire qui était loin de faire l'unanimité, même chez les premières concernées. La sensibilité de ce sujet est confirmée par les manières diverses, voire diamétralement opposées, dont il trouva écho dans la littérature féminine coloniale. Aucune romancière du « Compartiment des dames » ne reste bien entendu indifférente à la question féminine – rappelons que ces auteures adoptent à l'unanimité un point de vue féminin et plaident d'une seule voix pour un traitement équitable et respectueux de leurs congénères par la gente masculine –, mais elles ne se risquent que très rarement à émettre des points de vue progressistes ou des prises de position radicales.

Cette approche un peu tiède découle de deux facteurs. Le premier est inhérent au statut colonial de leurs personnages. Pour convaincre que la femme blanche garantirait une société coloniale plus morale et civilisée – et lui assurer ainsi cette fameuse chance d'émancipation –, les romancières accentuent surtout ses qualités irréfutables de mère et d'épouse. Mais ce faisant, elles l'enferment paradoxalement dans un rôle restrictif caractérisé par l'abnégation et la soumission. La petite « révolution » que la femme européenne devait mettre en marche aux Indes passerait donc écessairement par l'établissement de valeurs traditionnelles, ancrées en Europe, et qui faisaient encore cruellement défaut dans la colonie. En revanche, à la même époque en Europe, les premières voix commençaient à s'élever contre ces valeurs conventionnelles jugées révolues et contraires à l'esprit même de l'émancipation. Cette différence essentielle de point de vue entre la colonie et la métropole explique les manières contradictoires employées pour mener, il est vrai, le même combat.

Le second facteur est d'ordre à la fois sociologique et psychologique. Il ne faut pas l'oublier, quelles qu'aient été la force et l'ampleur de leur combativité, ces femmes étaient encore largement sous l'influence des critiques constantes dont elles faisaient l'objet. Dans son célèbre ouvrage *A Room of One's Own* (1929), Virginia Woolf fait le constat que la quasi-totalité des romancières du XIX^e siècle présente une faille fondamentale, à savoir le respect (inconscient) de l'opinion d'un public masculin virtuel. La différence de critères entre les hommes et les femmes pesait alors encore de tout son poids sur la littérature. Cette pression se traduisait, lorsque l'on était une femme, par la production de romans résultant « d'un esprit qui avait légèrement bifurqué, qui avait été amené à altérer son image objective par respect de l'autorité extérieure ». Selon Woolf, la puissance créatrice d'une romancière était à l'époque encore largement inhibée par le fait qu'elle avouait encore « n'être qu'une femme » ou qu'elle revendiquait haut et fort « avoir autant de valeur qu'un homme ». Elle réagissait aux critiques selon son tempérament, « timidement et docilement, ou avec colère et trop d'insistance », mais quoi qu'il en soit, conclut Woolf, « elle pensait à

autre chose qu'à ce dont il s'agissait vraiment » et n'était donc pas capable d'exprimer son point de vue « tel qu'elle le voyait vraiment elle-même, sans reculer »¹⁴.

Cette analyse *a posteriori* de Woolf s'applique parfaitement aux romancières coloniales du XIX^e siècle. La forme d'autocensure faussée et déformée décrite ci-dessus a bel et bien marqué au fer rouge leur mode de pensée et l'image encore très conventionnelle dans leurs récits du rôle, de la place et des devoirs de la femme de leur époque. A cet autocontrôle inconscient s'ajoute bien entendu l'influence, propre à chacune, de l'expérience coloniale individuelle, sans oublier la pression morale encore exercée à l'époque par les règles de la religion.

Le balancement de ces femmes entre tradition et progressisme ne se traduit pas uniquement dans le domaine de l'émancipation, mais aussi dans leurs choix strictement littéraires. Leur enfermement dans la tradition idéaliste et leur refus apparent de suivre les évolutions de leur temps expliquent dans un premier temps leur marginalisation par rapport à la « littérature de qualité », mais ils doivent avant tout nous éclairer sur la signification profonde de ces choix littéraires conventionnels.

L'importance du cantonnement de ces auteures à la tradition idéaliste prend toute sa mesure lorsqu'on l'analyse d'un point de vue sociologique. Ce choix – pour peu que l'on puisse parler de choix – est étroitement lié à la situation générale de la littérature féminine de l'époque. Le nombre restreint d'auteures est déjà en soi une preuve irrévocable de la participation minimale des femmes à l'appareil littéraire. Mais ce traditionalisme prouve, de plus, que ces romancières exerçaient leur profession de manière plus informelle, précisément parce qu'elles n'avaient pas encore pu sortir complètement du rôle social bien défini dans lequel elles (s')étaient enfermées. L'image de soi, trompeuse et teintée d'infériorité, qu'elles avaient ainsi développée, les empêchait de faire preuve d'audace sur le plan littéraire et les condamnait dans la création d'œuvres moins novatrices. Des décennies plus tard, Simone de Beauvoir a résumé cette situation en prônant que la prudence condamne l'être humain à la médiocrité.

L'approche traditionnelle idéaliste pousse les romancières à farcir leurs intrigues d'événements spectaculaires peu crédibles, de coïncidences et de réconciliations invraisemblables et de personnages aux caractéristiques peu nuancées, voire monolithiques. L'usage généreux de figures rhétoriques et de dialogues confère une certaine lourdeur à l'ensemble et ne bénéficie pas davantage à la stylisation esthétique de leur message. Mais en prenant ces failles comme prétexte pour les placer d'office en marge de l'histoire de la littérature, les critiques sont précisément passés à côté du poids de ce message. Le monde littéraire est toujours parti du principe qu'avec leur vertu, leur douceur et leur sensibilité caricaturales, les héroïnes du « Compartiment des dames » ne pouvaient être des prototypes de leur temps, si bien que la signification sociale et historique importante cachée dans cette littérature – et telle que définie ci-dessus – n'a jamais été décryptée. Il en va de même pour leur thème de prédilection, le sentiment amoureux, unilatéralement décrié comme la preuve évidente de leur incapacité à traiter de sujets coloniaux plus « sérieux ». Mais cette thématique

¹⁴ Virginia WOOLF, *A Room of One's Own*, New York, Harcourt, 1996, p. 79.

sentimentale est précisément le point de départ dont elles se servent pour aborder les côtés plus concrets et réalistes de la vie coloniale.

La tendance traditionaliste des romancières du XIX^e siècle doit également nous interpellier sur le plan socio-littéraire. Leur entrée sur la scène littéraire s'est déroulée au cours de la première révolution féminine de la seconde moitié du XIX^e siècle. Cette première vague d'émancipation créa un grand besoin de lectures spécifiques pour les femmes. Grâce au caractère idéaliste et exotique de leurs livres et à la place de choix réservée aux héroïnes, ces romancières ont éveillé l'intérêt de très nombreuses lectrices et ont ainsi promu à leur manière l'émancipation intellectuelle de leurs congénères. Comme le souligne très justement Rob Nieuwenhuys¹⁵, ces auteures ont une large part de responsabilité dans la création d'un nouveau marché littéraire, précisément parce qu'elles accordaient plus d'importance au fait de pourvoir à un besoin de lecture et au désir d'être lues, plutôt qu'à la nécessité de produire de la grande littérature.

Entre critique et désir

L'ambiguïté de la littérature féminine coloniale ne se limite pas au domaine de l'émancipation. Elle s'exprime également par la présence de deux caractéristiques opposées : une critique acerbe du présent d'une part et un profond désir de changement d'autre part.

Le mécontentement des romancières par rapport à la situation coloniale de leur époque se traduit par le jugement très critique du mode de vie colonial. Ces auteures soulignent aussi le caractère décadent et avili de la communauté européenne établie aux Indes, responsable selon elles de l'hypocrisie et de l'isolement dont souffre la plupart de leurs personnages. La structure fortement hiérarchisée et le système de classes, caractérisés par la préoccupation obsessionnelle de leurs compatriotes pour l'argent, la promotion sociale et le paraître, sont eux aussi au centre de leurs débats, de même que la corruption et le népotisme ambiants. Elles dénoncent les situations d'injustice qu'ils engendrent, entre autres vis-à-vis de la population indigène. Leur indignation face au rôle prépondérant des luttes de prestige et du matérialisme s'explique par leur conviction que le pouvoir et les excès ont des conséquences désastreuses sur l'authenticité et l'intégrité du colon en tant qu'être humain. La crainte d'une régression morale à grande échelle de leurs contemporains s'exprime également par la dénonciation du manque de développement intellectuel dans la colonie.

Vu l'omniprésence d'héroïnes dans leurs romans, il est logique que ces critiques soient abordées d'un point de vue féminin. Cette littérature foisonne de personnages féminins à la moralité irréprochable à leur arrivée aux Indes, mais qui, une fois soumises à l'influence néfaste des éléments précités, se transforment en créatures paresseuses, médisantes, matérialistes et/ou égoïstes. Mais que l'on ne s'y trompe pas : la femme européenne est davantage présentée comme victime de cette société pervertie, plutôt que comme actrice véritable de ce processus de dépravation. Les romancières font le constat, déplorable à leurs yeux, que leurs congénères semblent incapables de rester fidèles à elles-mêmes une fois intégrées dans la société coloniale. Soucieuses jusqu'au bout de défendre les intérêts féminins, les auteures s'attèlent à

¹⁵ Rob NIEUWENHUYS, *Oost-Indische Spiegel...*, *op. cit.*

identifier toutes sortes de paramètres responsables de cette évolution négative. Elles reconnaissent ainsi à mi-voix leur tendance à la médisance et leur étroitesse d'esprit, mais s'empressent aussitôt de les expliquer, voire de les excuser, en insistant sur leur isolement et leur manque d'activités. Notons que l'homme n'est pas en reste : le mode de vie et le climat de travail dans la colonie le dénaturent au point qu'il ne semble plus capable d'apprécier les valeurs familiales et morales traditionnelles que voudrait lui inculquer son épouse. La mésentente et l'incompréhension mutuelle au sein des couples européens portent donc également une large part de responsabilité dans la descente aux enfers des femmes.

L'insatisfaction des romancières ne trouve pas uniquement sa source dans la communauté européenne – le « monde propre » –, mais aussi dans « l'autre monde ». La critique la plus éloquente à ce niveau est sans conteste celle du concubinage. Les relations intimes entre les colons mâles et leurs domestiques, appelées les *njais*, sont des causes permanentes d'exaspération pour les auteures. Elles refusent par exemple la justification de ces pratiques par les hommes, qui invoquaient généralement une sorte de droit coutumier, en d'autres termes l'idée qu'il s'agissait là d'une tradition enracinée depuis toujours dans la société coloniale. Même si nos auteures donnent parfois l'impression de vouloir s'ériger en défenseur des droits de la femme indigène, il faut avouer que l'objectif premier de leur combat est la défense des droits – à leurs yeux, des prérogatives – de la femme blanche. Les femmes indigènes quittent alors très vite le rôle de victimes pour endosser celui, beaucoup moins enviable, de rivales. Elles sont dès lors décrites comme des créatures perfides et dangereuses, prêtes à tout pour sauvegarder leur place auprès de l'homme blanc, c'est-à-dire pour mettre la femme blanche hors d'état de nuire.

La complexité des relations raciales au sein de la colonie est un autre motif récurrent de mécontentement. Le mode de vie hérité de la culture métisse est unanimement décrié par les romancières qui l'identifient comme la cause principale de la dépravation des Européens aux Indes. Elles dressent par ailleurs un portrait destructeur de la femme métisse, qui prend tour à tour les traits d'une matrone paresseuse, cupide et vulgaire ou d'un oiseau de mauvais augure qui mène l'homme européen à sa perte grâce à son pouvoir de séduction et sa beauté aveuglante. La population indigène n'est pas davantage épargnée, même si elle suscite moins souvent l'intérêt des auteures qui préfèrent l'observer à distance – sans doute cet « autre monde »-là était-il trop éloigné du leur pour qu'elles s'y intéressent réellement. Mais elles insistent néanmoins sur l'indécence et le caractère sauvage des autochtones dont elles voient l'intégration au « monde propre » avec des sentiments plus que mitigés.

Parallèlement à toutes ces critiques, les romancières du XIX^e siècle développent une approche beaucoup plus constructive de la thématique coloniale, dans le but cette fois d'exprimer leur désir de changement. Ces deux tendances diamétralement opposées reposent en fait sur une seule et même conviction, celle de la supériorité européenne. Leur référence reste sans conteste le système de valeurs européen dont l'application stricte permettrait, selon elles, d'assurer le salut de la société coloniale. L'avenir des Indes néerlandaises ne serait garanti qu'avec l'émergence d'un nouveau type de colonisateur : l'Européen éthiquement irréprochable.

Si ce raisonnement présomptueux met avant tout en lumière leurs convictions en matière de supériorité ethnique, il souligne aussi le caractère obsolète de leurs idées par rapport à celles développées dans la littérature de la fin du siècle en Europe. Le fossé entre l'esprit d'avant-garde qui soufflait alors en Europe et le contenu conventionnel de la production du « Compartiment des dames » est moins paradoxal qu'il n'y paraît. Dans la société coloniale à la recherche d'une nouvelle identité, les Pays-Bas étaient le seul modèle connu et convoité. A cause d'un sentiment de déracinement exacerbé, les expatriés, dont faisaient partie nos auteures, étaient incapables d'estimer l'Insulinde pour ses valeurs propres ; celle-ci ne pouvait trouver grâce à leurs yeux qu'en tant que réplique potentielle de la patrie idéalisée et lointaine.

Un univers insignifiant

Tous les thèmes typiquement coloniaux tels que la vie au temps du *tempo doeloe*, la construction d'un véritable Etat colonial et les rapports problématiques entre les différents groupes ethniques, sont immortalisés dans les romans de nos cinq romancières. En tant que phénomène socio-littéraire, ces œuvres ont joué au XIX^e siècle un rôle important dans le processus de colonisation : elles ont fait non seulement découvrir des horizons et des peuples inconnus à un large public européen¹⁶, mais elles ont aussi contribué à forger l'opinion des Européens à l'égard des autres peuples.

Suite à cette constatation, nous sommes légitimement en droit de nous demander pourquoi ces romancières sont restées dans l'ombre de l'histoire de la littérature coloniale. Si nous abandonnons les justifications habituelles – telles que le caractère idéaliste de leurs écrits ou leur tendance à la caricature –, la véritable raison de leur marginalisation se dessine, à savoir la place primordiale réservée dans leurs romans au sort de la femme aux Indes néerlandaises. La description détaillée du « cercle familial », des activités de la femme au foyer, et la récurrence de thèmes tels que la question du mariage et du sentiment amoureux expliquent en grande partie pourquoi elles restèrent sur la touche. Cette occultation perdure toujours : dans *Europa Buitengaats* (2002), l'ouvrage de référence le plus récent sur les littératures coloniales et post-coloniales de langues européennes, la production du « Compartiment des dames » est bel et bien mentionnée, mais à nouveau présentée sous un titre réducteur : « Drame, poignard et larmes ». L'auteur de l'article, Gerard Termorshuizen, souligne, comme ses prédécesseurs, « le manque de teneur réaliste » des cinq romancières pour expliquer leur place marginale. Et même s'il reconnaît dans un premier temps que « les possibilités offertes aux femmes pour vivre la réalité coloniale étaient bien plus limitées » que celles des hommes, il se rallie ensuite aux jugements préexistants sur cette littérature, en prônant que cette « capacité d'expérimentation restreinte se vengeait lorsque ces femmes se mettaient à écrire ». Termorshuizen étaye cette conclusion en s'appuyant sur l'opinion d'un contemporain célèbre et reconnu des romancières, l'écrivain P. A. Daum, qui avait à l'époque fait également le lien entre

¹⁶ Le succès remporté par ces auteures a entraîné la traduction d'un grand nombre de leurs romans en français, en anglais et en allemand. Certaines comme Maria Carolina Frank ou Thérèse Hoven traduisaient elles-mêmes leurs œuvres.

« la nature de leurs livres et certaines causes sociales »¹⁷. Daum s'était ainsi demandé comment ces femmes « auraient en fait *pu* rendre compte de la réalité coloniale, même si elles l'avaient *voulu* ? »¹⁸. Daum se ralliait de la sorte à l'opinion générale qui voulait que le manque de qualité de la littérature coloniale féminine provienne de la position d'infériorité des romancières dans la société coloniale du XIX^e siècle. Le fait qu'elles vivent la réalité coloniale d'une manière différente de celle des hommes, signifie donc, selon ses critères masculins, qu'elles ne l'avaient pas expérimentée de la « bonne façon » et qu'elles en avaient par conséquent rendu une image fautive dans leurs écrits. Ce raisonnement justifie donc que l'on ne s'y intéresse pas de trop près.

C'est précisément derrière cette explication soi-disant objective que se cache, selon moi, la *véritable* raison de la sous-estimation de la littérature féminine coloniale du XIX^e siècle : *l'intérêt minime* accordé à son univers et à ses idées et la *confusion* de son « altérité » avec un manque de qualité, de potentiel ou de talent.

Le caractère multiple et passionnant de la littérature du « Compartiment des dames » découle justement de cette déviation de la norme. C'est dans cette littérature que la voix de la femme colon s'est élevée pour la première fois. Et c'est également grâce à elle que s'est dévoilée une réalité coloniale encore tout juste en gestation et que l'on préférerait alors ignorer : celle de la femme. Daum a raison de dire que les romancières du XIX^e siècle gravitaient dans un univers colonial étriqué et que cette restriction se reflétait dans leur littérature. Mais il tire les mauvaises conclusions de ce constat : leurs œuvres offrent bel et bien un reflet fidèle de la réalité de l'époque, mais il s'agissait d'une réalité que l'on préférerait ne pas voir ou que l'on trouvait trop futile, et que l'on qualifiait aussitôt d'erronée pour ensuite la dénigrer. Passer ce pan de la littérature sous silence, revient en fait à faire abstraction d'une facette importante de la réalité coloniale.

¹⁷ Gerard TERMORSHUIZEN, « « Indië is ook in het litterarische eene melkkoe ». Indisch-Nederlandse letterkunde van de negentiende eeuw », in Theo D'HAEN (dir.), *Europa Buitengaats. Koloniale en postkoloniale literaturen in Europese talen*, Amsterdam, Bert Bakker, 2002, p. 122.

¹⁸ *Ibid.*, p. 123.

Liste des auteurs

Dominic DAGENAIS est historien et doctorant en sciences politiques à l'Université du Québec (Montréal).

Christine DÉTREZ est agrégée de lettres classiques et docteure en sociologie. Elle est actuellement maître de conférences en sociologie à l'ENS Lettres et sciences humaines de Lyon.

Simon DUTEIL est doctorant en histoire à l'Université du Havre.

Vanessa GEMIS est doctorante en littérature à l'Université libre de Bruxelles.

Claudine GUIARD est docteure en histoire de l'Université d'Aix-en-Provence.

Elodie JAUNEAU est doctorante en histoire à l'Université Denis Diderot – Paris 7.

Stéphanie LORIAUX est docteure en littérature néerlandaise et professeure assistante à l'Université libre de Bruxelles

Pedro MONAVILLE est doctorant en histoire à l'Université du Michigan (Ann Arbor).

Clara PALMISTE est historienne. Elle poursuit ses recherches au Centre des Pouvoirs locaux dans la Caraïbe et est professeure contractuelle à l'Université des Antilles Guyane, Martinique.

Marie RODET est docteure en histoire et poursuit ses recherches à l'Institut Emilie du Châtelet auprès du laboratoire SEDET, Université Denis Diderot – Paris 7.

Martine SPENSKY est professeure de civilisation britannique à l'Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand II) où elle dirige le CRCEMC (Centre de recherche sur les civilisations étrangères dans le monde contemporain)

Christelle TARAUD est enseignante à Columbia University et New York University (Paris), chercheuse associée à l'IRIS (CNRS/EHESS/INSERM/Paris XIII) et à l'Université libre de Bruxelles.

Table des matières

Introduction	
Amandine LAURO.....	7
Les villes coloniales : refuges pour les femmes ? Kayes, Soudan français (1900-1920)	
Marie RODET.....	13
L'émigration des femmes « seules » dans l'Empire britannique, vue par <i>The Imperial Colonist</i> (1900-1918). Une alternative à la citoyenneté ?	
Martine SPENSKY.....	29
L'utilisation de la mémoire de l'esclavage dans les revendications des féministes guadeloupéennes (1918-1921)	
Clara PALMISTE.....	43
Libération des femmes et libération nationale au Mozambique (1962-1974)	
Dominic DAGENAIS	55
L'engagement des femmes dans l'armée française durant la guerre d'Algérie (1954-1962)	
Elodie JAUNEAU.....	71
La crise congolaise de juillet 1960 et le sexe de la décolonisation	
Pedro MONAVILLE.....	87
Sortir du harem et du hammam L'affranchissement des stéréotypes coloniaux chez les romancières algériennes	
Christine DÉTREZ	103

Genre, sexualité et colonisation. La colonisation française au Maghreb Christelle TARAUD	117
La place des Européennes dans la colonisation de l'Algérie (1830-1939) Place impartie, place occupée Claudine GUIARD	129
Partir et travailler dans le domaine colonial français Enseignantes métropolitaines et réunionnaises à Madagascar (1896-1920) Simon DUTEIL	141
Du Katanga à Boitsfort Roger Ransy et le double « voyage » de l'écriture Vanessa GEMIS	157
L'univers ambigu et méconnu du « Compartiment des dames » Nouveau regard sur la littérature féminine des Indes néerlandaises (XIX ^e siècle) Stéphanie LORIAUX	171
Liste des auteurs.....	185
Table des matières.....	187

Fondées en 1972, les Editions de l'Université de Bruxelles sont un département de l'Université libre de Bruxelles (Belgique). Elles publient des ouvrages de recherche et des manuels universitaires d'auteurs issus de l'Union européenne.

Principales collections et directeurs de collection

- Commentaire J. Mégret (fondé par Jacques Mégret et dirigé jusqu'en 2005, par Michel Waelbroeck, Jean-Victor Louis, Daniel Vignes, Jean-Louis Dewost, Georges Vandersanden ; à partir de 2006, Comité de rédaction : Marianne Dony (directeur), Emmanuelle Bribosia (secrétaire de rédaction), Claude Blumann, Jacques Bourgeois, Laurence Idot, Jean-Paul Jacqué, Henry Labayle, Denys Simon)
- Aménagement du territoire et environnement (Christian Vandermotten)
- Economie (Henri Capron)
- Education (Françoise Thys-Clément)
- Etudes européennes (Marianne Dony et Paul Magnette)
- Histoire (Eliane Gubin)
- Philosophie et lettres (Manuel Couvreur)
- Philosophie et société (Jean-Marc Ferry et Nathalie Zaccari-Reyners)
- Science politique (Jean-Michel De Waele)
- Sociologie (Mateo Alaluf et Pierre Desmarez)
- Spiritualités et pensées libres (Hervé Hasquin)
- Statistique et mathématiques appliquées (Jean-Jacques Droesbeke)

Elles éditent trois séries, les *Problèmes d'histoire des religions* (direction : Alain Dierkens), les *Etudes sur le XVIII^e siècle* (direction : Bruno Bernard et Manuel Couvreur) et *Sextant* (direction : Eliane Gubin et Valérie Piette).

Des ouvrages épuisés récents des Editions de l'Université de Bruxelles figurent sur le site de la Digithèque de l'ULB : <http://digitheque.ulb.ac.be/fr/digitheque-des-editions-de-luniversite-de-bruxelles/index.html>. Ils sont aussi accessibles via le site des Editions.

Founded in 1972, Editions de l'Université de Bruxelles is a department of the Université libre de Bruxelles (Belgium). It publishes textbooks, university level and research oriented books in law, political science, economics, sociology, history, philosophy, ...

Editions de l'Université de Bruxelles, avenue Paul Héger 26 - CPI 163, 1000 Bruxelles, Belgique

EDITIONS@admin.ulb.ac.be

<http://www.editions-universite-bruxelles.be>

Fax +32 (0) 2 650 37 94

Direction, droits étrangers : Michèle Mat.

Diffusion/distribution : Interforum Benelux (Belgique et grand-duché de Luxembourg) ; SODIS/ToThèmes (France) ; Servidis (Suisse) ; Somabec (Canada) ; Centre d'exportation du livre français (CELF) (autres pays).

Colonialismes

Ce volume reflète l'extraordinaire essor pris ces dernières années par l'histoire des femmes en situation coloniale.

Onze contributions, concernant des territoires coloniaux divers, portant sur les XIX^e et XX^e siècles, abordent, à travers des aspects historiques, littéraires, sociologiques ou politiques, des questions fondamentales pour cerner « le sexe » de la colonisation et de la décolonisation. Elles nous montrent combien, dans les deux processus, les rapports de genre, de classe et de race s'imbriquent dans les discours et dans les faits. La richesse des approches et des problématiques démontre, s'il le fallait, la pertinence de l'outil « genre » dans l'analyse des impérialismes.



9 782800 414171

www.editions-universite-bruxelles.be

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par les Editions de l'Université de Bruxelles, ci-après dénommées EUB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique publiée par les EUB et mises en ligne par les Archives & Bibliothèques. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. La mise à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB de la copie numérique a fait l'objet d'un accord avec les EUB, notamment concernant les règles d'utilisation précisées ici. Pour les œuvres soumises à la législation belge en matière de droit d'auteur, les EUB auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre la mise en ligne des copies numériques.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les EUB et les Archives & Bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les EUB et les Archives & Bibliothèques de l'ULB ne pourront être mis en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des EUB et des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les Archives & Bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les EUB et les Archives & Bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires sélectionnées par les EUB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux EUB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser aux Editions de l'Université de Bruxelles (editions@admin.ulb.ac.be).

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux EUB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.